

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catreaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Monsieur Valiente à Mme Delourme

Absents : Madame El Adib, Madame Keryjaouen, M. Le Pahun

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 3

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

**2024-03-28- N°INST 019/2024 - DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET
INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Eric NEAR de ses fonctions d'adjoint au maire, de conseiller municipal et ceci pour raisons personnelles.

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, la démission entre en vigueur dès l'acceptation du courrier du courrier par le Préfet soit le 12 mars 2024.

L'appel à un candidat de la même liste étant possible (article L270 du code électoral), il est proposé, après appel successif aux suivants sur la liste **Theix-Noyal, Demain Ensemble** de remplacer Monsieur Eric NEAR par Madame Anne-Marie LE FLOCH qui accepte.

Il conviendra de modifier le tableau du Conseil Municipal en conséquence.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, prend acte de l'installation de Madame Anne-Marie LE FLOCH **comme conseiller municipal.**

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée Le Maire,



Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

Effectif légal du conseil municipal

33

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	Christian SEBILLE	17/03/1970	28 juin 2020	1349
Premier adjoint	Mme	Anne JEHANNO	06/12/1973	28 juin 2020	1349
2 ^{ème} Adjoint	M.	Yoann THEBAUT	25/12/1984	28 juin 2020	1349
3 ^{ème} Adjoint	Mme	Danielle CATREVAUX	11/12/1952	28 juin 2020	1349
4 ^{ème} Adjoint	M.	Alain CELARD	23/04/1972	28 juin 2020	1349
5 ^{ème} Adjoint	Mme	Isa KERYJAOUEN	22/11/1973	28 juin 2020	1349
6 ^{ème} Adjoint	Mme	Caroline LE BODIC	30/11/1978	28 juin 2020	1349
7 ^{ème} Adjoint	M.	Yves LOUIS	14/01/1987	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Jean-Claude ROUAULT	10/04/1947	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Christiane GUILBAUD	21/12/1948	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Martine GUILLERME	06/11/1952	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Hélène COET	04/09/1956	28 juin 2020	1349
Maire délégué de Noyal	M.	Luc QUISTREBERT	16/09/1957	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Khadija REBOUT	21/02/1966	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Nadine QUINTIN	17/10/1972	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Madani MOUACI	10/01/1974	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Benoît GROYER	11/02/1974	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Ikram EL ADIB	30/01/1978	28 juin 2020	1349
Conseillère	Mme	Stéphanie DELOURME	31/07/1980	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Sullivan VALIENTE	08/06/1987	28 juin 2020	1349
Conseiller	M.	Gilbert STEVANT	19/11/1950	28 juin 2020	1168
Conseillère	Mme	Paulfette MAILLOT	06/02/1951	28 juin 2020	1168
Conseillère	Mme	Denise HOUSSAYE	15/09/1956	28 juin 2020	1168
Conseiller	M.	Francis ANTOINE	01/09/1958	28 juin 2020	1168
Conseillère	Mme	Marie Jo PASQUIER	10/07/1953	30 juin 2021	1349
Conseillère	Mme	Claire LE MOUËL	10/01/1951	16 novembre 2021	330
Conseillère	Mme	Marie-Christine GUILLOU	21/06/1952	5 mai 2022	1168
Conseillère	Mme	Myriam LECOMTE DUROUIL	05/10/1962	5 mai 2022	1349
Conseillère	Mme	Ludivine LE LUHERNE	03/02/1990	14 septembre 2022	1349

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_019_DEL-DE

Conseiller	M	Didier LE PAHUN	09/02/1961	1 ^{er} février 2023	1168
Conseillère	Mme	Sandrine LEGENDRE	13/05/1968	24 mai 2023	1168
Conseiller	M	Yann VERNÉY	4/06/1970	25 janvier 2024	1349
Conseillère	Mme	Anne-Marie LE FLOCH	18/08/1952	28 mars 2024	1349

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A Theix-Noyalo

, le 28 mars 2024



**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catreaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Monsieur Valiente à Mme Delourme

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 32

2024-03-28- N°INST 020/2024 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE - MODIFICATIF

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Vu la délibération AGJ 002 en date du 11 janvier 2021 fixant le nombre d'adjoints au maire siégeant au sein de l'assemblée.

Vu la démission d'un adjoint au maire en date du 28 février 2024.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée, et ceci conformément à l'article L.2122-2 du CGCT, de déterminer le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant qu'aujourd'hui l'assemblée compte 8 postes d'adjoints au maire, mais que suite à la démission précitée, il est proposé ce jour, à la lecture des dispositions de l'article précité, de fixer à 7 (sept) le nombre d'adjoints.

Considérant que la situation en cours n'oblige pas à respecter une parité alternative du tableau du conseil municipal.

Il est proposé à l'assemblée donc de fixer le nombre d'adjoints à 7 et de faire monter conformément à la réglementation chacun des adjoints suivant le démissionnaire d'un cran.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyal) des membres présents et représentés

DE FIXER le nombre d'Adjoints à 7.

PRECISE qu'ainsi l'ordre du tableau des adjoints sera le suivant :

1ère Adjointe : Madame Anne JEHANNO

2ème Adjoint : Monsieur Yoann THEBAUT

3ème Adjointe : Madame Danielle CATREVAUX

4ème Adjoint : Monsieur Alain CELARD

5ème Adjointe : Madame Isa KERYJAOUEN

6ème Adjointe : Madame Caroline LE BODIC

7ème Adjoint : Monsieur Yves LOUIS

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catreaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Monsieur Vallente à Mme Delourme

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 32

2024-03-28- N°INST 021/2024 - INDEMNITES DE FONCTIONS ELECTIVES - MODIFICATIF

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Vu la délibération AGJ 005 en date du 11 janvier 2021 fixant le nombre d'adjoints au maire siégeant au sein de l'assemblée.

Vu la démission d'un adjoint au maire en date du 28 février 2024 et la décision ce jour de ne pas pourvoir à son remplacement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée, et ceci conformément à l'article L2123-20-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les indemnités de fonction versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

Les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de maire des communes sont calculées en appliquant le pourcentage du barème lié à la population des communes à la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027 – Indice Majoré 835.

COMMUNE DE THEIX-NOYALO

L'indemnité maximale pouvant être accordée au Maire d'une commune dont la population est comprise entre 3 500 et 10 000 habitants est de 55 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (Indice brut 1027 – Indice Majoré 835) **soit 2 260.79 €/mensuel** au 1^{er} janvier 2024.

L'indemnité maximale pouvant être accordée aux adjoints est fixée à 22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (Indice brut 1027 – Indice Majoré 835) **soit 904.32 €/mensuel** au 1^{er} janvier 2024.

L'octroi de ces indemnités est subordonné à l'exercice « effectif du mandat » ce qui suppose pour les adjoints de justifier d'une délégation sous forme d'arrêté du Maire.

En vertu de ces éléments, il est proposé de fixer les indemnités des élus municipaux de la manière suivante :

Fonction	Taux	Montant mensuel de l'indemnité
Maire	55 %	2260.79 €
Adjoints au Maire (5)	18.50 %	760.45 €
Adjoints au Maire (2)	11.50 %	472.71 €
Conseillers Municipaux délégués (1)	10%	411.05 €

COMMUNE DELEGUE DE NOYALO

L'indemnité maximale pouvant être accordée au Maire d'une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants est de 40,3% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (indice brut 1027 – indice majoré 835) soit **1656.54 € mensuel** au 1^{er} janvier 2024

Fonction	Taux	Montant mensuel de l'indemnité
Maire délégué	18.50%	760.45 €

Sur la base du présent rapport, et conformément aux dispositions de l'article L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et :

DE FIXER le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints au Maire et conseillers délégués de la commune Theix-Noyal et de la commune déléguée de Noyal conformément aux dispositions ci-dessus et ceci dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation :

Titre	NOM et Prénom	Indemnité % (Indice brut 1015)	Montant brut mensuel	Montant brut annuel
MAIRE	SEBILLE Christian	55,00%	2 260,79 €	27 129,48 €
1^{er} Adjoint au Maire	JEHANNO Arme	18,50%	760,45 €	9 125,37 €
2^{ème} Adjoint au Maire	THEBAUT Yoann	18,50%	760,45 €	9 125,37 €
3ème Adjoint au Maire	CATREVAUX Darselle	18,50%	760,45 €	9 125,37 €
4^{ème} Adjoint au Maire	CELARD Alain	18,50%	760,45 €	9 125,37 €
5ème Adjoint au Maire	KERITAOUEN Isa	18,50%	760,45 €	9 125,37 €
6ème Adjoint au Maire	LE BODIC Caroline	11,50%	472,71 €	5 672,53 €
7ème Adjoint au Maire	LOUIS Yves	11,50%	472,71 €	5 672,53 €
Conseillère déléguée	DELOURME Stéphanie	10,00%	411,05 €	4 932,63 €

Titre	NOM et Prénom	Indemnité % (Indice brut 1015)	Montant brut mensuel	Montant brut annuel
MAIRE DELEGUE	QUESTREBERT Luc	18,50%	760,45 €	9 125,37 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (8 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyal et Osez Citoyens) des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités qui seront mensuelles et qui suivront l'évolution de la valeur du point d'indice applicable ;

INSCRIT les crédits nécessaires au Budget Principal.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Christian SEBILLE

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Anne JEHANNO

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_021_DEL-DE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catreaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°INST 022/2024 - REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES -
MODIFICATIF**

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Vu la délibération AGJ 079 du 31 août 2020 adoptant le règlement intérieur des assemblées, modifié le 27 mars 2021.

Vu la démission d'un membre titulaire de la CAO,

Considérant la nécessité, vu la réglementation en vigueur, de préciser au sein du règlement intérieur des assemblées, les règles de remplacement des membres de la CAO

Proposition est faite ce jour d'inscrire au sein du présent règlement à l'article II la règle suivante en cas de remplacement d'un des membres élu de la CAO.

- Le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire.
- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- En cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions ci-dessus, la CAO est intégralement renouvelée.

Précision étant faite que l'ensemble des autres points du présent règlement demeurent inchangés par rapport à la délibération prise en août 2020.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le règlement joint en annexe de ce bordereau.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal ci annexé.

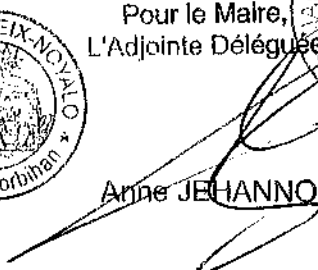
DONNE pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

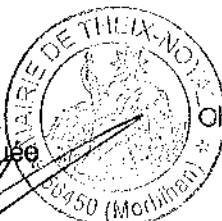

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE





Commune de THEIX-NOYALO

Règlement intérieur Des différentes Instances Municipales

Mandat 2020-2026

Texte voté par le Conseil Municipal le 31 août 2020.

Modifié le 27 mars 2021 (article 36)

Modifié le 28 mars 2024 (article 11)

SOMMAIRE

Chapitre I - Réunions du conseil municipal

Art. 1 : Périodicité des séances

Art. 2 : Convocations

Art. 3 : Ordre du jour

Art. 4 : Accès aux dossiers

Art. 5 : Questions orales

Art. 6 : Questions écrites

Art. 7 : Communications

Chapitre II - Commissions et comités consultatifs

Art. 8 : Commissions municipales

Art. 9 : Fonctionnement des commissions municipales

Art. 10 : Groupes de travail

Art. 11 : Commission d'appels d'offres

Chapitre III - Tenue des séances du conseil municipal

Art. 12 : Présidence

Art. 13 : Quorum

Art. 14 : Pouvoirs

Article 15 – Secrétariat de séance, personnel municipal et intervenants extérieurs

Art. 16 : Accès et tenue du public

Art. 17 : Retransmission et enregistrement des débats

Art. 18 : Séance à huis clos

Art. 19 : Police de l'assemblée

Chapitre IV - Débats et vote des délibérations

Art. 20 : Déroulement de la séance

Art. 21 : Débats ordinaires

Art. 22 : Débats d'orientations budgétaires

Art. 23 : Suspension de séance

Art. 24 : Amendements

Art. 25 : Consultation des électeurs

Art. 26 : Votes

Art. 27 : Clôture de toute discussion

Chapitre V - Comptes rendus des débats et des décisions

Art. 28 : Procès-verbaux

Art. 29 : Comptes rendus

Chapitre VI - Dispositions diverses

Art. 30 : Groupes de conseillers municipaux

Art. 31 : Local mis à disposition des conseillers municipaux

Art. 32 : Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Art. 33 : Port des insignes de conseiller municipal

Art. 34 : Accès à l'information

Art. 35 : Relations avec l'administration communale

Art. 36 : Droit d'expression des conseillers municipaux

Art. 37 : Modification du règlement

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_022_DEL-DE

NB. Sauf disposition contraire, les articles législatifs ou réglementaires rappelés en préambule de certains articles du présent règlement intérieur sont issus du Code général des collectivités territoriales.

CHAPITRE I

Réunions du conseil municipal

Article 1 – Périodicité des séances

(Article L.2121-7) : Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre. (...)

(Article L.2121-9) : Le maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximum de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers au moins des membres en exercice du conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus... En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abrégé ce délai.

Les réunions se tiennent selon un calendrier prévisionnel fixé par année civile.

Article 2 – Convocations

(Article L.2121-10) : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux conseillers municipaux par écrit et à domicile.

(Article L.2121-12) : Dans les communes de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal (...)

Le délai de convocation est fixé à 5 jours francs.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation précise la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Désormais, l'envoi des convocations aux membres du conseil municipal par voie dématérialisée est désormais la règle. Les élus seront équipés d'outils numériques.

Article 3 – Ordre du jour

Le président de chaque groupe peut transmettre par écrit au maire, 10 jours ouvrables avant la tenue d'une séance du conseil municipal, une motion d'intérêt général pour examen par le conseil.

Le maire fixe l'ordre du jour. Il est reproduit sur la convocation et porté à la connaissance du public sur tous les panneaux d'affichage administratif.

Article 4 – Accès aux dossiers

(Article L.2121-13) : Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

(Article L.2121-12) : *Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces peut, à sa demande, être consulté à la mairie par tout conseiller municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...)*

Durant les 5 jours francs précédant la séance, les conseillers municipaux peuvent consulter les dossiers en mairie, après contact ou après rendez-vous avec la direction générale des services aux heures ouvrables.

Les éléments d'information demandés lors de séances du conseil municipal par les élus et dont la communication aura été acceptée par le maire devront être fournis dans les 30 jours qui suivent la séance du conseil, sauf dans le cas de complexité particulière.

Article 5 – Questions orales

(Article L. 2121-19) : *Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (...)*

Les questions orales portent sur des sujets d'ordre général. Elles ne peuvent être exposées que par des conseillers municipaux physiquement présents lors de la séance.

Chaque conseiller municipal ne posera qu'une seule question orale par séance.

Les questions pourront donner lieu à débat sur décision du maire annoncée en début de séance.

Le texte des questions est adressé au maire 6 jours francs au moins avant une séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception, ceci par courrier ou par courriel.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé ne seront pas traitées.

Lors de la séance, la question orale est lue par son auteur, puis le maire y répond.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance ; le texte de ces questions est distribué aux membres du conseil municipal ; la durée consacrée à cette partie pourra être limitée à 30 minutes au total.

Article 6 – Questions écrites

Chaque membre du conseil municipal peut adresser au maire des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la ville et l'action municipale. Une réponse est apportée par le maire dans un délai n'excédant pas 30 jours (hors mois de juillet - août).

Article 7 – Communications

A la fin de chaque réunion du conseil municipal, le maire peut communiquer aux élus, le cas échéant, les informations qui lui semblent utiles.

CHAPITRE II

Commissions et groupes de travail

Article 8 – Commissions communales

(Article L.2121-22) : Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appels d'offres et des bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Article 9 – Fonctionnement des commissions municipales

9.1. Les commissions permanentes.

Les commissions permanentes sont au nombre de trois (3).

Elles portent sur les thèmes suivants :

- RESSOURCES
- AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE
- SERVICES A LA POPULATION

Il est à noter que le contenu des trois commissions peut être revu par décision de l'assemblée délibérante. Le présent règlement sera alors modifié en ce sens.

Les domaines résultant de politiques nouvelles seront normalement incluses dans les commissions existantes.

Chaque commission est composée de douze (12) membres, sauf la n°2 qui comprendra treize (13), conseillers, désignés au scrutin proportionnel et est présidée par le Maire qui en est président de droit.

Les commissions municipales instruisent les affaires qui leur sont soumises.

Le Maire est président de droit de toutes les commissions permanentes et spéciales. Toutefois, pour des raisons pratiques, chaque commission désignera un « vice-président » qui le suppléera, si nécessaire, dans l'animation des commissions et sera compétent en son absence ou son empêchement.

Les commissions permanentes sont convoquées par le Maire chaque fois que des questions doivent faire l'objet de discussion ou de proposition en conseil municipal dans les domaines qui sont de la compétence desdites commissions.

Cependant, le Maire se réserve le droit de fixer les modalités de convocation de ces commissions communales, notamment au regard de l'objet des délibérations et de leur nombre.

Il lui est ainsi possible, par exemple, de les regrouper.

Leur durée est normalement celle du mandat en cours, mais le conseil municipal a le pouvoir de les supprimer ou de les modifier quand il le souhaite.

Les séances des commissions ne sont pas publiques et leurs débats ne doivent pas faire l'objet de communications extérieures.

Chaque réunion fait l'objet d'un relevé d'avis adressé aux membres.

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Elles statuent à la majorité des membres présents sans qu'un quorum soit exigé. Cet avis peut être mentionné dans le rapport de présentation soumis au conseil municipal lorsque l'affaire donne lieu à délibération.

9.2. Les commissions spéciales

Le Conseil municipal peut décider de créer des commissions spéciales pour l'examen d'une ou de plusieurs affaires particulières.

De la même manière que pour les commissions permanentes, les conseillers membres sont désignés au scrutin proportionnel.

Le Maire est président de droit de ces commissions. Leur durée est limitée, et dépend de l'objet principal de la commission.

Elle est normalement précisée dans la délibération portant création et désignation des membres desdites commissions.

Les séances des commissions spéciales ne sont pas publiques.

9.3. Les missions d'information et d'évaluation

En vertu des dispositions de l'article L.2121-22-1 du C.G.C.T., le conseil municipal, lorsque un tiers de ses membres le demande, délibère de la création d'une mission d'information et d'évaluation.

La demande doit être adressée au Maire, par courrier recommandé, signé de tous les conseillers concernés.

Un même conseiller municipal ne peut s'associer à une telle demande plus d'une fois par an.

La demande de saisine du Conseil municipal pour la création d'une mission d'information et d'évaluation devra :

- être transmise par courrier adressé au Maire au moins 20 jours avant la date de réunion du Conseil Municipal,
- indiquer les noms des 11 conseillers au minimum présentant la demande,
- indiquer l'objet précis de la mission.

Cette mission est chargée de recueillir des éléments d'information sur une question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service communal. Sa durée ne peut excéder 6 mois à compter de sa création.

A l'expiration de ce délai, son président devra remettre un rapport écrit en Conseil municipal.

Il est à noter qu'une telle mission ne peut être créée à partir du 1er janvier de l'année civile qui précède l'année de renouvellement général des conseils municipaux.

Ses membres sont désignés au scrutin proportionnel. Les séances des missions d'information et d'évaluation ne sont pas publiques.

Chaque mission remettra son rapport aux membres du conseil municipal à la fin de sa mission.

Article 10 – Commissions consultatives citoyennes

La majorité municipale peut créer des réunions consultatives citoyennes sur des thématiques précises intéressant la population et/ou pouvant éclairer la politique municipale. Lors de ces réunions ouvertes à la population, les membres émettent que des avis consultatifs.

Leur composition est limitée à 12 membres dont au maximum 4 élus.

Un appel à candidature publique est proposé à chaque lancement d'une consultation citoyenne.

Un citoyen ne peut participer à plus de 2 commissions consultatives par an.

En cas de besoin (trop de candidats), Monsieur le Maire interviendra pour constituer le groupe de citoyens invités à participer aux travaux.

La durée de vie de la consultation citoyenne est calée sur le temps des travaux sans que ceux-ci ne puissent excéder 24 mois.

Article 11 – Commission d'appels d'offres

La commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le maire, président ou son représentant, et par cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; le comptable public assiste aux réunions de la commission ; il peut formuler des avis.

Le fonctionnement de cette commission est régi par les dispositions du code des marchés publics.

En cas de démission d'un des membres, il sera appliqué le dispositif suivant :

- Le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire.
- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.
- En cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions ci-dessus, la CAO est intégralement renouvelée.

CHAPITRE III

Tenue des séances du conseil municipal

Article 12 – Présidence

(Article L. 2121-14) : Le conseil municipal est présidé par le maire, et à défaut, par celui qui le remplace.

Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même quand il n'est plus en fonctions, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

(Article L.2122-8) : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote, met fin, s'il y a lieu, aux interruptions de séances, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce la suspension et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

Pendant la séance, le secrétaire de séance note l'heure d'arrivée des conseillers après que la séance a été ouverte et il note également l'absence momentanée de conseillers qui ne participent pas à un vote.

Il veille au quorum ainsi qu'à la légalité des pouvoirs.

Article 13 – Quorum

(Article L. 2121-17) : Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être obtenu en début de séance mais également à chaque délibération. Les pouvoirs donnés par les conseillers absents n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si le quorum n'est pas atteint à l'occasion de l'examen d'un point de l'ordre du jour soumis à délibération, le maire lève la séance et renvoie la suite des affaires à une date ultérieure.

Article 14 - Pouvoirs

(Article L.2121-20) : Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de 3 séances consécutives.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Les pouvoirs sont remis au maire au plus tard en début de séance ou doivent être parvenus par courrier avant la séance du conseil. Afin d'éviter toute contestation sur leur participation au vote, les conseillers municipaux qui se retirent de la salle des délibérations doivent faire connaître au maire leur intention ou leur souhait de se faire représenter.

Article 15 – Secrétariat de séance, personnel municipal et intervenants extérieurs

(Article L.2121-15) : Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance qui est désigné assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, pour la constatation des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal.

Assistent aux séances publiques du Conseil Municipal, le Directeur général des services et tout autre fonctionnaire, ou personne qualifiée, concerné par l'ordre du jour et invité par le Maire.

Les agents concernés ne prennent la parole que sur invitation expresse du Maire et restent tenus à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie dans le cadre du statut de la fonction publique.

Article 16 – Accès et tenue du public

(Article L.2121-18) : Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Aucune personne autre que les membres du conseil municipal ou de l'administration municipale ne peut pénétrer dans l'enceinte du conseil sans autorisation du président.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Il doit observer le silence durant toute la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

Article 17 – Retransmission et enregistrement des débats

(Article L.2121-18) : Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L. 2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

Les débats feront l'objet d'un enregistrement, sauf cas de force majeure.

Article 18 – Séance à huis clos

(Article L.2121-18) : Sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Article 19 – Police de l'assemblée

(Article L. 2121-16) : Le maire, a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires notamment), il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi.

Le maire ou celui qui le remplace fait observer le présent règlement.

CHAPITRE IV

Débats et vote des délibérations

(Article L2121-29) : *le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune*
(...)

Article 20 – Déroulement de la séance

Le président, à l'ouverture de la séance, demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance. Il procède ou fait procéder à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si le quorum est atteint, cite les pouvoirs reçus.

Le président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour. Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles.

Le président soumet le cas échéant à l'approbation du conseil municipal l'inscription de points urgents qui ne revêtent pas une importance capitale et qu'il propose d'ajouter à l'ordre du jour.

Le président accorde immédiatement la parole en cas de réclamation concernant l'ordre du jour. Il peut modifier l'ordre des points inscrits.

Il aborde ensuite les points de l'ordre du jour tels qu'ils apparaissent dans la convocation.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le maire ou les rapporteurs désignés par le maire.

Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du maire.

Le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Article 21 – Débats ordinaires

La parole est accordée par le président aux membres du conseil municipal qui la demandent.

Aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du président, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le président qui peut alors faire application des dispositions prévues à l'article 20.

Au-delà de cinq minutes d'intervention, le président peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant un vote.

Article 22 – Débats d'orientations budgétaires

(Article L.2312-1) : Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8.

Ce débat a lieu lors d'une séance ordinaire ou réservée à cet effet. Il ne donne pas lieu à une délibération, mais est enregistré au procès-verbal de la séance.

Article 23 – Suspension de séance

La suspension de séance est décidée par le président de séance. Il peut mettre aux voix toute demande émanant d'un conseiller municipal.

Le président fixe la durée des suspensions de séances.

Article 24 – Amendements

Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil municipal, lors de la séance du conseil municipal.

Ils doivent être présentés par écrit au président. Le conseil municipal décide si ces amendements sont mis en délibération, rejetés ou renvoyés à la commission compétente.

Article 25 – Consultation des électeurs

(Article L.1112-15) : Les électeurs d'une collectivité territoriale peuvent être consultés sur les décisions que les autorités de cette collectivité envisagent de prendre pour régler les affaires relevant de la compétence de celle-ci. La consultation peut être limitée aux électeurs d'une partie du ressort de la collectivité, pour les affaires intéressant spécialement cette partie de la collectivité.

(Article L.1112-16) : Dans une commune, un cinquième des électeurs inscrits sur les listes électorales (...) peuvent demander à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de la collectivité l'organisation d'une consultation sur toute affaire relevant de la décision de cette assemblée.

Dans l'année, un électeur ne peut signer qu'une seule demande tendant à l'organisation d'une consultation par une même collectivité territoriale.

La décision d'organiser la consultation appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale.

(Article L.1112-17) : L'assemblée délibérante de la collectivité territoriale arrête le principe et les modalités d'organisation de la consultation. Sa délibération indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis. Elle fixe le jour du scrutin et convoque les électeurs. Elle est transmise deux mois au moins avant la date du scrutin au représentant de l'Etat.

Le conseil municipal délibère sur le principe et les modalités d'organisation de la consultation dans les conditions prévues à l'article 27 du présent règlement.

La délibération qui décide la consultation indique expressément que cette consultation n'est qu'une demande d'avis.

Article 26 – Votes

(Article L.2121-20) : Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

(Article L.2121-21) : Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

1° soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame,

2° soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Les bulletins ou votes nuls et les absentions ne sont pas comptabilisés.

Le conseil municipal vote de l'une des trois manières suivantes :

- à main levée,
- au scrutin public par appel nominal,
- au scrutin secret.

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée.

Il est constaté par le président et le secrétaire qui comptent le nombre de votants pour et contre. A l'issue du vote, les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir pour expliquer leur vote.

Article 27 – Clôture de toute discussion

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le maire. Il appartient au président de séance seul de mettre fin aux débats.

CHAPITRE V

Compte rendus des débats et des décisions

Article 28 – Procès-verbaux

(Article L.2121-23) : les délibérations sont inscrites par ordre de date. Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

(Article L.2121-21) : (...) le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

La signature est déposée sur la dernière page du procès-verbal de la séance, après l'ensemble des délibérations.

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées, sauf cas de force majeure, et donnent lieu à l'établissement du procès-verbal de l'intégralité des débats.

Le projet de procès-verbal, une fois établi, est envoyé aux membres du conseil municipal avec la convocation à la séance suivante.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au prochain procès-verbal.

Article 29 – Compte rendus

(Article L.2121-25) : Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine. Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

CHAPITRE VI

Dispositions diverses

Article 30 – Groupes de conseillers municipaux

Les conseillers peuvent se constituer en groupes par déclaration adressée au maire, signée par tous les membres du groupe et comportant la liste des membres. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe et ne peut faire partie que d'un seul.

Un conseiller peut s'apparenter à un groupe existant de son choix avec l'agrément du président de ce groupe.

Le groupe désigne un président dont le nom est communiqué au maire.

Les modifications des groupes sont portées à la connaissance du maire. Le maire en donne connaissance lors de la séance du conseil municipal qui suit cette information.

Article 31 – Local mis à disposition des conseillers municipaux

(Article L.2121.27) : *Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun (...).*

(Article R.2121.12) : *Les modalités d'aménagement et d'utilisation du local commun mis à la disposition des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, en application de l'article L.2121-27 sont fixées par accord entre ceux-ci et le maire. En cas de désaccord, il appartient au maire d'arrêter les conditions de cette mise à disposition (...).*

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

Il est précisé qu'un conseiller municipal minoritaire, qu'il soit isolé ou appartenant à un groupe, peut prétendre au bénéfice du local.

Article 32 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

(Article L.2121.33) : *Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.*

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués, ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste de cette durée à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Par ailleurs, quand il y a lieu, pour quelque cause que ce soit, à une nouvelle élection du maire, il est procédé à une nouvelle élection des adjoints, ainsi que des délégués de la commune au sein d'organismes extérieurs. A cette occasion, les délégués en poste peuvent être soit reconduits expressément dans leur fonction, soit remplacés.

Article 33 – Port des insignes de conseiller municipal

Des insignes sont remis au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux au moment de leur installation. Ceux-ci ne peuvent les porter que lors des cérémonies officielles ou dans d'autres circonstances pour lesquelles ce port de l'insigne a été recommandé par le maire.

Article 34 – Accès à l'information

Les conseillers municipaux ont accès, par l'intermédiaire du service des archives et de la documentation, aux périodiques auxquels la Ville est abonnée.

Article 35 – Relations avec l'administration communale

Tout conseiller municipal doit pouvoir trouver au sein de l'administration communale un interlocuteur identifié susceptible de l'entendre et de lui apporter son concours.

Article 36 : Droit d'expression des conseillers municipaux

Article 36 : Droit d'expression des conseillers municipaux

Le droit d'expression des conseillers municipaux y compris ceux appartenant à la majorité s'exerce dans le cadre des droits et obligations du directeur de la publication ainsi que dans le cadre des dispositions du code électoral en application desquelles, en période préélectorale, les auteurs des textes doivent s'abstenir de prises de positions électoralistes et polémiques.

(Article L. 2121-27-1) « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur. »

Un espace, correspondant à une demi-page soit 1500 caractères, est réservé aux groupes de conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dans chaque numéro du magazine municipal TN LE MAG' dont la fréquence de parution est de trois fois par année civile.

Parallèlement un espace, correspondant à un quart de page soit 900 caractères, est réservé aux groupes de conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale dans chaque numéro de la lettre municipale TN LA LETTRE' dont la fréquence de parution est de deux fois par année civile.

*L'insertion d'article dans ce cadre est subordonnée à la transmission d'un texte un mois avant la sortie trimestrielle, sous forme dactylographiée, représentant le volume correspondant. Si le texte n'est pas parvenu dans les délais impartis, l'espace sera laissé vide et il sera mentionné : « **texte non parvenu dans les délais impartis** ».*

Ce texte sera transmis selon des modalités pratiques fixées par le maire.

Ce texte sera également rendu public sur le site internet de la Ville dans le cadre d'une rubrique « démocratie locale ».

Les articles ne peuvent contenir de photos ni illustrations.

Les articles sont signés nominativement par les conseillers municipaux avec indication de l'intitulé de la liste sous laquelle ils ont été élus, à l'exclusion de toute autre mention relative à des fonctions politiques ou électives.

Article 37 – Modification du règlement

Ce règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

CHARTRE ETHIQUE DE L'ÉLU AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Charte nationale de l'élu local votée le 3 juillet 2020

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Points supplémentaires à la charte précitée

- L'élu traite toutes les personnes avec respect et sans discrimination.
- L'élu conserve la confidentialité des informations d'ordre privé dont il a connaissance dans le cadre de son mandat et de ses fonctions.
- L'élu bénéficie pour lui-même du droit au respect de sa vie privée.
- Chaque élu respecte les compétences et prérogatives de tout mandataire politique ou de tout agent public dans le cadre des institutions républicaines.

Fait à Theix-Noyal le 28 mars 2024

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°INST 023/2024 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION N°1 RESSOURCES

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Faisant suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Eric NEAR cela génère des conséquences directes sur sa présence au sein de structures municipales ou extra-municipales.

Parmi celles-ci Monsieur Eric NEAR était membre de la commission institutionnelle susvisée par délibération du 31 août 2020

- Commission 1 – RESSOURCES

Il est proposé ce jour que Madame Anne-Marie LE FLOCH remplace Monsieur Eric NEAR dans ses fonctions au sein de l'instance susmentionnée.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ENTERINE l'installation de Madame Anne-Marie LE FLOCH au sein de la commission institutionnelle n°1- RESSOURCES.

Affiché le : 05/04/2024



Pour le Maire, A Theix-Noyal, le 2 avril 2024
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO



Le Maire,

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catreaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°INST 024/2024 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE – REMPLACEMENT D'UN
MEMBRE TITULAIRE****Monsieur le Maire expose le bordereau suivant**

Par délibération du 31 août 2021 modifiée le 5 mai 2022, le conseil municipal a approuvé la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Monsieur Eric NEAR	Madame Anne JEHANNO
Monsieur Luc QUISTREBERT	Monsieur Jean-Claude ROUAULT
Monsieur Alain CELARD	Monsieur Sullivan VALLIENTE
Madame Caroline LE BODIC	Madame Danielle CATREVAUX
Madame Paulette MAILLOT	Vacant

Par courrier du 28 février 2024, Monsieur Eric NEAR a informé M. le Maire de son souhait de démissionner du Conseil Municipal.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Vu la délibération du 28 mars 2024 amendant le règlement intérieur des assemblées et particulièrement l'article II qui précise que

- Le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire ;
- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;

- En cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions citées ci-dessus, la commission d'appel d'offres est intégralement renouvelée.

Dans le cas d'espèce, Madame Anne JEHANNO, membre suppléant de la liste de *Theix-Noyal*, *Demain Ensemble* est proposé de passer membre titulaire.

Cette liste n'ayant plus de membre, un siège de suppléant restera vacant et ce, tant que les sièges de titulaires seront tous pourvus.

Une nouvelle élection de la commission d'appel d'offres ne sera possible qu'intégralement, et seulement lorsqu'un siège de titulaire deviendra vacant, sans possibilité de le remplacer par un suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE DE la nomination de Madame Anne JEHANNO en tant que membre titulaire de la commission d'appel d'offres ;

MODIFIE le tableau portant composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Madame Anne JEHANNO	Vacant
Monsieur Luc QUISTREBERT	Monsieur Jean-Claude ROUAULT
Monsieur Alain CELARD	Monsieur Sullivan VALLIENTE
Madame Caroline LE BODIC	Madame Danielle CATREVAUX
Madame Paulette MAILLOT	Vacant

DONNE pouvoir au maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

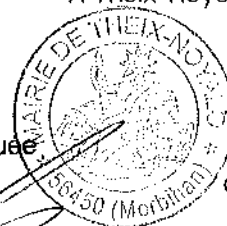
A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO



Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°INST 025/2024 - ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Monsieur Eric NEAR était membre élu au sein du conseil d'administration du CCAS par délibération du 15 juillet 2020.

La procédure de remplacement est régie par l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Faute de remplacement sur la liste des candidats présentés lors de la désignation des administrateurs du CCAS en juillet 2020, l'article R.123-9 impose de renouveler l'intégralité des administrateurs élus dans un délai de deux mois.

Il est donc proposé par la présente de procéder à la désignation des administrateurs élus.

Il est rappelé que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire, et comprend en nombre égal, au maximum, huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus en son sein par le conseil municipal, le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste même incomplète.

Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieure au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la ou les listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

En cas d'égalité, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Par délibération du 4 janvier 2016, le conseil municipal a fixé le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale à 16 (soit huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire).

Il est donc d'abord proposé au conseil municipal de maintenir à seize le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, soit huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Il est ensuite proposé au conseil municipal de procéder à l'élection, à bulletin secret, des huit membres du conseil municipal appelés à siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, en fonction des listes qui ont été déposées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 8 (8+ le maire Président de droit), étant entendu que l'autre moitié sera désignée par le maire par arrêté municipal.

DETERMINE le quotient électoral à 4 (nombre de suffrages exprimés divisé par le nombre de siège à pourvoir soit 8).

ATTRIBUE 6 sièges à la liste *Theix-Noyalo Demain Ensemble* et 2 sièges à la liste *Avec Vous Continuons Theix-Noyalo*.

DESIGNE pour représenter la collectivité au Centre communal d'action sociale :

Madame Danielle CATREVAUX
Madame Martine GUILLERME
Madame Marie Jo PASQUIER
Monsieur Yoann THEBAUT
Monsieur Yann VERNEY
Monsieur Sullivan VALLIENTE
Madame Denise HOUSSAYE
Madame Paulette MAILLOT

Affiché le : 05/04/2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO



Theix-Noyalo, le 2 avril 2024

Le Maire,

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catreaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guillbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°AJ 026/2024 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2025

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Cette désignation fait l'objet d'un premier tirage au sort effectué de manière publique au sein de chaque commune à partir de la liste générale des électeurs. Pour Theix-Noyal, le nombre de jurés à désigner est de 18, c'est à dire le triple du nombre de jurés qui seront finalement retenus.

Le tirage s'est réalisé par tirage numérique via le logiciel ADAGIO en présence de public le mardi 19 mars 2024.

Pour la constitution de la liste préparatoire « ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit » (article 261 du code de procédure pénale).

Dans un tel cas nous pourrions donc écarter la personne et procéder au tirage au sort d'un autre juré.

Lors du tirage au sort, il n'appartient pas au maire de s'inquiéter des incompatibilités ou incapacités dont il pourrait avoir connaissance, mais simplement de les signaler après tirage au sort.

Par ailleurs, les personnes désignées auront la possibilité de demander par lettre simple, avant le 1^{er} septembre, au président de la commission siégeant au Tribunal de Grande Instance de Vannes, le bénéfice des dispositions de l'article 258 du code de procédure pénale qui dispose que :

- « Sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d'assise

lorsqu'elles en font la demande à la commission prévue par l'article 262 »,

- « Peuvent en outre être dispensés de ces fonctions les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission ».

LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du tirage au sort public des jurés d'assises qui s'est tenu le 19 mars dernier.

QUALITE	NOM	PRENOM	NOM EPOUSE	PREFIXE MARITAL
Monsieur	CADORET	Jean-Louis Georges		
Monsieur	PAING	Boris		
Madame	LEMOINE	Marie-Camille	LAGASSE	
Madame	TAUNAY	Michelle	MAHE	
Monsieur	GUILLEMOT	Patrice Marie-André		
Madame	BANSE	Laura Marine		
Madame	DA SILVA	Lydie	FORTIN	
Madame	SUHARD	Laetitia Marie-Noëlle		
Madame	MASSINO	Dominique	HELLEGOUARCH	
Madame	SEBILLE PERRIGUE	Loann Enora		
Monsieur	LE CLOAREC	Julien Pierre Edouard		
Monsieur	KRIKORIAN	Stéphan		
Monsieur	SOREL	Matthias		
Madame	BURBAN	Louise Jeanne Marie		
Madame	BOUXIN	Nadine Hélène	LAMOTTE	
Madame	GUIHO	Yvonne Marie-Françoise		
Madame	KERVICHE	Julie Denise Germaine		
Monsieur	BERNARD	Rémi Jean-Paul		

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebut, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adlb

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°INST 027/2024 - ELUS MUNICIPAUX – MANDAT SPECIAL

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Dans l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée municipale peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la commune.

Par délibération en date du 31/08/2020 les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus ont été fixées, les remboursements ayant lieu sur présentation de justificatifs selon les barèmes prévus par les textes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (article L2123-18 et 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré à l'élu par une délibération du Conseil Municipal.

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspond à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Considérant que Madame Isa KERYJOUEN et Monsieur Yann THEBAUT accompagneront les jeunes du Conseil Municipal des Enfants les 23 et 24 avril prochains à Paris dans le cadre d'un voyage autour des valeurs de la citoyenneté, il est proposé par la présente que mandat spécial leur soit accordé pour ce déplacement.

Tel est l'objet du présent bordereau.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_027_DEL-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ACCORDE un mandat spécial à Madame Isa KERYAOUEN et à Monsieur Yoann THEBAUT afin de représenter la commune lors de ce voyage autour des valeurs de la citoyenneté des 22 et 23 avril 2024 organisées pour le Conseil Municipal des Enfants à Paris.

RAPPELLE que les demandes de remboursements de frais liés à ce voyage interviendront uniquement sur présentation des justificatifs selon les barèmes prévus par les textes.

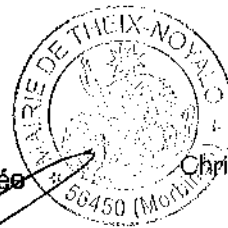
Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°AJ 028/2024 - FIXATION D'UNE PENALITE DE DESISTEMENT - VOYAGE A PARIS DES 23 ET 24 AVRIL 2024 POUR LES JEUNES DU CME

Monsieur THEBAUT expose le bordereau suivant

La municipalité organise occasionnellement pour les enfants membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) des voyages thématiques.

A ce titre, il est proposé cette année d'accompagner les jeunes du CME à Paris les 23 et 24 avril prochain pour une découverte de la capitale et de ses institutions. Un temps d'échanges sera organisé avec la députée de la circonscription.

Outre ce moment fort de ce voyage, les enfants iront voir un spectacle et visiteront certains édifices culturels de la ville.

Ce voyage représente un certain coût pour la collectivité et ce dernier est offert aux jeunes membres du CME en remerciement de leur engagement à servir la collectivité.

Dans un souci d'organisation, il est demandé aux familles, désireuses d'inscrire leur enfant, de s'engager au moment de l'inscription, à ce que ce dernier participe bien au voyage.

Toutefois pour éviter toute désinscription inopinée, il est proposé au Conseil Municipal de fixer auprès des familles une pénalité de désistement lors de la réservation du voyage.

Cette pénalité sera due uniquement en cas de désistement après inscription **et ceci sans motif valable (hors raison médicale)**. Il est précisé à l'assemblée que l'application de la pénalité a été indiquée aux familles en amont de l'inscription pour qu'elles puissent en avoir connaissance avant leur engagement.

Fort de ces explications, il est proposé de fixer le montant forfaitaire à 100 euros.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE de fixer à cent euros (100 €) le montant de la pénalité en cas de désistement au voyage organisé pour les jeunes du CME les 23 et 24 avril 2024 à PARIS.

DE DONNER pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Anne JEHANNO



Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°AJ 029/2024 - CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CLINIQUE VETERINAIRE DE SURZUR

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Par délibérations successives du 28 septembre et 8 décembre 2022 modifiées, la Municipalité avait conformément à la réglementation en vigueur signé une convention quadripartite de stérilisation des chats errants avec le cabinet vétérinaire de la commune, l'association Le Cercle des Chats Libres et la SPA de Vannes.

Une grille tarifaire avait été validée conjointement sur la base d'une castration à 30,50 €, une ovariectomie à 63,90 € et une identification par tatouage à 20 €.

Ce conventionnement apporte un certain nombre d'avantages :

- Stabilisation de la population féline,
- Maintien de l'utilité sanitaire des chats vis-à-vis des nuisibles,
- Diminution des problèmes de comportement des chats liés à la reproduction (miaulements, bagarres, odeurs...)

En échange de ce partenariat, la Mairie s'engage sur la gestion, la localisation et le suivi sanitaire des chats stérilisés, qui seront identifiés au nom de la Ville.

Par courrier en date du 15 février dernier, la clinique vétérinaire **Pattes de Velours** a décidé d'annuler la convention existante au motif que les tarifs proposés n'étaient pas en adéquation avec la valeur des actes réalisés.

La clinique estime qu'il faut prévoir a minima une hausse de 50 % des tarifs actuellement pratiqués.

De plus la clinique souhaite que les chats soient amenés chez eux non par des particuliers mais uniquement par des services municipaux. A défaut ils factureront l'intervention au prix public auprès de l'administré qui apportera un chat.

Fort de toutes ces conditions qui complexifient les échanges entre la mairie et la clinique vétérinaire, et vu la hausse proposée et ceci malgré une remise commerciale, il a été acté le principe de ne pas donner suite à ces changements et de voir à quelles conditions la clinique vétérinaire de Surzur pourrait répondre à nos attentes.

Après échange avec cette dernière, il est proposé de contractualiser avec elle et d'adopter la convention jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint délégué, à signer avec la SPA, l'association Le Cercle des Chats Libres et le cabinet Vétérinaire la convention relative à l'opération de stérilisation des chats errants.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,

Christian SEBILLE



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO

CONVENTION CONCERNANT LA GESTION DES POPULATIONS FELINES SANS PROPRIETAIRES SUR LA COMMUNE DE THEIX-NOYALO

Entre les soussignés :

La Commune de Theix-Noyal, Place Charles de Gaulle, 56450 THEIX-NOYALO, représentée par son Maire, Christian SEBILLE, dûment habilité en vertu d'une délibération du conseil municipal du 28/09/2021,

ET

La Société Protectrice des Animaux de Vannes, 29 Avenue Edouard Michelin, 56000 VANNES représentée par sa présidente,

ET

La clinique vétérinaire de SURZUR, 27 rue du Moulin, 56450 SURZUR, Inscrite au tableau de l'Ordre des vétérinaires.

ET

L'association Le cercle des Chats Libres du Pays de Vannes représentée par sa Présidente,

Vu le code rural, notamment les articles L211-20 à L211-27 et R211-11 à R211-12,

Vu le code de santé Publique,

Vu le code de Déontologie vétérinaire,

Vu l'arrêté du 3 avril 2014 fixant les règles sanitaires et de protection animale auxquelles doivent satisfaire les activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques,

Face à la prolifération des chats errants sur la commune, qui entraîne des nuisances et risques sanitaires, il est impératif de mettre en place un dispositif de contrôle de cette population.

Afin de stabiliser la population féline, la Mairie a décidé de procéder à la stérilisation et l'identification de chats dits « libres » dans la limite de 20 par an.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Cette convention vise à mettre en place une action de limitation de la population féline sans propriétaire, en accord avec la législation en vigueur, dans la limite de 20 stérilisations et identifications par an. Elle est conclue annuellement et est renouvelable tacitement par période annuelle.

Article 2 :

Les chats sont capturés par des membres bénévoles de la SPA, de l'association Le Cercle des Chats Libres du Pays de Vannes ou des administrés sous leur responsabilité.

Après s'être procuré auprès de la Mairie un bon de dépôt, ils conduisent ensuite l'animal chez le vétérinaire contractant.

Après avoir vérifié l'absence d'identification de l'animal capturé, le praticien procède à la stérilisation et à l'identification, ceci afin d'éviter une nouvelle capture d'animaux déjà traités et ainsi faciliter la gestion et le suivi de ces populations.

Article 3 :

Afin d'assurer la salubrité des lieux publics, préalablement à leur stérilisation et identification, les animaux définis à l'article 1^{er} en état de déchéance physiologique ou présentant une pathologie incurable peuvent être euthanasiés. Dans ce cas, le vétérinaire reste le seul juge de l'opportunité de la mise en œuvre de la mesure.

Article 4 :

La remise sur les lieux de capture des animaux définis à l'article 1^{er}, après stérilisation et identification, sera réalisée par les personnes qui auront procédé à leur capture.

Article 5 :

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde, au sens de l'article 211-11 du Code Rural, de ces animaux, seront sous la responsabilité du représentant de la commune désigné dans la convention.

Article 6 :

Le vétérinaire contractant consent à pratiquer le montant des honoraires suivants :

- Castration 41.20€
- Ovariectomie 69.20€
- Identification 50.00 €

Le coût de ces interventions est pris en charge par la collectivité à hauteur de 20 stérilisations et identifications de chats dits « libres » par an.

Le montant de ces honoraires pourra être révisé annuellement après acceptation par les parties. Cette révision ne pourra entraîner une augmentation annuelle supérieure à 2%.

Article 7 :

Une cage de la commune sera mise à disposition pour permettre la capture des chats. Elles sont sous l'entière responsabilité des personnes qui les empruntent.

Une indemnité de 60 euros sera réclamée en cas de perte ou de vol de la cage de la collectivité.

Article 8 :

Avant la mise en œuvre de l'opération, la municipalité incite les propriétaires de chat à faire procéder à l'identification de leur animal, informe la population de l'imminence de la campagne et conseille aux propriétaires de maintenir leur compagnon à l'intérieur afin d'éviter la capture.

Article 9 :

Les animaux capturés déjà identifiés seront restitués en priorité à leur propriétaire et à défaut seront placés en fourrière (exceptés ceux propriétés de la commune).

Conformément aux dispositions de l'article 211-24 du code rural, ils seront restitués à leurs propriétaires après paiement des frais de fourrière.

Article 10 :

Les animaux définis à l'article 2 ne doivent pas faire l'objet d'une adoption puisqu'ils sont pucés en qualité de "chats libres" au nom de la Mairie de Theix et donc remis en liberté dans un lieu où ils sont nourris et surveillés par une ou plusieurs personnes et protégés par la Mairie. Ce qui est la base de la définition du Chat Libre

Toutefois, à titre exceptionnel, ceux qui seront jugés par les vétérinaires aptes à l'adoption, sur proposition de l'une ou l'autre des associations, suivront le circuit sanitaire du service fourrière en vue d'une adoption, soit 10 jours d'isolement dans une famille d'accueil.

Dans ces cas-là, les frais engagés par la Mairie auprès du vétérinaire devront être remboursés par l'association qui prendra le chat en charge et ce, par un chèque à l'ordre du Trésor Public.

L'association recevra en retour une attestation de paiement ou une facture lui permettant de justifier sa dépense auprès de son trésorier.

Article 11 :

Il pourra être mis fin à la présente convention, avant échéance, en cas de litige, avec l'une ou l'autre des parties, après envoi d'une lettre recommandée avec accusé réception.

Fait à Theix-Noyal le 1^{er} avril 2024

Le Maire,
Christian SEBILLE

La Clinique Vétérinaire
Le représentant

La SPA de Vannes
Le représentant

L'Association Le Cercle des Chats Libres
Le représentant

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°RH 030/2024 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de prendre en compte deux suppressions de poste (retraite et reclassement suite à réussite de concours), une création (réussite de concours) et une modification de l'amplitude hebdomadaire d'un agent du service de restauration scolaire :

- La suppression d'un emploi sur le grade d'attaché suite au départ en retraite d'un agent. C'est la suite annoncée de la délibération prise le 25 janvier dernier qui avait créé un poste de rédacteur territorial pour pallier ce départ en retraite.
- La création d'un emploi sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à la réussite au concours d'un agent en poste au sein de la collectivité (actuellement agent sous contrat de trois ans).
- À la suite du souhait d'un agent en situation de handicap de diminuer son temps de travail, il est proposé à l'assemblée de d'amender son cycle de travail comme suit : passer de 12.5/35^{ème} h à 11 h par semaine.

Il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs compte tenu des éléments développés ci-dessous :

Objet	Suppressions	Cat	Créations	Cat	Temps de travail	Date d'effet
Suppression suite départ en retraite	1 poste d'attaché territorial	A			35/35	1 ^{er} avril 2024
Création et suppression d'un poste suite à la réussite au concours	Rédacteur	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	35/35	1 ^{er} avril 2024
Modification du temps de travail d'un poste à temps non-complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe 12,5/35 ^{ème}	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	11/35	1 ^{er} avril 2024

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune tenant compte des modifications indiquées ci-dessus.

DE DONNER pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHAMNO



Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SÉBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebut M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°FIN 031/2024 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2024****Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant**

Depuis sa création en 2016, les taux d'imposition de la commune nouvelle votés en conseil municipal n'ont subi aucune augmentation et sont donc, fin 2023, à ce qu'ils étaient cette année-là, hors effet de la réforme fiscale, à savoir :

- Pour la taxe d'habitation : 13,39%
- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties 20,34%
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties 51,48%

A compter de 2021, suite à la réforme fiscale et à la suppression de la taxe d'habitation, le taux d'imposition du foncier bâti de la commune est passé automatiquement de 20,34% à 35,60%, avec le transfert du taux de foncier bâti départemental (15,26%).

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité 2024 à ceux de l'an passé.

Le produit des contributions directes attendu pour 2024 est le suivant :

	Bases prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produits estimés 2024
en euros			
Taxe d'habitation (TH)	845 500	13,39%	113 212
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	12 897 000	35,60%	4 591 332
Coefficient correcteur sur la TFB			-196 658
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	255 700	51,48%	131 634
		TOTAL BP 2024	4 639 521

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE, comme suit, les taux d'imposition 2024 :

- **Taxe d'habitation :** **13,39%**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** **35,60%**
Le dispositif de lissage ou d'unification progressive des taux qui consiste à harmoniser le taux de taxe sur le foncier bâti sur une durée de 13 années (12 années de taux différents et un taux unique la 13^{ème}) se poursuit en 2024
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** **51,48%**

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

COMMUNE : 251 THEIX-NOYALO
ARRONDISSEMENT : 56 VANNES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE VANNES

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024_031_DEL-DE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
Impôt sur la valeur ajoutée (TVA)	1	2	3	4	5	6	7
Impôt sur les bénéfices (TFNB)	12 269 013	35,60	98,55	12 897 000	4 591 332	35,60	4 591 332
Impôt sur le revenu (TH)	245 731	51,48	124,49	255 700	131 634	51,48	131 634
Impôt sur les sociétés (TH)	934 129	13,39	52,35	845 500	113 212	13,39	113 212
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	4 836 178		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	4 836 178

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	35,60		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	4 836 178	51,48		
Taxe d'habitation (TH)	4 836 178 = 1,000000	13,39		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				308 912	0	0	-196 658	182 960

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
4 836 178		182 960		5 019 138

À VANNES

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
MERLE PHILIPPE

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 2.4.2024
Pour la Commune,
Le Maire

Elmiskawa
Secrétaire



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024_031

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :
Taxes de condition modeste
Défiscalisation, QPPV, Mayotte
Industriels
Logements sociaux : exo de longue durée

5 226
0
280 169
9 683

Taxe foncière bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière non bâtie :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

1 568 508
40 733
109

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV
b. Mayotte

>>>
>>>

Cotisation foncière des entreprises

a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

>>>

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Bases dégrévées hors locaux vacants
d. Bases dégrévées locaux vacants
e. Bases dégrévées majo THS

845 500
>>>
120 340

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFFER ET PYLONES

a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

70 706

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)
b. TVA prév. (comp. CVAE)
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

>>>
0
0,959631
20,34
15,26

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :		Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	38,95	98,55	>>>	98,55
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	49,92	127,05	2,56000	124,49
Taxe d'habitation (TH)	24,45	23,84	61,13	8,78000	52,35
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	
a. National	b. Communal
>>>	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental >>>
b. Taux maximum de la majo >>>

Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>>
23,73

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 032/2024 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « *entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs* ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les budget primitif de l'exercice 2023, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

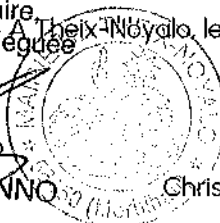
DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO



Christian SEBILLE

Le Maire,

THEIX-NOYALO BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DENIS L ANGE
M THIERRY PETIT
M Gildas LE BRIS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 02/01/2023
DU 03/01/2023 AU 01/11/2023
DU 02/11/2023 AU 21/02/2024

Population 8625
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	33
1 Balance des comptes	Etat III-1 34

[2 Situation des valeurs inactives](#) Etat III-2 71
[4EME PARTIE : Page des signatures](#) 72

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024_032_DEL-DE

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	30 202,64
Subventions d'investissement versées	304,43	Neutralisations et régularisations	1 076,01
Autres immobilisations incorporelles	588,50	Réserves	49 033,70
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	6 817,09
Terrains	6 974,88	Résultat de l'exercice	2 151,76
Constructions	23 586,39	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	19 758,08
Réseaux et installations de voirie	25 241,38	TOTAL FONDS PROPRES (I)	109 039,28
Réseaux divers	3 878,97	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	164,50	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	979,00	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	18 476,15	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	6 575,14
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	29 875,05	Dettes financières et autres emprunts	30,01
Immobilisations financières (nettes)	126,22	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	6 605,16
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	110 195,47	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	534,98
Stocks		Autres dettes non financières	42,22
Créances	932,06	Produits constatés d'avance	1,50
Charges constatées d'avance	4,23	TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	578,70
Trésorerie	5 063,74	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	6 000,02	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	7 183,86
Comptes de régularisation (III)	32,04	Comptes de régularisation (III)	4,40
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	116 227,53	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	116 227,53

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

22500 - THEIX-NOYALO

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		324 165,67	19 737,32	304 428,35	247 731,85
Autres immobilisations incorporelles		928 233,10	390 101,56	538 131,54	406 461,22
Immobilisations incorporelles en cours		50 372,04		50 372,04	50 372,04
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		7 036 562,73	61 682,83	6 974 879,90	6 049 455,05
Constructions		23 764 534,66	178 144,61	23 586 390,05	23 032 212,83
Réseaux et installations de voirie		25 270 828,71	29 449,31	25 241 379,40	25 144 636,31
Réseaux divers		3 878 971,10		3 878 971,10	3 843 837,10
Installations techniques, agencements et matériel		618 295,91	453 798,08	164 497,83	136 528,99
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		4 228 447,61	3 249 451,32	978 996,29	837 404,96
Immobilisations corporelles en cours		18 476 153,40		18 476 153,40	17 808 545,69
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		29 875 046,27		29 875 046,27	340 790,16
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		126 222,70		126 222,70	126 222,70
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		114 577 833,90	4 382 365,03	110 195 468,87	78 024 198,90

BILAN (en Euros)

22500 - THEIX-NOYALO

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		242 736,13		242 736,13	129 643,61
Créances sur les redevables et comptes rattachés		372 160,94	20 607,81	351 553,13	549 737,91
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		116 015,28		116 015,28	
Créances sur budgets annexes		147 688,63		147 688,63	141 751,57
Créances sur les autres débiteurs		74 064,51		74 064,51	21 796,38
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		4 228,69		4 228,69	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		956 894,18	20 607,81	936 286,37	842 929,47
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		5 063 737,43		5 063 737,43	6 139 218,62
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		5 063 737,43		5 063 737,43	6 139 218,62
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		32 037,03		32 037,03	21 584,41
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		120 630 502,54	4 402 972,84	116 227 529,70	85 027 931,40

BILAN (en Euros)

22500 - THEIX-NOYALO

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		6 785 399,93	5 792 488,51
Fonds globalisés		14 577 635,98	13 906 264,64
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		119 574,96	136 339,72
Rattachées à un actif non amortissable		8 720 033,19	8 171 876,42
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		1 076 009,67	2 714 801,22
RÉSERVES		49 033 698,70	38 468 819,54
REPORT A NOUVEAU		6 817 086,49	4 886 890,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 151 756,39	2 186 486,96
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		19 758 080,78	340 790,16
TOTAL FONDS PROPRES (I)		109 039 276,09	76 604 757,17

BILAN (en Euros)

22500 - THEIX-NOYALO

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		6 575 140,42	7 680 280,64
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		30 014,59	501,03
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		6 605 155,01	7 680 781,67
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		534 983,82	548 711,49
Dettes fiscales et sociales			14 888,75
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			345,00
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		42 218,74	139 441,15
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		1 500,00	1 500,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		578 702,56	704 886,39
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		7 183 857,57	8 385 668,06
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		4 396,04	37 506,17
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		116 227 529,70	85 027 931,40

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	761,87	
Participations	726,14	
Compensations, autres attributions et autres participations	317,66	
Dons et legs		
Impôts et taxes	6 803,69	
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	1 834,25	
Produits des cessions d'actifs	16,80	
Autres produits de gestion	154,83	
Production stockée et immobilisée	9,93	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,39	
Reprises du financement rattaché à un actif	28,76	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	186,88	
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	10 841,21	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	2 364,52	
Charges de personnel	4 683,62	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	123,07	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	48,76	
Impôts et taxes	161,84	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	552,18	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	1,86	
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	14,95	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	7 950,78	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	153,59	
Autres charges	421,41	
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	575,00	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	2 315,43	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,05	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	163,72	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-163,67	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	2 151,76	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

22500 - THEIX-NOYALO

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		761 865,07		
Participations		726 138,24		
Compensations, autres attributions et autres participations		317 658,00		
Dons et legs				
Impôts et taxes		6 803 688,80		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		1 834 253,45		
Produits des cessions d'actifs		16 800,00		
Autres produits de gestion		154 833,78		
Production stockée et immobilisée		9 934,73		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		389,06		
Reprises du financement rattaché à un actif		28 764,76		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		186 882,00		
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		10 841 207,89		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		2 364 522,21		
Charges de personnel		4 683 615,45		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		3 259 389,55		
Dont charges sociales		1 424 225,90		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		123 066,55		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		48 757,80		
Impôts et taxes		161 841,05		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		552 175,58		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		1 855,00		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession		14 945,00		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		7 950 778,64		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		153 587,14		
Dont ménages		1 665,40		
Dont personnes morales de droit privé		89 765,00		
Dont collectivités territoriales		666,67		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

22500 - THEIX-NOYALO

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics		61 490,07		
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		421 413,40		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		575 000,54		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		2 315 428,71		
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		48,30		
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		48,30		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		162 220,62		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		1 500,00		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		163 720,62		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-163 672,32		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		2 151 756,39		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-01			110 244,54		110 244,54	
4581-03			5 770,74		5 770,74	
4541-102			1 152,00		1 152,00	
4541-202				1 152,00		1 152,00

Résultats budgétaires de l'exercice

22500 - THEIX-NOYALO

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 896 671,04	16 316 557,00	27 213 228,04
Titres de recette émis (b)	3 041 896,29	11 493 400,93	14 535 297,22
Réductions de titres (c)		446 475,50	446 475,50
Recettes nettes (d = b - c)	3 041 896,29	11 046 925,43	14 088 821,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 896 671,04	16 316 557,00	27 213 228,04
Mandats émis (f)	4 814 359,18	9 202 220,50	14 016 579,68
Annulations de mandats (g)	67 961,91	307 051,46	375 013,37
Dépenses nettes (h = f - g)	4 746 397,27	8 895 169,04	13 641 566,31
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 151 756,39	447 255,41
(h - d) Déficit	1 704 500,98		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-866 212,17		-1 704 500,98	-1 112 871,49	-3 683 584,64
Fonctionnement	7 073 376,96	1 369 161,96	2 151 756,39	1 112 871,49	8 968 842,88
TOTAL I	6 207 164,79	1 369 161,96	447 255,41		5 285 258,24
II - Budgets des services à caractère administratif 22502-LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA					
Investissement	-213 579,90		-6 101,84		-219 681,74
Fonctionnement	71 828,33				71 828,33
Sous-Total	-141 751,57		-6 101,84		-147 853,41
TOTAL II	-141 751,57		-6 101,84		-147 853,41
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 065 413,22	1 369 161,96	441 153,57		5 137 404,83

ARRETE DE DISSOLUTION DU SIAEP DE LA PRESQU'ILE DE RHUYS AU 31/12/2019

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	973 500,00	102 000,00	1 075 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	664 216,61	1 000,00	665 216,61
204	Subventions d'équipement versées	356 136,91	4 000,00	360 136,91
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 563 803,33	414 000,00	2 977 803,33
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 612 700,36	-127 300,00	4 485 400,36
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	9 170 357,21	393 700,00	9 564 057,21
4541102	Opération pour compte tiers n° 4541102		1 160,00	1 160,00
458101	Opération pour compte tiers n° 458101	111 554,66		111 554,66
458102	Opération pour compte tiers n° 458102	30 000,00		30 000,00
458103	Opération pour compte tiers n° 458103		6 000,00	6 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	141 554,66	7 160,00	148 714,66
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9 311 911,87	400 860,00	9 712 771,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 647,00	9 940,00	225 587,00
041	Opérations patrimoniales		92 100,00	92 100,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	215 647,00	102 040,00	317 687,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	866 212,17		866 212,17
TOTAL GENERAL		10 393 771,04	502 900,00	10 896 671,04

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
16	1 075 500,00	1 072 536,67		1 072 536,67	2 963,33
20	665 216,61	247 419,26		247 419,26	417 797,35
204	360 136,91	272 748,87	15 574,00	257 174,87	102 962,04
21	2 977 803,33	1 973 094,39	8 849,03	1 964 245,36	1 013 557,97
23	4 485 400,36	814 970,82	43 538,88	771 431,94	3 713 968,42
SOUS-TOTAL	9 564 057,21	4 380 770,01	67 961,91	4 312 808,10	5 251 249,11
4541102	1 160,00	1 152,00		1 152,00	8,00
458101	111 554,66	110 244,54		110 244,54	1 310,12
458102	30 000,00				30 000,00
458103	6 000,00	5 770,74		5 770,74	229,26
SOUS-TOTAL	148 714,66	117 167,28		117 167,28	31 547,38
TOTAL	9 712 771,87	4 497 937,29	67 961,91	4 429 975,38	5 282 796,49
040	225 587,00	225 581,49		225 581,49	5,51
041	92 100,00	90 840,40		90 840,40	1 259,60
TOTAL	317 687,00	316 421,89		316 421,89	1 265,11
001	866 212,17				866 212,17
TOTAL GENERAL	10 896 671,04	4 814 359,18	67 961,91	4 746 397,27	6 150 273,77

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 969 161,96		1 969 161,96
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	524 597,42	382 700,00	907 297,42
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		61 000,00	61 000,00
024	Produits de cessions (recettes)		-16 800,00	-16 800,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 493 759,38	426 900,00	2 920 659,38
4541202	Opération pour compte tiers n° 4541202		1 160,00	1 160,00
458201	Opération pour compte tiers n° 458201	111 554,66		111 554,66
458202	Opération pour compte tiers n° 458202	30 000,00		30 000,00
458203	Opération pour compte tiers n° 458203		6 000,00	6 000,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	141 554,66	7 160,00	148 714,66
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 635 314,04	434 060,00	3 069 374,04
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	7 178 920,00	-40 060,00	7 138 860,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	579 537,00	16 800,00	596 337,00
041	Opérations patrimoniales		92 100,00	92 100,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 758 457,00	68 840,00	7 827 297,00
TOTAL GENERAL		10 393 771,04	502 900,00	10 896 671,04

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	1 969 161,96	1 758 213,37		1 758 213,37	210 948,59
13	907 297,42	560 156,77		560 156,77	347 140,65
16		700,00		700,00	-700,00
21		725,50		725,50	-725,50
23	61 000,00	61 132,67		61 132,67	-132,67
024	-16 800,00				-16 800,00
SOUS-TOTAL	2 920 659,38	2 380 928,31		2 380 928,31	539 731,07
4541202	1 160,00	1 152,00		1 152,00	8,00
458201	111 554,66				111 554,66
458202	30 000,00				30 000,00
458203	6 000,00				6 000,00
SOUS-TOTAL	148 714,66	1 152,00		1 152,00	147 562,66
TOTAL	3 069 374,04	2 382 080,31		2 382 080,31	687 293,73
021	7 138 860,00				7 138 860,00
040	596 337,00	568 975,58		568 975,58	27 361,42
041	92 100,00	90 840,40		90 840,40	1 259,60
TOTAL	7 827 297,00	659 815,98		659 815,98	7 167 481,02
TOTAL GENERAL	10 896 671,04	3 041 896,29		3 041 896,29	7 854 774,75

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	2 399 888,00	50 000,00	2 449 888,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 060 850,00	40 000,00	5 100 850,00
014	Atténuations de produits	58 000,00		58 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	807 672,00	-21 950,00	785 722,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	168 000,00	1 000,00	169 000,00
67	CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00	5 900,00	15 900,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	2 000,00		2 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 506 410,00	74 950,00	8 581 360,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	7 178 920,00	-40 060,00	7 138 860,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	579 537,00	16 800,00	596 337,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	7 758 457,00	-23 260,00	7 735 197,00
TOTAL GENERAL		16 264 867,00	51 690,00	16 316 557,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	2 449 888,00	2 565 856,68	245 505,74	2 320 350,94	129 537,06
012	5 100 850,00	5 064 383,43	20 578,42	5 043 805,01	57 044,99
014	58 000,00	51 492,00		51 492,00	6 508,00
65	785 722,00	747 801,90	8 363,75	739 438,15	46 283,85
66	169 000,00	196 324,17	32 603,55	163 720,62	5 279,38
67	15 900,00	7 386,74		7 386,74	8 513,26
68	2 000,00				2 000,00
TOTAL	8 581 360,00	8 633 244,92	307 051,46	8 326 193,46	255 166,54
023	7 138 860,00				7 138 860,00
042	596 337,00	568 975,58		568 975,58	27 361,42
TOTAL	7 735 197,00	568 975,58		568 975,58	7 166 221,42
TOTAL GENERAL	16 316 557,00	9 202 220,50	307 051,46	8 895 169,04	7 421 387,96

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	147 430,00		147 430,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 692 133,00		1 692 133,00
73	IMPOTS ET TAXES	1 758 929,00		1 758 929,00
731	Fiscalité locale	5 013 738,00	1 000,00	5 014 738,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 615 530,00	18 060,00	1 633 590,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	117 245,00	5 500,00	122 745,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES		16 800,00	16 800,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		390,00	390,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 345 005,00	41 750,00	10 386 755,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 647,00	9 940,00	225 587,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	215 647,00	9 940,00	225 587,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 704 215,00		5 704 215,00
TOTAL GENERAL		16 264 867,00	51 690,00	16 316 557,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	147 430,00	172 266,57	18 089,33	154 177,24	-6 747,24
70	1 692 133,00	1 915 024,28	80 770,83	1 834 253,45	-142 120,45
73	1 758 929,00	1 788 261,00	29 333,00	1 758 928,00	1,00
731	5 014 738,00	5 096 757,20	504,40	5 096 252,80	-81 514,80
74	1 633 590,00	2 111 376,75	305 715,44	1 805 661,31	-172 071,31
75	122 745,00	166 171,34	12 062,50	154 108,84	-31 363,84
76		48,30		48,30	-48,30
77	16 800,00	17 524,94		17 524,94	-724,94
78	390,00	389,06		389,06	0,94
TOTAL	10 386 755,00	11 267 819,44	446 475,50	10 821 343,94	-434 588,94
042	225 587,00	225 581,49		225 581,49	5,51
TOTAL	225 587,00	225 581,49		225 581,49	5,51
002	5 704 215,00				5 704 215,00
TOTAL GENERAL	16 316 557,00	11 493 400,93	446 475,50	11 046 925,43	5 269 631,57

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 072 536,67		1 072 536,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 072 536,67		1 072 536,67
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	18 180,86		18 180,86
2031	Frais d'études	206 798,67		206 798,67
2033	Frais d'insertion	2 876,13		2 876,13
2051	Concessions et droits similaires	19 563,60		19 563,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	247 419,26		247 419,26
2041482	Bâtiments et installations	2 972,70		2 972,70
20415322	Bâtiments et installations	12 000,00		12 000,00
2041582	Bâtiments et installations	2 312,02		2 312,02
204182	Bâtiments et installations	19 275,00		19 275,00
20422	Bâtiments et installations	33 733,15		33 733,15
2046	Attributions de compensation d'investissement	202 456,00	15 574,00	186 882,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	272 748,87	15 574,00	257 174,87
2112	Terrains de voirie	159,60		159,60
2116	Cimetière	6 438,49		6 438,49
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	16 114,61		16 114,61
2128	Autres agencements et aménagements	816 208,55	2 695,19	813 513,36
21318	Autres bâtiments publics	290 421,00		290 421,00
21321	Immeubles de rapport	173 400,00	114,11	173 285,89
21351	Bâtiments publics	98 679,65		98 679,65
2151	Réseaux de voirie	53 149,05	5 770,74	47 378,31
2152	Installations de voirie	49 364,78		49 364,78
21538	Autres réseaux	35 134,00		35 134,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	12 601,64		12 601,64
215738	Autre matériel et outillage de voirie	29 147,56		29 147,56
21578	Autre matériel technique	5 495,53		5 495,53
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	27 766,17	268,99	27 497,18
21828	Autres matériels de transport	185 896,78		185 896,78
21831	Matériel informatique scolaire	9 071,86		9 071,86
21838	Autre matériel informatique	81 661,24		81 661,24
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 845,79		1 845,79
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	11 646,48		11 646,48
2185	Matériel de téléphonie	3 609,90		3 609,90
2188	Autres	65 281,71		65 281,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 973 094,39	8 849,03	1 964 245,36

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2313	Constructions	137 981,83		137 981,83
2315	Installations, matériel et outillage techniques	631 453,43	43 538,88	587 914,55
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	45 535,56		45 535,56
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	814 970,82	43 538,88	771 431,94
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 380 770,01	67 961,91	4 312 808,10
45411	Opération pour compte de tiers n° 45411	1 152,00		1 152,00
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	116 015,28		116 015,28
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	117 167,28		117 167,28
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 497 937,29	67 961,91	4 429 975,38
13911	État et établissements nationaux	22 644,93		22 644,93
13912	Régions	206,25		206,25
139148	Autres communes	637,01		637,01
139151	GFP de rattachement	1 172,00		1 172,00
13918	Autres	3 874,57		3 874,57
13935	Amendes de radars automatiques et amendes de police	230,00		230,00
198	Neutralisation des amortissements	186 882,00		186 882,00
2116	Cimetière	3 258,50		3 258,50
2128	Autres agencements et aménagements	6 676,23		6 676,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 581,49		225 581,49
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	288,32		288,32
2128	Autres agencements et aménagements	87 708,08		87 708,08
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 844,00		2 844,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	90 840,40		90 840,40
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	316 421,89		316 421,89
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 814 359,18	67 961,91	4 746 397,27

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	274 021,26		274 021,26
10226	Taxe d'aménagement	115 030,15		115 030,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 369 161,96		1 369 161,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 758 213,37		1 758 213,37
1311	État et établissements nationaux	12 000,00		12 000,00
1323	Départements	259 536,95		259 536,95
13251	GFP de rattachement	185 974,00		185 974,00
13278	Autres fonds européens	20 072,00		20 072,00
1328	Autres	15 652,82		15 652,82
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	22 260,00		22 260,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	44 661,00		44 661,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	560 156,77		560 156,77
165	Dépôts et cautionnements reçus	700,00		700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	700,00		700,00
21351	Bâtiments publics	725,50		725,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	725,50		725,50
2313	Constructions	61 132,67		61 132,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	61 132,67		61 132,67
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 380 928,31		2 380 928,31
45412	Opération pour compte de tiers n° 45412	1 152,00		1 152,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	1 152,00		1 152,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 382 080,31		2 382 080,31
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	14 945,00		14 945,00
21828	Autres matériels de transport	1 855,00		1 855,00
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	4 337,13		4 337,13
28031	Frais d'études	26 539,45		26 539,45
28033	Frais d'insertion	771,00		771,00
2804114	Voirie	744,00		744,00
28041482	Bâtiments et installations	711,89		711,89
280415322	Bâtiments et installations	703,00		703,00
28041582	Bâtiments et installations	6 522,75		6 522,75
2804182	Bâtiments et installations	1 070,83		1 070,83
280421	Biens mobiliers, matériel et études	369,00		369,00
280422	Bâtiments et installations	3 338,10		3 338,10
2804422	Bâtiments et installations	136,80		136,80
28046	Attributions de compensation d'investissement	186 882,00		186 882,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	39 084,84		39 084,84
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 939,73		5 939,73
28128	Autres agencements et aménagements	2 504,29		2 504,29
281321	Immeubles de rapport	7 483,82		7 483,82
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 589,29		5 589,29
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	5 642,04		5 642,04
281578	Autre matériel technique	85,17		85,17
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	35 456,57		35 456,57
281828	Autres matériels de transport	56 049,37		56 049,37
281831	Matériel informatique scolaire	14 008,86		14 008,86
281838	Autre matériel informatique	50 320,76		50 320,76
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	2 977,29		2 977,29
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	28 954,88		28 954,88
28185	Matériel de téléphonie	156,00		156,00
28188	Autres	63 100,27		63 100,27
4818	Charges à étaler	2 696,45		2 696,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	568 975,58		568 975,58
2031	Frais d'études	44 548,33		44 548,33
2033	Frais d'insertion	756,51		756,51
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	45 535,56		45 535,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	90 840,40		90 840,40
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	659 815,98		659 815,98
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 041 896,29		3 041 896,29

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6023	Fournitures de voirie	44,03	44,03	
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	32 041,91		32 041,91
60611	Eau et assainissement	60 527,55	18 523,26	42 004,29
60612	Énergie - Électricité	144 111,41	2 959,19	141 152,22
60613	Chauffage urbain	67 529,30	4 535,02	62 994,28
60621	Combustibles	15 087,65		15 087,65
60622	Carburants	40 718,68		40 718,68
60623	Alimentation	730 751,72	21 667,80	709 083,92
60628	Autres fournitures non stockées	2 396,86	96,76	2 300,10
60631	Fournitures d'entretien	30 635,12	216,66	30 418,46
60632	Fournitures de petit équipement	67 871,40	5 188,59	62 682,81
60633	Fournitures de voirie	25 686,51	555,00	25 131,51
60636	Habillement et Vêtements de travail	13 543,70	462,38	13 081,32
6064	Fournitures administratives	13 306,58		13 306,58
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	2 820,65	18,80	2 801,85
6067	Fournitures scolaires	22 406,09	510,56	21 895,53
6068	Autres matières et fournitures.	56 013,59	4 504,85	51 508,74
611	Contrats de prestations de services	68 864,46	12 619,70	56 244,76
61221	Matériel roulant	1 276,36	1 276,36	
6132	Locations immobilières	2 092,45		2 092,45
61351	Matériel roulant	13 894,34		13 894,34
61358	Autres	23 365,68	1 418,43	21 947,25
614	Charges locatives et de copropriété	6 713,80		6 713,80
61521	Terrains	24 305,62	3 927,56	20 378,06
615221	Bâtiments publics	51 263,89	8 307,34	42 956,55
615231	Voiries	152 057,58	50 971,75	101 085,83
615232	Réseaux	78 781,23	6 481,68	72 299,55
61551	Matériel roulant	21 310,81		21 310,81
61558	Autres biens mobiliers	39 492,61	1 836,50	37 656,11
6156	Maintenance	80 277,78	3 193,21	77 084,57
6161	Multirisques	68 732,54	16,09	68 716,45
617	Études et recherches	6 650,38	1 740,00	4 910,38
6182	Documentation générale et technique	3 854,47	36,80	3 817,67
6184	Versements à des organismes de formation	29 292,55	1 643,20	27 649,35
6188	Autres frais divers	8 081,31	4 242,40	3 838,91
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	102,90		102,90

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62268	Autres honoraires, conseils...	18 232,30	14 416,30	3 816,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	18 638,20	10 100,00	8 538,20
6228	Divers	14 897,86	493,38	14 404,48
6231	Annonces et insertions	3 253,17		3 253,17
6232	Fêtes et cérémonies	32 107,67	1 927,94	30 179,73
6236	Catalogues et imprimés et publications	41 627,78	4 025,36	37 602,42
6238	Divers	4 873,76		4 873,76
6241	Transports de biens	2 444,00		2 444,00
6247	Transports collectifs du personnel	15 020,05	905,00	14 115,05
6251	Voyages, déplacements et missions	15 588,99		15 588,99
6261	Frais d'affranchissement	11 061,64		11 061,64
6262	Frais de télécommunications	19 395,19	543,38	18 851,81
627	Services bancaires et assimilés.	886,34		886,34
6281	Concours divers (cotisations...)	5 371,22		5 371,22
6283	Frais de nettoyage des locaux	87 694,88	12 237,03	75 457,85
62876	Au GFP de rattachement	7 900,53	7 475,00	425,53
62878	A des tiers	18 164,96	6 000,00	12 164,96
6288	Autres	204 018,16	30 388,43	173 629,73
63512	Taxes foncières	32 480,71		32 480,71
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 331,80		1 331,80
6358	Autres droits	4 963,96		4 963,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	2 565 856,68	245 505,74	2 320 350,94
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	14 873,41	1 540,00	13 333,41
6218	Autre personnel extérieur	87 782,07	18 167,74	69 614,33
6331	Versement mobilité	33 709,28		33 709,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 957,25		13 957,25
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	66 970,64		66 970,64
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	8 427,41		8 427,41
64111	Rémunération principale	2 154 191,55		2 154 191,55
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	30 993,29		30 993,29
64113	NBI	34 414,88		34 414,88
64118	Autres indemnités.	432 386,63	270,00	432 116,63
64131	Rémunérations	650 180,01		650 180,01
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	7 117,51		7 117,51
64138	Primes et autres indemnités	75 680,87		75 680,87
6417	Rémunérations des apprentis	29 191,79	319,74	28 872,05

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	529 942,17		529 942,17
6453	Cotisations aux caisses de retraite	714 175,47		714 175,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	29 427,02		29 427,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	128 062,24		128 062,24
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	541,88		541,88
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 726,41	280,94	11 445,47
6478	Autres charges sociales diverses	10 631,65		10 631,65
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 064 383,43	20 578,42	5 043 805,01
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	51 492,00		51 492,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	51 492,00		51 492,00
65138	Autres secours	52,90		52,90
65311	Indemnités de fonction	101 422,26		101 422,26
65312	Frais de mission et de déplacement	236,24		236,24
65313	Cotisations de retraite	8 904,64		8 904,64
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	11 080,73		11 080,73
65315	Formation	1 352,68		1 352,68
65316	Frais de représentation du maire	70,00		70,00
6541	Créances admises en non-valeur	486,67		486,67
6542	Créances éteintes	312,95		312,95
65568	Autres contributions	218 658,29	7 413,75	211 244,54
6558	Autres contributions obligatoires	210 168,86		210 168,86
657341	Communes membres du GFP	666,67		666,67
657362	CCAS	55 190,07		55 190,07
657381	Autres établissements publics locaux	6 300,00		6 300,00
65741	Ménages	1 612,50		1 612,50
65742	Entreprises	950,00	950,00	
65748	Autres personnes de droit privé	89 765,00		89 765,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	4 711,45		4 711,45
65818	Autres	8 208,40		8 208,40
65881	Hébergement et restauration scolaires	9 562,37		9 562,37
65888	Autres	18 089,22		18 089,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	747 801,90	8 363,75	739 438,15
66111	Intérêts réglés à l'échéance	166 010,61		166 010,61
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	28 813,56	32 603,55	-3 789,99
6681	Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques	1 500,00		1 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	196 324,17	32 603,55	163 720,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	7 386,74		7 386,74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	7 386,74		7 386,74
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 633 244,92	307 051,46	8 326 193,46
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 855,00		1 855,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	14 945,00		14 945,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	549 479,13		549 479,13
68128	Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées	2 696,45		2 696,45
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	568 975,58		568 975,58
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	568 975,58		568 975,58
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 202 220,50	307 051,46	8 895 169,04

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	172 266,57	18 089,33	154 177,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	172 266,57	18 089,33	154 177,24
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	9 118,00	994,00	8 124,00
70322	Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial	1 095,00		1 095,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	31 892,29		31 892,29
70388	Autres redevances et recettes diverses	50,00		50,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	4 480,00		4 480,00
70632	A caractère de loisirs	143 303,95	1 147,58	142 156,37
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	539 228,08	191,06	539 037,02
706888	Autres	596 126,77	769,90	595 356,87
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 305,72		1 305,72
70843	aux CCAS	19 348,74		19 348,74
70848	aux autres organismes	102 812,87	6 463,58	96 349,29
70873	par les C.C.A.S.	833,82		833,82
70876	par le GFP de rattachement	113 243,14	56 104,71	57 138,43
70878	par des tiers	351 285,74	15 100,00	336 185,74
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	900,16		900,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 915 024,28	80 770,83	1 834 253,45
73211	Attribution de compensation	1 422 059,00		1 422 059,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	366 202,00	29 333,00	336 869,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	IMPOTS ET TAXES	1 788 261,00	29 333,00	1 758 928,00
73111	Impôts directs locaux	4 443 419,00		4 443 419,00
73118	Autres contributions directes	932,00		932,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	446 213,90		446 213,90
73132	Taxe sur les pylônes électriques	64 400,00		64 400,00
73154	Droits de place	6 117,50		6 117,50
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	135 674,80	504,40	135 170,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	5 096 757,20	504,40	5 096 252,80
74111	Dotation forfaitaire des communes	582 236,00		582 236,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	143 767,00		143 767,00
744	FCTVA	35 862,07		35 862,07
74718	Autres	35 373,01		35 373,01
7472	Régions	3 000,00	1 500,00	1 500,00
7473	Départements	28 142,10	9 750,30	18 391,80
74748	Autres communes	47 923,71		47 923,71
74751	GFP de rattachement	5 000,00	3 000,00	2 000,00

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74758	Autres groupements	1 269,29	714,00	555,29
74771	Fonds social européen	18 087,00	18 087,00	
74773	FEADER	18 087,00		18 087,00
7478222	Caisses d'allocations familiales	114 212,99	114 212,99	
747888	Autres	760 758,58	158 451,15	602 307,43
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	298 658,00		298 658,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	19 000,00		19 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 111 376,75	305 715,44	1 805 661,31
752	Revenus des immeubles	121 521,46	11 962,50	109 558,96
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 329,20		5 329,20
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	22,68		22,68
75888	Autres	39 298,00	100,00	39 198,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	166 171,34	12 062,50	154 108,84
761	Produits de participations	48,30		48,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 76	PRODUITS FINANCIERS	48,30		48,30
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	724,94		724,94
775	Produits des cessions d'immobilisations	16 800,00		16 800,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	PRODUITS SPECIFIQUES	17 524,94		17 524,94
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.	389,06		389,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	389,06		389,06
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11 267 819,44	446 475,50	10 821 343,94
722	Immobilisations corporelles	9 934,73		9 934,73
77681	Neutralisation des amortissements	186 882,00		186 882,00
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	28 764,76		28 764,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 581,49		225 581,49
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	225 581,49		225 581,49
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 493 400,93	446 475,50	11 046 925,43

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		5 792 488,51		992 911,42				6 785 399,93		6 785 399,93
10222	F.C.T.V.A.		10 274 355,23		282 319,93		274 021,26		10 830 696,42		10 830 696,42
10226	Taxe d'aménagement		1 060 145,79				115 030,15		1 175 175,94		1 175 175,94
10227	Versement pour sous densité		1 258,09						1 258,09		1 258,09
10228	Autres fonds d'investissement		2 575 940,53						2 575 940,53		2 575 940,53
102292	Reprise sur FCTVA	5 435,00						5 435,00		5 435,00	
10229	Sous Total compte 10229	5 435,00						5 435,00		5 435,00	
1022	Sous Total compte 1022	5 435,00	13 911 699,64		282 319,93		389 051,41	5 435,00	14 583 070,98		14 577 635,98
102	Sous Total compte 102	5 435,00	19 704 188,15		1 275 231,35		389 051,41	5 435,00	21 368 470,91		21 363 035,91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		38 468 819,54		9 195 717,20		1 369 161,96		49 033 698,70		49 033 698,70
106	Sous Total compte 106		38 468 819,54		9 195 717,20		1 369 161,96		49 033 698,70		49 033 698,70
10	Sous Total compte 10	5 435,00	58 173 007,69		10 470 948,55		1 758 213,37	5 435,00	70 402 169,61		70 396 734,61
110	Report à nouveau (solde créditeur)		4 886 890,00	1 371 592,11	3 301 788,60			1 371 592,11	8 188 678,60		6 817 086,49
119	Report à nouveau (solde débiteur)			2 430,15	2 430,15			2 430,15	2 430,15		0,00
11	Sous Total compte 11		4 886 890,00	1 374 022,26	3 304 218,75			1 374 022,26	8 191 108,75		6 817 086,49
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		2 186 486,96	2 186 486,96				2 186 486,96	2 186 486,96		0,00
12	Sous Total compte 12		2 186 486,96	2 186 486,96				2 186 486,96	2 186 486,96		0,00
1311	État et établissements nationaux		127 635,27	1 828 853,69	1 828 853,69		12 000,00	1 828 853,69	1 968 488,96		139 635,27
1312	Régions		1 237,50	1 420 090,71	1 420 090,71			1 420 090,71	1 421 328,21		1 237,50

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1313	Départements		760,00	2 758 122,38	2 758 122,38			2 758 122,38	2 758 882,38		760,00
13148	Autres communes		4 137,45						4 137,45		4 137,45
1314	Sous Total compte 1314		4 137,45						4 137,45		4 137,45
13151	GFP de rattachement		7 000,00	3 000,00				3 000,00	7 000,00		4 000,00
1315	Sous Total compte 1315		7 000,00	3 000,00				3 000,00	7 000,00		4 000,00
1318	Autres		31 242,48	792 723,27	784 169,67			792 723,27	815 412,15		22 688,88
131	Sous Total compte 131		172 012,70	6 802 790,05	6 791 236,45		12 000,00	6 802 790,05	6 975 249,15		172 459,10
1321	État et établissements nationaux		1 523 496,27						1 523 496,27		1 523 496,27
1322	Régions		579 478,96						579 478,96		579 478,96
1323	Départements		3 332 041,52				259 536,95		3 591 578,47		3 591 578,47
13241	Communes membres du GFP		30 489,80						30 489,80		30 489,80
13248	Autres communes		6 059,80						6 059,80		6 059,80
1324	Sous Total compte 1324		36 549,60						36 549,60		36 549,60
13251	GFP de rattachement		390 699,87				185 974,00		576 673,87		576 673,87
13258	Autres groupements		283 450,66						283 450,66		283 450,66
1325	Sous Total compte 1325		674 150,53				185 974,00		860 124,53		860 124,53
1326	Autres établissements publics locaux		24 137,83						24 137,83		24 137,83
13278	Autres fonds européens						20 072,00		20 072,00		20 072,00
1327	Sous Total compte 1327						20 072,00		20 072,00		20 072,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1328	Autres		420 416,84				15 652,82		436 069,66		436 069,66
132	Sous Total compte 132		6 590 271,55				481 235,77		7 071 507,32		7 071 507,32
1335	Amendes de radars automatiques et amende		920,00						920,00		920,00
1338	Autres			8 349,27	8 349,27			8 349,27	8 349,27		0,00
133	Sous Total compte 133		920,00	8 349,27	8 349,27			8 349,27	9 269,27		920,00
1345	Amendes de radars automatiques et amende		175 868,32				22 260,00		198 128,32		198 128,32
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		1 020 889,07				44 661,00		1 065 550,07		1 065 550,07
1346	Sous Total compte 1346		1 020 889,07				44 661,00		1 065 550,07		1 065 550,07
1348	Autres		274 436,85						274 436,85		274 436,85
134	Sous Total compte 134		1 471 194,24				66 921,00		1 538 115,24		1 538 115,24
1388	Autres		110 410,63						110 410,63		110 410,63
138	Sous Total compte 138		110 410,63						110 410,63		110 410,63
13911	État et établissements nationaux	10 748,61		235 209,70	235 209,70	22 644,93		268 603,24	235 209,70	33 393,54	
13912	Régions			665 188,47	665 188,47	206,25		665 394,72	665 188,47	206,25	
13913	Départements			621 100,03	621 100,03			621 100,03	621 100,03		0,00
139148	Autres communes	952,40				637,01		1 589,41		1 589,41	
13914	Sous Total compte 13914	952,40				637,01		1 589,41		1 589,41	
139151	GFP de rattachement	4 688,00			3 000,00	1 172,00		5 860,00	3 000,00	2 860,00	
13915	Sous Total compte 13915	4 688,00			3 000,00	1 172,00		5 860,00	3 000,00	2 860,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Autres	19 743,97		454 337,70	462 891,30	3 874,57		477 956,24	462 891,30	15 064,94	
1391	Sous Total compte 1391	36 132,98		1 975 835,90	1 987 389,50	28 534,76		2 040 503,64	1 987 389,50	53 114,14	
13935	Amendes de radars automatiques et amende	460,00				230,00		690,00		690,00	
1393	Sous Total compte 1393	460,00				230,00		690,00		690,00	
139	Sous Total compte 139	36 592,98		1 975 835,90	1 987 389,50	28 764,76		2 041 193,64	1 987 389,50	53 804,14	
13	Sous Total compte 13	36 592,98	8 344 809,12	8 786 975,22	8 786 975,22	28 764,76	560 156,77	8 852 332,96	17 691 941,11		8 839 608,15
1641	Emprunts en euros		7 647 677,09	2 874 208,40	2 874 208,40	1 072 536,67		3 946 745,07	10 521 885,49		6 575 140,42
164	Sous Total compte 164		7 647 677,09	2 874 208,40	2 874 208,40	1 072 536,67		3 946 745,07	10 521 885,49		6 575 140,42
165	Dépôts et cautionnements reçus		501,03				700,00	1 201,03			1 201,03
16818	Autres prêteurs			3 077 624,14	3 077 624,14			3 077 624,14	3 077 624,14		0,00
1681	Sous Total compte 1681			3 077 624,14	3 077 624,14			3 077 624,14	3 077 624,14		0,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		32 603,55	32 603,55				32 603,55	32 603,55		0,00
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a					28 813,56		28 813,56			28 813,56
1688	Sous Total compte 1688		32 603,55	32 603,55	28 813,56			32 603,55	61 417,11		28 813,56
168	Sous Total compte 168		32 603,55	3 110 227,69	3 106 437,70			3 110 227,69	3 139 041,25		28 813,56
16	Sous Total compte 16		7 680 781,67	5 984 436,09	5 980 646,10	1 072 536,67	700,00	7 056 972,76	13 662 127,77		6 605 155,01
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		4 161 576,89				14 945,00	4 176 521,89			4 176 521,89
193	Autres neutralisations	1 065 219,67		1 467 971,69	1 117,14			2 533 191,36	1 117,14	2 532 074,22	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
198	et régularisation Neutralisation des amortissements	381 556,00				186 882,00		568 438,00		568 438,00	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19	1 446 775,67	4 161 576,89	1 467 971,69	1 117,14	186 882,00	14 945,00	3 101 629,36	4 177 639,03		1 076 009,67
	Total classe 1	1 488 803,65	85 433 552,33	19 799 892,22	28 543 905,76	1 288 183,43	2 334 015,14	22 576 879,30	116 311 473,23	3 159 751,36	96 894 345,29
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	169 764,19				18 469,18		188 233,37		188 233,37	
2031	Frais d'études	302 558,29		2 950,56	27 814,90	206 798,67	44 548,33	512 307,52	72 363,23	439 944,29	
2033	Frais d'insertion	19 488,36				2 876,13	756,51	22 364,49	756,51	21 607,98	
203	Sous Total compte 203	322 046,65		2 950,56	27 814,90	209 674,80	45 304,84	534 672,01	73 119,74	461 552,27	
204114	Voirie	29 760,00						29 760,00		29 760,00	
20411	Sous Total compte 20411	29 760,00						29 760,00		29 760,00	
2041482	Bâtiments et installations	20 415,26				2 972,70		23 387,96		23 387,96	
204148	Sous Total compte 204148	20 415,26				2 972,70		23 387,96		23 387,96	
20414	Sous Total compte 20414	20 415,26				2 972,70		23 387,96		23 387,96	
2041532	Bâtiments et installations	19 600,00				12 000,00		31 600,00		31 600,00	
2041532	Sous Total compte 2041532	19 600,00				12 000,00		31 600,00		31 600,00	
204153	Sous Total compte 204153	19 600,00				12 000,00		31 600,00		31 600,00	
2041582	Bâtiments et installations	81 571,86			55 455,00	2 312,02		83 883,88	55 455,00	28 428,88	
204158	Sous Total compte 204158	81 571,86			55 455,00	2 312,02		83 883,88	55 455,00	28 428,88	
20415	Sous Total compte 20415	101 171,86			55 455,00	14 312,02		115 483,88	55 455,00	60 028,88	
204182	Bâtiments et installations	12 850,00				19 275,00		32 125,00		32 125,00	
20418	Sous Total compte 20418	12 850,00				19 275,00		32 125,00		32 125,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041	Sous Total compte 2041	164 197,12			55 455,00	36 559,72		200 756,84	55 455,00	145 301,84	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	1 849,00			1 849,00			1 849,00	1 849,00		0,00
20422	Bâtiments et installations	55 128,68				33 733,15		88 861,83		88 861,83	
2042	Sous Total compte 2042	56 977,68			1 849,00	33 733,15		90 710,83	1 849,00	88 861,83	
204422	Bâtiments et installations	4 104,00						4 104,00		4 104,00	
20442	Sous Total compte 20442	4 104,00						4 104,00		4 104,00	
2044	Sous Total compte 2044	4 104,00						4 104,00		4 104,00	
2046	Attributions de compensation d'investiss	85 898,00			186 882,00	202 456,00	15 574,00	288 354,00	202 456,00	85 898,00	
204	Sous Total compte 204	311 176,80			244 186,00	272 748,87	15 574,00	583 925,67	259 760,00	324 165,67	
2051	Concessions et droits similaires	258 883,86		4 360,39	4 360,39	19 563,60		282 807,85	4 360,39	278 447,46	
205	Sous Total compte 205	258 883,86		4 360,39	4 360,39	19 563,60		282 807,85	4 360,39	278 447,46	
2087	Immobilisations incorporelles reçues au			83 959,86	83 959,86			83 959,86	83 959,86		0,00
208	Sous Total compte 208			83 959,86	83 959,86			83 959,86	83 959,86		0,00
20	Sous Total compte 20	1 061 871,50		91 270,81	360 321,15	520 456,45	60 878,84	1 673 598,76	421 199,99	1 252 398,77	
2111	Terrains nus	1 209 226,98		75 869,46	75 869,46			1 285 096,44	75 869,46	1 209 226,98	
2112	Terrains de voirie	97 534,21				159,60		97 693,81		97 693,81	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	23 817,99						23 817,99		23 817,99	
2115	Terrains bâtis	3 468 125,29		17 669,49	17 669,49			3 485 794,78	17 669,49	3 468 125,29	
2116	Cimetière	165 653,09				9 696,99		175 350,08		175 350,08	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2118	Autres terrains	60 852,16						60 852,16		60 852,16	
211	Sous Total compte 211	5 025 209,72		93 538,95	93 538,95	9 856,59		5 128 605,26	93 538,95	5 035 066,31	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	63 590,88		496,92	496,92	16 114,61		80 202,41	496,92	79 705,49	
2128	Autres agencements et aménagements	1 013 893,26				910 592,86	2 695,19	1 924 486,12	2 695,19	1 921 790,93	
212	Sous Total compte 212	1 077 484,14		496,92	496,92	926 707,47	2 695,19	2 004 688,53	3 192,11	2 001 496,42	
21311	Bâtiments administratifs	10 663 527,71		2 206 222,81	2 206 222,81			12 869 750,52	2 206 222,81	10 663 527,71	
21312	Bâtiments scolaires	4 038 365,80						4 038 365,80		4 038 365,80	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 961 510,37						3 961 510,37		3 961 510,37	
21316	Équipements du cimetière	130 488,30						130 488,30		130 488,30	
21318	Autres bâtiments publics	2 316 393,27		107 920,17	107 920,17	290 421,00		2 714 734,44	107 920,17	2 606 814,27	
2131	Sous Total compte 2131	21 110 285,45		2 314 142,98	2 314 142,98	290 421,00		23 714 849,43	2 314 142,98	21 400 706,45	
21321	Immeubles de rapport	183 088,50				173 400,00	114,11	356 488,50	114,11	356 374,39	
2132	Sous Total compte 2132	183 088,50				173 400,00	114,11	356 488,50	114,11	356 374,39	
21351	Bâtiments publics	1 595 715,95				98 679,65	725,50	1 694 395,60	725,50	1 693 670,10	
2135	Sous Total compte 2135	1 595 715,95				98 679,65	725,50	1 694 395,60	725,50	1 693 670,10	
2138	Autres constructions	313 783,72						313 783,72		313 783,72	
213	Sous Total compte 213	23 202 873,62		2 314 142,98	2 314 142,98	562 500,65	839,61	26 079 517,25	2 314 982,59	23 764 534,66	
2151	Réseaux de voirie	24 158 567,56		290 481,68	290 481,68	53 149,05	5 770,74	24 502 198,29	296 252,42	24 205 945,87	
2152	Installations de voirie	1 015 518,06				49 364,78		1 064 882,84		1 064 882,84	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21531	Réseaux d'adduction d'eau			12 350 063,03	12 350 063,03			12 350 063,03	12 350 063,03		0,00
21532	Réseaux d'assainissement			13 349 258,56	13 349 258,56			13 349 258,56	13 349 258,56		0,00
21533	Réseaux câblés	3 683,56						3 683,56		3 683,56	
21534	Réseaux d'électrification	974 036,16						974 036,16		974 036,16	
21538	Autres réseaux	2 866 117,38				35 134,00		2 901 251,38		2 901 251,38	
2153	Sous Total compte 2153	3 843 837,10		25 699 321,59	25 699 321,59	35 134,00		29 578 292,69	25 699 321,59	3 878 971,10	
21561	Matériel roulant			541 156,02	541 156,02			541 156,02	541 156,02		0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	62 533,69				12 601,64		75 135,33		75 135,33	
2156	Sous Total compte 2156	62 533,69		541 156,02	541 156,02	12 601,64		616 291,35	541 156,02	75 135,33	
215731	Matériel roulant	5 615,22						5 615,22		5 615,22	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	225 365,41				29 147,56		254 512,97		254 512,97	
21573	Sous Total compte 21573	230 980,63				29 147,56		260 128,19		260 128,19	
21578	Autre matériel technique					5 495,53		5 495,53		5 495,53	
2157	Sous Total compte 2157	230 980,63				34 643,09		265 623,72		265 623,72	
2158	Autres installations, matériel et outill	250 039,68				27 766,17	268,99	277 805,85	268,99	277 536,86	
215	Sous Total compte 215	29 561 476,72		26 530 959,29	26 530 959,29	212 658,73	6 039,73	56 305 094,74	26 536 999,02	29 768 095,72	
2181	Installations générales, agencements et	14 035,61						14 035,61		14 035,61	
21828	Autres matériels de transport	627 551,32		5 025,09	5 025,09	185 896,78	1 855,00	818 473,19	6 880,09	811 593,10	
2182	Sous Total compte 2182	627 551,32		5 025,09	5 025,09	185 896,78	1 855,00	818 473,19	6 880,09	811 593,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21831	Matériel informatique scolaire	93 008,11				9 071,86		102 079,97		102 079,97	
21838	Autre matériel informatique	284 853,26		5 574,34	5 574,34	81 661,24		372 088,84	5 574,34	366 514,50	
2183	Sous Total compte 2183	377 861,37		5 574,34	5 574,34	90 733,10		474 168,81	5 574,34	468 594,47	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	174 969,57				1 845,79		176 815,36		176 815,36	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	843 537,78		222,27	222,27	11 646,48		855 406,53	222,27	855 184,26	
2184	Sous Total compte 2184	1 018 507,35		222,27	222,27	13 492,27		1 032 221,89	222,27	1 031 999,62	
2185	Matériel de téléphonie					3 609,90		3 609,90		3 609,90	
2188	Autres	1 833 333,20				65 281,71		1 898 614,91		1 898 614,91	
218	Sous Total compte 218	3 871 288,85		10 821,70	10 821,70	359 013,76	1 855,00	4 241 124,31	12 676,70	4 228 447,61	
21	Sous Total compte 21	62 738 333,05		28 949 959,84	28 949 959,84	2 070 737,20	11 429,53	93 759 030,09	28 961 389,37	64 797 640,72	
2294	Communes		340 790,16						340 790,16		340 790,16
229	Sous Total compte 229		340 790,16						340 790,16		340 790,16
22	Sous Total compte 22		340 790,16						340 790,16		340 790,16
2312	Agencements et aménagements de terrains	172 159,71						172 159,71		172 159,71	
2313	Constructions	15 717 587,31		189 956,68	189 956,68	137 981,83	61 132,67	16 045 525,82	251 089,35	15 794 436,47	
2315	Installations, matériel et outillage tec	1 875 303,75		302 703,74	302 703,74	634 297,43	43 538,88	2 812 304,92	346 242,62	2 466 062,30	
231	Sous Total compte 231	17 765 050,77		492 660,42	492 660,42	772 279,26	104 671,55	19 029 990,45	597 331,97	18 432 658,48	
237	Avances versées sur commandes d'immobili	50 372,04						50 372,04		50 372,04	
238	Avances versées sur	43 494,92				45 535,56	45 535,56	89 030,48	45 535,56	43 494,92	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	commandes d'immobili										



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23	Sous Total compte 23	17 858 917,73		492 660,42	492 660,42	817 814,82	150 207,11	19 169 392,97	642 867,53	18 526 525,44	
2423	d'établissements publics de coopération			29 534 256,11				29 534 256,11		29 534 256,11	
242	Sous Total compte 242			29 534 256,11				29 534 256,11		29 534 256,11	
243	Mises en affectation à une régie dotée d	340 790,16						340 790,16		340 790,16	
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra				19 417 290,62				19 417 290,62		19 417 290,62
249	Sous Total compte 249				19 417 290,62				19 417 290,62		19 417 290,62
24	Sous Total compte 24	340 790,16		29 534 256,11	19 417 290,62			29 875 046,27	19 417 290,62	10 457 755,65	
261	Titres de participation	2 296,00						2 296,00		2 296,00	
266	Autres formes de participation			209,66	209,66			209,66	209,66		0,00
26	Sous Total compte 26	2 296,00		209,66	209,66			2 505,66	209,66	2 296,00	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	156,01						156,01		156,01	
272	Titres immobilisés (droits de créance)	146,46						146,46		146,46	
275	Dépôts et cautionnements versés	1 382,12						1 382,12		1 382,12	
2762	Créances sur transfert de droits à déduc			155,38	155,38			155,38	155,38		0,00
27633	Départements	204,28						204,28		204,28	
276348	Autres communes	1 087,91						1 087,91		1 087,91	
27634	Sous Total compte 27634	1 087,91						1 087,91		1 087,91	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
276351	GFP de rattachement	22 816,29						22 816,29		22 816,29	
276358	Autres groupements	98 133,63						98 133,63		98 133,63	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
27635	Sous Total compte 27635	120 949,92						120 949,92		120 949,92	
2763	Sous Total compte 2763	122 242,11						122 242,11		122 242,11	
276	Sous Total compte 276	122 242,11		155,38	155,38			122 397,49	155,38	122 242,11	
27	Sous Total compte 27	123 926,70		155,38	155,38			124 082,08	155,38	123 926,70	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		113 729,88				4 337,13		118 067,01		118 067,01
28031	Frais d'études		74 854,65	26 811,08	1 946,74		26 539,45	26 811,08	103 340,84		76 529,76
28033	Frais d'insertion		1 542,00				771,00		2 313,00		2 313,00
2803	Sous Total compte 2803		76 396,65	26 811,08	1 946,74		27 310,45	26 811,08	105 653,84		78 842,76
2804114	Voirie						744,00		744,00		744,00
280411	Sous Total compte 280411						744,00		744,00		744,00
2804148	Bâtiments et installations		1 361,02				711,89		2 072,91		2 072,91
2804148	Sous Total compte 2804148		1 361,02				711,89		2 072,91		2 072,91
280414	Sous Total compte 280414		1 361,02				711,89		2 072,91		2 072,91
28041532	Bâtiments et installations		653,00				703,00		1 356,00		1 356,00
2804153	Sous Total compte 28041532		653,00				703,00		1 356,00		1 356,00
2804153	Sous Total compte 2804153		653,00				703,00		1 356,00		1 356,00
2804158	Bâtiments et installations		51 126,00	55 455,00			6 522,75	55 455,00	57 648,75		2 193,75
2804158	Sous Total compte 2804158		51 126,00	55 455,00			6 522,75	55 455,00	57 648,75		2 193,75
280415	Sous Total compte 280415		51 779,00	55 455,00			7 225,75	55 455,00	59 004,75		3 549,75

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804182	Bâtiments et installations						1 070,83		1 070,83		1 070,83
280418	Sous Total compte 280418						1 070,83		1 070,83		1 070,83
28041	Sous Total compte 28041		53 140,02	55 455,00			9 752,47	55 455,00	62 892,49		7 437,49
280421	Biens mobiliers, matériel et études		1 480,00	1 849,00			369,00	1 849,00	1 849,00		0,00
280422	Bâtiments et installations		8 414,53				3 338,10		11 752,63		11 752,63
28042	Sous Total compte 28042		9 894,53	1 849,00			3 707,10	1 849,00	13 601,63		11 752,63
2804422	Bâtiments et installations		410,40				136,80		547,20		547,20
280442	Sous Total compte 280442		410,40				136,80		547,20		547,20
28044	Sous Total compte 28044		410,40				136,80		547,20		547,20
28046	Attributions de compensation d'investiss			186 882,00			186 882,00	186 882,00	186 882,00		0,00
2804	Sous Total compte 2804		63 444,95	244 186,00			200 478,37	244 186,00	263 923,32		19 737,32
2805	Concessions et droits similaires, brevet		154 106,95	4 012,26	4 012,26		39 084,84	4 012,26	197 204,05		193 191,79
28087	Immobilisations incorporelles reçues au			26 884,24	26 884,24			26 884,24	26 884,24		0,00
2808	Sous Total compte 2808			26 884,24	26 884,24			26 884,24	26 884,24		0,00
280	Sous Total compte 280		407 678,43	301 893,58	32 843,24		271 210,79	301 893,58	711 732,46		409 838,88
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		23 187,33	496,92	496,92		5 939,73	496,92	29 623,98		29 127,06
28128	Autres agencements et aménagements		30 051,48				2 504,29		32 555,77		32 555,77
2812	Sous Total compte 2812		53 238,81	496,92	496,92		8 444,02	496,92	62 179,75		61 682,83

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281311	Bâtiments administratifs			947 886,07	947 886,07			947 886,07	947 886,07		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281318	Autres bâtiments publics			52 147,88	52 147,88			52 147,88	52 147,88		0,00
28131	Sous Total compte 28131			1 000 033,95	1 000 033,95			1 000 033,95	1 000 033,95		0,00
281321	Immeubles de rapport		6 120,00				7 483,82		13 603,82		13 603,82
28132	Sous Total compte 28132		6 120,00				7 483,82		13 603,82		13 603,82
281351	Bâtiments publics		164 540,79						164 540,79		164 540,79
28135	Sous Total compte 28135		164 540,79						164 540,79		164 540,79
2813	Sous Total compte 2813		170 660,79	1 000 033,95	1 000 033,95		7 483,82	1 000 033,95	1 178 178,56		178 144,61
28151	Réseaux de voirie		29 449,31	176 334,36	176 334,36			176 334,36	205 783,67		29 449,31
281531	Réseaux d'adduction d'eau			5 325 135,45	5 325 135,45			5 325 135,45	5 325 135,45		0,00
281532	Réseaux d'assainissement			1 988 467,24	1 988 467,24			1 988 467,24	1 988 467,24		0,00
28153	Sous Total compte 28153			7 313 602,69	7 313 602,69			7 313 602,69	7 313 602,69		0,00
281561	Matériel roulant			108 814,24	108 814,24			108 814,24	108 814,24		0,00
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		44 277,04				5 589,29		49 866,33		49 866,33
28156	Sous Total compte 28156		44 277,04	108 814,24	108 814,24		5 589,29	108 814,24	158 680,57		49 866,33
2815731	Matériel roulant		5 615,22						5 615,22		5 615,22
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		207 303,76				5 642,04		212 945,80		212 945,80
281573	Sous Total compte 281573		212 918,98				5 642,04		218 561,02		218 561,02
281578	Autre matériel technique						85,17		85,17		85,17
28157	Sous Total compte 28157		212 918,98				5 727,21		218 646,19		218 646,19

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill		149 828,99				35 456,57		185 285,56		185 285,56
2815	Sous Total compte 2815		436 474,32	7 598 751,29	7 598 751,29		46 773,07	7 598 751,29	8 081 998,68		483 247,39
28181	Installations générales, agencements et		14 035,61						14 035,61		14 035,61
281828	Autres matériels de transport		447 055,49	4 051,21	4 051,21		56 049,37	4 051,21	507 156,07		503 104,86
28182	Sous Total compte 28182		447 055,49	4 051,21	4 051,21		56 049,37	4 051,21	507 156,07		503 104,86
281831	Matériel informatique scolaire		56 814,01				14 008,86		70 822,87		70 822,87
281838	Autre matériel informatique		162 672,39	5 309,38	5 309,38		50 320,76	5 309,38	218 302,53		212 993,15
28183	Sous Total compte 28183		219 486,40	5 309,38	5 309,38		64 329,62	5 309,38	289 125,40		283 816,02
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		161 400,01				2 977,29		164 377,30		164 377,30
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		598 991,44	222,27	222,27		28 954,88	222,27	628 168,59		627 946,32
28184	Sous Total compte 28184		760 391,45	222,27	222,27		31 932,17	222,27	792 545,89		792 323,62
28185	Matériel de téléphonie						156,00		156,00		156,00
28188	Autres		1 592 914,94				63 100,27		1 656 015,21		1 656 015,21
2818	Sous Total compte 2818		3 033 883,89	9 582,86	9 582,86		215 567,43	9 582,86	3 259 034,18		3 249 451,32
281	Sous Total compte 281		3 694 257,81	8 608 865,02	8 608 865,02		278 268,34	8 608 865,02	12 581 391,17		3 972 526,15
28	Sous Total compte 28		4 101 936,24	8 910 758,60	8 641 708,26		549 479,13	8 910 758,60	13 293 123,63		4 382 365,03
	Total classe 2	82 126 135,14	4 442 726,40	67 979 270,82	57 862 305,33	3 409 008,47	771 994,61	153 514 414,43	63 077 026,34	114 577 833,90	24 140 445,81
4011	Fournisseurs		141 619,13	2 768 481,98	2 848 245,52			2 768 481,98	2 989 864,65		221 382,67
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		570,67						570,67		570,67

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			5 880,00	5 880,00			5 880,00	5 880,00		0,00
4017	Sous Total compte 4017		570,67	5 880,00	5 880,00			5 880,00	6 450,67		570,67
401	Sous Total compte 401		142 189,80	2 774 361,98	2 854 125,52			2 774 361,98	2 996 315,32		221 953,34
4041	Fournisseurs d'immobilisation		117 063,61	3 076 952,57	3 014 357,82			3 076 952,57	3 131 421,43		54 468,86
40471	Fournisseurs d'immobilisation - Retenue		41 779,43	26 625,37	944,71			26 625,37	42 724,14		16 098,77
40472	Fournisseurs d'immobilisation - Cession			718,56	3 718,56			718,56	3 718,56		3 000,00
4047	Sous Total compte 4047		41 779,43	27 343,93	4 663,27			27 343,93	46 442,70		19 098,77
404	Sous Total compte 404		158 843,04	3 104 296,50	3 019 021,09			3 104 296,50	3 177 864,13		73 567,63
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		247 678,65	247 678,65	239 462,85			247 678,65	487 141,50		239 462,85
40	Sous Total compte 40		548 711,49	6 126 337,13	6 112 609,46			6 126 337,13	6 661 320,95		534 983,82
411	Redevables	358 948,58		2 159 145,96	2 167 330,88			2 518 094,54	2 167 330,88	350 763,66	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	1 886,47		80 663,28	78 108,31			82 549,75	78 108,31	4 441,44	
4161	Créances douteuses	16 392,70		31 107,94	30 544,80			47 500,64	30 544,80	16 955,84	
416	Sous Total compte 416	16 392,70		31 107,94	30 544,80			47 500,64	30 544,80	16 955,84	
4181	Redevables - Produits non encore facturés	193 507,03			193 507,03			193 507,03	193 507,03		0,00
418	Sous Total compte 418	193 507,03			193 507,03			193 507,03	193 507,03		0,00
41	Sous Total compte 41	570 734,78		2 270 917,18	2 469 491,02			2 841 651,96	2 469 491,02	372 160,94	
421	Personnel - Rémunérations dues			2 795 043,27	2 795 043,27			2 795 043,27	2 795 043,27		0,00
427	Personnel - Oppositions			404,50	404,50			404,50	404,50		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4287	Produits à recevoir	16 144,63		36 894,19	16 144,63			53 038,82	16 144,63	36 894,19	
428	Sous Total compte 428	16 144,63		36 894,19	16 144,63			53 038,82	16 144,63	36 894,19	
42	Sous Total compte 42	16 144,63		2 832 341,96	2 811 592,40			2 848 486,59	2 811 592,40	36 894,19	
431	Sécurité sociale			2 096 783,59	2 096 783,59			2 096 783,59	2 096 783,59		0,00
43	Sous Total compte 43			2 096 783,59	2 096 783,59			2 096 783,59	2 096 783,59		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable	10 010,58		18 556,00	28 566,58			28 566,58	28 566,58		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	302,02						302,02		302,02	
441	Sous Total compte 441	10 312,60		18 556,00	28 566,58			28 868,60	28 566,58	302,02	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			59 395,12	59 395,12			59 395,12	59 395,12		0,00
442	Sous Total compte 442			59 395,12	59 395,12			59 395,12	59 395,12		0,00
44341	Dépenses			2 972,70	2 972,70			2 972,70	2 972,70		0,00
44342	Recettes - Amiable			49 075,71	37 852,84			49 075,71	37 852,84	11 222,87	
4434	Sous Total compte 4434			52 048,41	40 825,54			52 048,41	40 825,54	11 222,87	
44351	Dépenses		103 627,79	291 404,32	203 350,53			291 404,32	306 978,32		15 574,00
44352	Recettes - Amiable			3 033,43	3 033,43			3 033,43	3 033,43		0,00
44356	Recettes - Contentieux	1 033,43		2 000,00				3 033,43		3 033,43	
4435	Sous Total compte 4435	1 033,43	103 627,79	296 437,75	206 383,96			297 471,18	310 011,75		12 540,57
44371	Dépenses		7 447,35	52 548,85	67 190,07			52 548,85	74 637,42		22 088,57
44372	Recettes - Amiable	1 126,33		20 182,56	20 475,07			21 308,89	20 475,07	833,82	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4437	Sous Total compte 4437	1 126,33	7 447,35	72 731,41	87 665,14			73 857,74	95 112,49		21 254,75
44381	Dépenses		22 523,82	51 361,19	28 837,37			51 361,19	51 361,19		0,00
4438	Sous Total compte 4438		22 523,82	51 361,19	28 837,37			51 361,19	51 361,19		0,00
443	Sous Total compte 443	2 159,76	133 598,96	472 578,76	363 712,01			474 738,52	497 310,97		22 572,45
44551	T.V.A. à décaisser			10 575,00	10 575,00			10 575,00	10 575,00		0,00
4455	Sous Total compte 4455			10 575,00	10 575,00			10 575,00	10 575,00		0,00
44562	T.V.A. sur immobilisations	214,24		856,96	1 071,20			1 071,20	1 071,20		0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services			12 101,99	12 101,99			12 101,99	12 101,99		0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	2 968,00		2 703,24	0,24			5 671,24	0,24	5 671,00	
4456	Sous Total compte 4456	3 182,24		15 662,19	13 173,43			18 844,43	13 173,43	5 671,00	
44571	T.V.A. collectée			10 103,71	10 103,71			10 103,71	10 103,71		0,00
4457	Sous Total compte 4457			10 103,71	10 103,71			10 103,71	10 103,71		0,00
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'			4 041,00				4 041,00		4 041,00	
4458	Sous Total compte 4458			4 041,00				4 041,00		4 041,00	
445	Sous Total compte 445	3 182,24		40 381,90	33 852,14			43 564,14	33 852,14	9 712,00	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			52 150,71	52 150,71			52 150,71	52 150,71		0,00
4486	Autres charges à payer		14 888,75	14 888,75				14 888,75	14 888,75		0,00
4487	Produits à recevoir	113 989,01		217 631,99	113 989,01			331 621,00	113 989,01	217 631,99	
448	Sous Total compte 448	113 989,01	14 888,75	232 520,74	113 989,01			346 509,75	128 877,76	217 631,99	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44	Sous Total compte 44	129 643,61	148 487,71	875 583,23	651 665,57			1 005 226,84	800 153,28	205 073,56	
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv	141 751,57		6 101,84	164,78			147 853,41	164,78	147 688,63	
451	Sous Total compte 451	141 751,57		6 101,84	164,78			147 853,41	164,78	147 688,63	
4541102	Dépenses				1 152,00	1 152,00		1 152,00	1 152,00		0,00
45411	Sous Total compte 45411				1 152,00	1 152,00		1 152,00	1 152,00		0,00
4541202	Recettes			1 152,00			1 152,00	1 152,00	1 152,00		0,00
45412	Sous Total compte 45412			1 152,00			1 152,00	1 152,00	1 152,00		0,00
4541	Sous Total compte 4541			1 152,00	1 152,00	1 152,00	1 152,00	2 304,00	2 304,00		0,00
454	Sous Total compte 454			1 152,00	1 152,00	1 152,00	1 152,00	2 304,00	2 304,00		0,00
458101	Dépenses (à subdiviser par mandat)					110 244,54		110 244,54		110 244,54	
458103	Dépenses (à subdiviser par mandat)					5 770,74		5 770,74		5 770,74	
4581	Sous Total compte 4581					116 015,28		116 015,28		116 015,28	
458	Sous Total compte 458					116 015,28		116 015,28		116 015,28	
45	Sous Total compte 45	141 751,57		7 253,84	1 316,78	117 167,28	1 152,00	266 172,69	2 468,78	263 703,91	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			16 800,00	16 800,00			16 800,00	16 800,00		0,00
462	Sous Total compte 462			16 800,00	16 800,00			16 800,00	16 800,00		0,00
4643	Vacations encaissées à reverser		345,00	1 886,00	1 541,00			1 886,00	1 886,00		0,00
464	Sous Total compte 464		345,00	1 886,00	1 541,00			1 886,00	1 886,00		0,00
466	Excédents de versement		193,87	18 206,67	18 889,25			18 206,67	19 083,12		876,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46711	Autres comptes créditeurs		5 648,32	388 046,71	383 542,19			388 046,71	389 190,51		1 143,80
4671	Sous Total compte 4671		5 648,32	388 046,71	383 542,19			388 046,71	389 190,51		1 143,80
46721	Débiteurs divers - Amiable	5 372,95		189 246,90	178 537,91			194 619,85	178 537,91	16 081,94	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	178,80			178,80			178,80	178,80		0,00
4672	Sous Total compte 4672	5 551,75		189 246,90	178 716,71			194 798,65	178 716,71	16 081,94	
467	Sous Total compte 467	5 551,75	5 648,32	577 293,61	562 258,90			582 845,36	567 907,22	14 938,14	
4687	Produits à recevoir	100,00		21 088,38	100,00			21 188,38	100,00	21 088,38	
468	Sous Total compte 468	100,00		21 088,38	100,00			21 188,38	100,00	21 088,38	
46	Sous Total compte 46	5 651,75	6 187,19	635 274,66	599 589,15			640 926,41	605 776,34	35 150,07	
4711	Versements des régisseurs			40 138,83	40 138,83			40 138,83	40 138,83		0,00
4712	Virements réimputés			20 399,95	22 935,87			20 399,95	22 935,87		2 535,92
47131	Versements sur contributions directes			4 495 878,00	4 495 878,00			4 495 878,00	4 495 878,00		0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct			726 003,00	726 003,00			726 003,00	726 003,00		0,00
47134	Subventions			7 676,00	7 676,00			7 676,00	7 676,00		0,00
47138	Autres		2 915,17	4 540 829,45	4 542 148,62			4 540 829,45	4 545 063,79		4 234,34
4713	Sous Total compte 4713		2 915,17	9 770 386,45	9 771 705,62			9 770 386,45	9 774 620,79		4 234,34
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques		112,80	5 185,33	5 209,73			5 185,33	5 322,53		137,20
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		5 145,20	132 798,94	127 678,24			132 798,94	132 823,44		24,50
47141	Sous Total compte 47141		5 258,00	137 984,27	132 887,97			137 984,27	138 145,97		161,70

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47143	Flux d'encaissements à réimputer			6 601,34	6 601,34			6 601,34	6 601,34		0,00
4714	Sous Total compte 4714		5 258,00	144 585,61	139 489,31			144 585,61	144 747,31		161,70
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			7 115,26	7 115,26			7 115,26	7 115,26		0,00
47173	Recettes relevé DFT - hors Héra			100,00	100,00			100,00	100,00		0,00
4717	Sous Total compte 4717			7 215,26	7 215,26			7 215,26	7 215,26		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		29 333,00	79 013,36	49 680,36			79 013,36	79 013,36		0,00
471	Sous Total compte 471		37 506,17	10 061 739,46	10 031 165,25			10 061 739,46	10 068 671,42		6 931,96
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			1 248 960,29	1 248 960,29			1 248 960,29	1 248 960,29		0,00
47218	Autres dépenses	9,22		249 097,03	235 944,37			249 106,25	235 944,37	13 161,88	
4721	Sous Total compte 4721	9,22		1 498 057,32	1 484 904,66			1 498 066,54	1 484 904,66	13 161,88	
4722	Commissions bancaires en instance de man	3,59		870,31	873,90			873,90	873,90		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			28 748,91	28 748,91			28 748,91	28 748,91		0,00
472	Sous Total compte 472	12,81		1 527 676,54	1 514 527,47			1 527 689,35	1 514 527,47	13 161,88	
4751	Redevables sur rôle			208 003,72	208 003,72			208 003,72	208 003,72		0,00
4757	Produits sur rôle			207 190,46	207 190,46			207 190,46	207 190,46		0,00
4758	TVA sur rôle			813,26	813,26			813,26	813,26		0,00
475	Sous Total compte 475			416 007,44	416 007,44			416 007,44	416 007,44		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			1,23	1,23			1,23	1,23		0,00

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
478	Sous Total compte 478			1,23	1,23			1,23	1,23		0,00



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47	Sous Total compte 47	12,81	37 506,17	12 005 424,67	11 961 701,39			12 005 437,48	11 999 207,56	6 229,92	
4818	Charges à étaler	21 571,60					2 696,45	21 571,60	2 696,45	18 875,15	
481	Sous Total compte 481	21 571,60					2 696,45	21 571,60	2 696,45	18 875,15	
486	Charges constatées d'avance			4 228,69				4 228,69		4 228,69	
487	Produits constatés d'avance		1 500,00	1 500,00	1 500,00			1 500,00	3 000,00		1 500,00
48	Sous Total compte 48	21 571,60	1 500,00	5 728,69	1 500,00		2 696,45	27 300,29	5 696,45	21 603,84	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		20 996,87	389,06				389,06	20 996,87		20 607,81
491	Sous Total compte 491		20 996,87	389,06				389,06	20 996,87		20 607,81
49	Sous Total compte 49		20 996,87	389,06				389,06	20 996,87		20 607,81
	Total classe 4	885 510,75	763 389,43	26 856 034,01	26 706 249,36	117 167,28	3 848,45	27 858 712,04	27 473 487,24	988 931,21	603 706,41
5113	Titres spéciaux de paiement	1 511,58		14 930,00	15 429,81			16 441,58	15 429,81	1 011,77	
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			193 500,41	193 500,41			193 500,41	193 500,41		0,00
51172	Chèques impayés			2 102,26	2 102,26			2 102,26	2 102,26		0,00
51178	Autres valeurs impayées			5 552,71	5 552,71			5 552,71	5 552,71		0,00
5117	Sous Total compte 5117			7 654,97	7 654,97			7 654,97	7 654,97		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	1 734,32		465 366,97	464 930,36			467 101,29	464 930,36	2 170,93	
511	Sous Total compte 511	3 245,90		681 452,35	681 515,55			684 698,25	681 515,55	3 182,70	
515	Compte au Trésor	6 127 462,09		11 895 361,72	12 971 083,84			18 022 823,81	12 971 083,84	5 051 739,97	
51	Sous Total compte 51	6 130 707,99		12 576 814,07	13 652 599,39			18 707 522,06	13 652 599,39	5 054 922,67	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5411	Régisseurs d'avances (avances)	8 460,63		5 873,73	5 569,60			14 334,36	5 569,60	8 764,76	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	50,00						50,00		50,00	
541	Sous Total compte 541	8 510,63		5 873,73	5 569,60			14 384,36	5 569,60	8 814,76	
54	Sous Total compte 54	8 510,63		5 873,73	5 569,60			14 384,36	5 569,60	8 814,76	
580	Opérations d'ordre budgétaires			885 397,47	885 397,47			885 397,47	885 397,47		0,00
584	Encaissement par lecture optique			106 615,16	106 615,16			106 615,16	106 615,16		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			1 525,46	1 525,46			1 525,46	1 525,46		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			486,67	486,67			486,67	486,67		0,00
587	Sous Total compte 587			486,67	486,67			486,67	486,67		0,00
588	Autres virements internes			51 697,39	51 697,39			51 697,39	51 697,39		0,00
58	Sous Total compte 58			1 045 722,15	1 045 722,15			1 045 722,15	1 045 722,15		0,00
	Total classe 5	6 139 218,62		13 628 409,95	14 703 891,14			19 767 628,57	14 703 891,14	5 063 737,43	
6023	Fournitures de voirie					44,03	44,03	44,03	44,03		0,00
602	Sous Total compte 602					44,03	44,03	44,03	44,03		0,00
6042	Achats de prestations de services (autre					32 041,91		32 041,91		32 041,91	
604	Sous Total compte 604					32 041,91		32 041,91		32 041,91	
60611	Eau et assainissement					60 527,55	18 523,26	60 527,55	18 523,26	42 004,29	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60612	Énergie - Électricité					144 111,41	2 959,19	144 111,41	2 959,19	141 152,22	
60613	Chauffage urbain					67 529,30	4 535,02	67 529,30	4 535,02	62 994,28	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Sous Total compte 6061					272 168,26	26 017,47	272 168,26	26 017,47	246 150,79	
60621	Combustibles					15 087,65		15 087,65		15 087,65	
60622	Carburants					40 718,68		40 718,68		40 718,68	
60623	Alimentation					730 751,72	21 667,80	730 751,72	21 667,80	709 083,92	
60628	Autres fournitures non stockées					2 396,86	96,76	2 396,86	96,76	2 300,10	
6062	Sous Total compte 6062					788 954,91	21 764,56	788 954,91	21 764,56	767 190,35	
60631	Fournitures d'entretien					30 635,12	216,66	30 635,12	216,66	30 418,46	
60632	Fournitures de petit équipement					67 871,40	5 188,59	67 871,40	5 188,59	62 682,81	
60633	Fournitures de voirie					25 686,51	555,00	25 686,51	555,00	25 131,51	
60636	Habillement et Vêtements de travail					13 543,70	462,38	13 543,70	462,38	13 081,32	
6063	Sous Total compte 6063					137 736,73	6 422,63	137 736,73	6 422,63	131 314,10	
6064	Fournitures administratives					13 306,58		13 306,58		13 306,58	
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth)					2 820,65	18,80	2 820,65	18,80	2 801,85	
6067	Fournitures scolaires					22 406,09	510,56	22 406,09	510,56	21 895,53	
6068	Autres matières et fournitures.					56 013,59	4 504,85	56 013,59	4 504,85	51 508,74	
606	Sous Total compte 606					1 293 406,81	59 238,87	1 293 406,81	59 238,87	1 234 167,94	
60	Sous Total compte 60					1 325 492,75	59 282,90	1 325 492,75	59 282,90	1 266 209,85	
611	Contrats de prestations de services					68 864,46	12 619,70	68 864,46	12 619,70	56 244,76	
61221	Matériel roulant					1 276,36	1 276,36	1 276,36	1 276,36		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6122	Sous Total compte 6122					1 276,36	1 276,36	1 276,36	1 276,36		0,00
612	Sous Total compte 612					1 276,36	1 276,36	1 276,36	1 276,36		0,00
6132	Locations immobilières					2 092,45		2 092,45		2 092,45	
61351	Matériel roulant					13 894,34		13 894,34		13 894,34	
61358	Autres					23 365,68	1 418,43	23 365,68	1 418,43	21 947,25	
6135	Sous Total compte 6135					37 260,02	1 418,43	37 260,02	1 418,43	35 841,59	
613	Sous Total compte 613					39 352,47	1 418,43	39 352,47	1 418,43	37 934,04	
614	Charges locatives et de copropriété					6 713,80		6 713,80		6 713,80	
61521	Terrains					24 305,62	3 927,56	24 305,62	3 927,56	20 378,06	
615221	Bâtiments publics					51 263,89	8 307,34	51 263,89	8 307,34	42 956,55	
61522	Sous Total compte 61522					51 263,89	8 307,34	51 263,89	8 307,34	42 956,55	
615231	Voiries					152 057,58	50 971,75	152 057,58	50 971,75	101 085,83	
615232	Réseaux					78 781,23	6 481,68	78 781,23	6 481,68	72 299,55	
61523	Sous Total compte 61523					230 838,81	57 453,43	230 838,81	57 453,43	173 385,38	
6152	Sous Total compte 6152					306 408,32	69 688,33	306 408,32	69 688,33	236 719,99	
61551	Matériel roulant					21 310,81		21 310,81		21 310,81	
61558	Autres biens mobiliers					39 492,61	1 836,50	39 492,61	1 836,50	37 656,11	
6155	Sous Total compte 6155					60 803,42	1 836,50	60 803,42	1 836,50	58 966,92	
6156	Maintenance					80 277,78	3 193,21	80 277,78	3 193,21	77 084,57	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
615	Sous Total compte 615					447 489,52	74 718,04	447 489,52	74 718,04	372 771,48	
6161	Multirisques					68 732,54	16,09	68 732,54	16,09	68 716,45	
616	Sous Total compte 616					68 732,54	16,09	68 732,54	16,09	68 716,45	
617	Études et recherches					6 650,38	1 740,00	6 650,38	1 740,00	4 910,38	
6182	Documentation générale et technique					3 854,47	36,80	3 854,47	36,80	3 817,67	
6184	Versements à des organismes de formation					29 292,55	1 643,20	29 292,55	1 643,20	27 649,35	
6188	Autres frais divers					8 081,31	4 242,40	8 081,31	4 242,40	3 838,91	
618	Sous Total compte 618					41 228,33	5 922,40	41 228,33	5 922,40	35 305,93	
61	Sous Total compte 61					680 307,86	97 711,02	680 307,86	97 711,02	582 596,84	
6215	Personnel affecté par la collectivité de					14 873,41	1 540,00	14 873,41	1 540,00	13 333,41	
6218	Autre personnel extérieur					87 782,07	18 167,74	87 782,07	18 167,74	69 614,33	
621	Sous Total compte 621					102 655,48	19 707,74	102 655,48	19 707,74	82 947,74	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					102,90		102,90		102,90	
62268	Autres honoraires, conseils...					18 232,30	14 416,30	18 232,30	14 416,30	3 816,00	
6226	Sous Total compte 6226					18 335,20	14 416,30	18 335,20	14 416,30	3 918,90	
6227	Frais d'actes et de contentieux					18 638,20	10 100,00	18 638,20	10 100,00	8 538,20	
6228	Divers					14 897,86	493,38	14 897,86	493,38	14 404,48	
622	Sous Total compte 622					51 871,26	25 009,68	51 871,26	25 009,68	26 861,58	
6231	Annonces et insertions					3 253,17		3 253,17		3 253,17	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6232	Fêtes et cérémonies					32 107,67	1 927,94	32 107,67	1 927,94	30 179,73	
6236	Catalogues et imprimés et publications					41 627,78	4 025,36	41 627,78	4 025,36	37 602,42	
6238	Divers					4 873,76		4 873,76		4 873,76	
623	Sous Total compte 623					81 862,38	5 953,30	81 862,38	5 953,30	75 909,08	
6241	Transports de biens					2 444,00		2 444,00		2 444,00	
6247	Transports collectifs du personnel					15 020,05	905,00	15 020,05	905,00	14 115,05	
624	Sous Total compte 624					17 464,05	905,00	17 464,05	905,00	16 559,05	
6251	Voyages, déplacements et missions					15 588,99		15 588,99		15 588,99	
625	Sous Total compte 625					15 588,99		15 588,99		15 588,99	
6261	Frais d'affranchissement					11 061,64		11 061,64		11 061,64	
6262	Frais de télécommunication					19 395,19	543,38	19 395,19	543,38	18 851,81	
626	Sous Total compte 626					30 456,83	543,38	30 456,83	543,38	29 913,45	
627	Services bancaires et assimilés.					886,34		886,34		886,34	
6281	Concours divers (cotisations..)					5 371,22		5 371,22		5 371,22	
6283	Frais de nettoyage des locaux					87 694,88	12 237,03	87 694,88	12 237,03	75 457,85	
62876	Au GFP de rattachement					7 900,53	7 475,00	7 900,53	7 475,00	425,53	
62878	A des tiers					18 164,96	6 000,00	18 164,96	6 000,00	12 164,96	
6287	Sous Total compte 6287					26 065,49	13 475,00	26 065,49	13 475,00	12 590,49	
6288	Autres					204 018,16	30 388,43	204 018,16	30 388,43	173 629,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
628	Sous Total compte 628					323 149,75	56 100,46	323 149,75	56 100,46	267 049,29	
62	Sous Total compte 62					623 935,08	108 219,56	623 935,08	108 219,56	515 715,52	
6331	Versement mobilité					33 709,28		33 709,28		33 709,28	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					13 957,25		13 957,25		13 957,25	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					66 970,64		66 970,64		66 970,64	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					8 427,41		8 427,41		8 427,41	
633	Sous Total compte 633					123 064,58		123 064,58		123 064,58	
63512	Taxes foncières					32 480,71		32 480,71		32 480,71	
6351	Sous Total compte 6351					32 480,71		32 480,71		32 480,71	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					1 331,80		1 331,80		1 331,80	
6358	Autres droits					4 963,96		4 963,96		4 963,96	
635	Sous Total compte 635					38 776,47		38 776,47		38 776,47	
63	Sous Total compte 63					161 841,05		161 841,05		161 841,05	
64111	Rémunération principale					2 154 191,55		2 154 191,55		2 154 191,55	
64112	Supplément familial de traitement et ind					30 993,29		30 993,29		30 993,29	
64113	NBI					34 414,88		34 414,88		34 414,88	
64118	Autres indemnités.					432 386,63	270,00	432 386,63	270,00	432 116,63	
6411	Sous Total compte 6411					2 651 986,35	270,00	2 651 986,35	270,00	2 651 716,35	
64131	Rémunérations					650 180,01		650 180,01		650 180,01	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64132	Supplément familial de traitement et ind					7 117,51		7 117,51		7 117,51	
64138	Primes et autres indemnités					75 680,87		75 680,87		75 680,87	
6413	Sous Total compte 6413					732 978,39		732 978,39		732 978,39	
6417	Rémunérations des apprentis					29 191,79	319,74	29 191,79	319,74	28 872,05	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers					18 089,33	172 266,57	18 089,33	172 266,57		154 177,24
641	Sous Total compte 641					3 432 245,86	172 856,31	3 432 245,86	172 856,31	3 259 389,55	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					529 942,17		529 942,17		529 942,17	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					714 175,47		714 175,47		714 175,47	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					29 427,02		29 427,02		29 427,02	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					128 062,24		128 062,24		128 062,24	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis					541,88		541,88		541,88	
645	Sous Total compte 645					1 402 148,78		1 402 148,78		1 402 148,78	
6475	Médecine du travail, pharmacie					11 726,41	280,94	11 726,41	280,94	11 445,47	
6478	Autres charges sociales diverses					10 631,65		10 631,65		10 631,65	
647	Sous Total compte 647					22 358,06	280,94	22 358,06	280,94	22 077,12	
64	Sous Total compte 64					4 856 752,70	173 137,25	4 856 752,70	173 137,25	4 683 615,45	
65138	Autres secours					52,90		52,90		52,90	

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6513	Sous Total compte 6513					52,90		52,90		52,90	
651	Sous Total compte 651					52,90		52,90		52,90	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65311	Indemnités de fonction					101 422,26		101 422,26		101 422,26	
65312	Frais de mission et de déplacement					236,24		236,24		236,24	
65313	Cotisations de retraite					8 904,64		8 904,64		8 904,64	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					11 080,73		11 080,73		11 080,73	
65315	Formation					1 352,68		1 352,68		1 352,68	
65316	Frais de représentation du maire					70,00		70,00		70,00	
6531	Sous Total compte 6531					123 066,55		123 066,55		123 066,55	
653	Sous Total compte 653					123 066,55		123 066,55		123 066,55	
6541	Créances admises en non-valeur					486,67		486,67		486,67	
6542	Créances éteintes					312,95		312,95		312,95	
654	Sous Total compte 654					799,62		799,62		799,62	
65568	Autres contributions					218 658,29	7 413,75	218 658,29	7 413,75	211 244,54	
6556	Sous Total compte 6556					218 658,29	7 413,75	218 658,29	7 413,75	211 244,54	
6558	Autres contributions obligatoires					210 168,86		210 168,86		210 168,86	
655	Sous Total compte 655					428 827,15	7 413,75	428 827,15	7 413,75	421 413,40	
657341	Communes membres du GFP					666,67		666,67		666,67	
65734	Sous Total compte 65734					666,67		666,67		666,67	
657362	CCAS					55 190,07		55 190,07		55 190,07	
65736	Sous Total compte 65736					55 190,07		55 190,07		55 190,07	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657381	Autres établissements publics locaux					6 300,00		6 300,00		6 300,00	
65738	Sous Total compte 65738					6 300,00		6 300,00		6 300,00	
6573	Sous Total compte 6573					62 156,74		62 156,74		62 156,74	
65741	Ménages					1 612,50		1 612,50		1 612,50	
65742	Entreprises					950,00	950,00	950,00	950,00		0,00
65748	Autres personnes de droit privé					89 765,00		89 765,00		89 765,00	
6574	Sous Total compte 6574					92 327,50	950,00	92 327,50	950,00	91 377,50	
657	Sous Total compte 657					154 484,24	950,00	154 484,24	950,00	153 534,24	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					4 711,45		4 711,45		4 711,45	
65818	Autres					8 208,40		8 208,40		8 208,40	
6581	Sous Total compte 6581					12 919,85		12 919,85		12 919,85	
65881	Hébergement et restauration scolaires					9 562,37		9 562,37		9 562,37	
65888	Autres					18 089,22		18 089,22		18 089,22	
6588	Sous Total compte 6588					27 651,59		27 651,59		27 651,59	
658	Sous Total compte 658					40 571,44		40 571,44		40 571,44	
65	Sous Total compte 65					747 801,90	8 363,75	747 801,90	8 363,75	739 438,15	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					166 010,61		166 010,61		166 010,61	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					28 813,56	32 603,55	28 813,56	32 603,55		3 789,99
6611	Sous Total compte 6611					194 824,17	32 603,55	194 824,17	32 603,55	162 220,62	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661					194 824,17	32 603,55	194 824,17	32 603,55	162 220,62	
6681	Indemnités pour remboursement anticipé d					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
668	Sous Total compte 668					1 500,00		1 500,00		1 500,00	
66	Sous Total compte 66					196 324,17	32 603,55	196 324,17	32 603,55	163 720,62	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					7 386,74		7 386,74		7 386,74	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					1 855,00		1 855,00		1 855,00	
6761	Différences sur réalisations (positives)					14 945,00		14 945,00		14 945,00	
676	Sous Total compte 676					14 945,00		14 945,00		14 945,00	
67	Sous Total compte 67					24 186,74		24 186,74		24 186,74	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					549 479,13		549 479,13		549 479,13	
68128	Dotations aux amortissements des charges					2 696,45		2 696,45		2 696,45	
6812	Sous Total compte 6812					2 696,45		2 696,45		2 696,45	
681	Sous Total compte 681					552 175,58		552 175,58		552 175,58	
68	Sous Total compte 68					552 175,58		552 175,58		552 175,58	
	Total classe 6					9 168 817,83	479 318,03	9 168 817,83	479 318,03	8 847 467,03	157 967,23
70311	Concession dans les cimetières (produit					994,00	9 118,00	994,00	9 118,00		8 124,00
7031	Sous Total compte 7031					994,00	9 118,00	994,00	9 118,00		8 124,00

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70322	Droits de stationnement et de locations						1 095,00		1 095,00		1 095,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public						31 892,29		31 892,29		31 892,29



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7032	Sous Total compte 7032						32 987,29		32 987,29		32 987,29
70388	Autres redevances et recettes diverses						50,00		50,00		50,00
7038	Sous Total compte 7038						50,00		50,00		50,00
703	Sous Total compte 703					994,00	42 155,29	994,00	42 155,29		41 161,29
7062	Redevances et droits des services à cara						4 480,00		4 480,00		4 480,00
70632	A caractère de loisirs					1 147,58	143 303,95	1 147,58	143 303,95		142 156,37
7063	Sous Total compte 7063					1 147,58	143 303,95	1 147,58	143 303,95		142 156,37
7067	Redevances et droits des services périsc					191,06	539 228,08	191,06	539 228,08		539 037,02
706888	Autres					769,90	596 126,77	769,90	596 126,77		595 356,87
70688	Sous Total compte 70688					769,90	596 126,77	769,90	596 126,77		595 356,87
7068	Sous Total compte 7068					769,90	596 126,77	769,90	596 126,77		595 356,87
706	Sous Total compte 706					2 108,54	1 283 138,80	2 108,54	1 283 138,80		1 281 030,26
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)						1 305,72		1 305,72		1 305,72
70843	aux CCAS						19 348,74		19 348,74		19 348,74
70848	aux autres organismes					6 463,58	102 812,87	6 463,58	102 812,87		96 349,29
7084	Sous Total compte 7084					6 463,58	122 161,61	6 463,58	122 161,61		115 698,03
70873	par les C.C.A.S.						833,82		833,82		833,82
70876	par le GFP de rattachement					56 104,71	113 243,14	56 104,71	113 243,14		57 138,43
70878	par des tiers					15 100,00	351 285,74	15 100,00	351 285,74		336 185,74

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7087	Sous Total compte 7087					71 204,71	465 362,70	71 204,71	465 362,70		394 157,99
7088	Autres produits d'activités annexes (abo						900,16		900,16		900,16
708	Sous Total compte 708					77 668,29	589 730,19	77 668,29	589 730,19		512 061,90
70	Sous Total compte 70					80 770,83	1 915 024,28	80 770,83	1 915 024,28		1 834 253,45
722	Immobilisations corporelles						9 934,73		9 934,73		9 934,73
72	Sous Total compte 72						9 934,73		9 934,73		9 934,73
73111	Impôts directs locaux						4 443 419,00		4 443 419,00		4 443 419,00
73118	Autres contributions directes						932,00		932,00		932,00
7311	Sous Total compte 7311						4 444 351,00		4 444 351,00		4 444 351,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						446 213,90		446 213,90		446 213,90
7312	Sous Total compte 7312						446 213,90		446 213,90		446 213,90
73132	Taxe sur les pylônes électriques						64 400,00		64 400,00		64 400,00
7313	Sous Total compte 7313						64 400,00		64 400,00		64 400,00
73154	Droits de place						6 117,50		6 117,50		6 117,50
7315	Sous Total compte 7315						6 117,50		6 117,50		6 117,50
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure					504,40	135 674,80	504,40	135 674,80		135 170,40
7317	Sous Total compte 7317					504,40	135 674,80	504,40	135 674,80		135 170,40
731	Sous Total compte 731					504,40	5 096 757,20	504,40	5 096 757,20		5 096 252,80
73211	Attribution de compensation						1 422 059,00		1 422 059,00		1 422 059,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73212	Dotation de solidarité communautaire					29 333,00	366 202,00	29 333,00	366 202,00		336 869,00
7321	Sous Total compte 7321					29 333,00	1 788 261,00	29 333,00	1 788 261,00		1 758 928,00
732	Sous Total compte 732					29 333,00	1 788 261,00	29 333,00	1 788 261,00		1 758 928,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de					51 492,00		51 492,00		51 492,00	
73911	Sous Total compte 73911					51 492,00		51 492,00		51 492,00	
7391	Sous Total compte 7391					51 492,00		51 492,00		51 492,00	
739	Sous Total compte 739					51 492,00		51 492,00		51 492,00	
73	Sous Total compte 73					81 329,40	6 885 018,20	81 329,40	6 885 018,20		6 803 688,80
74111	Dotation forfaitaire des communes						582 236,00		582 236,00		582 236,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						143 767,00		143 767,00		143 767,00
74112	Sous Total compte 74112						143 767,00		143 767,00		143 767,00
7411	Sous Total compte 7411						726 003,00		726 003,00		726 003,00
741	Sous Total compte 741						726 003,00		726 003,00		726 003,00
744	FCTVA						35 862,07		35 862,07		35 862,07
74718	Autres						35 373,01		35 373,01		35 373,01
7471	Sous Total compte 7471						35 373,01		35 373,01		35 373,01
7472	Régions					1 500,00	3 000,00	1 500,00	3 000,00		1 500,00
7473	Départements					9 750,30	28 142,10	9 750,30	28 142,10		18 391,80
74748	Autres communes						47 923,71		47 923,71		47 923,71

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7474	Sous Total compte 7474						47 923,71		47 923,71		47 923,71
74751	GFP de rattachement					3 000,00	5 000,00	3 000,00	5 000,00		2 000,00
74758	Autres groupements					714,00	1 269,29	714,00	1 269,29		555,29
7475	Sous Total compte 7475					3 714,00	6 269,29	3 714,00	6 269,29		2 555,29
74771	Fonds social européen					18 087,00	18 087,00	18 087,00	18 087,00		0,00
74773	FEADER						18 087,00		18 087,00		18 087,00
7477	Sous Total compte 7477					18 087,00	36 174,00	18 087,00	36 174,00		18 087,00
7478222	Caisses d'allocations familiales					114 212,99	114 212,99	114 212,99	114 212,99		0,00
747822	Sous Total compte 747822					114 212,99	114 212,99	114 212,99	114 212,99		0,00
74782	Sous Total compte 74782					114 212,99	114 212,99	114 212,99	114 212,99		0,00
747888	Autres					158 451,15	760 758,58	158 451,15	760 758,58		602 307,43
74788	Sous Total compte 74788					158 451,15	760 758,58	158 451,15	760 758,58		602 307,43
7478	Sous Total compte 7478					272 664,14	874 971,57	272 664,14	874 971,57		602 307,43
747	Sous Total compte 747					305 715,44	1 031 853,68	305 715,44	1 031 853,68		726 138,24
74833	État - Compensation au titre des exonéra						298 658,00		298 658,00		298 658,00
7483	Sous Total compte 7483						298 658,00		298 658,00		298 658,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						19 000,00		19 000,00		19 000,00
748	Sous Total compte 748						317 658,00		317 658,00		317 658,00
74	Sous Total compte 74					305 715,44	2 111 376,75	305 715,44	2 111 376,75		1 805 661,31

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles					11 962,50	121 521,46	11 962,50	121 521,46		109 558,96
75813	Redevances versées par les fermiers et c						5 329,20		5 329,20		5 329,20
7581	Sous Total compte 7581						5 329,20		5 329,20		5 329,20
7584	Recouvrement sur créances admises en non						22,68		22,68		22,68
75888	Autres					100,00	39 298,00	100,00	39 298,00		39 198,00
7588	Sous Total compte 7588					100,00	39 298,00	100,00	39 298,00		39 198,00
758	Sous Total compte 758					100,00	44 649,88	100,00	44 649,88		44 549,88
75	Sous Total compte 75					12 062,50	166 171,34	12 062,50	166 171,34		154 108,84
761	Produits de participations						48,30		48,30		48,30
76	Sous Total compte 76						48,30		48,30		48,30
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						724,94		724,94		724,94
775	Produits des cessions d'immobilisation						16 800,00		16 800,00		16 800,00
77681	Neutralisation des amortissements						186 882,00		186 882,00		186 882,00
7768	Sous Total compte 7768						186 882,00		186 882,00		186 882,00
776	Sous Total compte 776						186 882,00		186 882,00		186 882,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						28 764,76		28 764,76		28 764,76
77	Sous Total compte 77						233 171,70		233 171,70		233 171,70
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						389,06		389,06		389,06

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total			
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
781	Sous Total compte 781						389,06		389,06		389,06



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
78	Sous Total compte 78						389,06		389,06		389,06
	Total classe 7					479 878,17	11 321 134,36	479 878,17	11 321 134,36	51 492,00	10 892 748,19
	Total général	90 639 668,16	90 639 668,16	128 263 607,00	127 816 351,59	14 463 055,18	14 910 310,59	233 366 330,34	233 366 330,34	132 689 212,93	132 689 212,93

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22500 - THEIX-NOYALO

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								0,00	0,00
Portefeuille									
CULTUREL	0,00	1 496,00	1 496,00	0,00	1 496,00	1 496,00	0,00	0,00	0,00
ESPACE JEUNES	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	0,00	2 496,00	2 496,00	0,00	2 496,00	2 496,00	0,00	0,00	0,00
862								0,00	0,00
Correspondant									
CULTUREL	1 496,00	0,00	1 496,00	0,00	1 496,00	1 496,00	0,00	0,00	0,00
ESPACE JEUNES	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	2 496,00	0,00	2 496,00	0,00	2 496,00	2 496,00	0,00	0,00	0,00
863								0,00	0,00
Prise en charge titre et valeur									
CULTUREL	0,00	1 496,00	1 496,00	1 496,00	0,00	1 496,00	0,00	0,00	0,00
ESPACE JEUNES	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	2 496,00	2 496,00	2 496,00	0,00	2 496,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	2 496,00	4 992,00	7 488,00	2 496,00	4 992,00	7 488,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

22500 - THEIX-NOYALO

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MARTIN Karine (1018728147-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A DDFiP DU MORBIHAN, le 22/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **THEIX-NOYALO** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LE BRIS Gildas (1002278432-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

A VANNES, le 26/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebent, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 31

2024-03-28- N°FIN 033/2024 - BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

L'article L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire.

Le compte administratif 2023 du budget principal de la commune s'établit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2023	11 046 925,43
B	Dépenses de fonctionnement 2023	8 895 169,04
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	2 151 756,39
D	Résultat de clôture 2022 reporté	5 704 215,00
E = C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2023 (Excédent)	7 855 971,39

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2023	3 041 896,29
G	Dépenses d'investissement 2023	4 746 397,27
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-1 704 500,98
I	Résultat de clôture 2022 reporté	-866 212,17
J = H+I	Résultat de clôture de la section Investissement 2023 (Déficit)	-2 570 713,15

Vu le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2023, dressé par le comptable public ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

Vu l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Monsieur Le Maire ayant provisoirement quitté la salle, ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyalo) des membres présents et représentés

ELIT M. Luc QUISTREBERT comme président de séance pour le présent bordereau ;

ADOPTE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 ;

DONNE POUVOIR au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyalo, le 28 mars 2024



Pour Le Maire,
Le Maire délégué


Luc QUISTREBERT

Conseil municipal du 28 mars 2024

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023

L'article L.2313-1 du Code des Collectivités Territoriales, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de son budget annexe. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

En 2023, la Ville de Theix-Noyal dispose de 2 budgets :

- Le budget général
- Le budget annexe de la Grée du Loch

Le budget principal de la commune 2023

I. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centre de loisirs, espace jeunes, multi-accueils, médiathèque...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, ainsi qu'à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, les frais de fonctionnement des différents services (petite-enfance, enfance-jeunesse, cuisine centrale, espaces-verts, service culturel...) gérés par la commune, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2023 se sont élevées à 8 895 169,04 €, pour un montant total de recettes de 15 745 067,06 € (tenant compte du résultat de fonctionnement reporté -chap 002).

Sur l'exercice 2023, sans tenir compte de l'excédent de fonctionnement de 2022 reporté en fonctionnement (chapitre 002), la commune a dégagé un résultat de fonctionnement de 2 151 756,39 €.

En ajoutant l'excédent de fonctionnement reporté de 2022 de 5 704 215 €, le résultat de fonctionnement à affecter sur 2024 s'élève à 7 855 971,39 €

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2023	11 046 925,43
B	Dépenses de fonctionnement 2023	8 895 169,04
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	2 151 756,39
D	Résultat de clôture 2022 reporté	5 704 215,00
E = C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2023 (Excédent)	7 855 971,39

Cet excédent doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

B) Les principales dépenses de la section fonctionnement :

	DÉPENSES	CA 2021	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	Évol en valeur CA 2022/CA 2023	Évol en % CA 2022 CA 2023
011	Charges à caractère général	2 030 861,87	2 270 154,88	2 449 888,00	2 320 350,94	50 196,06	2,21%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 526 875,78	4 810 441,50	5 100 850,00	5 043 805,01	233 363,51	4,85%
014	Atténuation de produits	41 293,00	56 664,00	58 000,00	51 492,00	-5 172,00	-9,13%
65	Autres charges de gestion courante	720 583,48	687 468,96	785 722,00	739 438,15	51 969,19	7,56%
66	Charges financières	181 361,96	175 178,92	169 000,00	163 720,62	-11 458,30	-6,54%
67	Charges exceptionnelles	826,45	3 671,97	15 900,00	7 386,74	3 714,77	101,17%
68	Dotations aux provisions et amortissements	0,00	0,00	2 000,00	0,00		
022	dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,00	0,00			
	Dépenses réelles de fonctionnement	7 501 802,54	8 003 580,23	8 581 360,00	8 326 193,46	322 613,23	4,03%
023	Virement à la section d'investissement			7 138 860,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	448 088,62	668 109,87	579 537,00	568 975,58	-99 134,29	-14,84%
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	448 088,62	668 109,87	7 718 397,00	568 975,58	-99 134,29	-14,84%
	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCT.	7 949 891,16	8 671 690,10	16 299 757,00	8 895 169,04	223 478,94	2,58%

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, l'impression du bulletin municipal, les taxes diverses...

Dans un contexte de forte inflation, ces dépenses à caractère général ont été relativement bien maîtrisées en 2023, car avec un montant global de 2 320 K € sur l'exercice elles n'ont progressé que de 2,21%, par rapport à l'an passé, représentant une hausse de 50 K € en valeur.

- **Les charges de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 5 044 K€, en hausse de +4,85% par rapport au CA 2022. Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépense pour la commune.

Cette évolution s'explique en particulier par :

- L'effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice effectué au 1^{er} juillet 2022 ; ainsi que l'effet sur les 6 derniers mois de l'année 2023 de la nouvelle hausse du point d'indice (+1.5%) constatée au 01/07/2023 ;

- La revalorisation de l'indice minimum de rémunération à 361 pour les titulaires et les contractuels permanents depuis le 01/07/2023 ;
- La hausse du régime indemnitaire communal pour les quatre dernières tranches depuis le 01/07/2023 ;
- La revalorisation des échelons « bas de grille » en catégorie C et B depuis le 01/07/2023 ;
- L'effet en année pleine des recrutements effectués en cours d'année 2022 : le poste d'assistant culturel, le poste de chargé de mission pour le développement numérique territorial et pour la communication institutionnelle digitale ;
- Le glissement vieillesse technicité qui correspond à l'évolution mécanique des carrières des agents (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, ...).

• Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, aux écoles et les participations aux organismes extérieurs. Ces charges s'élèvent à 739 K € et progressent de + 7,56% par rapport à 2022 soit 52 K € du fait de :

- La hausse de la subvention versée au CCAS (+30 K €) ;
- Les écritures de régularisation de la TVA sur le portage de repas (10 K €) ;
- Les écritures d'annulation d'un rattachement effectué en 2022 pour 18 K €.

• Les charges financière (chapitre 66)

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 164 K €.

• Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 7,4 K €.

• Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ces charges s'établissent à 51 K € en 2023 et correspondent au prélèvement sur la fiscalité, opéré au titre de la loi SRU dans le cadre du déficit de logements sociaux constaté sur la commune.

C) Les principales recettes de la section fonctionnement :

	RECETTES	CA 2021	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	Évol en valeur CA 2022/CA 2023	Évol en % CA 2022 CA 2023
70	Produits des services	1 630 487,66	1 734 665,64	1 692 133,00	1 834 253,45	99 587,81	5,74%
73	Impôts et taxes	6 593 471,69	6 676 807,11	1 758 929,00	1 758 928,00	-4 917 879,11	-73,66%
731	Fiscalité locale			5 014 738,00	5 096 252,80	5 096 252,80	
74	Dotations et participations	1 554 273,93	1 646 378,57	1 633 590,00	1 805 661,31	159 282,74	9,67%
75	Autres produits de gestion courante	95 402,39	127 733,43	122 745,00	154 108,84	26 375,41	20,65%
013	Atténuation de charges	248 837,01	201 059,34	147 430,00	154 177,24	-46 882,10	-23,32%
76	Produits financiers	27,15	0,48	0,00	48,30	47,82	
77	Produits exceptionnels	37 163,11	362 105,42	0,00	17 524,94	-344 580,48	-95,16%
78	Reprise sur amort et provisions	48 759,30	5 329,68	390,00	389,06	-4 940,62	-92,70%
	Recettes réelles de fonctionnement	10 208 422,24	10 754 079,67	10 369 955,00	10 821 343,94	67 264,27	0,63%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	189 255,39	104 097,39	225 587,00	225 581,49	121 484,10	116,70%
	Recettes d'ordre de fonctionnement	189 255,39	104 097,39	225 587,00	225 581,49	121 484,10	116,70%
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 334 273,00	4 886 890,00	5 704 215,00	5 704 215,00	817 325,00	16,72%
	TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	13 731 950,63	15 745 067,06	16 299 757,00	16 751 140,43	1 006 073,37	6,39%

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine. Les principales recettes réelles comprennent :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- Les produits des services.

- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

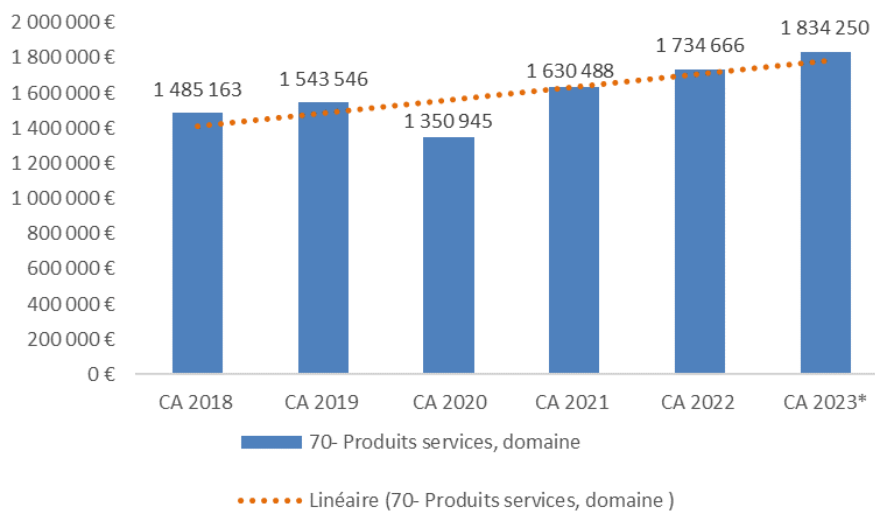
Les produits des services (enfance, jeunesse, petite-enfance, restauration scolaire...) représentent près de 11% de nos recettes réelles de fonctionnement.

En 2023, les produits des services ont progressé de 5,74% pour atteindre 1 834 K €.

Cela résulte essentiellement de l'augmentation des recettes issues de la restauration scolaire (+23 K €), des activités périscolaires (+18K €) ainsi que des activités culturelles (+12 K €).

On note également une hausse de la recette issue de l'EHPAD Roz Avel dans le cadre du service restauration (+13K €). Avec la hausse du prix du repas scolaire, le remboursement des communes de Séné et de la Trinité Surzur a également progressé de + 13 K €.

Évolution des produits des services



- **Les impôts et taxes (chapitre 73) et la fiscalité locale (chapitre 731)**

Ce poste de recette progresse de +2,67% soit +178 K € en valeur par rapport à 2022 et comprend :

en euros	CA 2022	CA 2023 prévi.	Evol. CA 2022/ CA 2023 en valeur	Evol. CA 2022/ CA 2023 en %
Produit de taxe d'habitation	92 454	125 080	32 626	35,29%
Produit total de TFB	3 926 133	4 190 263	264 130	6,73%
Produit total de TFNB	117 492	126 502	9 010	7,67%
Rôles supplémentaires	9 694	2 505	-7 189	-74,16%
Produit TH+TFB+TFNB	4 145 774	4 444 351	298 577	7,20%
Attribution de Compensation	1 422 059	1 422 059	0	0,00%
Dotation solidarité communautaire	354 599	336 869	-17 730	-5,00%
Taxes sur les pylônes électriques	61 387	64 400	3 013	4,91%
Taxe sur les publicités extérieures	140 043	135 170	-4 873	-3,48%
Taxe additionnelle droits de mutation	546 257	446 214	-100 043	-18,31%
Autres taxes	6 688	6 118	-571	-8,53%
TOTAL CHAPITRES 73 ET 731	6 676 807	6 855 180	178 374	2,67%

Avec 4 444 K €, la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, représentent près de 65 % du produit des impôts et taxes (la taxe foncière sur les propriétés bâties en représente plus de 61%) et progressent de +7,20 % en 2023.

Cette forte progression s'explique principalement par la revalorisation des valeurs locatives de +7.1% opérée en 2023 en tenant compte de l'évolution de **l'indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé sur un an de novembre 2022 à novembre 2023.**

On note **des recettes liées aux cessions immobilières en baisse.** En effet si en 2022, les droits de mutation ont fortement progressé pour atteindre un point haut à 546 K €, en 2023, avec la crise du logement, ces droits de mutation ont diminué de 18.31% par rapport à l'an passé et s'établissent à 446 K €.

	2019	2020	2021	2022	2023	Évol annuelle moyenne en % 2019-2023
Taxe additionnelle aux droits de mutation	458 625	424 107	512 223	546 257	446 214	-0,68%
Évolution NN-1	30,76%	-7,53%	20,78%	6,64%	-18,31%	

S'agissant des reversements effectués par Golfe du Morbihan Vannes Agglo au profit de ses communes membres, 2023 a vu une nouvelle baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de -5% par rapport à 2022 sous l'effet de la mise en place de nouveaux critères de répartition de cette dotation (logement social, revenu par habitant, longueur de voirie, potentiel financier et insularité) moins favorables à la commune.

Il faut rappeler qu'entre 2016 et 2023 la commune a perdu près de 284 K € de DSC :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	ÉVOL 2016/2023 en valeur	Évol annuelle moyenne 2016/2023
COMMUNE DE THEIX-NOYALO - DSC	620 806	589 766	464 126	417 713	383 590	383 590	354 599	336 869	-283 937	-8,36%
variation NN-1		-5,00%	-21,30%	-10,00%	-8,17%	0,00%	-7,56%	-5,00%		

En 2023, la taxe locale sur la publicité extérieure s'établit à 135 K € en diminution de -3,48% par rapport à l'an passé.

Avec un produit de 64 400€ en 2023, le montant de la taxe sur les pylônes électriques progresse de 4,91 % par rapport à 2022.

• Les dotations et participations (chapitre 74)

Avec 1 806 K€, les dotations et participations progressent de 9,67% soit 159 K € en valeur. Ces dotations comprennent principalement la dotation globale de fonctionnement, les participations versées par la CAF, la MSA, le Département et les allocations compensatrices au titre de la taxe foncière.

Cette évolution s'explique principalement par :

- La hausse de la dotation globale de fonctionnement : +32 K € entre la part forfaitaire et la dotation de solidarité rurale ;
- La progression des allocations compensatrices versées par l'État (+21 K €) ;
- La progression des recettes issues de la CAF (+61 K €) avec une aide exceptionnelle pour l'accueil d'enfants en situation de handicap, avec une aide « plan mercredi »... ;
- Une hausse des recettes issues du FCTVA (+ 16 K €) ;
- La hausse de la dotation pour les titres sécurisés (+4 K €) ;
- La hausse de la dotation biodiversité (+19 K €).

A noter que la Dotation Globale de fonctionnement progresse pour la première fois depuis plusieurs années, du fait de l'abondement des crédits pour la péréquation et la non-application de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire :

	2018 THEIX-NOYALO	2019 THEIX-NOYALO	2020 THEIX-NOYALO	2021 THEIX-NOYALO	2022 THEIX-NOYALO	2023 THEIX-NOYALO	ÉVOL 2022/2023 en valeur	ÉVOL 2022/2023 en %
Dotation Forfaitaire	615 153	583 005	579 319	577 829	568 988	582 236	13 248	2,33%
<i>variation NN-1</i>	<i>1,56%</i>	<i>-5,23%</i>	<i>-0,63%</i>	<i>-0,26%</i>				
Dotation de Solidarité Rurale	118 150	125 181	125 181	125 181	125 181	143 767	18 586	14,85%
<i>variation NN-1</i>	<i>6,33%</i>	<i>5,95%</i>	<i>0,00%</i>	<i>0,00%</i>				
Dotation Nationale de Péréquation	43 570	0	0					
<i>variation NN-1</i>	<i>-10,00%</i>	<i>+100,00%</i>						
DGF TOTALE	776 873	708 186	704 500	703 010	694 169	726 003	31 834	4,59%
Population INSEE	8 111	8 007	8 163	8 349	8 487	8 625	138	1,63%
Population DGF	8 287	8 190	8 346	8 537	8 653	8 792	139	1,61%
DGF / HABITANT	95,78	88,45	86,30	84,20	81,79	84,17	2	2,91%

• Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Avec 154 K €, les autres produits de gestion courante, qui intègrent les revenus des immeubles, le remboursement de gaz par l'école Sainte-Cécile, l'indemnité de captage d'eau versée par la Ville de Vannes pour l'étang de Noyalou, le remboursement des sinistres par notre assurance, progressent de près de 20,65 % en 2023.

Cette hausse constatée entre 2022 et 2023 est à relativiser car avec le passage à la nomenclature M57, au 1^{er} janvier 2023, certaines écritures enregistrées au chapitre 77 sont désormais comptabilisées au chapitre 75, il en est ainsi des indemnités versées par les assurances dans le cadre de sinistres.

• Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Les produits exceptionnels d'un montant total de 17,5 K € comprennent principalement les recettes issues des cessions. En effet, les cessions d'immobilisations sont inscrites au Budget en section d'investissement (chapitre 024) mais sont exécutées en section de fonctionnement par un titre émis au compte 775. Elles sont ensuite rebasculées en section d'investissement par le biais des mouvements d'ordre (chapitre 042 et 040), ce qui complexifie la lisibilité de l'exécution budgétaire.

- **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Avec 154 K € les atténuations de charges régressent de 47 K € en valeur et comprennent principalement le règlement des indemnités par les assurances dans le cadre d'arrêts maladie d'agents de la collectivité.

II. Les indicateurs de solvabilité du budget principal

A) La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement d'une collectivité se mesure d'abord à partir de l'**excédent brut de fonctionnement courant** qui est la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de gestion courante.

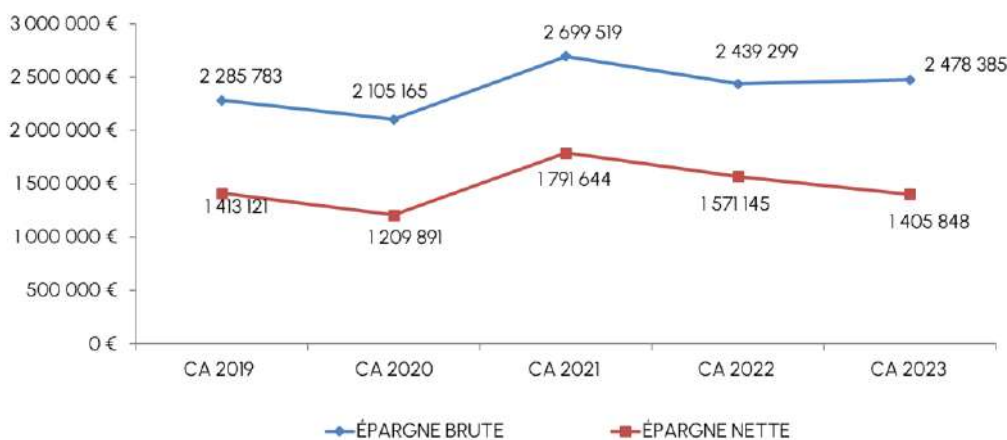
Afin de déterminer le **résultat de l'exercice 2023**, il convient d'ajouter à l'excédent brut de fonctionnement courant le reste des opérations réalisées au cours de l'année à savoir les opérations financières (intérêts de la dette), les opérations exceptionnelles (cessions...) et les opérations d'ordre (amortissement des biens...).

Pour obtenir la **capacité d'autofinancement brute de la commune**, appelée aussi « épargne brute » qui correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, on retranche les opérations d'ordre (amortissements notamment) ou de cessions. C'est le surplus, dégagé de la réalisation des opérations budgétaires réelles, disponible pour rembourser la dette et financer les dépenses d'investissement.

Pour obtenir la **Capacité d'Autofinancement Nette**, il faut retrancher le remboursement en capital de la dette et additionner les recettes de créances immobilisées.

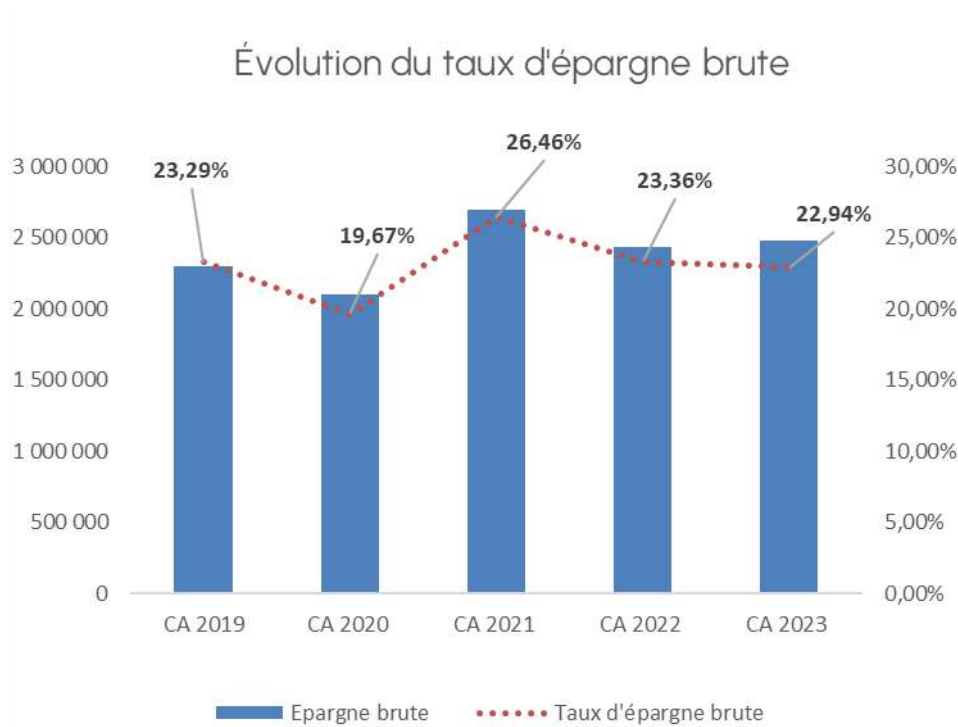
En conclusion, la capacité d'autofinancement nette de la Commune diminuerait en 2023 de moins de 10,52%, soit -165 K € en valeur et retrouverait son niveau d'avant 2020.

Ainsi au 31 décembre 2023, l'autofinancement net qui peut être affecté au financement du programme d'investissement devrait s'établir à 1 406 K €. Ce niveau témoigne d'une grande maîtrise financière.



B) Le taux d'épargne

Ce taux indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. On considère que la zone d'alerte commence dès que le taux passe au-dessous de 7 à 10%.

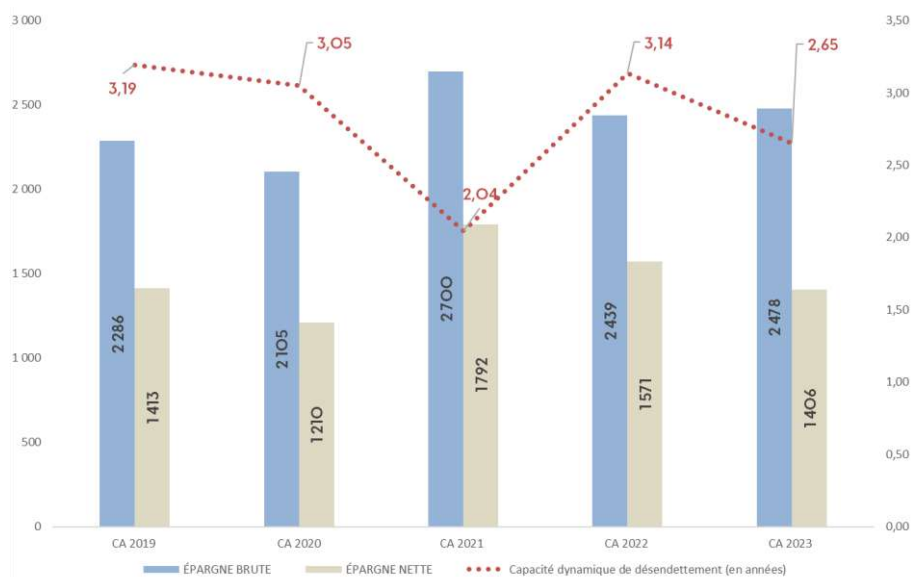


La commune de Theix-Noyalou dégagerait un taux d'épargne brute estimé à 22,94 % en 2023.

C) La capacité dynamique de désendettement

La capacité dynamique de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre le capital restant dû au 31/12 de l'année sur la capacité d'autofinancement brute.

Principal indicateur de solvabilité, ce ratio permet de mesurer le nombre d'années (théorique) pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la commune y consacre la totalité de son épargne brute. On considère en général que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans (et le seuil de vigilance à 10 ans).



Il faudrait donc à la commune 2,65 années pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute disponible

III. La section investissement

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur de nouvelles structures.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction ou la rénovation d'un nouveau bâtiment...).

A ces recettes s'ajoutent le recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement 2023 se sont élevées à 4 746 397,27 €, pour un montant total de recettes d'investissement de 3 041 896,29 €.

Sur l'exercice 2023, sans tenir compte du déficit d'investissement de l'exercice de 2022 reporté en investissement (chapitre 001), la commune a donc dégagé un résultat d'investissement déficitaire de -1 704 500,98 €.

En ajoutant le déficit d'investissement reporté de 2022 de - 866 212,17 €, le résultat d'investissement au 31/12/2023 s'élève à - 2 570 713,15 €.

Le solde des restes à réaliser 2023 laisse apparaître un résultat négatif de -479 819,95 €.

Aussi, la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement de 3 505 533,10 €.

Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2023 :

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2023	3 041 896,29
G	Dépenses d'investissement 2023	4 746 397,27
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-1 704 500,98
I	Résultat de clôture 2022 reporté	-866 212,17
J = H+I	Résultat de clôture de la section investissement 2023 (Déficit)	-2 570 713,15
K	Restes à réaliser 2023 en recettes	545 778,50
L	Restes à réaliser 2023 en dépenses	1 025 598,45
M = K-L	Solde des restes à réaliser 2023	-479 819,95
N = J+ M	Besoin de financement de la section investissement	-3 050 533,10

B) Les principales dépenses de la section investissement :

	DEPENSES	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	Restes à réaliser au 31/12/2023 (reports BP 2024)
	TOTAL	7 096 933,25	10 896 671,04	5 612 609,44	1 025 598,45
20	Immobilisations incorporelles (études)	46 621,31	130 466,40	29 945,47	8 862,00
204	Subv. d'équipement versées (fonds de concours)	186 882,00	333 969,70	257 174,87	69 440,00
	dont participation sortie LANDY	0,00	69 440,00		69 440,00
	Participation ville du Gorvello- versée à Sulniac		2 972,70	2 972,70	
	travaux 2 rue du Four CCAS	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00
	participation versée à BSH	0,00	19 275,00	19 275,00	
	participation versée à Foyers d'Armor	0,00	21 600,00	21 600,00	
	Participation extension du réseau électrique		17 800,00	2 312,02	0,00
	Complément travaux voirie boulangerie syndic de copropriété		4 000,00	3 952,93	0,00
	Contribution financière pour le raccordement au réseau public d'électricité 7 rue de Brestivan		0,00	8 180,22	0,00
	AC investissement GMVA	186 882,00	186 882,00	186 882,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	450 785,58	1 063 289,85	542 982,42	338 359,47
23	Immobilisations en cours (travaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	148 714,66	117 167,28	1 235,00
454101	reprise branchement rue de Vannes	0,00	0,00		
4541102	travaux exécutés d'office pour entretien d'un terrain		1 160,00	1 152,00	
458101	travaux eaux pluviales urbaines GMVA- rue du Moustoir		111 554,66	110 244,54	1 235,00
458102	travaux eaux pluviales urbaines GMVA- rue du Landy et rue des Lavandières		30 000,00		0,00
458103	travaux eaux pluviales urbaines GMVA-- rue des charrons et rue du saindo		6 000,00	5 770,74	
	Opérations d'équipement	2 099 587,40	6 960 831,26	2 410 168,67	607 701,98
31	voirie communale	235 904,14	98 541,40	53 148,88	11 337,82
32	requalification centre ville	297 979,86	1 482 319,81	182 314,69	23 135,41
34	Projet Petit Plaisance	2 672,16	2 228 156,00	139 253,54	0,00
35	Eglise de Theix- rénovation	10 032,00	187 500,00		
36	Reprise de concession	0,00	11 443,94		4 443,94
37	travaux de rénovation énergétique	39 012,84	138 120,00	43 099,41	33 308,71
38	ADAP	0,00	11 500,00	11 374,61	
39	Extension du cimetière ST vincent	4 142,40	15 859,08		0,00
40	Pôle culturel	1 131 826,82	170 686,80	139 469,11	0,00
41	Aménagement de la rue du Moustoir	221 176,98	333 087,95	209 855,02	111 536,08
42	Aménagement de l'espace Jean TREBOSEN	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Révision du Plan Local d'Urbanisme	20 640,00	44 780,00	7 798,99	12 189,00
44	Aménagement du centre-bourg de Noyalou	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Aménagement de l'allée du Landy	0,00	5 000,00	0,00	750,00
46	Aménagement de la rue du Saindo	4 245,97	186 539,72	180 929,13	0,00
47	Aménagement du cimetière Saint-Vincent	62 208,00	49 200,00	6 438,49	29 958,00
48	Travaux sur le centre technique municipal	9 148,38	343 158,32	323 859,32	0,00
49	Aménagement de l'ancienne médiathèque	8 040,67	3 600,00	3 503,94	0,00
50	Travaux sur l'hôtel de ville	48 503,38	16 514,24	15 984,19	530,05
51	Travaux sur les salles Pierre DOSSE	1 209,80	154 934,00	1 219,94	153 634,00
52	Voies vertes- aménagement foncier	0,00	35 000,00	34 527,15	0,00
53	Aménagement de Brural	2 844,00	83 500,00	56 050,01	0,00
54	Aménagement du village de Cleisse	0,00	159 900,00	112 070,07	38 510,39
55	Aménagement d'un terrain de football synthétique	0,00	950 490,00	877 001,39	2 077,01
56	Aménagement du parking stabilisé de la landière		175 000,00	3 390,79	155 948,03
57	Aménagement de la rue des lavandières		40 000,00		3 223,54
58	Aménagement d'une piste d'athlétisme		36 000,00	8 880,00	27 120,00
10	Dotations, fonds divers	0,00	0,00		
13	subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	868 154,45	1 075 500,00	1 072 536,67	
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	90,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	104 097,39	225 587,00	225 581,49	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 475,99	92 100,00	90 840,40	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	3 338 239,13	866 212,17	866 212,17	0,00

Parmi ces dépenses, il faut souligner :

- La **charge de remboursement du capital** de l'emprunt qui s'élève à **1 073 K€**.
-
- **Les opérations d'équipement** engagées et réalisées en 2023 pour **2 410 K €** qui se répartissent principalement entre :
 - L'aménagement du terrain de football synthétique pour 877 K € ;
 - L'aménagement du centre technique municipal et l'acquisition du nouveau bâtiment pour 324 K€ ;
 - La poursuite des travaux de requalification de la rue du Moustoir pour 210 K € ;
 - L'aménagement de la rue du Saïndo pour 181 K€ ;
 - La poursuite de la requalification du centre-ville et dans ce cadre l'acquisition d'une cellule commerciale à la galerie marchande pour 182 K € ;
 - La poursuite des études dans le cadre du projet du pôle sportif et associatif à Plaisance pour 139 K€ ;
 - Les travaux de reprise des malfaçons au pôle culturel de La p@sserelle pour 134 K € ;
 - Le démarrage des travaux de sécurisation de la traversée du village de Cleisse pour 112 K € ;
 - Les travaux d'aménagement du parking de Brural pour 56 K €.
- **L'achat de biens mobilier, de matériel de bureau, de matériel de transport et autres biens divers : 542 K€**, dont 172 K € pour l'acquisition de véhicules, 90 K € pour l'achat de matériel informatique avec notamment le changement des serveurs, 75 K € pour la matériel du service technique, 54 K € pour les aménagements paysagers ; 38 K € pour l'achat de mobilier urbain et panneau de signalétique ; 12 K € de mobiliers divers pour l'ensemble des services.
-
- **257 K € de subventions d'équipement versées en 2023**, avec principalement le versement de l'attribution de compensation versée à GMVA en investissement (186 K €).
-
- **L'acquisition d'immobilisations incorporelles pour 30 K€** relative à l'acquisition de logiciels et licences informatiques pour les services, de réalisation d'études (droit d'utilisation des logiciels de ressources humaines et finances, acquisition de licences antispam, études relatives à la modification du PLU...)

C) Les principales recettes de la section investissement :

	RECETTES	CA 2022	BP 2023 (BP +DM)	CA 2023 (prévisionnel)	Restes à réaliser au 31/12/2023 (reports BP 2024)
	TOTAL	6 230 721,08	10 896 671,04	3 041 896,29	545 778,50
13	Subventions d'investissements	971 459,60	907 297,42	560 156,77	428 528,22
16	Emprunts	3 000 000,00	0,00	700,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (études)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subv. d'équipement versées (fonds de concours)	104 982,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles	1 502,68	0,00	725,50	0,00
23	Immobilisations en cours	18 396,85	61 000,00	61 132,67	0,00
27	autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	445 163,83	500 000,00	274 021,26	0,00
10223	T.L.E.	579,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	122 881,79	100 000,00	115 030,15	0,00
1068	Excédent de fonctionnement N-1 capitalisé	895 169,47	1 369 161,96	1 369 161,96	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	148 714,66	1 152,00	117 250,28
454202	reprise branchement rue de Vannes	0,00	0,00	0,00	0,00
4541202	travaux exécutés d'office pour entretien d'un terrain		1 160,00	1 152,00	
458201	travaux eaux pluviales urbaines GMVA- rue du Moustoir		111 554,66	0,00	111 479,54
458202	travaux eaux pluviales urbaines GMVA- rue du Landy et rue des Lavandières		30 000,00	0,00	0,00
458203	travaux eaux pluviales urbaines GMVA- rue des charrons et rue du saïndo		6 000,00	0,00	5 770,74
458204	travaux eaux pluviales urbaines GMVA- Village de Cleisse				
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	7 138 860,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	668 109,87	579 537,00	568 975,58	0,00
041	Opérations patrimoniales	2 475,99	92 100,00	90 840,40	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00

Le FCTVA : en 2023, le montant du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) perçu par la Ville est de 274 K€.

En 2023, le montant des **subventions d'équipement** s'élève à 560 K€.

La taxe d'aménagement (TAM) : En 2023, la TAM s'établit à 115 K€.

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2023.

D) Le fonds de roulement

en milliers d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023
Programmes d'équipement à financer	1 213 451	2 369 484	4 703 201	2 783 966	3 357 439
RESSOURCES D'INVESTISSEMENT					
SUBVENTIONS- DOTATIONS	405 585	435 198	922 534	971 460	560 157
FCTVA	181 403	290 253	585 412	445 164	274 021
CESSIONS	13 891	113 297	7 101	311 200	16 800
AUTRES RECETTES- TAM	162 831	152 886	148 759	123 461	115 030
RECETTES EXCEPTIONNELLES	10 954	19 160	9 834	124 882	63 710
EPARGNE NETTE	1 413 121	1 209 890	1 791 643	1 571 146	1 405 848
EMPRUNTS	-	-	-	3 000 000	
FONDS DE ROULEMENT N-1	2 856 203	3 830 538	3 681 738	2 443 819	6 207 164
TOTAL DES FINANCEMENTS	5 043 989	6 051 222	7 147 020	8 991 131	8 642 731
RÉSULTAT GLOBAL DE CLOTURE (FONDS DE ROULEMENT)	3 830 538	3 681 738	2 443 819	6 207 164	5 285 292

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement du budget principal s'élève à 5 285 K €.

Le budget annexe de la Grée du Loch 2023

Le budget annexe de la Grée du Loch intègre en mouvements réels le remboursement du capital et des intérêts de la dette.

Dépenses Fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023		Recettes Fonctionnement	CA 2022	BP 2023	CA 2023
002 Déficit de fonct. reporté				R	002 Excédent fonct. reporté	31 828,33	71 828,33	71 828,33
023 Virement en investissement		71 828,33		R	Chap.70 - produits des services+ ventes			
Chap. 011- Charges à caractère général				R	7015 Ventes			
6015 Terrains à aménager				R	Chap.74 - Dotations, participations			
6045 Achat études...				R	7472 Régions			
605 travaux				R	7473 Participation : Département			
Cha. 65- Autres Charges de gestion courantes				R	Cha. 75- autres Produits gestion courante			
657358- Subv autres groupements				R	758- produits divers gestion courante			
658-charges diverses de la gestion courante				R	Cha. 77-Produits exceptionnels			
Cha. 66- Charges financières	663,09	465,00	459,06	R	7788- produits exceptionnels divers			
66111-intérêts des emprunts et dettes	663,09	465,00	459,06	R	773 - Mandats Annulés exercices antérieurs			
66112-intérêts courus non échus rattachés				R	Cha. 78- Reprises sur amortissements et provisions	40 000,00	0,00	0,00
668-Autres charges financières				R	7815- Reprises sur provisions pour risques et charges de fo	40 000,00	0,00	0,00
Cha. 67- Charges exceptionnelles				O	Chap 042- Opérations d'ordre entre sections	228 086,50	228 551,50	228 545,56
678 -Autres charges exception.				O	7133-Variations des en-cours de production de biens	228 086,50	228 551,50	228 545,56
Chap 042- Opérations d'ordre entre sections	227 423,41	228 086,50	228 086,50	O	7815- Reprises sur provisions pour risques			
7133-Variations des en-cours de production de biens	227 423,41	228 086,50	228 086,50	O	Chap 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	663,09	465,00	459,06
Chap 043- Opérations d'ordre à l'intérieur de la section fonctionnement	663,09	465,00	459,06	O	796- transfert de charges financières	663,09	465,00	459,06
608- Frais accessoires sur terrains en cours d'aménag	663,09	465,00	459,06					
TOTAL FCT	228 749,59	300 844,83	229 004,62		TOTAL FCT	300 577,92	300 844,83	300 832,95

Dépenses Investissement	CA 2022	BP 2023	CA 20223		Recettes Investissement	CA 2022	BP 2023	CA 2023
001 Déficit invest. reporté	207 478,06	213 579,90	213 579,90	R	001 Excédent invest. reporté			
Chap. 16- Emprunts et dettes assimilées				O	021 Virement du fonctionnement	0,00	71 828,33	0,00
1641 Capital des Emprunts	5 438,75	5 650,00	5 642,78	R	1641 Emprunt		147 866,57	0,00
Chap 040- Opérations d'ordre entre sections	228 086,50	228 551,50	228 545,56	O	Chap 040- Opérations d'ordre entre sections	227 423,41	228 086,50	228 086,50
3354-en-cours de production études et prestations de	228 086,50	228 551,50	228 545,56	O	3354-en-cours de production études et prestations de servic	227 423,41	228 086,50	228 086,50
TOTAL INV	441 003,31	447 781,40	447 768,24		TOTAL INV	227 423,41	447 781,40	228 086,50

RÉSULTATS

FONCTIONNEMENT (excédent)	71 828,33	0,00	71 828,33
INVESTISSEMENT (déficit)	-213 579,90	0,00	-219 681,74

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Affiché le 05/04/2024

Commune : COMMUNE DE THEIX-NOYALO (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005595200010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VANNES

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE THEIX-NOYALO (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	22
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	32
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	61
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	64
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	67
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	71

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	74
A1.01 - Opérations non ventilables	76
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	77
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	81
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	88
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	91
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	92
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	95
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	97
A1.908 - Fonction 8 - Transports	100
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	104
A2.01 - Opérations non ventilables	106
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	107
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	116
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	117
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	119
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	128
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	137
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	143
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	144
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	145
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	151
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	153
A2.938 - Fonction 8 - Transports	156

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	164
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	169
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	171
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	172
B3.1 - Etat des provisions constituées	174
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	176
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	179
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	180
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	183
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	187
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	198
B13 - Opérations liées aux cessions	199
B14 - Etat des travaux en régie	200
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	203
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	204
C2.1 - Situation des AP	207
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	208
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	209
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	210
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	211
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	212
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	213
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	215

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	8 625

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	969,03

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	964,20
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 254,65
3 Dépenses d'équipement brut / population	360,60
4 Encours de dette / population (2) (3)	886,69
5 DGF / population	84,17
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	60,65 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	86,76 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	28,74 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	70,67 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	23,15 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	13 641 566,31	14 088 821,72	4 838 002,83	A1	5 285 258,24
Investissement	4 746 397,27	3 041 896,29	(2) -866 212,17	A2	-2 570 713,15
Dont 1068		1 369 161,96			
Fonctionnement	8 895 169,04	11 046 925,43	(3) 5 704 215,00	A3	7 855 971,39

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes		Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 1 025 598,45	III + IV 545 778,50	B1	-479 819,95
Investissement	I 1 025 598,45	III 545 778,50	B2	-479 819,95
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	4 805 438,29
Investissement	A2 + B2	-3 050 533,10
Fonctionnement	A3 + B3	7 855 971,39

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 025 598,45
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
31	Opération d'équipement n° 31	11 337,82
32	Opération d'équipement n° 32	23 135,41
36	Opération d'équipement n° 36	4 443,94
37	Opération d'équipement n° 37	33 308,71
41	Opération d'équipement n° 41	111 536,08
43	Opération d'équipement n° 43	12 189,00
45	Opération d'équipement n° 45	750,00
47	Opération d'équipement n° 47	29 958,00
50	Opération d'équipement n° 50	530,05
51	Opération d'équipement n° 51	153 634,00
54	Opération d'équipement n° 54	38 510,39
55	Opération d'équipement n° 55	2 077,01
56	Opération d'équipement n° 56	155 948,03
57	Opération d'équipement n° 57	3 223,54
58	Opération d'équipement n° 58	27 120,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	8 862,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	69 440,00
21	Immobilisations corporelles (3)	338 359,47
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 235,00
458101	TRAVAUX EAUX PLUVIALES SUR OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RU	1 235,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 545 778,50
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	428 528,22
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	117 250,28
458201	TRAVAUX EAUX PLUVIALES SUR OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RU	117 250,28
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 895 169,04	G	11 046 925,43
	Section d'investissement	B	4 746 397,27	H	3 041 896,29
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	5 704 215,00
	Report en section d'investissement (001)	D	866 212,17	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	14 507 778,48	= G + H + I + J	19 793 036,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 025 598,45	L	545 778,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	1 025 598,45	= K + L	545 778,50
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	8 895 169,04	= G + I + K	16 751 140,43
	Section d'investissement	= B + D + F	6 638 207,89	= H + J + L	3 587 674,79
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	15 533 376,93	= G + H + I + J + K + L	20 338 815,22

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		560 156,77
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	247 419,26	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	257 174,87	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	1 964 245,36	725,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	771 431,94	61 132,67
Total des réalisations d'équipement		3 240 271,43	622 014,94
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	389 051,41
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 072 536,67	700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 072 536,67	389 751,41
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	117 167,28	1 152,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 4 429 975,38	II 1 012 918,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	225 581,49	568 975,58
041	Opérations patrimoniales (8)	90 840,40	90 840,40
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 316 421,89	IV 659 815,98

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	4 746 397,27	II + IV	1 672 734,33
--------------	---------	---------------------	---------	---------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	866 212,17	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	1 369 161,96

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	5 612 609,44	II + IV + VI + VII	3 041 896,29
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-2 570 713,15		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	2 320 350,94	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 834 253,45
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	5 043 805,01	73 Impôts et taxes (sauf 731)	1 758 928,00
		731 Fiscalité locale	5 096 252,80
		74 Dotations et participations (1)	1 805 661,31
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	739 438,15	75 Autres produits de gestion courante (1)	154 108,84
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	51 492,00	013 Atténuations de charges (1)	154 177,24
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	8 155 086,10	Total recettes de gestion des services	10 803 381,64
66 Charges financières	163 720,62	76 Produits financiers	48,30
67 Charges spécifiques (1)	7 386,74	77 Produits spécifiques (1)	17 524,94
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	389,06
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 8 326 193,46	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 10 821 343,94

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	568 975,58	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	225 581,49
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 568 975,58	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 225 581,49

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 8 895 169,04	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 11 046 925,43
---	-----------------------------	---	------------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 5 704 215,00

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 8 895 169,04	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 16 751 140,43
---	---------------------------------	---	-----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	7 855 971,39
--	---------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	28 764,76	28 764,76
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 072 536,67	0,00	1 072 536,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 410 168,67		2 410 168,67
19	Neutral. et régul. d'opérations		186 882,00	186 882,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	29 945,47	288,32	30 233,79
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	257 174,87	0,00	257 174,87
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	542 982,42	97 642,81	640 625,23
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	2 844,00	2 844,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		186 882,00	186 882,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	117 167,28	0,00	117 167,28
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 429 975,38	316 421,89	4 746 397,27

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

866 212,17

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	2 320 350,94		2 320 350,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 043 805,01		5 043 805,01
014	Atténuations de produits	51 492,00		51 492,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	739 438,15	0,00	739 438,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	163 720,62	0,00	163 720,62
67	Charges spécifiques (9)	7 386,74	16 800,00	24 186,74
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	552 175,58	552 175,58
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 326 193,46	568 975,58	8 895 169,04

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	389 051,41	0,00	389 051,41
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	560 156,77	0,00	560 156,77
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	700,00	0,00	700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		14 945,00	14 945,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	45 304,84	45 304,84
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	725,50	1 855,00	2 580,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	61 132,67	45 535,56	45 535,56
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		549 479,13	549 479,13
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	1 152,00	0,00	1 152,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		2 696,45	2 696,45
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 012 918,35	659 815,98	1 672 734,33

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

1 369 161,96

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

0,00

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	154 177,24		154 177,24
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 834 253,45		1 834 253,45
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		9 934,73	9 934,73
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 758 928,00		1 758 928,00
731	Fiscalité locale	5 096 252,80		5 096 252,80
74	Dotations et participations (8)	1 805 661,31		1 805 661,31
75	Autres produits de gestion courante (8)	154 108,84	0,00	154 108,84
76	Produits financiers	48,30	0,00	48,30
77	Produits spécifiques (8)	17 524,94	215 646,76	233 171,70
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	389,06	0,00	389,06
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		10 821 343,94	225 581,49	11 046 925,43

Pour information R002 Résultat positif reporté

5 704 215,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		10 030 458,87	4 746 397,27	1 025 598,45	4 258 463,15	468 836,33	4 277 560,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 466,40	29 945,47	8 862,00	91 658,93	0,00	29 945,47
204	Subventions d'équipement versées (7)	333 969,70	257 174,87	69 440,00	7 354,83	0,00	257 174,87
21	Immobilisations corporelles	1 063 289,85	542 982,42	338 359,47	181 947,96	0,00	542 982,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	6 960 831,26	2 410 168,67	607 701,98	3 942 960,61	468 836,33	1 941 332,34
Total des dépenses d'équipement		8 488 557,21	3 240 271,43	1 024 363,45	4 223 922,33	468 836,33	2 771 435,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 075 500,00	1 072 536,67	0,00	2 963,33		1 072 536,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 075 500,00	1 072 536,67	0,00	2 963,33	0,00	1 072 536,67
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	148 714,66	117 167,28	1 235,00	30 312,38	0,00	117 167,28
Total des dépenses réelles		9 712 771,87	4 429 975,38	1 025 598,45	4 257 198,04	468 836,33	3 961 139,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	225 587,00	225 581,49		5,51		225 581,49
041	Opérations patrimoniales (6)	92 100,00	90 840,40		1 259,60		90 840,40
Total des dépenses d'ordre		317 687,00	316 421,89		1 265,11		316 421,89
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		866 212,17					
Total des dépenses d'investissement cumulées		10 896 671,04	5 612 609,44	1 025 598,45	4 258 463,15	468 836,33	4 277 560,94

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		10 896 671,04	3 041 896,29	545 778,50	7 308 996,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	907 297,42	560 156,77	428 528,22	-81 387,57
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	725,50	0,00	-725,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	61 000,00	61 132,67	0,00	-132,67
Total des recettes d'équipement		968 297,42	622 014,94	428 528,22	-82 245,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 969 161,96	1 758 213,37	0,00	210 948,59
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	700,00	0,00	-700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 969 161,96	1 758 913,37	0,00	210 248,59
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	148 714,66	1 152,00	117 250,28	30 312,38
Total des recettes réelles		3 086 174,04	2 382 080,31	545 778,50	158 315,23
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	7 138 860,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	579 537,00	568 975,58		10 561,42
041	Opérations patrimoniales (8)	92 100,00	90 840,40		1 259,60
Total des recettes d'ordre		7 810 497,00	659 815,98		7 150 681,02
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		10 896 671,04	3 041 896,29	545 778,50	7 308 996,25

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		10 030 458,87	4 746 397,27	1 025 598,45	4 258 463,15	468 836,33	4 277 560,94
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 466,40	29 945,47	8 862,00	91 658,93	0,00	29 945,47
202	Frais réalisation documents urbanisme	31 380,00	10 381,87	2 880,00	18 118,13	0,00	10 381,87
2031	Frais d'études	3 500,00	0,00	5 982,00	-2 482,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	95 586,40	19 563,60	0,00	76 022,80	0,00	19 563,60
204	Subventions d'équipement versées (9)	333 969,70	257 174,87	69 440,00	7 354,83	0,00	257 174,87
204114	Voirie	69 440,00	0,00	69 440,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv. Autres	2 972,70	2 972,70	0,00	0,00	0,00	2 972,70
20415322	cnes: Bâtiments, installations	12 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	17 800,00	2 312,02	0,00	15 487,98	0,00	2 312,02
204182	Autres org pub - Bât. et installations	19 275,00	19 275,00	0,00	0,00	0,00	19 275,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	25 600,00	33 733,15	0,00	-8 133,15	0,00	33 733,15
2046	Attributions compensation investissement	186 882,00	186 882,00	0,00	0,00	0,00	186 882,00
21	Immobilisations corporelles	1 063 289,85	542 982,42	338 359,47	181 947,96	0,00	542 982,42
2111	Terrains nus	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	159,60	0,00	-159,60	0,00	159,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	16 114,61	0,00	-6 114,61	0,00	16 114,61
2128	Autres agencements et aménagements	96 200,00	37 720,05	3 938,77	54 541,18	0,00	37 720,05
21351	Bâtiments publics	99 530,00	11 773,79	0,00	87 756,21	0,00	11 773,79
2138	Autres constructions	0,00	0,00	1 599,00	-1 599,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	180,00	0,00	-180,00	0,00	180,00
2152	Installations de voirie	62 127,90	37 778,56	0,00	24 349,34	0,00	37 778,56
21538	Autres réseaux	339 664,00	20 487,42	313 860,58	5 316,00	0,00	20 487,42
21568	Autre matériel, outillage incendie	34 451,10	12 601,64	0,00	21 849,46	0,00	12 601,64
215738	Autre matériel et outillage de voirie	2 871,67	29 147,56	1 841,64	-28 117,53	0,00	29 147,56
21578	Autre matériel technique	39 720,00	5 495,53	1 163,80	33 060,67	0,00	5 495,53
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00	27 497,18	500,00	-27 997,18	0,00	27 497,18
21828	Autres matériels de transport	163 300,00	172 396,78	0,00	-9 096,78	0,00	172 396,78
21831	Matériel informatique scolaire	6 550,00	9 071,86	0,00	-2 521,86	0,00	9 071,86
21838	Autre matériel informatique	82 436,20	80 173,96	2 160,54	101,70	0,00	80 173,96
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 500,00	1 845,79	0,00	1 654,21	0,00	1 845,79
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 124,58	11 646,48	5 261,23	-783,13	0,00	11 646,48
2185	Matériel de téléphonie	0,00	3 609,90	0,00	-3 609,90	0,00	3 609,90
2188	Autres immobilisations corporelles	99 814,40	65 281,71	8 033,91	26 498,78	0,00	65 281,71
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations prévues dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations prévues hors AP
	Total des opérations d'équipement (4)	6 960 831,26	2 410 168,67	607 701,98	3 942 960,61	468 836,33	1 941 332,34
Total des dépenses d'équipement		8 488 557,21	3 240 271,43	1 024 363,45	4 223 922,33	468 836,33	2 771 435,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 075 500,00	1 072 536,67	0,00	2 963,33		1 072 536,67
1641	Emprunts en euros	1 075 500,00	1 072 536,67	0,00	2 963,33		1 072 536,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 075 500,00	1 072 536,67	0,00	2 963,33	0,00	1 072 536,67
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	148 714,66	117 167,28	1 235,00	30 312,38	0,00	117 167,28
4541102	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE POUR ENTRETIEN D'UN TERRAIN IMPASSE PR	1 160,00	1 152,00	0,00	8,00	0,00	1 152,00
458101	TRAVAUX EAUX PLUVIALES SUR OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RU	111 554,66	110 244,54	1 235,00	75,12	0,00	110 244,54
458102	TRAVAUX EAUX PLUVIALES RUE DU LANDY ET RUE DES LAVANDIERES	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
458103	TRAVAUX EAUX PLUVIALES RUE DU BARRON ET LE SAINDO	6 000,00	5 770,74	0,00	229,26	0,00	5 770,74
Total des dépenses réelles		9 712 771,87	4 429 975,38	1 025 598,45	4 257 198,04	468 836,33	3 961 139,05
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	225 587,00	225 581,49		5,51		225 581,49
	Reprise sur autofinancement antérieur	215 647,00	215 646,76		0,24		215 646,76
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	22 645,17	22 644,93		0,24		22 644,93
13912	Subv. transf. Régions	206,25	206,25		0,00		206,25
139148	Subv. transf. Autres communes	637,01	637,01		0,00		637,01
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	1 172,00	1 172,00		0,00		1 172,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	3 874,57	3 874,57		0,00		3 874,57
13935	Amendes radars automatiques et de police	230,00	230,00		0,00		230,00
198	Neutralisation des amortissements	186 882,00	186 882,00		0,00		186 882,00
	Charges transférées (7)	9 940,00	9 934,73		5,27		9 934,73
2116	Cimetières	3 260,00	3 258,50		1,50		3 258,50
2128	Autres agencements et aménagement	6 680,00	6 676,23		3,77		6 676,23
041	Opérations patrimoniales (8)	92 100,00	90 840,40		1 259,60		90 840,40
202	Frais réalisation documents urbanisme	300,00	288,32		11,68		288,32

COMMUNE DE THEIX-NOYALO - COMMUNE DE THEIX-NOYALO - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2128	Autres agencements et aménagement	88 900,00	87 708,08		1 191,92		87 708,08
2315	Install., matériel et outill. technique	2 900,00	2 844,00		56,00		2 844,00
Total des dépenses d'ordre		317 687,00	316 421,89		1 265,11		316 421,89

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			6 960 831,26	2 410 168,67	607 701,98	3 942 960,61	11 974 088,69	468 836,33	1 941 332,34
31	VOIRIE COMMUNALE		98 541,40	53 148,88	11 337,82	34 054,70	1 277 672,08	0,00	53 148,88
32	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE		0,00	0,00	23 135,41	-23 135,41	0,00	0,00	0,00
32	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	01-2022	1 482 319,81	182 314,69	0,00	1 300 005,12	1 463 212,50	182 314,69	0,00
34	PROJET PETIT PLAISANCE	02-2022	2 228 156,00	139 253,54	0,00	2 088 902,46	371 303,86	139 253,54	0,00
35	EGLISE THEIX		187 500,00	0,00	0,00	187 500,00	295 696,37	0,00	0,00
36	REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE		11 443,94	0,00	4 443,94	7 000,00	4 735,34	0,00	0,00
37	TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE		138 120,00	43 099,41	33 308,71	61 711,88	163 396,08	0,00	43 099,41
38	ADAP		11 500,00	11 374,61	0,00	125,39	83 186,13	0,00	11 374,61
39	EXTENSION DU CIMETIERE ST VINCENT		15 859,08	0,00	0,00	15 859,08	4 142,40	0,00	0,00
40	POLE CULTUREL	01-2018	170 686,80	139 469,11	0,00	31 217,69	6 090 536,46	139 469,11	0,00
41	AMENAGEMENT DE LA RUE DU MOUSTOIR		333 087,95	209 855,02	111 536,08	11 696,85	431 032,00	0,00	209 855,02
43	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME		0,00	0,00	12 189,00	-12 189,00	0,00	0,00	0,00
43	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	01-2021	44 780,00	7 798,99	0,00	36 981,01	29 120,85	7 798,99	0,00
45	AMENAGEMENT DE L'ALLEE DU LANDY		5 000,00	0,00	750,00	4 250,00	0,00	0,00	0,00
46	AMENAGEMENT DE LA RUE DU SAINDO		186 539,72	180 929,13	0,00	5 610,59	185 175,10	0,00	180 929,13
47	AMENAGEMENT DU CIMETIERE SAINT-VINCENT		49 200,00	6 438,49	29 958,00	12 803,51	68 646,49	0,00	6 438,49
48	TRAVAUX SUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		343 158,32	323 859,32	0,00	19 299,00	333 007,70	0,00	323 859,32
49	AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE		3 600,00	3 503,94	0,00	96,06	11 544,61	0,00	3 503,94
50	TRAVAUX SUR L'HOTEL DE VILLE		16 514,24	15 984,19	530,05	0,00	64 487,57	0,00	15 984,19
51	TRAVAUX SUR LES SALLES PIERRE DOSSE		154 934,00	1 219,94	153 634,00	80,06	2 429,74	0,00	1 219,94
52	VOIES VERTES - AMENAGEMENT FONCIER		35 000,00	34 527,15	0,00	472,85	34 527,15	0,00	34 527,15
53	AMENAGEMENT DE BRURAL		83 500,00	56 050,01	0,00	27 449,99	58 894,01	0,00	56 050,01

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Publié l'information, réalisations effectuées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations effectuées hors AP
								ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	
54	AMENAGEMENT VILLAGE DE CLEISSE		159 900,00	112 070,07	38 510,39	9 319,54	112 070,07	0,00	112 070,07
55	AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE		950 490,00	877 001,39	2 077,01	71 411,60	877 001,39	0,00	877 001,39
56	AMENAGEMENT DU PARKING STABILISE DE LA LANDIERE		175 000,00	3 390,79	155 948,03	15 661,18	3 390,79	0,00	3 390,79
57	AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAVANDIERES		40 000,00	0,00	3 223,54	36 776,46	0,00	0,00	0,00
58	AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLETISME		36 000,00	8 880,00	27 120,00	0,00	8 880,00	0,00	8 880,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32

LIBELLE : REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 01-2022

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		1 482 319,81	182 314,69	0,00	1 300 005,12	1 463 212,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	119 504,21	9 028,80	0,00	110 475,41	133 679,81
2031	Frais d'études	119 504,21	9 028,80	0,00	110 475,41	133 509,99
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	169,82
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	190 000,00	173 285,89	0,00	16 714,11	1 329 532,69
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	198 347,88
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	495 138,39
21321	Immeubles de rapport	190 000,00	173 285,89	0,00	16 714,11	356 885,89
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	279 160,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 172 815,60	0,00	0,00	1 172 815,60	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 172 815,60	0,00	0,00	1 172 815,60	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	20 938,25
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	938,25
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	31,07
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	395,68
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	511,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-182 314,69	B2 - A2	-1 442 274,25

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34

LIBELLE : PROJET PETIT PLAISANCE

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 02-2022

DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		2 228 156,00	139 253,54	0,00	2 088 902,46	371 303,86
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	228 156,00	139 253,54	0,00	88 902,46	160 042,68
2031	Frais d'études	228 156,00	138 065,54	0,00	90 090,46	158 342,52
2033	Frais d'insertion	0,00	1 188,00	0,00	-1 188,00	1 700,16
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	201 167,74
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	201 167,74
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	10 093,44
2313	Constructions	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00	10 093,44

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-139 253,54	B2 - A2	-371 303,86

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40

LIBELLE : POLE CULTUREL

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 01-2018

DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		170 686,80	A1 139 469,11	0,00	31 217,69	A2 6 090 536,46
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	456 850,67
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	451 026,41
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	3 484,26
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 340,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 486,80	1 487,28	0,00	-0,48	218 947,65
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 076,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 887,93
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	26 456,88
21838	Autre matériel informatique	1 486,80	1 487,28	0,00	-0,48	41 321,53
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	140 203,07
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	7 002,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	169 200,00	137 981,83	0,00	31 218,17	5 414 738,14
2313	Constructions	169 200,00	137 981,83	0,00	31 218,17	5 410 639,36
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 098,78

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		61 000,00	B1 61 132,67	0,00	-132,67	B2 2 142 913,02
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 062 788,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	75 882,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 201 906,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	160 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	375 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	595,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	595,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	61 000,00	61 132,67	0,00	-132,67	79 529,52

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi	Crédits réservés
2313	Constructions	61 000,00	61 132,67	0,00	-132,67	79 529,52

Publié le 04/04/2024
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF
 Pour information, journal des réalisations (5)

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1 -78 336,44	B2 - A2 -3 947 623,44

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43

LIBELLE : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 01-2021

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		44 780,00	7 798,99	0,00	36 981,01	29 120,85
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 780,00	7 798,99	0,00	36 981,01	29 120,85
202	Frais réalisation documents urbanisme	44 780,00	7 798,99	0,00	36 981,01	28 832,53
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	288,32
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	12 000,00	0,00	-12 000,00	12 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	12 000,00	0,00	-12 000,00	12 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	12 000,00	0,00	-12 000,00	12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	4 201,01	B2 - A2	-17 120,85

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31

LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		98 541,40	A1 53 148,88	11 337,82	34 054,70	A2 1 277 672,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 788,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	1 788,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	6 873,00	0,00	6 873,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	6 873,00	0,00	6 873,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 442,31	12 671,16	4 464,82	-7 693,67	74 107,64
2151	Réseaux de voirie	9 442,31	12 671,16	4 330,26	-7 559,11	53 226,32
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	134,56	-134,56	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	20 881,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	82 226,09	40 477,72	0,00	41 748,37	1 201 776,44
2315	Install., matériel et outill. technique	82 226,09	40 477,72	0,00	41 748,37	1 201 776,44

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		77 494,87	B1 67 228,60	14 376,07	-4 109,80	B2 107 531,93
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	77 494,87	67 228,60	14 376,07	-4 109,80	91 533,98
1323	Subv. non transf. Départements	16 840,80	16 556,00	0,00	284,80	17 954,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	6 654,07	7 472,60	3 576,07	-4 394,60	13 987,98
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	16 392,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	54 000,00	43 200,00	10 800,00	0,00	43 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	15 997,95
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	15 997,95

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	14 079,72	B2 - A2	-1 170 140,15

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.
- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32

LIBELLE : REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1	23 135,41	-23 135,41	A2
			0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	23 135,41	-23 135,41	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	23 135,41	-23 135,41	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	B2
			0,00			0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 35

LIBELLE : EGLISE THEIX

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		187 500,00	A1	0,00	187 500,00	A2 295 696,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	16 735,57
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	16 365,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	370,57
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	183 000,00	0,00	0,00	183 000,00	278 960,80
2313	Constructions	183 000,00	0,00	0,00	183 000,00	278 960,80

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	B2 121 808,60
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	121 808,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	63 447,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 361,60
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	B2 - A2
	0,00	-173 887,77

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36 LIBELLE : REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		11 443,94	A1 0,00	4 443,94	7 000,00	A2 4 735,34
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 443,94	0,00	4 443,94	7 000,00	4 735,34
2116	Cimetières	11 443,94	0,00	4 443,94	7 000,00	4 735,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	-4 735,34

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 37

LIBELLE : TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		138 120,00	A1 43 099,41	33 308,71	61 711,88	A2 163 396,08
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	9 120,00	9 120,00	0,00	0,00	46 140,00
2031	Frais d'études	9 120,00	9 120,00	0,00	0,00	46 140,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	129 000,00	33 979,41	0,00	95 020,59	56 574,19
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	4 596,00
21351	Bâtiments publics	129 000,00	33 979,41	0,00	95 020,59	51 978,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	33 308,71	-33 308,71	60 681,89
2313	Constructions	0,00	0,00	33 308,71	-33 308,71	60 681,89

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		55 782,00	B1 0,00	55 782,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	55 782,00	0,00	55 782,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 782,00	0,00	55 782,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-43 099,41	B2 - A2	-163 396,08

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 38

LIBELLE : ADAP

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		11 500,00	11 374,61	0,00	125,39	83 186,13
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 500,00	11 374,61	0,00	125,39	41 458,90
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	389,40
2152	Installations de voirie	11 500,00	11 374,61	0,00	125,39	11 374,61
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	29 694,89
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	41 727,23
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 474,80
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	18 123,07
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	19 129,36

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	26 276,54
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 147,18
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 147,18
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	19 129,36
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	19 129,36

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-11 374,61	B2 - A2	-56 909,59

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 39 LIBELLE : EXTENSION DU CIMETIERE ST VINCENT NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		15 859,08	A1	0,00	15 859,08	4 142,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 142,40
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	4 142,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 859,08	0,00	0,00	15 859,08	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 859,08	0,00	0,00	15 859,08	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	-4 142,40

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 41 LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA RUE DU MOUSTOIR NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		333 087,95	A1 209 855,02	111 536,08	11 696,85	A2 431 032,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	19 294,21	0,00	19 294,21	0,00	23 090,79
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	19 294,21	0,00	19 294,21	0,00	23 090,79
21	Immobilisations corporelles	91 433,87	14 646,58	71 513,87	5 273,42	64 873,91
21538	Autres réseaux	91 433,87	14 646,58	71 513,87	5 273,42	60 708,71
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	4 165,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	222 359,87	195 208,44	20 728,00	6 423,43	343 067,30
2315	Install., matériel et outill. technique	222 359,87	195 208,44	20 728,00	6 423,43	343 067,30

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		123 250,00	B1 86 218,00	39 753,00	-2 721,00	B2 86 218,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	123 250,00	86 218,00	39 753,00	-2 721,00	86 218,00
1323	Subv. non transf. Départements	75 415,00	75 415,00	0,00	0,00	75 415,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	11 409,00	-11 409,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	47 835,00	0,00	28 344,00	19 491,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	10 803,00	0,00	-10 803,00	10 803,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-123 637,02	B2 - A2	-344 814,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43 LIBELLE : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		0,00	A1 0,00	12 189,00	-12 189,00	A2 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	12 189,00	-12 189,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	12 189,00	-12 189,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45

LIBELLE : AMENAGEMENT DE L'ALLEE DU LANDY

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		5 000,00	0,00	750,00	4 250,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	750,00	-750,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	750,00	-750,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46

LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA RUE DU SAINDO

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		186 539,72	180 929,13	0,00	5 610,59	185 175,10
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	186 539,72	180 929,13	0,00	5 610,59	185 175,10
2315	Install., matériel et outill. technique	186 539,72	180 929,13	0,00	5 610,59	185 175,10

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		37 305,00	37 305,00	0,00	0,00	37 305,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	37 305,00	37 305,00	0,00	0,00	37 305,00
1323	Subv. non transf. Départements	7 305,00	7 305,00	0,00	0,00	7 305,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-143 624,13	B2 - A2	-147 870,10

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47 LIBELLE : AMENAGEMENT DU CIMETIERE SAINT-VINCENT NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		49 200,00	A1 6 438,49	29 958,00	12 803,51	A2 68 646,49
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	49 200,00	6 438,49	29 958,00	12 803,51	68 646,49
2116	Cimetières	49 200,00	6 438,49	29 958,00	12 803,51	68 646,49
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-6 438,49	B2 - A2	-68 646,49

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48

LIBELLE : TRAVAUX SUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		343 158,32	323 859,32	0,00	19 299,00	333 007,70
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	333 158,32	323 859,32	0,00	9 299,00	333 007,70
21318	Autres bâtiments publics	290 500,00	290 421,00	0,00	79,00	290 421,00
21351	Bâtiments publics	42 658,32	33 438,32	0,00	9 220,00	42 586,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-323 859,32	B2 - A2	-333 007,70

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49 LIBELLE : AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		3 600,00	3 503,94	0,00	96,06	11 544,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 600,00	3 503,94	0,00	96,06	11 544,61
21351	Bâtiments publics	3 600,00	3 503,94	0,00	96,06	11 544,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	725,50	0,00	-725,50	725,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	725,50	0,00	-725,50	725,50
21351	Bâtiments publics	0,00	725,50	0,00	-725,50	725,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-2 778,44	B2 - A2	-10 819,11

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50

LIBELLE : TRAVAUX SUR L'HOTEL DE VILLE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		16 514,24	15 984,19	530,05	0,00	64 487,57
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 514,24	15 984,19	530,05	0,00	64 487,57
21351	Bâtiments publics	16 514,24	15 984,19	530,05	0,00	64 487,57
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		10 809,00	8 056,75	2 752,25	0,00	8 056,75
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	10 809,00	8 056,75	2 752,25	0,00	8 056,75
1323	Subv. non transf. Départements	10 809,00	8 056,75	2 752,25	0,00	8 056,75
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-7 927,44	B2 - A2	-56 430,82

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51 LIBELLE : TRAVAUX SUR LES SALLES PIERRE DOSSE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		154 934,00	A1 1 219,94	153 634,00	80,06	A2 2 429,74
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 219,94	0,00	-1 219,94	1 219,94
2033	Frais d'insertion	0,00	1 219,94	0,00	-1 219,94	1 219,94
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	154 934,00	0,00	153 634,00	1 300,00	1 209,80
21351	Bâtiments publics	154 934,00	0,00	153 634,00	1 300,00	1 209,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		15 182,20	B1 0,00	15 182,20	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 182,20	0,00	15 182,20	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	15 182,20	0,00	15 182,20	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-1 219,94	B2 - A2	-2 429,74

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52 LIBELLE : VOIES VERTES - AMENAGEMENT FONCIER NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		35 000,00	34 527,15	0,00	472,85	34 527,15
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	34 527,15	0,00	-34 527,15	34 527,15
2151	Réseaux de voirie	0,00	34 527,15	0,00	-34 527,15	34 527,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	8 631,60	0,00	-8 631,60	8 631,60
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	8 631,60	0,00	-8 631,60	8 631,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	8 631,60	0,00	-8 631,60	8 631,60
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-25 895,55	B2 - A2	-25 895,55

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 53

LIBELLE : AMENAGEMENT DE BRURAL

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		83 500,00	A1 56 050,01	0,00	27 449,99	A2 58 894,01
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 844,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 844,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	211,61	0,00	-211,61	211,61
2152	Installations de voirie	0,00	211,61	0,00	-211,61	211,61
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	83 500,00	55 838,40	0,00	27 661,60	55 838,40
2315	Install., matériel et outill. technique	83 500,00	55 838,40	0,00	27 661,60	55 838,40

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1 0,00	0,00	0,00	B2 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-56 050,01	B2 - A2	-58 894,01

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 54 LIBELLE : AMENAGEMENT VILLAGE DE CLEISSE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		159 900,00	112 070,07	38 510,39	9 319,54	112 070,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	159 900,00	112 070,07	38 510,39	9 319,54	112 070,07
2315	Install., matériel et outill. technique	159 900,00	112 070,07	38 510,39	9 319,54	112 070,07

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	5 700,00	7 119,20	-12 819,20	5 700,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	5 700,00	7 119,20	-12 819,20	5 700,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	7 119,20	-7 119,20	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	5 700,00	0,00	-5 700,00	5 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-106 370,07	B2 - A2	-106 370,07

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 55
LIBELLE : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		950 490,00	877 001,39	2 077,01	71 411,60	877 001,39
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 190,00	42 172,52	0,00	17,48	42 172,52
2031	Frais d'études	42 190,00	41 704,33	0,00	485,67	41 704,33
2033	Frais d'insertion	0,00	468,19	0,00	-468,19	468,19
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	908 300,00	789 293,31	2 077,01	116 929,68	789 293,31
2128	Autres agencements et aménagements	898 300,00	775 793,31	2 077,01	120 429,68	775 793,31
21578	Autre matériel technique	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	13 500,00	0,00	-13 500,00	13 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	45 535,56	0,00	-45 535,56	45 535,56
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	45 535,56	0,00	-45 535,56	45 535,56

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		257 000,00	261 512,80	138 632,00	-143 144,80	261 512,80
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	257 000,00	261 512,80	138 632,00	-143 144,80	261 512,80
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	142 880,80	0,00	-142 880,80	142 880,80
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	237 000,00	118 632,00	118 632,00	-264,00	118 632,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-615 488,59	B2 - A2	-615 488,59

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

- (4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.
- (6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (7) Sauf 165, 166 et 16449.
- (8) Indiquer le signe algébrique.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 56

LIBELLE : AMENAGEMENT DU PARKING STABILISE DE LA LANDIERE

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		175 000,00	3 390,79	155 948,03	15 661,18	3 390,79
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	175 000,00	3 390,79	155 948,03	15 661,18	3 390,79
2315	Install., matériel et outill. technique	175 000,00	3 390,79	155 948,03	15 661,18	3 390,79

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-3 390,79	B2 - A2	-3 390,79

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57 LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAVANDIERES NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		40 000,00	A1	3 223,54	36 776,46	A2
			0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
2031	Frais d'études	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	3 223,54	-3 223,54	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	3 223,54	-3 223,54	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	B1	0,00	0,00	B2
			0,00			0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	0,00	B2 - A2	0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58 LIBELLE : AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLETISME NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
DEPENSES		36 000,00	8 880,00	27 120,00	0,00	8 880,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 000,00	8 880,00	27 120,00	0,00	8 880,00
2031	Frais d'études	36 000,00	8 880,00	27 120,00	0,00	8 880,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information)

Chap./ art. (2)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits sans emploi (4)	Pour information, cumul des réalisations (5)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses (8)	B1 - A1	-8 880,00	B2 - A2	-8 880,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(5) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(6) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(7) Sauf 165, 166 et 16449.

(8) Indiquer le signe algébrique.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		10 896 671,04	3 041 896,29	545 778,50	7 308 996,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	907 297,42	560 156,77	428 528,22	-81 387,57
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	12 000,00	0,00	-12 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	1 392,00	-1 392,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	55 782,00	0,00	55 782,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	293 799,35	259 536,95	42 135,15	-7 872,75
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	311 994,00	185 974,00	147 802,00	-21 782,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	143 535,00	0,00	147 041,00	-3 506,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	20 072,00	20 072,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	26 654,07	15 652,82	23 576,07	-12 574,82
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	22 260,00	0,00	-22 260,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	55 461,00	44 661,00	10 800,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	725,50	0,00	-725,50
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	725,50	0,00	-725,50
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	61 000,00	61 132,67	0,00	-132,67
2313	Constructions	61 000,00	61 132,67	0,00	-132,67
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		968 297,42	622 014,94	428 528,22	-82 245,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 969 161,96	1 758 213,37	0,00	210 948,59
10222	FCTVA	500 000,00	274 021,26	0,00	225 978,74
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	115 030,15	0,00	-15 030,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 369 161,96	1 369 161,96	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	700,00	0,00	-700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	700,00	0,00	-700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser (2)	Crédits sans emploi
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		1 969 161,96	1 758 913,37	0,00	210 248,59
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	148 714,66	1 152,00	117 250,28	30 312,38
Total des recettes réelles		3 086 174,04	2 382 080,31	545 778,50	158 315,23
021	Virement de la section de fonctionnement	7 138 860,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	579 537,00	568 975,58		10 561,42
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	14 945,00		-14 945,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	1 855,00		-1 855,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	7 290,70	4 337,13		2 953,57
28031	Frais d'études	26 539,45	26 539,45		0,00
28033	Frais d'insertion	771,00	771,00		0,00
2804114	Voirie	744,00	744,00		0,00
28041482	Subv.Autres cnés:Bâtiments,installations	680,51	711,89		-31,38
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	653,00	703,00		-50,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	7 282,39	6 522,75		759,64
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	428,33	1 070,83		-642,50
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	369,00	369,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 311,15	3 338,10		-1 026,95
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	136,80	136,80		0,00
28046	Attributions compensation investissement	186 882,00	186 882,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	36 995,45	39 084,84		-2 089,39
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 887,21	5 939,73		-52,52
28128	Autres aménagements de terrains	2 504,29	2 504,29		0,00
281321	Immeubles de rapport	6 120,00	7 483,82		-1 363,82
281534	Réseaux d'électrification	214,16	0,00		214,16
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 893,67	5 589,29		-1 695,62
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 301,07	5 642,04		-1 340,97
281578	Autre matériel technique	0,00	85,17		-85,17
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	33 542,34	35 456,57		-1 914,23
281828	Autres matériels de transport	45 086,43	56 049,37		-10 962,94
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	14 008,86		-14 008,86
281838	Autre matériel informatique	60 313,69	50 320,76		9 992,93
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	2 977,29		-2 977,29
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	31 946,83	28 954,88		2 991,95
28185	Matériel de téléphonie	0,00	156,00		-156,00
28188	Autres immo. corporelles	111 946,53	63 100,27		48 846,26
4818	Charges à étaler	2 697,00	2 696,45		0,55
041	Opérations patrimoniales (10)	92 100,00	90 840,40		1 259,60
2031	Frais d'études	45 700,00	44 548,33		1 151,67
2033	Frais d'insertion	800,00	756,51		43,49
238	Avances commandes immo corporelles	45 600,00	45 535,56		64,44
Total des recettes d'ordre		7 810 497,00	659 815,98		7 150 681,02

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		16 299 757,00	8 626 892,63	268 276,41	0,00	7 404 587,96	0,00	8 895 169,04
011	Charges à caractère général (3)	2 449 888,00	2 127 315,01	193 035,93	0,00	129 537,06	0,00	2 320 350,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 100 850,00	5 043 805,01	0,00	0,00	57 044,99		5 043 805,01
014	Atténuations de produits	58 000,00	51 492,00	0,00	0,00	6 508,00		51 492,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	785 722,00	693 011,23	46 426,92	0,00	46 283,85	0,00	739 438,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 394 460,00	7 915 623,25	239 462,85	0,00	239 373,90	0,00	8 155 086,10
66	Charges financières	169 000,00	134 907,06	28 813,56	0,00	5 279,38		163 720,62
67	Charges spécifiques (3)	15 900,00	7 386,74	0,00	0,00	8 513,26		7 386,74
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	2 000,00	0,00			2 000,00		0,00
Total des dépenses financières		186 900,00	142 293,80	28 813,56	0,00	15 792,64		171 107,36
Total des dépenses réelles		8 581 360,00	8 057 917,05	268 276,41	0,00	255 166,54	0,00	8 326 193,46
023	Virement à la section d'investissement	7 138 860,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	579 537,00	568 975,58			10 561,42		568 975,58
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		7 718 397,00	568 975,58			7 149 421,42		568 975,58

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	16 299 757,00	8 626 892,63	268 276,41	0,00	7 404 587,96	0,00	8 895 169,04
--	----------------------	---------------------	-------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		10 595 542,00	10 771 310,87	275 614,56	0,00	-451 383,43
013	Atténuations de charges (3)	147 430,00	117 283,05	36 894,19	0,00	-6 747,24
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 692 133,00	1 814 935,45	19 318,00	0,00	-142 120,45
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 758 929,00	1 758 928,00	0,00	0,00	1,00
731	Fiscalité locale	5 014 738,00	5 096 252,80	0,00	0,00	-81 514,80
74	Dotations et participations (3)	1 633 590,00	1 606 587,32	199 073,99	0,00	-172 071,31
75	Autres produits de gestion courante (3)	122 745,00	133 780,46	20 328,38	0,00	-31 363,84
Total des recettes de gestion des services		10 369 565,00	10 527 767,08	275 614,56	0,00	-433 816,64
76	Produits financiers	0,00	48,30	0,00	0,00	-48,30
77	Produits spécifiques (3)	0,00	17 524,94	0,00	0,00	-17 524,94
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	390,00	389,06			0,94
Total des recettes financières		390,00	17 962,30	0,00	0,00	-17 572,30
Total des recettes réelles		10 369 955,00	10 545 729,38	275 614,56	0,00	-451 388,94
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	225 587,00	225 581,49			5,51
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		225 587,00	225 581,49			5,51

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 704 215,00					
---	---------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	16 299 757,00	16 475 525,87	275 614,56	0,00	-451 383,43
--	----------------------	----------------------	-------------------	-------------	--------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		16 299 757,00	8 626 892,63	268 276,41	0,00	7 404 587,96	0,00	8 895 169,04
011	Charges à caractère général (4)	2 449 888,00	2 127 315,01	193 035,93	0,00	129 537,06	0,00	2 320 350,94
6042	Achats de prestations de services	34 000,00	32 041,91	0,00	0,00	1 958,09	0,00	32 041,91
60611	Eau et assainissement	26 500,00	14 895,29	27 109,00	0,00	-15 504,29	0,00	42 004,29
60612	Energie - Electricité	180 000,00	141 152,22	0,00	0,00	38 847,78	0,00	141 152,22
60613	Chauffage urbain	93 950,00	62 994,28	0,00	0,00	30 955,72	0,00	62 994,28
60621	Combustibles	8 700,00	15 087,65	0,00	0,00	-6 387,65	0,00	15 087,65
60622	Carburants	42 860,00	40 703,68	15,00	0,00	2 141,32	0,00	40 718,68
60623	Alimentation	673 770,00	705 314,78	3 769,14	0,00	-35 313,92	0,00	709 083,92
60628	Autres fournitures non stockées	1 670,00	2 287,05	13,05	0,00	-630,10	0,00	2 300,10
60631	Fournitures d'entretien	32 390,00	30 418,46	0,00	0,00	1 971,54	0,00	30 418,46
60632	Fournitures de petit équipement	51 700,00	56 769,41	5 913,40	0,00	-10 982,81	0,00	62 682,81
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	23 673,71	1 457,80	0,00	14 868,49	0,00	25 131,51
60636	Habillement et vêtements de travail	8 900,00	11 736,09	1 345,23	0,00	-4 181,32	0,00	13 081,32
6064	Fournitures administratives	8 400,00	12 604,54	702,04	0,00	-4 906,58	0,00	13 306,58
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 000,00	2 711,35	90,50	0,00	198,15	0,00	2 801,85
6067	Fournitures scolaires	18 607,00	20 882,47	1 013,06	0,00	-3 288,53	0,00	21 895,53
6068	Autres matières et fournitures	53 260,00	46 328,99	5 179,75	0,00	1 751,26	0,00	51 508,74
611	Contrats de prestations de services	45 700,00	45 717,61	10 527,15	0,00	-10 544,76	0,00	56 244,76
6132	Locations immobilières	2 200,00	2 092,45	0,00	0,00	107,55	0,00	2 092,45
61351	Matériel roulant	0,00	13 894,34	0,00	0,00	-13 894,34	0,00	13 894,34
61358	Autres	41 620,00	19 702,55	2 244,70	0,00	19 672,75	0,00	21 947,25
614	Charges locatives et de copropriété	6 730,00	6 713,80	0,00	0,00	16,20	0,00	6 713,80
61521	Entretien terrains	23 600,00	17 925,88	2 452,18	0,00	3 221,94	0,00	20 378,06
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 150,00	26 356,19	16 600,36	0,00	17 193,45	0,00	42 956,55
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	149 500,00	80 657,43	20 428,40	0,00	48 414,17	0,00	101 085,83
615232	Entretien, réparations réseaux	72 800,00	61 745,55	10 554,00	0,00	500,45	0,00	72 295,55
61551	Entretien matériel roulant	19 750,00	19 357,33	1 953,48	0,00	-1 560,81	0,00	21 310,81
61558	Entretien autres biens mobiliers	25 884,00	34 645,86	3 010,25	0,00	-11 772,11	0,00	37 656,11
6156	Maintenance	76 050,00	72 707,52	4 377,05	0,00	-1 034,57	0,00	77 084,57
6161	Multirisques	68 350,00	68 716,45	0,00	0,00	-366,45	0,00	68 716,45
617	Études et recherches	7 320,00	2 081,20	2 829,18	0,00	2 409,62	0,00	4 910,38
6182	Documentation générale et technique	2 240,00	3 776,17	41,50	0,00	-1 577,67	0,00	3 817,67
6184	Versements à des organismes de formation	21 573,00	18 781,85	8 867,50	0,00	-6 076,35	0,00	27 649,35
6188	Autres frais divers	20 744,00	746,91	3 092,00	0,00	16 905,09	0,00	3 838,91

COMMUNE DE THEIX-NOYALO - COMMUNE DE THEIX-NOYALO - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Publié le	Pour information,
							formation,	240402-2024033DEL-BF
							gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	102,90	0,00	0,00	-102,90	0,00	102,90
62268	Autres honoraires, conseils	17 480,00	-1 477,20	5 293,20	0,00	13 664,00	0,00	3 816,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	8 538,20	0,00	0,00	-538,20	0,00	8 538,20
6228	Divers	13 290,00	14 301,86	102,62	0,00	-1 114,48	0,00	14 404,48
6231	Annonces et insertions	2 300,00	3 253,17	0,00	0,00	-953,17	0,00	3 253,17
6232	Fêtes et cérémonies	20 450,00	30 145,73	34,00	0,00	-9 729,73	0,00	30 179,73
6234	Réceptions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	53 030,00	37 602,42	0,00	0,00	15 427,58	0,00	37 602,42
6238	Divers	4 920,00	4 873,76	0,00	0,00	46,24	0,00	4 873,76
6241	Transports de biens	0,00	0,00	2 444,00	0,00	-2 444,00	0,00	2 444,00
6247	Transports collectifs	19 350,00	12 351,05	1 764,00	0,00	5 234,95	0,00	14 115,05
6251	Voyages, déplacements et missions	16 690,00	15 588,99	0,00	0,00	1 101,01	0,00	15 588,99
6261	Frais d'affranchissement	12 800,00	11 061,64	0,00	0,00	1 738,36	0,00	11 061,64
6262	Frais de télécommunications	20 313,00	18 851,81	0,00	0,00	1 461,19	0,00	18 851,81
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	886,34	0,00	0,00	113,66	0,00	886,34
6281	Concours divers (cotisations)	5 725,00	5 371,22	0,00	0,00	353,78	0,00	5 371,22
6283	Frais de nettoyage des locaux	76 710,00	69 433,93	6 023,92	0,00	1 252,15	0,00	75 457,85
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	9 146,00	425,53	0,00	0,00	8 720,47	0,00	425,53
62878	Remb. frais à des tiers	7 800,00	-2 958,05	15 123,01	0,00	-4 364,96	0,00	12 164,96
6288	Autres services extérieurs	185 046,00	144 964,27	28 665,46	0,00	11 416,27	0,00	173 629,73
63512	Taxes foncières	31 500,00	32 480,71	0,00	0,00	-980,71	0,00	32 480,71
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	1 331,80	0,00	0,00	-1 331,80	0,00	1 331,80
6358	Autres droits	5 420,00	4 963,96	0,00	0,00	456,04	0,00	4 963,96
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	5 100 850,00	5 043 805,01	0,00	0,00	57 044,99		5 043 805,01
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	13 560,00	13 333,41	0,00	0,00	226,59		13 333,41
6218	Autre personnel extérieur	68 000,00	69 614,33	0,00	0,00	-1 614,33		69 614,33
6331	Versement mobilité	33 600,00	33 709,28	0,00	0,00	-109,28		33 709,28
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 279,00	13 957,25	0,00	0,00	-678,25		13 957,25
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	65 533,00	66 970,64	0,00	0,00	-1 437,64		66 970,64
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	8 427,41	0,00	0,00	-8 427,41		8 427,41
64111	Rémunération principale titulaires	2 211 992,00	2 154 191,55	0,00	0,00	57 800,45		2 154 191,55
64112	SFT, indemnité de résidence	68 077,00	30 993,29	0,00	0,00	37 083,71		30 993,29
64113	NBI	0,00	34 414,88	0,00	0,00	-34 414,88		34 414,88
64118	Autres indemnités	401 632,00	432 116,63	0,00	0,00	-30 484,63		432 116,63
64131	Rémunérations	640 993,00	650 180,01	0,00	0,00	-9 187,01		650 180,01
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	7 117,51	0,00	0,00	-7 117,51		7 117,51
64138	Primes et autres indemnités	77 982,00	75 680,87	0,00	0,00	2 301,13		75 680,87
6417	Rémunérations des apprentis	34 788,00	28 872,05	0,00	0,00	5 915,95		28 872,05
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	535 605,00	529 942,17	0,00	0,00	5 662,83		529 942,17

COMMUNE DE THEIX-NOYALO - COMMUNE DE THEIX-NOYALO - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Publié le	Pour information,
							formation,	gérées dans le
							ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	
							cadre d'une AE	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	731 166,00	714 175,47	0,00	0,00	16 990,53		714 175,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	26 002,00	29 427,02	0,00	0,00	-3 425,02		29 427,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	140 002,00	128 062,24	0,00	0,00	11 939,76		128 062,24
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	637,00	541,88	0,00	0,00	95,12		541,88
64731	Allocations chômage versées directement	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00		0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 501,00	11 445,47	0,00	0,00	55,53		11 445,47
6478	Autres charges sociales diverses	11 501,00	10 631,65	0,00	0,00	869,35		10 631,65
014	Atténuations de produits	58 000,00	51 492,00	0,00	0,00	6 508,00		51 492,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	58 000,00	51 492,00	0,00	0,00	6 508,00		51 492,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	785 722,00	693 011,23	46 426,92	0,00	46 283,85	0,00	739 438,15
65138	Autres secours	0,00	52,90	0,00	0,00	-52,90	0,00	52,90
65311	Indemnités de fonction	101 685,00	101 422,26	0,00	0,00	262,74	0,00	101 422,26
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	216,24	20,00	0,00	263,76	0,00	236,24
65313	Cotisations de retraite	9 160,00	8 904,64	0,00	0,00	255,36	0,00	8 904,64
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 900,00	11 080,73	0,00	0,00	-180,73	0,00	11 080,73
65315	Formation	2 445,00	1 024,68	328,00	0,00	1 092,32	0,00	1 352,68
65316	Frais de représentation du maire	500,00	70,00	0,00	0,00	430,00	0,00	70,00
65322	Frais de mission et de déplacement	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	487,00	486,67	0,00	0,00	0,33	0,00	486,67
6542	Créances éteintes	313,00	312,95	0,00	0,00	0,05	0,00	312,95
65568	Autres contributions	208 750,00	165 632,29	45 612,25	0,00	-2 494,54	0,00	211 244,54
6558	Autres contributions obligatoires	214 984,00	210 168,86	0,00	0,00	4 815,14	0,00	210 168,86
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	670,00	200,00	466,67	0,00	3,33	0,00	666,67
657362	Subv. fonct. CCAS	66 203,00	55 190,07	0,00	0,00	11 012,93	0,00	55 190,07
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	6 300,00	0,00	0,00	-6 300,00	0,00	6 300,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	1 612,50	0,00	0,00	-1 612,50	0,00	1 612,50
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	88 540,00	89 765,00	0,00	0,00	-1 225,00	0,00	89 765,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	4 575,00	4 711,45	0,00	0,00	-136,45	0,00	4 711,45
65818	Autres	15 510,00	8 208,40	0,00	0,00	7 301,60	0,00	8 208,40
65881	Hébergement et restauration scolaires	9 570,00	9 562,37	0,00	0,00	7,63	0,00	9 562,37
65888	Autres	37 680,00	18 089,22	0,00	0,00	19 590,78	0,00	18 089,22
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 394 460,00	7 915 623,25	239 462,85	0,00	239 373,90	0,00	8 155 086,10

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Publié le	Pour information,
							formation,	gérées dans le cadre d'une AE
							ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	
66	Charges financières	169 000,00	134 907,06	28 813,56	0,00	5 279,38		163 720,62
66111	Intérêts réglés à l'échéance	167 000,00	166 010,61	0,00	0,00	989,39		166 010,61
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-32 603,55	28 813,56	0,00	3 789,99		-3 789,99
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00		1 500,00
6688	Autres	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	15 900,00	7 386,74	0,00	0,00	8 513,26		7 386,74
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 900,00	7 386,74	0,00	0,00	8 513,26		7 386,74
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	2 000,00	0,00			2 000,00		0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00			2 000,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		186 900,00	142 293,80	28 813,56	0,00	15 792,64		171 107,36
Total des dépenses réelles		8 581 360,00	8 057 917,05	268 276,41	0,00	255 166,54	0,00	8 326 193,46
023	Virement à la section d'investissement	7 138 860,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	579 537,00	568 975,58			10 561,42		568 975,58
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	1 855,00			-1 855,00		1 855,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	14 945,00			-14 945,00		14 945,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	576 840,00	549 479,13			27 360,87		549 479,13
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	2 697,00	2 696,45			0,55		2 696,45
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		7 718 397,00	568 975,58			7 149 421,42		568 975,58

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	28 813,56
Montant des ICNE de l'exercice N-1	32 603,55
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 789,99

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		10 595 542,00	10 771 310,87	275 614,56	0,00	-451 383,43
013	Atténuations de charges (4)	147 430,00	117 283,05	36 894,19	0,00	-6 747,24
6419	Remboursements rémunérations personnel	147 430,00	117 283,05	36 894,19	0,00	-6 747,24
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 692 133,00	1 814 935,45	19 318,00	0,00	-142 120,45
70311	Concessions cimetières (produit net)	9 000,00	7 364,00	760,00	0,00	876,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	1 124,00	1 095,00	0,00	0,00	29,00
70323	Red. occupation dom. public	31 200,00	31 892,29	0,00	0,00	-692,29
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	50,00	0,00	0,00	-50,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	4 480,00	0,00	0,00	-480,00
70632	Redevances services à caractère loisir	124 250,00	142 156,37	0,00	0,00	-17 906,37
7067	Redev. services périscolaires et enseign	470 000,00	539 037,02	0,00	0,00	-69 037,02
706888	Autres	560 000,00	595 356,87	0,00	0,00	-35 356,87
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 250,00	1 305,72	0,00	0,00	-55,72
70843	Mise à dispo personnel CCAS	19 000,00	19 348,74	0,00	0,00	-348,74
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	91 420,00	86 514,29	9 835,00	0,00	-4 929,29
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	600,00	833,82	0,00	0,00	-233,82
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	57 139,00	57 138,43	0,00	0,00	0,57
70878	Remb. frais par des tiers	323 150,00	327 462,74	8 723,00	0,00	-13 035,74
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	900,16	0,00	0,00	-900,16
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 758 929,00	1 758 928,00	0,00	0,00	1,00
73211	Attribution de compensation	1 422 060,00	1 422 059,00	0,00	0,00	1,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	336 869,00	336 869,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 014 738,00	5 096 252,80	0,00	0,00	-81 514,80
73111	Impôts directs locaux	4 359 000,00	4 443 419,00	0,00	0,00	-84 419,00
73118	Autres contributions directes	0,00	932,00	0,00	0,00	-932,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	450 000,00	446 213,90	0,00	0,00	3 786,10
73132	Taxe sur les pylônes électriques	62 000,00	64 400,00	0,00	0,00	-2 400,00
73154	Droits de place	6 738,00	6 117,50	0,00	0,00	620,50
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	137 000,00	135 170,40	0,00	0,00	1 829,60
74	Dotations et participations (4)	1 633 590,00	1 606 587,32	199 073,99	0,00	-172 071,31
74111	Dotation forfaitaire des communes	566 000,00	582 236,00	0,00	0,00	-16 236,00
741121	DSR des communes	125 000,00	143 767,00	0,00	0,00	-18 767,00
744	FCTVA	20 000,00	35 862,07	0,00	0,00	-15 862,07
74718	Autres participations Etat	33 110,00	35 373,01	0,00	0,00	-2 263,01

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	RePublié le réaliser au ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	Crédits sans (3)
7472	Participation régions	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	11 000,00	13 155,60	5 236,20	0,00	-7 391,80
74748	Participation autres communes	46 540,00	47 923,71	0,00	0,00	-1 383,71
74751	Participation GFP de rattachement	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	555,29	0,00	0,00	-555,29
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	18 060,00	18 087,00	0,00	0,00	-27,00
747888	Autres	505 750,00	408 469,64	193 837,79	0,00	-96 557,43
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	290 000,00	298 658,00	0,00	0,00	-8 658,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00	19 000,00	0,00	0,00	-4 370,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	122 745,00	133 780,46	20 328,38	0,00	-31 363,84
752	Revenus des immeubles	99 145,00	90 252,96	19 306,00	0,00	-10 413,96
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	5 000,00	5 329,20	0,00	0,00	-329,20
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	22,68	0,00	0,00	-22,68
75888	Autres	18 600,00	38 175,62	1 022,38	0,00	-20 598,00
Total des recettes de gestion des services		10 369 565,00	10 527 767,08	275 614,56	0,00	-433 816,64
76	Produits financiers	0,00	48,30	0,00	0,00	-48,30
761	Produits de participations	0,00	48,30	0,00	0,00	-48,30
77	Produits spécifiques (4)	0,00	17 524,94	0,00	0,00	-17 524,94
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	724,94	0,00	0,00	-724,94
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	16 800,00	0,00	0,00	-16 800,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	390,00	389,06			0,94
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	390,00	389,06			0,94
Total des recettes réelles		10 369 955,00	10 545 729,38	275 614,56	0,00	-451 388,94
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	225 587,00	225 581,49			5,51
722	Immobilisations corporelles	9 940,00	9 934,73			5,27
77681	Neutralisation des amortissements	186 882,00	186 882,00			0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	28 765,00	28 764,76			0,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		225 587,00	225 581,49			5,51

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non titrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		1 156 202,22	619 636,76	0,00	12 065,21	97 838,12	1 255 685,99	8 866,07	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	968 168,22	0,00	0,00	0,00	0,00	104 368,45	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	122 049,09	0,00	0,00	0,00	57 607,86	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	186 882,00	2 972,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	494 614,97	0,00	12 065,21	97 838,12	854 353,89	8 866,07	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 355,79	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 759 365,37	8 782,25	0,00	0,00	20 072,00	322 645,47	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 758 213,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 056,75	0,00	0,00	20 072,00	261 512,80	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	725,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 132,67	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	1 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		521 696,39	0,00	0,00	757 984,62		4 429 975,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 072 536,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	67 762,31	0,00	0,00	0,00		247 419,26
204	Subventions d'équipement versées	63 367,24	0,00	0,00	3 952,93		257 174,87
21	Immobilisations corporelles	390 566,84	0,00	0,00	105 940,26		1 964 245,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	532 076,15		771 431,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	116 015,28		117 167,28
RECETTES		25 694,22	0,00	0,00	245 521,00		2 382 080,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 758 213,37
13	Subventions d'investissement	24 994,22	0,00	0,00	245 521,00		560 156,77
16	Emprunts et dettes assimilées	700,00	0,00	0,00	0,00		700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		725,50
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		61 132,67
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		1 152,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		1 156 202,22
1641	Emprunts en euros	968 168,22
2046	Attributions compensation investissement	186 882,00
45411	Dépenses	1 152,00
RECETTES		1 759 365,37
10222	FCTVA	274 021,26
10226	Taxe d'aménagement	115 030,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 369 161,96
45412	Recettes	1 152,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		614 828,36	0,00	0,00	0,00	0,00	4 808,40	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	6 859,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	94 437,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	2 972,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	19 563,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	6 438,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	150,37	0,00	0,00	0,00	0,00	2 436,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	290 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	39 031,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	72,67	0,00	0,00	0,00	0,00	2 372,40	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 871,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	262,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	958,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	23 127,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	42 472,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	119,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	68 644,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 959,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	3 528,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 747,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 782,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 056,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	725,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	619 636,76
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 859,87
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 437,62
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 188,00
2041482	Subv.,Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 972,70
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 563,60
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 438,49
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 586,37
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 421,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 031,76
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 445,07
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 871,34
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262,16
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958,14
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 127,91
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 472,48
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,99
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 644,05
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 959,93
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 528,30
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 747,98
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 782,25
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 056,75
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	725,50

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

IV

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 260,76	8 804,45	0,00	0,00	12 065,21
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	8 804,45	0,00	0,00	8 804,45
21838	Autre matériel informatique	0,00	1 280,76	0,00	0,00	0,00	1 280,76
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 980,00	0,00	0,00	0,00	1 980,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	211	212	213	221	222	223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES		0,00	0,00	8 997,80	37 417,10	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	4 398,20	20 949,72	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	2 016,00	6 935,87	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	1 845,79	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	81,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 502,00	7 685,72	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte			288 Autre service annexe de l'enseignement
DEPENSES		42 471,57	0,00	0,00	0,00	8 951,65	0,00	97 838,12
21351	Bâtiments publics	10 016,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 363,98
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	38,96	0,00	38,96
21828	Autres matériels de transport	24 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 839,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 951,87
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 280,76	0,00	1 280,76
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 845,79
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 906,11	0,00	4 906,11
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81,60
2188	Autres immobilisations corporelles	7 616,51	0,00	0,00	0,00	2 725,82	0,00	20 530,05
RECETTES		20 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 072,00
13278	Autres fonds européens	20 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 072,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants			
DEPENSES		247 652,64	549,00	0,00	17 568,89	0,00	0,00	0,00	0,00	992,96	0,00
1641	Emprunts en euros	104 368,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	1 487,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	636,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 658,67	549,00	0,00	16 081,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	136 988,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992,96	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		61 132,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	61 132,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		6 833,72	23 232,00	0,00	0,00	944 779,90	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 335,40	8 880,00	0,00	0,00	41 704,33	0,00
2033	Frais d'insertion	1 219,94	0,00	0,00	0,00	468,19	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	14 352,00	0,00	0,00	775 793,31	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	4 234,97	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 027,24	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	278,38	0,00	0,00	0,00	3 809,08	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308,82	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	55 838,40	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	45 535,56	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	261 512,80	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	142 880,80	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	118 632,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		2 037,66	0,00	12 039,22	0,00	0,00	0,00	1 255 685,99
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 368,45
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 919,73
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 688,13
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	790 145,31
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	2 390,62	0,00	0,00	0,00	6 625,59
21568	Autre matériel, outillage incendie	38,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 066,20
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	281,81	0,00	0,00	0,00	4 369,27
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
21838	Autre matériel informatique	280,80	0,00	1 648,72	0,00	0,00	0,00	4 976,80
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	59,90	0,00	1 775,07	0,00	0,00	0,00	3 780,44
2188	Autres immobilisations corporelles	1 658,00	0,00	5 943,00	0,00	0,00	0,00	29 890,28
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 981,83
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 838,40
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 535,56
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 645,47
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 880,80
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 632,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 132,67

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 237,91	1 628,16
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253,80
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 104,51	1 374,36
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 133,40	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 866,07	
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253,80	
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 478,87	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 133,40	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
AT.3044

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	123 348,36	73 366,78	35 134,00	0,00	0,00	188 239,73	48 732,52
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	10 798,99	0,00	0,00	0,00	0,00	522,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	3 928,80	0,00	0,00	0,00	0,00	3 780,00	48 732,52
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312,02	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 180,22	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159,60	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	13 528,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	423,28	22 944,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 285,89	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	17 658,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	4 115,26	7 551,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	35 134,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	109,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	10 380,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	633,00	964,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	75 300,00	28 378,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 161,00	0,00	15 353,00	0,00	0,00	8 180,22	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	9 596,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 180,22	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	5 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	1 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 875,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 275,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521 696,39
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 320,99
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 441,32
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312,02
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 275,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 780,22
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159,60
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 528,24
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 368,05
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 285,89
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 658,32
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 666,40
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 134,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109,87
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 380,84
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 597,39
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 678,24
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 694,22
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 596,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 180,22
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 757,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 461,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	4 409,95	0,00	180,00	211,61	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	3 952,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211,61	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	457,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	709 219,79	0,00	42 556,21	1 407,06
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	47 198,31	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	30 025,87	0,00	5 015,83	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	631,95	0,00	17 872,61	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407,06
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	512 408,38	0,00	19 667,77	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	116 015,28	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	233 521,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	108 599,40	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	57 746,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	7 472,60	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	16 503,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	757 984,62	
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 952,93	
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 378,31	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 253,31	
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457,02	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 504,56	
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 940,00	
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407,06	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	532 076,15	
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 015,28	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 521,00	
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 599,40	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 746,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 472,60	
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 503,00	
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 200,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		225 235,91	2 014 739,70	0,00	134 133,42	2 616 746,00	1 181 190,42	650 829,14	45,00
011	Charges à caractère général	32 122,08	437 847,48	0,00	18 005,57	981 417,34	437 486,69	56 806,92	45,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 335 813,19	0,00	115 510,67	1 378 195,34	686 185,75	535 881,35	0,00
014	Atténuations de produits	51 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	800,56	240 299,46	0,00	617,18	257 120,66	34 078,22	57 920,87	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	140 821,27	0,00	0,00	0,00	0,00	22 899,35	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	779,57	0,00	0,00	12,66	540,41	220,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 015 165,13	215 802,31	0,00	7 427,87	1 696 449,48	296 098,42	462 802,91	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	79 354,86	0,00	394,28	40 407,11	3 144,43	1 332,03	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	33 456,81	30 882,16	0,00	6 454,59	1 467 161,42	146 694,47	91 865,57	0,00
73	Impôts et taxes	1 758 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	5 091 164,80	5 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 104 111,07	19 000,00	0,00	110,00	169 266,12	138 447,32	368 935,31	0,00
75	Autres produits de gestion courante	27 067,09	75 881,27	0,00	469,00	19 614,83	7 713,20	670,00	0,00
76	Produits financiers	48,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	5 596,02	0,00	0,00	0,00	99,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	389,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 209 290,16	0,00	954,00	293 029,71		8 326 193,46
011	Charges à caractère général	0,00	192 097,29	0,00	954,00	163 568,57		2 320 350,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	920 601,42	0,00	0,00	71 617,29		5 043 805,01
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		51 492,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	96 591,45	0,00	0,00	52 009,75		739 438,15
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		163 720,62
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 834,10		7 386,74
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	63 224,90	0,00	573,61	63 799,31		10 821 343,94
013	Atténuations de charges	0,00	28 168,88	0,00	573,61	802,04		154 177,24
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	1 633,43	0,00	0,00	56 105,00		1 834 253,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 758 928,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 096 252,80
74	Dotations et participations	0,00	555,29	0,00	0,00	5 236,20		1 805 661,31
75	Autres produits de gestion courante	0,00	21 567,30	0,00	0,00	1 126,15		154 108,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48,30
77	Produits spécifiques	0,00	11 300,00	0,00	0,00	529,92		17 524,94
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		389,06

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		431 748,45
6161	Multirisques	131,89
63512	Taxes foncières	31 990,19
6541	Créances admises en non-valeur	486,67
6542	Créances éteintes	312,95
65888	Autres	0,94
66111	Intérêts réglés à l'échéance	143 111,26
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 789,99
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	1 500,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	206 512,54
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	51 492,00
RECETTES		8 202 047,13
70322	Stationnement, location dom. portuaire	1 095,00
70323	Red. occupation dom. public	31 656,09
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	705,72
73111	Impôts directs locaux	4 443 419,00
73118	Autres contributions directes	932,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	446 213,90
73132	Taxe sur les pylônes électriques	64 400,00
73154	Droits de place	1 029,50
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	135 170,40
73211	Attribution de compensation	1 422 059,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	336 869,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	582 236,00
741121	DSR des communes	143 767,00
744	FCTVA	35 862,07
74718	Autres participations Etat	34 543,00
747888	Autres	9 045,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	298 658,00
752	Revenus des immeubles	21 737,44
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	5 329,20
75888	Autres	0,45
761	Produits de participations	48,30
77681	Neutralisation des amortissements	186 882,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	389,06

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 884 878,62	0,00	32 107,58	4 406,12	84 173,00	7 658,95	96,67	1 418,76
60611	Eau et assainissement	6 082,24	0,00	0,00	0,00	0,00	1 426,93	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	21 550,18	0,00	0,00	0,00	0,00	2 593,36	96,67	0,00
60613	Chauffage urbain	6 528,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	3 821,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	29 131,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 928,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	48,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	6 417,89	0,00	0,00	0,00	0,00	26,20	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	17 361,24	0,00	0,00	888,55	0,00	238,15	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	633,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 288,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	9 974,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	9 918,76	0,00	0,00	2 981,54	0,00	542,97	0,00	510,20
611	Contrats de prestations de services	25 065,60	0,00	0,00	-439,14	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	1 373,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	13 733,48	0,00	0,00	0,00	320,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	1 148,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	14 021,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 276,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	908,56
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 535,52	0,00	0,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	37 978,96	0,00	1 464,00	110,17	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	33 975,79	0,00	0,00	0,00	0,00	342,58	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 899,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 162,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	794,59	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,40	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 734,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 539,92	0,00	0,00	0,00	0,00	140,16	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 389,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 604,09	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	6 296,65	0,00	28 179,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6238	Divers	4 873,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	11 361,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	11 061,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 580,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	869,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 773,00	0,00	509,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	813,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	10 348,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	39 556,99	0,00	759,28	850,00	5 088,00	2 260,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	9 083,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 696,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	17 740,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 270,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	490,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	27,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	68,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	597 355,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 222,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	20 111,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	159 866,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	113 772,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 644,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	23 784,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	133 227,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	202 638,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 588,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	34 498,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 657,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 653,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65138	Autres secours	52,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	101 422,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	236,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	8 904,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 080,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	1 352,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	25 493,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	78 765,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	3 516,25	0,00	1 195,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	8 208,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	779,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		146 381,81	0,00	0,00	0,00	6 589,00	62 831,50	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	79 354,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 124,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	178,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS	19 348,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	833,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 397,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	900,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	5 088,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	7 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 554,50	0,00	0,00
75888	Autres	11 875,77	0,00	0,00	0,00	1 501,00	153,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	96,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseils		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances		
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70843	Mise à dispo personnel CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014 739,70
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 509,17
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 240,21
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 528,11
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 821,52
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 131,03
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 928,62
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48,90
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 444,09
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 487,94
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633,38
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 288,91
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 974,38
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 953,47
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 626,46
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 373,40
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 053,48
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,84
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 021,69
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 185,53
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 624,52
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 553,13
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 318,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 899,67
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 162,64
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794,19
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 734,88
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,08
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 389,17
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 619,09

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.,eur.intern.				048	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	Autres actions	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 476,53
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 873,76
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 352,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 361,86
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 061,64
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 580,35
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	869,76
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 282,22
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813,94
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 348,21
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 514,27
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 083,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 696,05
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 740,79
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270,86
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490,52
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27,52
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,03
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	597 355,33
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 222,44
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 111,21
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 866,86
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 772,04
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 644,59
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 784,33
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 227,80
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 638,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 588,69
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 498,19
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 657,72
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 653,97
65138	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52,90
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 422,26
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236,24
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 904,64
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 080,73
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 352,68
65316	Frais de représentation du maire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 493,88
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 765,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement			
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 711,45	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 208,40	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,28	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779,57	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 802,31	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 354,86	
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 124,00	
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178,10	
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	
70843	Mise à dispo personnel CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 348,74	
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833,82	
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397,34	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,16	
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 088,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 351,50	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 529,77	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,02	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	133 112,98	970,45	49,99	0,00	134 133,42
60622	Carburants	0,00	1 140,55	0,00	0,00	0,00	1 140,55
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	-8,82	0,00	0,00	0,00	-8,82
60631	Fournitures d'entretien	0,00	228,96	0,00	49,99	0,00	278,95
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	1 131,40	0,00	0,00	0,00	1 131,40
6068	Autres matières et fournitures	0,00	14,40	0,00	0,00	0,00	14,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	8 717,84	0,00	0,00	0,00	8 717,84
61551	Entretien matériel roulant	0,00	1 061,90	0,00	0,00	0,00	1 061,90
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	504,00	970,45	0,00	0,00	1 474,45
6156	Maintenance	0,00	1 115,74	0,00	0,00	0,00	1 115,74
6161	Multirisques	0,00	402,36	0,00	0,00	0,00	402,36
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 178,55	0,00	0,00	0,00	1 178,55
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	672,00	0,00	0,00	0,00	672,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	27,00	0,00	0,00	0,00	27,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	179,83	0,00	0,00	0,00	179,83
6262	Frais de télécommunications	0,00	590,60	0,00	0,00	0,00	590,60
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	28,82	0,00	0,00	0,00	28,82
6331	Versement mobilité	0,00	716,15	0,00	0,00	0,00	716,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	298,40	0,00	0,00	0,00	298,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 432,19	0,00	0,00	0,00	1 432,19
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	179,07	0,00	0,00	0,00	179,07
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	58 765,30	0,00	0,00	0,00	58 765,30
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	2 289,12	0,00	0,00	0,00	2 289,12
64113	NBI	0,00	879,60	0,00	0,00	0,00	879,60
64118	Autres indemnités	0,00	19 517,36	0,00	0,00	0,00	19 517,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	9 028,61	0,00	0,00	0,00	9 028,61
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	19 105,01	0,00	0,00	0,00	19 105,01
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	2 671,86	0,00	0,00	0,00	2 671,86
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	148,00	0,00	0,00	0,00	148,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	480,00
65568	Autres contributions	0,00	617,18	0,00	0,00	0,00	617,18
RECETTES		0,00	7 427,87	0,00	0,00	0,00	7 427,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	394,28	0,00	0,00	0,00	394,28
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	6 404,59	0,00	0,00	0,00	6 404,59
74718	Autres participations Etat	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	110,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salu publique	Publié le 18 personnes, biens	TOTAL DU DEL-BF
75888	Autres	0,00	469,00	0,00	0,00	0,00	469,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		273,85	206 209,37	14 507,02	340 456,80	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	4 752,24	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	8 731,62	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	7 143,42	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	10 828,01	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	25,20	58,44	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	624,56	1 350,07	2 852,56	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	571,27	2 920,01	3 479,76	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	303,25	0,00	157,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	264,22	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	21 895,53	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	391,04	1 041,85	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	273,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	144,00	4 520,70	5 239,81	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	618,19	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	7 374,19	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	5 522,37	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	860,80	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	44,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	169,60	339,20	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	92,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	888,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	564,73	1 672,55	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			221	222	223
		Services communs	Enseignement du premier degré					
		201	211	212	213			
Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	-182,33	34 664,85	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	1 147,60	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	1 445,85	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	602,43	0,72	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 891,74	3,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	361,52	0,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	75 210,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	24,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	961,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	7 174,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	41 419,98	133,08	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	929,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	4 370,33	12,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 232,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	25 435,27	44,41	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	25 971,71	6,10	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	1 888,63	5,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	5 822,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	173,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	130,58	0,00	364,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	475,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	1 020,40	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	210 098,19	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	4 400,00	950,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 449,01	0,00	2 144,29	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	3 449,01	0,00	86,79	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	2 057,50	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle								
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres	27 sanitaire et sociale		
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25									
				Formation professionnelle								256 Autres	27 sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires					
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Publié le

26

27

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		1 642 387,61	0,00	0,00	0,00	412 911,35	0,00	2 616 746,00
60611	Eau et assainissement	2 417,48	0,00	0,00	0,00	845,00	0,00	8 014,72
60612	Energie - Electricité	28 323,97	0,00	0,00	0,00	1 533,50	0,00	38 589,09
60613	Chauffage urbain	16 688,14	0,00	0,00	0,00	2 015,93	0,00	25 847,49
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 828,01
60622	Carburants	3 429,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 429,51
60623	Alimentation	663 875,57	0,00	0,00	0,00	9 050,25	0,00	672 925,82
60628	Autres fournitures non stockées	316,20	0,00	0,00	0,00	465,85	0,00	865,69
60631	Fournitures d'entretien	8 947,61	0,00	0,00	0,00	1 290,12	0,00	15 064,92
60632	Fournitures de petit équipement	6 517,27	0,00	0,00	0,00	1 962,11	0,00	15 450,42
60636	Habillement et vêtements de travail	1 811,30	0,00	0,00	0,00	85,00	0,00	2 356,55
6064	Fournitures administratives	618,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	883,21
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 895,53
6068	Autres matières et fournitures	9 093,34	0,00	0,00	0,00	2 260,64	0,00	12 786,87
611	Contrats de prestations de services	14 692,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 692,20
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	273,85
61358	Autres	2 419,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 419,20
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 490,24	0,00	0,00	0,00	854,83	0,00	15 249,58
61551	Entretien matériel roulant	2 701,39	0,00	0,00	0,00	146,49	0,00	2 847,88
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 653,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 271,62
6156	Maintenance	17 546,04	0,00	0,00	0,00	726,53	0,00	25 646,76
6161	Multirisques	2 718,37	0,00	0,00	0,00	959,46	0,00	9 200,20
617	Etudes et recherches	580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720,00
6182	Documentation générale et technique	68,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 555,17	0,00	0,00	0,00	938,25	0,00	7 593,42
6218	Autre personnel extérieur	69 614,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 614,33
6228	Divers	3 583,63	0,00	0,00	0,00	191,85	0,00	4 636,28
6231	Annonces et insertions	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00
6232	Fêtes et cérémonies	16,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	110,40
6236	Catalogues et imprimés	35,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	544,44
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	760,00	0,00	1 648,00

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					288 Autre service annexe de l'enseignement	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288		
6251	Voyages, déplacements et missions	1 204,62	0,00	0,00	0,00	675,24	0,00	1 879,86
6262	Frais de télécommunications	1 021,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 258,29
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 417,44	0,00	43 899,96
6288	Autres services extérieurs	1 140,00	0,00	0,00	0,00	853,21	0,00	3 140,81
6331	Versement mobilité	5 264,14	0,00	0,00	0,00	2 664,31	0,00	9 376,04
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 193,42	0,00	0,00	0,00	1 110,00	0,00	3 906,57
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 528,26	0,00	0,00	0,00	5 329,23	0,00	18 752,71
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 315,95	0,00	0,00	0,00	665,91	0,00	2 343,81
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	322,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322,76
64111	Rémunération principale titulaires	257 646,77	0,00	0,00	0,00	144 210,03	0,00	477 067,02
64112	SFT, indemnité de résidence	1 885,36	0,00	0,00	0,00	2 982,49	0,00	4 892,29
64113	NBI	2 411,34	0,00	0,00	0,00	504,79	0,00	3 877,81
64118	Autres indemnités	44 287,43	0,00	0,00	0,00	26 033,52	0,00	77 495,56
64131	Rémunérations	167 228,28	0,00	0,00	0,00	67 280,39	0,00	276 061,73
64132	SFT, indemnité de résidence	3 044,46	0,00	0,00	0,00	732,35	0,00	4 706,06
64138	Primes et autres indemnités	19 666,90	0,00	0,00	0,00	9 259,99	0,00	33 309,38
6417	Rémunérations des apprentis	4 317,51	0,00	0,00	0,00	692,67	0,00	14 242,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	99 207,69	0,00	0,00	0,00	46 644,86	0,00	171 332,23
6453	Cotisations aux caisses de retraites	84 599,51	0,00	0,00	0,00	47 410,46	0,00	157 987,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 613,54	0,00	0,00	0,00	3 091,21	0,00	12 599,26
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 421,21	0,00	0,00	0,00	16 351,00	0,00	34 594,59
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	81,18	0,00	0,00	0,00	13,02	0,00	267,73
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 349,92	0,00	0,00	0,00	468,00	0,00	3 312,50
6478	Autres charges sociales diverses	1 575,13	0,00	0,00	0,00	404,89	0,00	2 455,58
65568	Autres contributions	4 001,50	0,00	0,00	0,00	1 980,53	0,00	7 002,43
6558	Autres contributions obligatoires	70,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 168,86
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	9 562,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 562,37
65888	Autres	18 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 087,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	12,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,66
RECETTES		1 427 699,16	0,00	0,00	0,00	263 157,02	0,00	1 696 449,48
6419	Remboursements rémunérations personnel	29 513,00	0,00	0,00	0,00	7 358,31	0,00	40 407,11
7067	Redev. services périscolaires et enseign	388 013,84	0,00	0,00	0,00	151 023,18	0,00	539 037,02
706888	Autres	520 970,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 970,32
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	72 365,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 365,68
70878	Remb. frais par des tiers	334 788,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 788,40
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	720,01	0,00	720,01
74748	Participation autres communes	40 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 221,50

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					288 Autre service annexe de l'enseignement	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte			
74773	Participation FEADER	18 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 087,00
747888	Autres	4 422,60	0,00	0,00	0,00	103 815,01	0,00	108 237,61
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	22,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22,68
75888	Autres	19 351,64	0,00	0,00	0,00	240,51	0,00	19 592,15

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		165 878,28	75 951,11	3 238,05	149 911,17	0,00	0,00	15 175,98	181,74	0,00
6042	Achats de prestations de services	980,97	24 550,94	0,00	0,00	0,00	0,00	6 510,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	635,97	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	7 268,72	0,00	0,00	1 255,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	2 243,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 549,38	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 455,46	1 708,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	24,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181,74	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 653,77	246,76	161,11	255,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	361,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	115,15	0,00	0,00	1 625,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	2 801,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 471,41	2 062,57	244,43	752,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	257,76	0,00	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 087,00	0,00	986,10	138,16	0,00	0,00	250,83	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 988,89	0,00	0,00	505,14	0,00	0,00	65,50	0,00	0,00
6161	Multirisques	2 115,42	0,00	0,00	34,26	0,00	0,00	1 229,86	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	140,00	0,00	0,00	-440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
6184	Versements à des organismes de formation	829,60	0,00	0,00	49,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	516,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	429,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	554,53	0,00	0,00	39,28	0,00	0,00	0,00	230,60	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 352,07	8 299,57	144,68	426,64	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 725,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	198,00	445,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	45,44	0,00	0,00	213,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	325,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231,84	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	16,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	424,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	96,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	6 778,69	33 673,01	684,00	1 935,50	0,00	0,00	0,00	1 272,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	667,66	0,00	0,00	953,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	278,23	0,00	0,00	397,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 335,30	0,00	0,00	1 906,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	166,95	0,00	0,00	238,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	473,68	3 125,81	1 017,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	29 787,54	0,00	0,00	77 574,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 065,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	1 465,92	0,00	0,00	1 759,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	6 533,95	0,00	0,00	13 603,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	21 308,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	3 273,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	12 185,21	0,00	0,00	12 019,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 020,39	0,00	0,00	25 366,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	987,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 040,64	0,00	0,00	4 388,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	148,00	0,00	0,00	288,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	348,00	0,00	0,00	639,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
65568	Autres contributions	456,65	0,00	0,00	742,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	22 899,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		12 969,94	22 274,75	0,00	3 820,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	918,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	3 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	22 274,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	5 702,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	99,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		66 601,36	21 208,82	0,00	0,00	76 049,36	5 904,45
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	3 840,18	957,41	0,00	0,00	15 825,90	0,00
60612	Energie - Electricité	15 819,45	1 801,93	0,00	0,00	9 527,82	0,00
60613	Chauffage urbain	7 045,13	570,17	0,00	0,00	10 243,29	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	183,20
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	1 119,19	0,00	0,00	0,00	1 944,16	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 274,53	2 941,94	0,00	0,00	3 531,51	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	96,17	0,00	0,00	234,90	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 166,43	1 146,63	0,00	0,00	379,40	0,00
61351	Matériel roulant	777,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	170,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	9 538,12	0,00	0,00	1 276,36	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 036,07	466,51	0,00	0,00	2 691,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	264,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	943,20	2 570,33	0,00	0,00	875,10	0,00
6156	Maintenance	565,60	262,82	0,00	0,00	174,96	0,00
6161	Multirisques	10 232,83	0,00	0,00	0,00	2 396,34	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 133,22	191,33	0,00	0,00	1 356,43	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 050,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	700,83	576,00	0,00	0,00	622,19	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 682,74	89,46	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 671,25
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 199,20	0,00	0,00	0,00	7 032,10	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	58,10	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)						325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs				
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 974,00	0,00	
75888	Autres	539,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		307 224,14	0,00	293 865,96	0,00	0,00	0,00	1 181 190,42
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 041,91
60611	Eau et assainissement	1 421,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 245,60
60612	Energie - Electricité	1 533,50	0,00	890,64	0,00	0,00	0,00	38 097,89
60613	Chauffage urbain	2 015,93	0,00	1 787,25	0,00	0,00	0,00	27 454,97
60621	Combustibles	31,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,50
60622	Carburants	0,00	0,00	1 629,11	0,00	0,00	0,00	1 629,11
60623	Alimentation	7 938,75	0,00	4 874,19	0,00	0,00	0,00	16 160,31
60628	Autres fournitures non stockées	691,16	0,00	346,74	0,00	0,00	0,00	1 062,30
60631	Fournitures d'entretien	1 290,12	0,00	1 325,93	0,00	0,00	0,00	5 861,14
60632	Fournitures de petit équipement	2 253,97	0,00	4 673,60	0,00	0,00	0,00	16 993,11
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	331,07
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	795,92	0,00	0,00	0,00	1 157,52
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	162,32	0,00	0,00	0,00	1 902,80
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 801,85
6068	Autres matières et fournitures	3 011,33	0,00	2 379,37	0,00	0,00	0,00	12 613,86
61351	Matériel roulant	2 436,97	0,00	5 233,14	0,00	0,00	0,00	8 741,83
61358	Autres	-8,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161,55
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 814,48
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 910,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 566,42
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264,00
61551	Entretien matériel roulant	289,00	0,00	612,32	0,00	0,00	0,00	901,32
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	86,80	0,00	0,00	0,00	4 727,43
6156	Maintenance	824,95	0,00	1 464,10	0,00	0,00	0,00	6 851,96
6161	Multirisques	959,45	0,00	317,90	0,00	0,00	0,00	17 286,06
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-300,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	185,00	0,00	0,00	0,00	590,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 358,75	0,00	1 620,55	0,00	0,00	0,00	3 857,90
6188	Autres frais divers	6,00	0,00	1 430,00	0,00	0,00	0,00	1 952,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	429,20
6228	Divers	191,85	0,00	57,91	0,00	0,00	0,00	3 755,15

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
6232	Fêtes et cérémonies	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 506,96
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	886,20	0,00	0,00	0,00	2 611,85
6247	Transports collectifs	4 703,52	0,00	7 120,52	0,00	0,00	0,00	12 467,05
6251	Voyages, déplacements et missions	259,22	0,00	137,40	0,00	0,00	0,00	655,58
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	1 016,41	0,00	0,00	0,00	3 473,05
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16,58
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	744,00	0,00	0,00	0,00	744,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 417,36	0,00	27,60	0,00	0,00	0,00	30 641,94
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96,50
6288	Autres services extérieurs	17 920,10	0,00	42 458,46	0,00	0,00	0,00	108 393,01
6331	Versement mobilité	1 268,76	0,00	1 238,84	0,00	0,00	0,00	4 128,58
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	529,12	0,00	516,33	0,00	0,00	0,00	1 720,89
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 530,79	0,00	2 477,76	0,00	0,00	0,00	8 250,51
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	317,47	0,00	309,66	0,00	0,00	0,00	1 032,39
6358	Autres droits	0,00	0,00	278,71	0,00	0,00	0,00	4 895,93
64111	Rémunération principale titulaires	74 545,25	0,00	94 070,35	0,00	0,00	0,00	275 977,94
64112	SFT, indemnité de résidence	1 576,70	0,00	2 368,38	0,00	0,00	0,00	5 010,74
64113	NBI	256,84	0,00	879,53	0,00	0,00	0,00	4 361,42
64118	Autres indemnités	13 856,08	0,00	20 660,30	0,00	0,00	0,00	54 653,41
64131	Rémunérations	94 843,12	0,00	28 965,09	0,00	0,00	0,00	145 117,03
64132	SFT, indemnité de résidence	369,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369,91
64138	Primes et autres indemnités	1 769,34	0,00	1 405,76	0,00	0,00	0,00	6 448,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 084,71	0,00	16 913,57	0,00	0,00	0,00	62 203,47
6453	Cotisations aux caisses de retraites	27 372,03	0,00	31 629,57	0,00	0,00	0,00	95 388,44
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 909,25	0,00	1 230,00	0,00	0,00	0,00	6 126,77
6455	Cotisations pour assurance du personnel	631,34	0,00	5 605,79	0,00	0,00	0,00	12 665,97
6475	Médecine du travail, pharmacie	468,00	0,00	372,00	0,00	0,00	0,00	1 276,00
6478	Autres charges sociales diverses	143,49	0,00	322,38	0,00	0,00	0,00	1 453,83
65568	Autres contributions	1 249,73	0,00	1 162,82	0,00	0,00	0,00	28 411,55
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	666,67	0,00	0,00	0,00	666,67
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 899,35
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11,34	0,00	529,07	0,00	0,00	0,00	540,41
RECETTES		159 973,50	0,00	87 328,93	0,00	0,00	0,00	296 098,42
6419	Remboursements rémunérations personnel	1 825,59	0,00	400,11	0,00	0,00	0,00	3 144,43
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58,10
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 480,00
70632	Redevances services à caractère loisir	78 190,26	0,00	41 691,36	0,00	0,00	0,00	142 156,37
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		Publié le	39	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres	ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF		
7473	Participation départements	8 062,53	0,00	901,47	0,00	0,00	0,00	10 214,00	
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 702,21	
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
747888	Autres	71 695,12	0,00	44 335,99	0,00	0,00	0,00	119 031,11	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 974,00	
75888	Autres	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	739,20	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		68 523,48	2 437,72	229,11	0,00	2 265,54	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	678,22	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	703,03	229,11	0,00	257,61	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	513,91	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	44,06	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	179,24	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	322,80	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	13 333,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	238,63	0,00	0,00	93,76	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	55 190,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	670,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	670,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		11,63	0,00	625,67	0,00	0,00	725,78	472 267,88	103 742,33
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	-29,79	0,00	0,00	-135,65	1 180,00	260,00
60612	Energie - Electricité	11,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 963,36	429,79
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,59	2 579,80	566,32
60623	Alimentation	0,00	0,00	57,31	0,00	0,00	-154,96	15 641,83	153,79
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-4,15	174,53	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 876,29	64,69
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	-21,55	0,00	0,00	-4,71	2 471,64	834,27
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239,04
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,02	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	25,36	0,00	0,00	0,00	202,36	76,26
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24,62	3 397,71	233,17
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156,41	2 107,63	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 092,45
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421,52	1 134,82	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334,11	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	216,00	0,00	0,00	0,00	1 136,23	161,29
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,98	198,71
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	-25,00	0,00	0,00	0,00	1 871,25	168,55
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	469,85	190,04
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	-396,46	0,00	0,00	0,00	100,00	1 212,74
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	-30,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	335,57	344,37
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	205,50	0,00	0,00	193,38	104,10	18,90
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-145,01	205,05	13,15
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720,25
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	-80,00	0,00	0,00	0,00	1 204,00	1 890,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	2,97	0,00	0,00	0,00	3 037,42	672,57
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1,24	0,00	0,00	0,00	1 265,66	280,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	5,94	0,00	0,00	0,00	6 060,25	1 344,79
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,75	0,00	0,00	0,00	759,48	168,14
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	247,80	0,00	0,00	0,00	208 858,56	52 968,97
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	9,88	0,00	0,00	0,00	2 962,50	2 076,40
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 668,90	887,88
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	32,30	0,00	0,00	0,00	27 482,08	6 837,69
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 428,24	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286,29	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 239,80	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 933,85	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	37,49	0,00	0,00	0,00	44 779,53	11 938,10
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	79,04	0,00	0,00	0,00	68 925,64	11 718,84
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699,14	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	44,29	0,00	0,00	156,74	10 832,39	3 190,11
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,35	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992,00	148,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 257,79	103,92
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 257,88	472,92
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	20 341,10	0,00	0,00	13 475,62	358 873,60	69 442,59
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	813,18	518,85
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 286,55	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 579,02
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 941,60	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	20 341,10	0,00	0,00	13 475,62	280 832,27	51 344,72
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale					
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 829,14
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 952,78
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 594,53
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 163,71
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 697,97
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170,38
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 454,89
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 323,71
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239,04
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25,02
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,98
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 834,74
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264,04
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 092,45
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 008,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334,11
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 836,32
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 099,69
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 014,80
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 333,41
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	992,28
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	916,28
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-30,40
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	679,94
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	521,88
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73,19
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 720,25
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 014,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42							TOTAL DU CHAPITRE
		423			424	425	428		
		Personnes âgées							
		4231	4232	4238	Personnes en difficulté	Personnes handicapées	Autres interventions sociales		
		Forfait autonomie	Autres actions de prévention	Autres actions pour les personnes âgées					
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 712,96	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 547,12	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 410,98	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928,37	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262 075,33	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 048,78	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 556,78	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 352,07	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 428,24	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286,29	
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 239,80	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 933,85	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 755,12	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 723,52	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 699,14	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 223,53	
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124,35	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 140,00	
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 361,71	
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 730,80	
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 190,07	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	462 802,91	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332,03	
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 286,55	
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 579,02	
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 941,60	
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 993,71	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**IV
AZ.5545**FONCTION 4-3 – APA**

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	45,00	0,00	0,00	0,00	45,00
6281	Concours divers (cotisations)	45,00	0,00	0,00	0,00	45,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50		51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		501 Services communs	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	952 340,30	153 243,92	100 505,54	0,00	0,00	1 824,00	1 376,40
60611	Eau et assainissement	0,00	63,17	130,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	35 331,37	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	371,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	139,70	21,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	1 392,86	5 855,08	0,00	0,00	0,00	0,00	56,40
60633	Fournitures de voirie	0,00	3 991,48	602,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	252,69	3 619,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	576,75	4 769,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	5 944,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	423,82	2 635,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	3 371,51	1 699,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	8 414,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	110,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	684,90	0,00	64 748,64	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	920,21	7 145,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	111,70	5 523,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	2 080,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	1 358,93	4 482,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	4 270,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	826,00	871,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	1 092,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	102,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 824,00	1 320,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	374,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	181,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	831,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 378,10	49,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	425,53	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	4 976,48	5 591,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	6 214,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	2 589,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	12 428,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 553,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	559,76	421,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	443 182,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	6 643,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	2 628,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	77 845,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	75 800,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	110,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	9 898,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	7 695,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	91 374,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	145 577,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	3 413,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	29 408,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	149,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 822,25	39,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	2 226,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	2 426,45	92 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	1 565,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	48 856,32	9 138,58	5 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	19 030,30	9 138,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	1 033,43	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	555,29	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	17 826,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	100,00	0,00	3 641,28	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	11 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement social)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 209 290,16
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194,06
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 331,37
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371,20
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161,65
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 304,34
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 594,40
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872,22
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 346,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 944,22
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 059,78
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 071,31
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 414,74
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,52
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 433,54
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 065,22
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 635,35
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,66
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 841,37
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 270,38
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697,64
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092,72
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102,90
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 144,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,12
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	181,67
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831,92
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 427,64
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425,53
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 567,64
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 214,47

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		Publié le 59 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 589,27
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 428,51
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 553,53
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981,52
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 182,32
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 643,66
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 628,06
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 845,06
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 800,97
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,66
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 898,91
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 695,84
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 374,24
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 577,05
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 413,16
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 408,10
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,80
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 861,25
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 226,56
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 026,45
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 565,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 224,90
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 168,88
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033,43
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	555,29
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 826,02
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 741,28
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 300,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		573,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	573,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.937****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie				76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573,61
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573,61

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	33 308,65	291,60	1 071,67	148,30	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	406,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	5 388,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	507,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 033,67	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	179,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	242,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	1 245,79	0,00	0,00	100,80	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	6 713,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	879,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	3 919,36	291,60	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 641,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	6 144,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	205,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,50	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	5 834,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
RECETTES		0,00	0,00	1 331,96	0,00	168,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	802,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	168,60	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	529,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	249 501,65	0,00	8 707,84	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,96	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	210,01	0,00	1 089,12	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	314,47	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	615,44	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	16 665,91	0,00	1 634,04	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,90	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	294,35	0,00	1 317,80	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	121,86	0,00	107,62	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	190,23	0,00	51,48	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	101 085,83	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 240,92	0,00	149,60	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	658,62	0,00	4 288,28	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	436,51	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	477,50	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	198,95	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	954,95	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	119,38	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	39 768,31	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	2 886,26	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	8 386,31	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	6 020,70	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	12 754,93	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	51 962,25	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	62 298,75	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	56 105,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	5 236,20	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	957,55	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 029,71	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,96	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 299,13	
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406,62	
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 388,48	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314,47	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 123,29	
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 333,62	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,70	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242,21	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 958,74	
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229,48	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241,71	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 713,80	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 085,83	
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 270,01	
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 248,96	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 588,63	
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436,51	
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 144,40	
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	205,02	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477,50	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198,95	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	954,95	
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119,38	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 768,31	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 886,26	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 386,31	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 020,70	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 754,93	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	
65568	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 962,25	

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	Publié le 7 05/04/2024	89 05/04/2024	ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,50	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 834,10	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 799,31	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	802,04	
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 105,00	
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 236,20	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 126,15	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529,92	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					17 734 257,85									
1641 Emprunts en euros (total)					17 734 257,85									
00032083237	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	06/04/2009		15/09/2009	1 000 000,00	V	EUR3MOIS	0,930	1,550		T	C		A-1
00035784110	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	23/12/2009		15/05/2010	750 000,00	V	EUR3MOIS	0,397	1,045		T	C		A-1
00037731213	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	28/05/2010		15/09/2010	675 000,00	V	EUR3MOIS	0,440	1,045		T	C		A-1
050067	SA BFT	06/04/2005		15/10/2005	1 000 000,00	V	TAG3MOIS	0,080	1,458		T	P		A-1
090286	SA BFT	15/08/2009		15/11/2009	1 000 000,00	V	EUR3MOIS	0,706	1,365		T	C		A-1
09871994456101	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	17/07/2014		30/11/2014	600 000,00	F		2,550	2,550		T	C		A-1
10000230347	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	10/04/2017		05/07/2017	800 000,00	R	EUR3MOIS	0,591	1,328		T	X Echéance constante		A-1
20100184	SA CAISSE D'EPARGNE	02/07/2001		26/03/2002	1 143 367,63	F		5,750	5,750		M	P		A-1
202076052709	SOCIETE GENERALE	25/02/2002		25/08/2002	1 200 000,00	F		5,440	5,440		M	P		A-1
202241092705	SOCIETE GENERALE	28/08/2002		28/09/2002	900 000,00	F		5,000	5,000		M	P		A-1
20300132	SA CAISSE D'EPARGNE	30/06/2003		01/05/2004	1 000 000,00	F		4,650	4,650		M	P		A-1
20400133	SA CAISSE D'EPARGNE	15/06/2004		01/04/2005	800 000,00	V	EUR1MOIS	0,090	1,438		M	P		A-1
229946	DEXIA CREDIT LOCAL	01/04/2005		01/04/2005	800 000,00	C	EUR12MOIS	4,140	4,285		A	P		B-1
A2207046 Bonifix	SA CAISSE D'EPARGNE	12/07/2007		20/10/2007	416 000,00	R		3,930	4,046		T	X Echéance constante		B-4
DD17890260	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	06/05/2021		30/04/2022	3 000 000,00	F		0,770	0,774		T	X Echéance constante		A-1
MIN022334EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	06/07/1999		01/03/2002	284 890,22	F		5,170	5,170		A	P		A-1
MIN224254EUR/0231394	DEXIA CREDIT LOCAL	30/09/2005		01/01/2006	450 000,00	F		3,720	3,772		T	X Echéance constante		A-1
MON 231518	DEXIA CREDIT LOCAL	13/06/2005		01/07/2006	565 000,00	C	EUR12MOIS	3,550	4,204		A	P		B-1
MON250837	DEXIA CREDIT LOCAL	29/08/2007		01/11/2007	350 000,00	F		4,600	4,600		M	C		A-1
MON262960	DEXIA CREDIT LOCAL	13/10/2008		01/02/2009	1 000 000,00	F		4,850	4,850		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Devise	Criticité des remboursements (6)	Période d'amortissement (7)	Type de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
2018PRESBYTERE		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000			X	X X	O		A-1	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					17 734 257,85												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		6 575 140,32					1 072 536,67	167 510,61	0,00	28 527,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 575 140,32					1 072 536,67	167 510,61	0,00	28 527,23
00032083237		0,00	A-1	194 444,38	3,50	F		1,550	55 555,56	3 460,42	0,00	130,49
00035784110		0,00	A-1	177 083,45	4,17	F		1,045	41 666,64	2 193,76	0,00	244,38
00037731213		0,00	A-1	168 750,00	4,50	F		1,045	37 500,00	2 094,84	0,00	81,75
050067		0,00	A-1	399 040,00	10,33	F		1,458	47 500,00	4 605,32	0,00	868,82
090286		0,00	A-1	211 296,00	3,92	F		1,365	56 336,00	3 498,20	0,00	386,38
09871994456101		0,00	A-1	137 500,00	2,67	F		2,550	50 000,00	4 303,13	0,00	305,32
10000230347		0,00	A-1	288 749,81	3,33	R	EUR3MOIS	1,328	77 156,50	9 782,46	0,00	2 958,51
20100184		0,00	A-1	249 348,46	3,17	F		5,750	69 785,85	16 530,15	0,00	199,13
202076052709		0,00	A-1	260 238,11	3,17	F		5,440	73 311,84	16 335,12	0,00	235,95
202241092705		0,00	A-1	215 559,95	3,67	F		5,000	52 260,76	12 204,20	0,00	89,82
20300132		0,00	A-1	323 741,73	5,42	F		4,650	51 368,70	16 357,02	0,00	1 254,50
20400133		0,00	A-1	247 535,13	6,25	V	EUR1MOIS	1,438	35 922,34	8 496,07	0,00	867,54
229946		0,00	B-1	328 446,06	7,33	C	EUR12MOIS	4,285	38 418,72	13 271,54	0,00	8 911,29
A2207046 Bonifix		0,00	B-4	0,00	0,00	R		4,046	126 443,67	4 012,69	0,00	0,00
DD17890260		0,00	A-1	2 895 631,55	19,08	F		0,774	104 368,45	22 899,35	0,00	3 777,99
MIN022334EUR		0,00	A-1	98 325,72	5,25	F		5,170	13 686,31	5 791,02	0,00	4 236,20
MIN224254EUR/0231394		0,00	A-1	61 398,81	1,83	F		3,772	29 035,99	2 962,25	0,00	571,01
MON 231518		0,00	B-1	84 300,58	1,58	C	EUR12MOIS	4,204	39 163,82	5 242,50	0,00	1 765,26
MON250837		0,00	A-1	67 083,98	3,83	F		4,600	17 499,96	3 570,37	0,00	265,73
MON262960		0,00	A-1	166 666,60	2,92	F		4,850	55 555,56	9 900,20	0,00	1 377,16
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2018PRESBYTERE		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		6 575 140,32					1 072 536,67	167 510,61	0,00	28 527,23

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
229946	DEXIA CREDIT LOCAL	800 000,00	328 446,06	1	26,00				0,00		4,285	13 271,54	0,00	5,00
A2207046 Bonifix	SA CAISSE D'EPARGNE	416 000,00	0,00	4	20,00				0,00		4,046	4 012,69	0,00	0,00
MON 231518	DEXIA CREDIT LOCAL	565 000,00	84 300,58	1	20,00				0,00		4,204	5 242,50	0,00	1,28
TOTAL (B)		1 781 000,00	412 746,64						0,00			22 526,73	0,00	6,28
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 781 000,00	412 746,64						0,00			22 526,73	0,00	6,28

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	18	0	0	0	0	
	% de l'encours	93,71	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	6 162 393,68	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	0	0	1	0	
	% de l'encours	6,28	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	412 746,64	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €	16-03-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10
L	2031 Frais d'études	5
L	2033 Frais d'insertion	5
L	204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	204112 Etat - Bâtiments et installations	30
L	204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
L	204114 Subv.Etat-voirie	40
L	204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	204122 Régions - Bâtiments et installations	30
L	204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
L	204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	204132 Départements - Bâtiments et installations	30
L	204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	40
L	2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	30
L	2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	40
L	2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	30
L	2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	40
L	2041511 GFP de rattachement-Biens mobiliers, matériel et études	5
L	2041512 GFP de rattachement - Bâtiments et installations	30
L	2041513 GFP rattachement-Projets infrastructure intérêt national	40
L	20415311 CDE - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	20415312 CDE - Bâtiments et installations	30
L	20415313 CDE - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
L	20415321 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	20415322 CCAS - Bâtiments et installations	30
L	20415323 CCAS - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40
L	20415331 SPA - Biens mobiliers, matériel et études	5
L	20415332 SPA - Bâtiments et installations	30
L	20415333 SPA - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Publié le	Délibération du
L	20415341 SPIC - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	20415342 SPIC - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	20415343 SPIC - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	16/03/2023
L	204158 Autres EPL - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	16/03/2023
L	2041581 Autres EPL - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	2041582 Autres EPL - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	2041582 Autres groupements - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national	40	16/03/2023
L	204181 Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	204182 Autres org publics - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	204183 Autres org publics-Projets infrastr. d'intérêt national	40	16/03/2023
L	20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	20422 Privé - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	40	16/03/2023
L	20431 Subv. éts scol. - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	20432 Subv. éts scol. - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	20433 Subv. éts scol. - Projets d'infrastructure d'intérêt natio	40	16/03/2023
L	204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	16/03/2023
L	204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	40	16/03/2023
L	204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	16/03/2023
L	204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	30	16/03/2023
L	204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	40	16/03/2023
L	2046	1	16/03/2023
L	2051 Logiciels applicatifs	5	16/03/2023
L	2051 Logiciels système, concessions et droits, licences	2	16/03/2023
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	10	16/03/2023
L	2132 Immeubles de rapport	30	16/03/2023
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	10	16/03/2023
L	21571 Matériel roulant - Voirie	7	16/03/2023
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	7	16/03/2023
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6	16/03/2023
L	2182 Matériel de transport	7	16/03/2023
L	2183 Matériel informatique	3	16/03/2023
L	2184 Matériel de bureau et mobilier	10	16/03/2023
L	2188 Autres immobilisations corporelles	8	16/03/2023

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		92 063,00	0,00	64 455,19	27 607,81
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		92 063,00	0,00	64 455,19	27 607,81
PROVISION POUR RISQUE D'IMPAYES	19/02/2018	92 063,00	0,00	64 455,19	27 607,81
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		92 063,00	0,00	64 455,19	27 607,81
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le 04/04/2024
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des provisions de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		92 063,00	0,00	64 455,19	27 607,81

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

DT.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					3 101 042,75	1 053 532,14										9 411,85	133 596,71	
OFFICE COMMUNAL HLM	1998	X Echéance constante	CONSTRUCTION FPA 1ERE TRANCHE-1995001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 320 728,89	393 612,68	5,17	A	F	5,800	F		5,800	-		2 393,82	54 233,01	
OFFICE COMMUNAL HLM	1997	X Echéance constante	CONSTRUCTION FPA 2E TRANCHE-1996002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 491 935,36	439 124,28	5,83	A	F	4,800	F		4,800	-		2 237,90	60 476,17	
OGEC ECOLE ST CECILE	2022	X Echéance constante	TRAVAUX RESTAURATION TOITURE ECOLE STE CECILE	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	151 789,00	145 091,65	13,25	M	F	1,700	F		1,700	-		2 395,94	9 075,46	
OGEC SAINTE THERESE	2015	X Echéance constante	TRAVAUX AGRANDISSEMENT STE CECILE	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	136 589,50	75 703,53	5,92	M	F	3,328	F		3,328	-		2 384,19	9 812,07	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					7 734 076,00	5 789 634,07										212 237,36	155 296,46	
BRETAGNE SUD HABITAT	2019	P	CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUE FELIX LE DANTEC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	263 148,50	245 420,24	35,83	A	F	1,350	F		1,350	-		3 313,17	5 976,92	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	Exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
BRETAGNE SUD HABITAT	2019	P	CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUZ FELIX LE DANTEC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	69 255,00	65 640,29	45,83	A	F	1,350	F	1,350	-		886,14	1 218,90		
BRETAGNE SUD HABITAT	2019	C	CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUE FELIX LE DANTEC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23 085,00	21 699,90	45,83	A	F	0,550	F	0,550	-		119,35	461,70		
BRETAGNE SUD HABITAT	2019	C	CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS RUE FELIX LE DANTEC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	82 407,00	76 226,46	35,83	A	F	0,550	F	0,550	-		419,25	2 060,18		
BRETAGNE SUD HABITAT	2020	P	CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE DE BRESTIVAN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	234 414,00	229 105,57	37,75	A	F	1,100	F	1,100	-		2 520,16	5 334,97		
BRETAGNE SUD HABITAT	2020	P	CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE DE BRESTIVAN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	90 459,00	88 821,11	47,75	A	F	1,100	F	1,100	-		977,03	1 644,44		
BRETAGNE SUD HABITAT	2020	C	CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE DE BRESTIVAN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	83 588,50	81 498,79	37,75	A	F	0,300	F	0,300	-		244,50	2 089,71		
BRETAGNE SUD HABITAT	2020	C	CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE DE BRESTIVAN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	42 709,00	41 854,82	47,75	A	F	0,300	F	0,300	-		125,56	854,18		
BRETAGNE SUD HABITAT	2020	C	CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS RUE DE BRESTIVAN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30 000,00	30 000,00	36,58	A	F	1,100	F	0,000	-		0,00	0,00		
BRETAGNE SUD HABITAT	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE JEAN ROMIEU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	119 043,50	116 237,95	37,08	A	F	0,300	F	0,300	-		348,71	2 813,97		
BRETAGNE SUD HABITAT	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE JEAN ROMIEU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	65 090,50	63 881,94	47,08	A	F	0,300	F	0,300	-		191,65	1 212,18		
BRETAGNE SUD HABITAT	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE JEAN ROMIEU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	261 770,00	256 524,89	37,08	A	F	1,100	F	1,100	-		2 821,77	5 302,81		
BRETAGNE SUD HABITAT	2021	X Echéance constante	CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS RUE JEAN ROMIEU	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	99 785,50	98 277,87	47,08	A	F	1,100	F	1,100	-		1 081,06	1 524,21		
OFFICE COMMUNAL HLM	2001	P	LOGEMENTS RUE DU BARON-1999001	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	679 517,56	297 564,93	8,42	A	F	3,550	F	3,550	-		10 563,56	25 306,30		
OFFICE COMMUNAL HLM	2001	P	LOGEMENTS RUE DU BARON-1999002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	167 480,80	70 368,08	8,42	A	F	3,050	F	3,050	-		2 146,23	6 124,13		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	devises pouvant modifier l'emprunt	Exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
OFFICE COMMUNAL HLM	2003	P	LOGEMENTS HAUTS DE KERCECILE-2002002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 239 391,77	747 972,00	13,67	A	F	4,200	F	4,200	-		31 414,82	36 802,80		
OFFICE COMMUNAL HLM	2002	P	LOGEMENTS HAUTS DE KERCECILE-2002003	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	115 734,71	94 075,05	28,67	A	F	4,200	F	4,200	-		3 951,15	1 622,11		
OFFICE COMMUNAL HLM	2003	C	LOGEMENTS HAUTS DE KERCECILE-2003002	CIL ATLANTIQUE	12 806,00	2 561,20	3,08	A	F	1,000	F	1,000	-		25,61	512,24		
OFFICE COMMUNAL HLM	2004	C	LOGEMENTS HAUTS DE KERCECILE-2003003	CIL ATLANTIQUE	29 880,00	7 171,20	4,33	A	F	1,500	F	1,500	-		107,57	1 195,20		
OFFICE COMMUNAL HLM	2007	P	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLACE LIBERTE-2005001	DEXIA CREDIT LOCAL	319 432,00	190 218,51	12,17	A	R	3,550	R	3,550	-		6 752,76	10 724,15		
OFFICE COMMUNAL HLM	2006	P	CONSTRUCTION 4 LOGEMENTS RES.BRESTIVAN-2005002	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	425 000,00	238 369,70	12,00	T	R	3,470	R	3,470	-		8 090,93	14 775,15		
OFFICE COMMUNAL HLM	2008	C	CONSTRUCTION 6 LOGEMENTS PLACE LIBERTE-2007001	CIL ATLANTIQUE	12 200,00	4 880,00	8,67	A	F	1,500	F	1,500	-		73,20	488,00		
OFFICE COMMUNAL HLM	2010	P	CONSTRUCTION 38 LOGEMENTS PONT DELVING-2007002	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	484 151,37	484 151,37	35,08	A	F	5,000	F	5,000	-		24 207,57	0,00		
OFFICE COMMUNAL HLM	2010	P	CONSTRUCTION 38 LOGEMENTS PONT DELVING-2007003	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 783 726,29	2 237 112,20	23,08	A	R	5,000	R	5,000	-		111 855,61	27 252,21		
TOTAL GENERAL					10 835 118,75	6 843 166,21									221 649,21	288 893,17		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	143 008,56
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	1 133 428,51
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 276 437,07
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 821 343,94
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	11,80

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV
D6.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	223 827,11	
Personnes de droit privé	125 110,65	
Associations	85 115,00	
APV THEIX ATHLETISME	3 565,00	
ARTS ET LOISIRS	22 000,00	
ASS DE COEUR EN CHOEUR	1 000,00	
ASS ESPRIT DANSE - FAMILLES RURALES	1 970,00	
ASS LUDOUEST	1 000,00	
ASS SOLICYCLETTE	800,00	
AVENIR DE THEIX BOXE	1 270,00	
AVENIR DE THEIX FOOTBALL	4 760,00	
AVENIR DE THEIX NOYALO SENE BASKET BALL	3 760,00	
BADMINTON CLUB DE THEIX	2 085,00	
BAGAD DE THEIX NOYALO	390,00	
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	22 800,00	
HANDBALL PAYS DE VANNES - THEIX	3 920,00	
JUDO CLUB THEIX	1 090,00	
LA PREVENTION ROUTIERE MORBIHAN	300,00	
OGEC ECOLE LE GORVELLO	0,00	
OGEC ECOLE LE GORVELLO	1 450,00	
OGEC ECOLE STE CECILE DE THEIX	3 900,00	
RHUYS RUGBY CLUB	500,00	
TEIZITHON	650,00	
TENNIS CLUB DE THEIX	3 365,00	
THEIX SAHLENBURG COMITE JUMELAGE	3 000,00	
UNACITA	350,00	
UNICEF MORBIHAN	100,00	
UNIVERS DE LA DANSE	1 090,00	
Entreprises	24 820,12	
FONCIA MORBIHAN	3 180,12	
OUDAR Stephane	40,00	
SA LE FOYER D ARMOR	21 600,00	
Personnes physiques	1 572,50	
ARDILOUZE Claire	47,50	
BEIL Jeanine	37,50	
BONIN Patrice	37,50	
BOUQUICCHIO Ingrid	37,50	
BURNEGAT Marie Noelle	47,50	
CASTEL CLAUDE	47,50	
CAUDAL Loic	60,00	
CHARBONNIER Laurence	37,50	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Publié le Prestations en nature ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF
CHAUPRADE Claude	37,50	
CHEYROUX Roland	37,50	
CLERY Jean	60,00	
DAUNAY Clement	37,50	
DEKEYSER Nicolas	37,50	
DUMAS BLAISE	60,00	
GUEHENNEUX Marina	37,50	
GUILTAT Jeanine	37,50	
HEMON Mickael	37,50	
HOUSSAYE Sebastien	37,50	
HUMEAU Guy	47,50	
JEGO Patricia	37,50	
KESMARKY Isabelle	47,50	
LANGONNE Brigitte	37,50	
LE BOT Sophie	37,50	
LE CLANCHE Maurice	60,00	
LE GUIFFANT Maurice	47,50	
LECUYER Jean Marc	60,00	
LOPVET Christian	37,50	
ORGBIN ANDRE	37,50	
PETROLLI Patrick	37,50	
PRENGERE Nicolas	60,00	
QUESTEL JEAN	107,50	
RENE JEAN	37,50	
RIGAULT Emmanuel	60,00	
SICARD Morgan	47,50	
Autres	13 603,03	
CLOWN HORS PISTE	4 000,00	
ENEDIS	8 180,22	
FONCIA SOGIV	772,81	
TILT THEATRE	650,00	
Personnes de droit public	98 716,46	
Etat	26 041,67	
BRETAGNE SUD HABITAT OPH	19 275,00	
OCCE 56 ECOLE MARIE CURIE	6 300,00	
SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VANNES	466,67	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	3 172,70	
COMMUNE DE SENE	200,00	
COMMUNE DE SULNIAC	2 972,70	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	69 502,09	
CCAS THEIX NOYALO	55 190,07	
CCAS THEIX NOYALO	12 000,00	
SDEM MORBIHAN ENERGIES	2 312,02	

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Autres	0,00	Publié le Prestations en nature ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		21,00	0,00	21,00	19,00	2,00	21,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		46,00	7,09	53,09	39,20	13,00	52,20
Adjoint technique	C	21,00	4,76	25,76	15,06	10,00	25,06
Adjoint technique ppal 1° cl	C	5,00	1,00	6,00	5,81	0,00	5,81
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6,00	1,33	7,33	5,33	2,00	7,33
Agent de maîtrise principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien ppal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien ppal 2ème classe	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		4,00	3,38	7,38	6,28	1,00	7,28
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Agent social ppal 1° classe	C	0,00	0,97	0,97	0,97	0,00	0,97
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur jeunes enfants cl. Exc	A	1,00	2,41	3,41	3,31	0,00	3,31
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	2,86	4,86	4,86	0,00	4,86
Aux. puériculture cl. Normale	B	0,00	1,86	1,86	1,86	0,00	1,86

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES (4)	AGENTS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Aux. puériculture cl. Supérieure	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier soins gén. classe sup.	A	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
Puéricultrice Hors Classe	A	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur APS principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 2° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conserv ppal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		32,00	1,68	33,68	16,28	16,00	32,28
Adjoint d'animation	C	22,00	1,68	23,68	7,68	16,00	23,68
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	6,00	0,00	6,00	5,60	0,00	5,60
Adjoint d'animation ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur principal de 2° classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service PM ppal 2ème cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		112,00	15,01	127,01	92,62	32,00	124,62

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	A 332-14	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint d'animation	C	ANIM	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-13	CDD
Adjoint technique	C	TECH	367	0,00	A 332-13	CDD
Adjoint technique ppal 2° cl	C	TECH	446	0,00	A 332-23-1	CDD
Adjoint technique ppal 2° cl	C	TECH	486	0,00	A 332-23-1	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	A 332-23-1	CDD
Rédacteur	B	ADM	452	0,00	A 332-8-2	CDD
Technicien ppal 2ème classe	B	TECH	458	0,00	A 332-24	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.

SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
- 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 - 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : Autres.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			2 949 140,09	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			2 949 140,09	0,00	
01/01/2023	TABLEAU BLANC MARQUET	2022-000158	185,40	0,00	1
02/01/2023	ACQUISITION MAISON PARCELLE AH 105- 10 PLACE CHAPELLE- 703	2022-000112	-141,61	0,00	0
02/01/2023	BALLON D'EAU CHAUDE SANITAIRE LOGT RUE DU FOUR	2023-000007	268,99	0,00	0
05/01/2023	ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR P/ SALLE REUNION REZ DE CHAUSSEE HV	2023-000004	825,60	0,00	1
06/01/2023	PORTE MANTEAU P/PERISCOLAIRE TILLEUL	2023-000005	330,32	0,00	1
10/01/2023	2 DISQUES DURS SUR SRV-PRA (SERVEUR DE SECOURS)	2023-000003	328,80	0,00	1
11/01/2023	TRAVAUX RAVALEMENT HOTEL DE VILLE	2022-000132	15 984,19	0,00	0
17/01/2023	MATERIEL PEDAGOGIQUE P/ALSH	2023-000011	447,58	0,00	1
18/01/2023	DISQUE DUR SAMSUNG PACK SSD T71T MSD 64 P*DGS	2023-000010	119,99	0,00	1
19/01/2023	ACHAT EXTINCTEUR 2023	2023-000008	92,81	0,00	1
19/01/2023	ACHAT EXTINCTEUR 2023	2023-000008	109,87	0,00	1
20/01/2023	ACHAT REFRIGERATEUR SJ-TB01TXWF SHARP P/CC	2023-000009	305,00	0,00	1
24/01/2023	CREATION LOGO ET IDENTITE VISUELLE MARCHE 2022-06	2022-000182	5 054,40	0,00	5
27/01/2023	PLOT ROUTIER SOLAIRE INSTALL DE VOIRIE	2023-000012	953,82	0,00	0
28/01/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	1 662,03	0,00	8
30/01/2023	CHAISES MATERNELLES ET PRIMAIRES P/CUISINE CENTRALE	2023-000015	1 780,20	0,00	8
30/01/2023	TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CTM - CHENEUX + MODULAIRES	2023-000020	17 658,32	0,00	0
31/01/2023	1 MIXER MX410 P/CUISINE CENTRALE	2023-000014	620,12	0,00	1
01/02/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	7 296,00	0,00	0
02/02/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	6 373,29	0,00	0
02/02/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	10 375,15	0,00	0
02/02/2023	TX VOIRIE COMMUNALE - MARCHE 2021 -08-01 LOT1	2022-000019	2 939,28	0,00	0
02/02/2023	TX VOIRIE - MARCHE 2021 LOT1 - EXTENSION IMPASSE ST VINCENT M.GRUYERE OP 31	2022-000185	489,41	0,00	0
03/02/2023	MATERIEL MENAGE ASPIRATEURS CHARIOT LAVAGE	2023-000021	746,28	0,00	1
07/02/2023	IMPRIMANTE POUR ACCUEIL MAIRIE COPIEUR MFP A4 IM350	2023-000013	1 020,00	0,00	3
07/02/2023	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	2023-000022	9 729,86	0,00	0
09/02/2023	1 ETAGERE METAL 5 TABLETTES POUR ALSH	2023-000017	59,90	0,00	1
14/02/2023	AAPC-AMO POUR LE POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF A PLAISANCE	2022-000045	864,00	0,00	0
15/02/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	3 928,80	0,00	0
15/02/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	3 076,80	0,00	0
17/02/2023	2 CHARIOTS A 3 PLATEAUX P/CUISINE CENTRALE + POST-IT + SACS KRAFT BLANC P/PORTA	2023-000019	538,03	0,00	1
17/02/2023	MICRO ONDE P/HALL LA PASSERELLE	2023-000027	298,79	0,00	1
19/02/2023	PARTICIPATION A LA SPL GOLF ENERGIES RENOUVELABLES	2024-000016	1 000,00	0,00	0
27/02/2023	PARTICIPATION P/CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS SOCIAUX RUE BRESTIVAN	2021-000032	3 600,00	0,00	30

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Durée
				056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	
27/02/2023	PARTICIPATION P/CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS SOCIAUX RUE BRESTIVAN	2021-000032	18 000,00	0,00	30
28/02/2023	AAPC- TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU TERRAIN EN HERBE EN TERRAIN SYNTHETIQUE	2023-000018	468,19	0,00	0
28/02/2023	DEPLOIEMENT SOLUTION DE TELEPHONIE RAINBOW	2023-000023	762,00	0,00	1
28/02/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	10 890,00	0,00	0
02/03/2023	ASPI HENRY QUICK GRIS 2 BATTER - ECOLE MARIE CURIE	2023-000025	629,16	0,00	1
02/03/2023	MALLETTE ALU 160 OUTILS	2023-000038	262,16	0,00	1
03/03/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 574,00	0,00	1
13/03/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	571,20	0,00	0
13/03/2023	DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS /POLE CULTUREL	2023-000028	191,40	0,00	1
13/03/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	2 763,64	0,00	0
17/03/2023	BORNE WIFI SALLE CONSEIL MUNICIPAL HOTEL DE VILLE	2023-000029	1 408,80	0,00	3
17/03/2023	CAMERAS VIDEOSURVEILLANCE CTM	2023-000034	6 654,00	0,00	6
17/03/2023	CAMERAS VIDEOSURVEILLANCE CTM	2023-000034	438,00	0,00	6
24/03/2023	PARTICIPATION POUR CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS SOCIAUX RUE BRESTIVAN	2020-000014	16 062,50	0,00	30
27/03/2023	BUREAU POUR JOHANNE	2023-000032	2 052,97	0,00	10
27/03/2023	POSTE ALCATEL ALE300 SUPPLEMENTAIRE (MME BLANDEL J.)	2023-000035	483,30	0,00	1
27/03/2023	POSTE ALCATEL ALE300 SUPPLEMENTAIRE (MME BLANDEL J.)	2023-000035	120,00	0,00	1
27/03/2023	FOURNITURE POSTE DECT ECOLE MARIE CURIE	2023-000036	81,60	0,00	1
29/03/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	759,24	0,00	8
29/03/2023	AMENAGEMENT ROUTE DU SAINDO	2022-000034	154 194,12	0,00	0
30/03/2023	IMPRIMANTE KYOM2040DN ECOSYS M 2040DN PM + CCAS	2023-000037	950,40	0,00	1
01/04/2023	ACHAT 5 ECHELLES TELESCOPIQUES -	2023-000057	1 209,66	0,00	6
03/04/2023	AMENAGEMENT TY LAOUEN MAIRIE	2023-000039	1 987,92	0,00	0
03/04/2023	TVX AMENAGEMENT PARKING STABILISE LA LANDIERE	2023-000052	2 675,99	0,00	0
05/04/2023	ACHAT EXTINCTEUR -PLAN D'INTERVENTION P/EGLISE THEIX	2023-000041	336,71	0,00	1
05/04/2023	AVANCE FORFAITAIRE TRANSFORMATION TERRAIN FOOT ENHERBE EN SYNTHETIQUE	2023-000040	45 535,56	0,00	0
05/04/2023	BORNE WIFI SALLE DE LA LANDIERE	2023-000044	1 560,00	0,00	3
05/04/2023	OUTILLAGE PERFO BURINEUR - SIR	2023-000045	958,14	0,00	1
05/04/2023	OUTILLAGE - PERCEUSE MEULEUSE ENV	2023-000046	633,00	0,00	1
05/04/2023	DECAPEUSE FRAISEUSE GRINDLAZER STANDART DC89G P/SIR	2023-000047	4 156,04	0,00	7
06/04/2023	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	2023-000022	8 853,46	0,00	0
06/04/2023	PC TERRA PC 5000 SILENT (2) Écran TERRA LED 2227W VA Black 1 P/M	2023-000054	1 591,91	0,00	3
06/04/2023	PC TERRA PC 5000 SILENT (2) Écran TERRA LED 2227W VA Black 1 P/M	2023-000054	672,00	0,00	3
06/04/2023	AAPC TRAVAUX DESAMIANTAGE ET BARDAGE DES PIGNONS SALLES PIERRE DOSSE	2023-000070	608,65	0,00	0
08/04/2023	ACQUISITION DROIT UTILISATION + MAINTENANCE LOGICIELS FIN+FR - ANNEE 2023	2023-000062	10 411,20	0,00	5
10/04/2023	AMENAGEMENT ROUTE DU SAINDO	2022-000034	2 181,64	0,00	0
10/04/2023	COMPLEMENT PARKING MARIE CURIE BUTOIR DE VOITURE 20XH14 1M LISSE GRIS? AMENAGEM	2022-000166	1 101,60	0,00	0
12/04/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	1 487,28	0,00	0
13/04/2023	ECRAN LCD POUR GERARD SOLER	2023-000048	105,95	0,00	1
13/04/2023	PC TERRA BUSINESS 5000 SILENT DIRECTRICE ECOLE TILLEUL N° de série : R7204531	2023-000049	742,98	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-20005952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	en années (2)
13/04/2023	TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CTM - CHENEAUX + MODULAIRES	2023-000020	10 200,00	0,00	0
13/04/2023	TRAVAUX D'AMENAGEMENT AU CTM - CHENEAUX + MODULAIRES	2023-000020	5 580,00	0,00	0
14/04/2023	2 ECRANS P/PC VIE ASSOCIATIVE (JOHANNE LEBLOND)	2023-000053	217,99	0,00	1
14/04/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	732,52	0,00	0
17/04/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	855,42	0,00	10
17/04/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	1 018,06	0,00	10
17/04/2023	AMENAGEMENT ROUTE DU SAINDO	2022-000034	24 553,37	0,00	0
17/04/2023	RENOVATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU MOUSTOIR -OPERATION N° 56	2022-000181	14 646,58	0,00	0
18/04/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	367,22	0,00	0
19/04/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	1 320,35	0,00	10
19/04/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	3 365,44	0,00	0
20/04/2023	POTEAU INCENDIE 08 PLACE DE RHUYS PRES BOULANGERIE NOYALO	2023-000055	5 793,53	0,00	10
20/04/2023	POTEAU INCENDIE 01 ROUTE D'ARVOR ANGLE RUE DU LOCH NOYALO	2023-000056	3 010,92	0,00	10
20/04/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	2 405,30	0,00	0
21/04/2023	CAMERAS VIDEOSURVEILLANCE CTM	2023-000034	7 849,20	0,00	6
21/04/2023	PARTICIPATION POUR CONSTRUCTION 12 LOGEMENTS SOCIAUX RUE BRESTIVAN	2020-000014	3 212,50	0,00	30
24/04/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	6 234,62	0,00	0
24/04/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	540,90	0,00	8
25/04/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	300,00	0,00	0
25/04/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	804,64	0,00	8
25/04/2023	INTERFACE CONCERTO OPUS- LOGICIEL DE GF - TITRES INDIVIDUELS	2023-000068	2 340,00	0,00	2
27/04/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	9 420,00	0,00	0
28/04/2023	ACHAT D'UNE IMPRIMANTE A ETIQUETTES SERVICE COURRIER (JOHANNE LE BLOND)	2023-000061	164,52	0,00	1
28/04/2023	VISIOPHONE ECOLE DU TILLEUL	2023-000064	2 502,00	0,00	8
28/04/2023	IMPRIMANTE NOIR ET BLANC COPIEUR M3645IDN N° R4T0622743 P/MULTI-ACCUEIL	2023-000066	576,00	0,00	1
02/05/2023	CHAUFFE-EAU POUR ESPACE JEUNES	2023-000063	281,81	0,00	1
03/05/2023	SOUFFLEUR ELECTRIQUE BGA86NU 447013306 P/CTM	2023-000065	997,91	0,00	1
04/05/2023	DECAPEUSE FRAISEUSE GRINDLAZER STANDART DC89G P/SIR	2023-000047	1 742,26	0,00	7
04/05/2023	10 COUVERCLES ETANCHES + 4 PLATS DE SERVICE + 96 CUILLERES P/CUISINE CENTRALE	2023-000067	994,68	0,00	1
04/05/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	3 294,47	0,00	10
05/05/2023	ACQUISITION LOT 36 COPROPRIETE GALERIE MARCHANDE PARCELLES AC 50-51	2023-000069	170 000,00	0,00	30
05/05/2023	ACQUISITION LOT 36 COPROPRIETE GALERIE MARCHANDE PARCELLES AC 50-51	2023-000069	3 400,00	0,00	30
09/05/2023	ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE RENAULT ZOE FV-917-ER POUR MAIRIE	2023-000071	22 486,24	0,00	7
09/05/2023	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	2023-000022	5 930,90	0,00	0
09/05/2023	ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE RENAULT ZOE FR-247-NT BLANCHE POUR CTM	2023-000072	19 986,24	0,00	7
12/05/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	68 978,83	0,00	0
16/05/2023	SCIE CIRCULAIRE + PERCEUSE A PERCUSSION	2023-000089	304,89	0,00	1
17/05/2023	BAC SUR MESURE ACIER PEINT	2023-000074	14 165,40	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-20005952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	
17/05/2023	TAPIS DE DANSE AUDITORIUM P/POLE CULTUREL	2023-000078	4 641,60	0,00	8
17/05/2023	SCIE CIRCULAIRE + PERCEUSE A PERCUSSION	2023-000089	186,00	0,00	1
19/05/2023	ACHAT ENSEMBLE SONO PORTABLE + MICRO HF	2023-000076	1 926,92	0,00	8
22/05/2023	OP 49 AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2022-000117	-725,50	0,00	0
22/05/2023	FOURCHE MANUSCOPIQUE ? MELANGE COMPOST MAG Type: 3411FFIS190-I427. P/EV	2023-000075	3 300,00	0,00	7
22/05/2023	OUTILLAGES ELECTROPORTATIF CTM	2023-000093	1 345,02	0,00	6
23/05/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	166,35	0,00	0
23/05/2023	EQUIPEMENT MACHINE MARQUAGE ROUTIER SIR KIT ASSISTANCE ELECTRIQUE-MODULATEUR	2023-000091	5 821,20	0,00	7
24/05/2023	COFFRE FORT IGNIFUGEE P/EC	2023-000073	354,00	0,00	1
24/05/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	1 701,20	0,00	0
25/05/2023	MISE EN ACCESSIBILITE PARKING SALLE J.TOUZE	2023-000081	11 374,61	0,00	0
26/05/2023	FOUR MICRO ONDE VALBERG MWO 20 GM K343C (20L)BAT PM/CCAS	2023-000079	64,98	0,00	1
26/05/2023	TARRIERE UNITE DE FORAGE DIGGA PDX-2. No Id: 052111 No série: 2210110028 MINIPE	2023-000085	3 540,00	0,00	10
27/05/2023	PC TERRA MOBILE 1516 WINDOWS 11PRO N° de série : R7359846 P/E1 MME PHILIPPON	2023-000077	588,76	0,00	1
30/05/2023	12 TABLES 183X76 EMPILABLES BLANCHES POUR BOULODROME	2023-000084	1 308,82	0,00	10
30/05/2023	1 PRESSE PUREE PP520 DYNAMIC P/CUISINE CENTRALE	2023-000086	977,40	0,00	1
30/05/2023	CONTENEUR ISOTHERME	2023-000088	718,28	0,00	1
31/05/2023	ACQUISITION VEHICULE RENAULT TRAFIC EW-831-RQ POUR LA CUISINE CENTRALE	2023-000082	23 819,00	0,00	7
01/06/2023	5 PC TERRA MOBILE 1516 WINDOWS 11PRO P/ENSEIGANTS P/E1 7195655 7195666 7195658	2023-000087	2 609,10	0,00	3
01/06/2023	5 PC TERRA MOBILE 1516 WINDOWS 11PRO P/ENSEIGANTS P/E1 7195655 7195666 7195658	2023-000087	1 680,00	0,00	3
01/06/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	7 512,00	0,00	0
01/06/2023	APPEL DE PROVISIONS REFECTION VOIRIE ENTREE PARKING	2020-000160	772,81	0,00	30
01/06/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	761,34	0,00	8
02/06/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	150 004,01	0,00	0
02/06/2023	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	2023-000022	5 974,12	0,00	0
05/06/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	45,26	0,00	0
07/06/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	348,53	0,00	8
07/06/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	3 322,31	0,00	0
08/06/2023	COMMANDE JEUX VIDEO MED	2023-000099	749,38	0,00	1
08/06/2023	CAMERAS VIDEOSURVEILLANCE CTM	2023-000034	757,20	0,00	6
12/06/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	283,57	0,00	8
12/06/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	4 125,00	0,00	0
14/06/2023	COMMANDE TELEPHONES GSM	2023-000090	2 925,00	0,00	10
16/06/2023	MODIFICATION DU PLU N°6 DE THEIX	2023-000097	1 830,43	0,00	10
16/06/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	2 031,17	0,00	8
19/06/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	899,30	0,00	0
19/06/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	33,58	0,00	8
19/06/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	706,16	0,00	8
20/06/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	1 314,61	0,00	0
20/06/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	1 367,48	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	en années (2)
21/06/2023	BALLON EAU CHAUDE VESTIAIRE BRESTIVAN	2023-000095	3 809,08	0,00	6
21/06/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	1 712,51	0,00	0
21/06/2023	PROLONGATION DE LA VV DU POTEAU ROUGE JUSQU'À L'IMPASSE LANN TORRIC - MARCHÉ VO	2023-000101	34 527,15	0,00	0
22/06/2023	PC TERRA MOBILE 1516 WINDOWS 10PRO N° de série : R6667257 P/ECOLE TILLEUL	2023-000094	414,53	0,00	1
22/06/2023	PC TERRA MOBILE 1516 WINDOWS 10PRO N° de série : R6667257 P/ECOLE TILLEUL	2023-000094	336,00	0,00	1
22/06/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	1 151,00	0,00	10
23/06/2023	CHARIOTS 3 PLATEAUX 800X530 MM UTILE ACIER INOX P/ATELIERS NUMERIQUES	2023-000096	552,96	0,00	1
23/06/2023	PC TERRA PC 5000 SILENT (2) Écran TERRA LED 2227W VA Black 1 P/M	2023-000054	70,60	0,00	3
26/06/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	982,79	0,00	0
26/06/2023	ACHAT POIDS LOURD 7,5 T ISUZU GM-952-XW P /SERVICE ENV	2023-000103	75 300,00	0,00	7
27/06/2023	AUGMENTATION DE VOLUMETRIE NAS DE SAUVEGARDE WD HD3.5" SATA 6TB WD6003FFBX	2023-000098	749,52	0,00	1
28/06/2023	TVX AMENAGEMENT PARKING STABILISE LA LANDIERE	2023-000052	714,80	0,00	0
28/06/2023	APPEL PROVISIONS SUR TRAVAUX TOITURE COPROPRIETE	2023-000100	3 034,13	0,00	30
30/06/2023	OP 49 AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2022-000117	3 503,94	0,00	0
04/07/2023	APPEL PROVISIONS SUR TRAVAUX TOITURE COPROPRIETE	2023-000100	145,99	0,00	30
05/07/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	6 551,23	0,00	0
05/07/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	5 784,97	0,00	0
05/07/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	264 330,21	0,00	0
05/07/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	71 137,49	0,00	0
05/07/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	120 000,00	0,00	0
05/07/2023	ACHAT CAMION FIAT DUCATO BENNE BLANC EQ- 785-YP POUR SERVICE ENVIRONNEMENT	2023-000106	25 078,24	0,00	7
08/07/2023	VIDEO PROJECTEUR SAMSUNG F-FREESTYLE-V1	2023-000102	799,99	0,00	1
10/07/2023	RAMPE PLIABLE ERGO EASY RENFORCÉE 244cm POUR CTM- SIR	2023-000104	631,95	0,00	1
10/07/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	93 438,00	0,00	1
10/07/2023	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	2023-000022	5 130,29	0,00	0
13/07/2023	AUTO-LAVEUSE P/ECOLE DU TILLEUL	2023-000105	3 400,40	0,00	8
15/07/2023	AAPC TRAVAUX DESAMIANTAGE ET BARDAGE DES PIGNONS SALLE PIERRE DOSSE	2023-000070	611,29	0,00	0
18/07/2023	TRONCONNUEUSE STIHL MS 194 T 35 CM. -	2023-000108	407,15	0,00	1
21/07/2023	OUTILLAGES ELECTROPORTATIF SCIE SAUTEUSE MAKITAC DJV180Z CTM	2023-000110	181,00	0,00	1
24/07/2023	REEMPLACEMENT VIDEOPROJECTEUR EPSON + BARRE DE SON POUR ECOLE MARIE CURIE	2023-000109	1 908,50	0,00	3
24/07/2023	ACHAT CAMION FIAT DUCATO BENNE BLANC EQ- 785-YP POUR SERVICE ENVIRONNEMENT	2023-000106	614,82	0,00	7
24/07/2023	ACHAT POIDS LOURD 7,5 T ISUZU GM-952-XW P /SERVICE ENV	2023-000103	792,24	0,00	7
26/07/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	806,98	0,00	8
27/07/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	31 406,83	0,00	0
27/07/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	8 550,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	
27/07/2023	PORTABLE ASUS HDV ExpertBook B5 B5402CEA-KI0314X N° de série : R2NXNZ00896107D	2023-000117	1 776,50	0,00	3
28/07/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	98 589,86	0,00	0
28/07/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	718,56	0,00	0
28/07/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	579,28	0,00	8
28/07/2023	REFECTION ARROSAGE TERRAIN A	2023-000122	14 352,00	0,00	0
30/07/2023	FILM SOLAIRE POUR FENETRES ECOLE MARIE CURIE	2023-000107	4 398,20	0,00	0
31/07/2023	PHOTOCOPIEUR NOIR ET BLANC RICOH MP2554SP N° Série : G146P500813 POUR LE CTM	2023-000118	708,00	0,00	1
31/07/2023	SUPPORT ECRAN SIMPLE BRAS ARTICULE (JOHANNE LE BLOND)	2023-000119	46,06	0,00	1
31/07/2023	3PORTABLES TERRA MOBILE 1516 (i3-1111G4) N°série : - R7502547-R7502548 - R75	2023-000120	1 916,50	0,00	3
31/07/2023	3PORTABLES TERRA MOBILE 1516 (i3-1111G4) N°série : - R7502547-R7502548 - R75	2023-000120	1 022,40	0,00	3
01/08/2023	TRAVAUX CIMETIERE FOURNITURE CLOTURE	2023-000115	6 438,49	0,00	0
01/08/2023	OP 49 AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2022-000117	750,00	0,00	0
01/08/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	1 440,00	0,00	0
01/08/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	216,24	0,00	8
03/08/2023	2 PANIERS DE BASKET	2023-000111	173,71	0,00	1
03/08/2023	PROTECTION CASQUES VELO P/ECOLE DU TILLEUL	2023-000112	242,50	0,00	1
03/08/2023	CASQUES + BALLONS P/ALSH	2023-000113	225,30	0,00	1
03/08/2023	AMENAGEMENT TY LAOUE Mairie	2023-000039	6 791,45	0,00	0
05/08/2023	TERRA PC-Micro 5000 SILENT GREENLINE (3) N° de série : R6855996 MULTIACCUEIL	2023-000121	654,00	0,00	1
05/08/2023	TERRA PC-Micro 5000 SILENT GREENLINE (3) N° de série : R6855996 MULTIACCUEIL	2023-000121	352,80	0,00	1
05/08/2023	MAITRISE D'OEUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	2023-000022	6 085,70	0,00	0
08/08/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	-61 132,67	0,00	0
08/08/2023	MICRO-TRACTEUR TYPE: MT1.25 N° de série : KLJ23091ENJ017215 POUR ENTRETIEN TER	2023-000125	13 500,00	0,00	7
11/08/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	1,00	0,00	1
11/08/2023	FRAIS ACTE ACQUISITION GRATUITE PARCELLE AD 240 RUE DES VINS QUILLAUD 21m2	2023-000127	159,60	0,00	0
28/08/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	155,57	0,00	0
29/08/2023	PARTICIPATION REPARATION DES CLOCHES DE L'EGLISE DU GORVELLO	2023-000126	2 972,70	0,00	30
29/08/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 574,00	0,00	1
31/08/2023	MISSION MODIFICATION DU PLU POUR BRESTIVAN	2022-000100	1 800,00	0,00	10
01/09/2023	IMPRIMANTE KYOCERA YOTASKALFA2552 COPIEUR TASKALFA 2552 N° W2W7723660POLE E	2023-000128	187,20	0,00	1
01/09/2023	IMPRIMANTE KYOCERA YOTASKALFA2552 COPIEUR TASKALFA 2552 N° W2W7723660POLE E	2023-000128	936,00	0,00	1
01/09/2023	IMPRIMANTE KYOCERA YOTASKALFA2552 COPIEUR TASKALFA 2552 N° W2W7723660POLE E	2023-000128	374,40	0,00	1
01/09/2023	IMPRIMANTE KYOCERA YOTASKALFA2552 COPIEUR TASKALFA 2552 N° W2W7723660POLE E	2023-000128	280,80	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-20005952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	
04/09/2023	LAVE-VAISSELLE P/MULTI-ACCUEIL	2023-000123	2 713,54	0,00	8
11/09/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	118,06	0,00	0
11/09/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 574,00	0,00	1
12/09/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	709,45	0,00	0
14/09/2023	IMPRIMANTE KYOCERA YOTASKALFA2552 COPIEUR TASKALFA 2552 N° W2W7723660POLE E	2023-000128	-842,40	0,00	1
15/09/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	3 101,78	0,00	0
15/09/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	3 259,58	0,00	0
16/09/2023	ETUDES DE SOL ET ENVIRONNEMENTALES REQUALIFICATION CENTRE VILLE	2022-000028	1 440,00	0,00	0
19/09/2023	MODIFICATION DU PLU N°6 DE THEIX	2023-000097	2 417,60	0,00	10
19/09/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	529,20	0,00	0
26/09/2023	1 CHAISE HAUTE + 1 LIT MOUSSE P/MULTI-ACCUEIL	2023-000129	419,86	0,00	1
01/10/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	34,50	0,00	8
02/10/2023	MISSION MODIFICATION DU PLU POUR BRESTIVAN	2022-000100	1 200,00	0,00	10
03/10/2023	TRACEUR HP DesignJet T650 N° de série : CN34R4M041 P/ MAIRIE	2023-000130	4 234,98	0,00	3
03/10/2023	ACHAT DE BARRIERES MOBILES 50 TYPE (BARRIERE ETAPE 2M POST TOUR)	2023-000135	2 940,00	0,00	7
03/10/2023	PLANTATION BACS TY LAOUEN	2023-000141	1 244,74	0,00	10
05/10/2023	COUVERCLES INOX P/CUISINE CENTRALE	2023-000131	591,24	0,00	1
05/10/2023	AAPC-AMO POUR LE POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF A PLAISANCE	2022-000045	735,62	0,00	0
05/10/2023	ETUDES DE SOL ET ENVIRONNEMENTALES REQUALIFICATION CENTRE VILLE	2022-000028	1 320,00	0,00	0
05/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	9 600,00	0,00	0
05/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	735,62	0,00	0
06/10/2023	ACQUISITION LOT 36 COPROPRIETE GALERIE MARCHANDE PARCELLES AC 50-51	2023-000069	-114,11	0,00	30
06/10/2023	REPLACEMENT TIMON DU PODIUM ROULANT	2023-000137	6 888,60	0,00	8
06/10/2023	MODIFICATION DU PLU N°6 DE THEIX	2023-000097	70,27	0,00	10
06/10/2023	REPLACEMENT BARRIERES FORESTIERES	2023-000138	744,00	0,00	0
07/10/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	238,87	0,00	8
07/10/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	1 253,49	0,00	8
07/10/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	72,67	0,00	0
09/10/2023	AAPC-AMO POUR LE POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF A PLAISANCE	2022-000045	18 000,00	0,00	0
09/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	18 000,00	0,00	0
10/10/2023	1 CHARIOT MAXIDOLLY AVEC POIGNEE INOX P/CUISINE CENTRALE	2023-000132	478,61	0,00	1
10/10/2023	SECHE-LINGE P/ALSH	2023-000133	649,00	0,00	1
10/10/2023	LAVE-LINGE P/ECOLE MARIE CURIE	2023-000134	1 601,15	0,00	8
10/10/2023	AAPC-AMO POUR LE POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF A PLAISANCE	2022-000045	18 000,00	0,00	0
10/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	18 000,00	0,00	0
11/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	1 320,00	0,00	0
13/10/2023	ACQUISITION VEHICULE RENAULT TRAFIC EW-831-RQ POUR LA CUISINE CENTRALE	2023-000082	1 020,00	0,00	7
15/10/2023	3 BANCS CIMETIERE	2023-000139	2 372,40	0,00	0
16/10/2023	AAPC-AMO POUR LE POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF A PLAISANCE	2022-000045	324,00	0,00	0
16/10/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	1 674,00	0,00	0
17/10/2023	AAPC-AMO POUR LE POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF A PLAISANCE	2022-000045	300,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-20005952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	en années (2)
17/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	300,00	0,00	0
17/10/2023	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE P/ LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	2021-000026	2 340,00	0,00	0
18/10/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	4 644,20	0,00	10
19/10/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 574,00	0,00	1
19/10/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	446,13	0,00	8
20/10/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	60 564,22	0,00	0
22/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	370,04	0,00	10
22/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	228,44	0,00	10
24/10/2023	1 TABLE DE PING PONG P/ECOLE MARIE CURIE	2023-000142	950,00	0,00	1
24/10/2023	PERCHE POUR NETTOYAGE FACADE P/CTM	2023-000143	2 394,42	0,00	6
24/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	697,53	0,00	10
24/10/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	18 000,00	0,00	0
25/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	236,90	0,00	10
25/10/2023	REFRIGERATEUR 1 PORTE ESSENTIELB ERLV185-60 MIV POUR LA SALLE PIERRE DOSSE	2023-000147	549,00	0,00	1
25/10/2023	TRAVAUX DE SECURISATION DU VILLAGE DE CLEISSE	2023-000148	57 781,21	0,00	0
26/10/2023	ACHAT DES CARTES ET CABLE SUR LAVE-BATTERIE TYPE : GRANULE GASTRO - N°710057-20	2023-000144	1 054,03	0,00	8
26/10/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	1 014,10	0,00	8
26/10/2023	FOURNITURE PC PORTABLE AVEC STATION ACCUEIL POUR ESPACE JEUNES MJ	2023-000158	938,32	0,00	3
26/10/2023	FOURNITURE PC PORTABLE AVEC STATION ACCUEIL POUR ESPACE JEUNES MJ	2023-000158	336,00	0,00	3
27/10/2023	BALLON D'EAU CHAUDE SANITAIRE LOGT RUE DU FOUR	2023-000007	-268,99	0,00	0
27/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	125,98	0,00	10
27/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	174,13	0,00	10
27/10/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	457,02	0,00	10
30/10/2023	WEBCAM TERRA Jp-WTFF 1080HD (5)	2023-000146	252,00	0,00	1
30/10/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 574,00	0,00	1
30/10/2023	PARTICIPATION EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE 51 RTE DE SURZUR- CHAEN	2023-000150	2 312,02	0,00	30
30/10/2023	POUBELLES ET CORBEILLES 100L ET 60L (13)	2023-000002	3 299,38	0,00	0
30/10/2023	PC TERRA 1516 (DA PM)	2023-000166	939,96	0,00	3
30/10/2023	PC TERRA 1516 (L GAUDRON PERI)	2023-000165	939,96	0,00	3
30/10/2023	PC TERRA 1516 (DR BD)	2023-000163	939,96	0,00	3
30/10/2023	PC TERRA 1516 (M VERBEKE RIPAM SURZUR)	2023-000164	939,96	0,00	3
31/10/2023	MODIFICATION DU PLU N°6 DE THEIX	2023-000097	273,62	0,00	10
01/11/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	116,22	0,00	10
02/11/2023	AMENAGEMENT TY LAOEN MAIRIE	2023-000039	423,28	0,00	0
02/11/2023	REVISION DU PLU FAISANT L OBJET D UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE	2022-000058	720,00	0,00	10
03/11/2023	CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE SALLE HERMINE EN ARBEN	2023-000159	278,38	0,00	1
04/11/2023	VITRINE D'INTERIEUR A PORTES COULISSANTES	2023-000157	445,25	0,00	1
06/11/2023	SERVEURS INFORMATIQUES 2023	2023-000162	47 739,32	0,00	3
06/11/2023	PC TERRA 1516 (DR BD)	2023-000163	340,80	0,00	3
06/11/2023	PC TERRA 1516 (M VERBEKE RIPAM SURZUR)	2023-000164	340,80	0,00	3
06/11/2023	PC TERRA 1516 (L GAUDRON PERI)	2023-000165	340,80	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	
06/11/2023	PC TERRA 1516 (DA PM)	2023-000166	340,80	0,00	3
06/11/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	785,52	0,00	0
06/11/2023	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE P/ LA REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	2021-000026	3 928,80	0,00	0
07/11/2023	TRVX D'ECLAIRAGE: REMPLACEMENT LUMINAIRES PAR DES LUMINAIRES LEDS A LA CUISINE	2023-000149	10 016,06	0,00	0
07/11/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	38,96	0,00	10
07/11/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	38,96	0,00	10
07/11/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	253,80	0,00	10
07/11/2023	ACHAT EXTINCTEURS 2023	2023-000145	519,82	0,00	10
07/11/2023	HYDROGOMMEUSE TOPOLINO 18. N° série: 3367.	2023-000154	10 380,84	0,00	7
07/11/2023	TRAVAUX ECLAIRAGE: REMPLACEMENT LUMINAIRES PAR LUMINAIRES LEDS ECOLE TILLEUL	2023-000172	20 949,72	0,00	0
07/11/2023	TRAVAUX D'ECLAIRAGE: REMPLACEMENT LUMINAIRES PAR LUMINAIRES LEDS HOTEL DE VILLE	2023-000174	3 013,63	0,00	0
08/11/2023	AMENAGEMENT VOIRIE TY LAOUEM BUTOIR DE VOITURE 20XH14 1M LISSE GRIS	2023-000155	815,88	0,00	0
08/11/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	512,86	0,00	0
08/11/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	480,10	0,00	0
09/11/2023	1 TENTE CUISINE P/SEJOUR ALSH	2023-000151	1 009,00	0,00	8
09/11/2023	VESTIAIRES ADULTES P/ALSH	2023-000152	290,04	0,00	1
09/11/2023	ECLAIRAGE TERRAIN D BRESTIVAN - OPERATION 56251C2017015	2023-000153	20 487,42	0,00	0
09/11/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	3 055,54	0,00	0
10/11/2023	ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR ENERGETIQUE MULTI-ENJEUX	2022-000129	9 120,00	0,00	0
14/11/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 574,00	0,00	1
15/11/2023	TERRA PC - Micro 5000 SILENT N°SERIE: R7489160 STOCK	2023-000160	654,00	0,00	1
15/11/2023	SUBVENTION EQUIPEMENT CCAS- REMPLACEMENT MENUISERIES 2 RUE DU FOUR	2023-000161	12 000,00	0,00	30
15/11/2023	MAITRISE D'OEUVRE TRANSFORMATION PISTE D'ATHLETISME	2023-000173	5 880,00	0,00	0
17/11/2023	ACHAT RADAR PEDAGOGIQUE EVOLIS VISION	2023-000168	1 980,00	0,00	8
17/11/2023	PLANTATION BACS TY LAOUEM	2023-000141	150,37	0,00	10
21/11/2023	6 LISSES MURALES 10 PATERES EN METAL P/CUISINE CENTRALE	2023-000169	277,20	0,00	1
21/11/2023	2 MEUBLES A CHAUSSURES P/ECOLE MARIE CURIE	2023-000170	1 267,99	0,00	10
23/11/2023	ACQUISITION BATIMENT ZA LANDY SCI MLP LE PRIELLEC	2023-000171	280 000,00	0,00	0
23/11/2023	ACQUISITION BATIMENT ZA LANDY SCI MLP LE PRIELLEC	2023-000171	10 421,00	0,00	0
27/11/2023	PC PORTABLE DGS M. SALAUN ZENBOOKPRO 13 N° de série : R6N0CV02T27623G	2023-000184	2 441,96	0,00	3
27/11/2023	LICENCE MICROSOFT OFFICE 2021 P/PC PORTABLE DGSZENBOOKPRO 13	2023-000185	246,00	0,00	1
28/11/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	2 907,83	0,00	0
29/11/2023	ARBUSTES VIVACES 2023	2023-000051	2 436,00	0,00	10
30/11/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	-2 405,30	0,00	0
30/11/2023	TX VOIRIE COMMUNALE 2023	2023-000033	-3 365,44	0,00	0
30/11/2023	ETUDES AMENAGEMENT DU SITE PLAISANCE EN POLE SPORTIF	2022-000074	1 210,40	0,00	0
30/11/2023	TX VOIRIE COMMUNALE - MARCHÉ 2021 -08-01 LOT1	2022-000019	337,70	0,00	0
30/11/2023	TX VOIRIE COMMUNALE - MARCHÉ 2021 -08-01 LOT1	2022-000019	31 081,46	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Publié le	Duree
				056-200055952-20240402-2024033DEL-BF	en années (2)
				31/12/N	en années (2)
30/11/2023	TX VOIRIE COMMUNALE - MARCHÉ 2021 -08-01 LOT1	2022-000019	825,00	0,00	0
30/11/2023	TRAVAUX POLE CULTUREL LA PASSERELLE	2020-000027	430,25	0,00	0
01/12/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	-2 695,19	0,00	0
01/12/2023	EPI TECHNIQUE ANTI COUPURE	2023-000187	964,39	0,00	1
01/12/2023	STORE VERTICAL ESPACE JEUNES	2023-000188	2 390,62	0,00	0
01/12/2023	TRANSFERT D'OFFICE DANS DOMAINE PUBLIC VOIE PRIVEE PARC NOHEN RUE ANGELA DUVAL	2023-000189	180,00	0,00	0
01/12/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	818,17	0,00	8
01/12/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	181,54	0,00	8
01/12/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	1 796,30	0,00	8
01/12/2023	FONDS DOCUMENTAIRE LIVRES P/MEDIATHEQUE	2023-000042	15,47	0,00	8
06/12/2023	REVISION DU PLU FAISANT L OBJET D UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE	2022-000058	1 920,00	0,00	10
08/12/2023	POCHOIRS P/COUR ECOLE DU TILLEUL	2023-000175	688,80	0,00	1
08/12/2023	7 TABLES TENNIS DE TABLE P/SERVICE SPORTS	2023-000176	5 943,00	0,00	8
08/12/2023	1 TABLE A INDUCTION + 1 REFRIGERATEUR + 1 CAFETIERE P/ESPACE CUISINE ESPACE JEUN	2023-000177	977,99	0,00	1
08/12/2023	1 TABLE + 1 BIBLIOTHEQUE + 1 LAMPADAIRE P/SALON LOCAL ESPACE JEUNES	2023-000178	338,97	0,00	1
08/12/2023	2 BANCS GIGOGNES P/ECOLE MARIE CURIE	2023-000179	577,80	0,00	1
13/12/2023	PANNEAUX SIGNALISATION ANNEE 2023	2023-000016	192,88	0,00	0
14/12/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	15 573,00	0,00	1
14/12/2023	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT 2023	2023-000026	-15 574,00	0,00	1
14/12/2023	MAITRISE D'OEUVRE TRANSFORMATION PISTE D'ATHLETISME	2023-000173	3 000,00	0,00	0
15/12/2023	CONTRIBUTION FINANCIERE P/ RACCORDEMENT RESEAU PUBLIC ELECTRICITE 7 RUE DE BRES	2023-000186	8 180,22	0,00	30
19/12/2023	PORTE-CARTABLES + PATERRES P/ALSH	2023-000180	1 232,80	0,00	10
19/12/2023	4 CHAISES + 1 TABLE + 1 BIBLIOTHEQUE P/SALON LOCAL ESPJ	2023-000181	458,11	0,00	1
19/12/2023	TABLES + CHAISES P/ALSH	2023-000182	2 935,69	0,00	10
19/12/2023	1 TABLE TENNIS DE TABLE P/ALSH	2023-000183	1 455,00	0,00	8
20/12/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	468,19	0,00	0
20/12/2023	TRANSFORMATION D'UN TERRAIN DE FOOT ENHERBE EN TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE	2023-000083	41 704,33	0,00	0
21/12/2023	TRAVAUX RAVALEMENT HOTEL DE VILLE	2022-000132	530,04	0,00	0
21/12/2023	REVISION DU PLU FAISANT L OBJET D UNE ETUDE ENVIRONNEMENTALE	2022-000058	480,00	0,00	10
22/12/2023	TRAVAUX DE SECURISATION DU VILLAGE DE CLEISSE	2023-000148	2 372,40	0,00	0
22/12/2023	TRAVAUX DE SECURISATION DU VILLAGE DE CLEISSE	2023-000148	51 916,46	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le 31/12/N
 ID: 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF
 Durée en années (2)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des	Durée en années (2)
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							5 500,00	-41 371,52	
Cessions à titre onéreux							5 500,00	3 645,00	
05/05/2023	ACHAT PEUGEOT 208 IMMATICULE DJ 722 AV	05/09/2018	6 500,00	7	4 645,00	1 855,00	5 500,00	3 645,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	-45 016,52	
20/12/2023	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE COMPLÉMENTAIRE P/TRAVAUX PARC DE BRURAL	18/03/2022	2 844,00	0	0,00	2 844,00	0,00	-2 844,00	0,00
20/12/2023	AAPC- TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU TERRAIN EN HERBE B EN TERRAIN SYNTHÉTIQUE	28/02/2023	468,19	0	0,00	468,19	0,00	-468,19	0,00
20/12/2023	MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE	07/02/2023	41 704,33	0	0,00	41 704,33	0,00	-41 704,33	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	16 800,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 855,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 934,73
2116	Cimetière	3 258,50
2128	Autres agencements et aménagements	6 676,23
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		9 934,73

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	1 325,98	
60633	Fournitures non stockées - Fournitures de voirie	285,20	
61351	Locations matériel roulant	1 025,53	
6251	Voyages, déplacements et missions	15,25	
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 608,75	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,81	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	2 243,83	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	307,75	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	47,80	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	269,50	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	223,25	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	180,47	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	2 220,40	
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	2 445,05	
64113	Personnel titulaire - NBI	169,75	
64113	Personnel titulaire - NBI	72,75	
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	324,51	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	1,69	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	80,16	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	8,49	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	12,54	
72	Travaux en régie		9 934,73
722	Production immobilisée - Immobilisations corporelles		3 258,50
722	Production immobilisée - Immobilisations corporelles		6 676,23
TOTAL GENERAL		9 934,73	9 934,73

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de

COMMUNE DE THEIX-NOYALO - COMMUNE DE THEIX-NOYALO - CA - 2023

personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	9 934,73
Recettes réelles de fonctionnement	10 821 343,94
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,09 %

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		1 104 265,00	1 101 301,43
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 075 500,00	1 072 536,67
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 075 500,00	1 072 536,67
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		28 765,00	28 764,76
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	28 765,00	28 764,76

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 101 301,43	1 025 598,45	866 212,17	2 993 112,05

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		8 318 397,00	III 941 226,99
Ressources propres externes de l'année (a)		600 000,00	389 051,41
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	500 000,00	274 021,26
10226	Taxe d'aménagement (2)	100 000,00	115 030,15
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		7 718 397,00	552 175,58
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	7 290,70	4 337,13
28031	<i>Frais d'études</i>	26 539,45	26 539,45
28033	<i>Frais d'insertion</i>	771,00	771,00
2804114	<i>Voirie</i>	744,00	744,00
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	680,51	711,89
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	653,00	703,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	7 282,39	6 522,75
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	428,33	1 070,83
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	369,00	369,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	2 311,15	3 338,10
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	136,80	136,80
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	186 882,00	186 882,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	36 995,45	39 084,84
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	5 887,21	5 939,73
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	2 504,29	2 504,29
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	6 120,00	7 483,82

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281534	Réseaux d'électrification	214,16	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	3 893,67	5 589,29
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 301,07	5 642,04
281578	Autre matériel technique	0,00	85,17
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	33 542,34	35 456,57
281828	Autres matériels de transport	45 086,43	56 049,37
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	14 008,86
281838	Autre matériel informatique	60 313,69	50 320,76
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	2 977,29
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	31 946,83	28 954,88
28185	Matériel de téléphonie	0,00	156,00
28188	Autres immo. corporelles	111 946,53	63 100,27
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	2 697,00	2 696,45
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	7 138 860,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	941 226,99	545 778,50	0,00	1 369 161,96	2 856 167,45

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 2 993 112,05
Ressources propres disponibles	IV 2 856 167,45
Solde	V = IV - II (5) -136 944,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024033DEL-BF

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
01-2018	CREATION D'UN POLE CULTUREL		0,00	22 167,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
02-2022	POLE SPORTIF A PLAISANCE		0,00	2 652 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01-2022	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE		0,00	-3 290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
01-2021	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PLU		0,00	12 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	-603 632,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	30/06/2021		SPIC
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE	PORTAGE DE REPAS	01/01/2023		SPIC

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE

D1.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT

D1.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT

D1.2.3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES

IV

D10

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	10 896 671,04	5 612 609,44	1 025 598,45	4 258 463,15
RECETTES	10 896 671,04	3 041 896,29	545 778,50	7 308 996,25
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	16 299 757,00	8 895 169,04	0,00	7 404 587,96
RECETTES	16 299 757,00	16 751 140,43	0,00	-451 383,43

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)**BUDGET LOTISSEMENT LA GREE DU LOCH DE THEIX NOYALO/ N°SIRET : 20005595200069**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	447 781,40	447 768,24	0,00	13,16
RECETTES	447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	300 844,83	229 004,62	0,00	71 840,21
RECETTES	300 844,83	300 832,95	0,00	11,88

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 344 452,44	6 060 377,68	1 025 598,45	4 258 476,31
RECETTES	11 344 452,44	3 269 982,79	545 778,50	7 528 691,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	16 600 601,83	9 124 173,66	0,00	7 476 428,17
RECETTES	16 600 601,83	17 051 973,38	0,00	-451 371,55

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	11 344 452,44	6 060 377,68	1 025 598,45	4 258 476,31
RECETTES	11 344 452,44	3 269 982,79	545 778,50	7 528 691,15
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	16 600 601,83	9 124 173,66	0,00	7 476 428,17
RECETTES	16 600 601,83	17 051 973,38	0,00	-451 371,55
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	27 945 054,27	15 184 551,34	1 025 598,45	11 734 904,48
TOTAL GENERAL DES RECETTES	27 945 054,27	20 321 956,17	545 778,50	7 077 319,60

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANTOINE Francis	
CATREVAUX Danielle	
CELARD Alain	
COET Hélène	
DELOURME Stephanie	
EL ADIB Ikram	
GROYER Benoît	
GUILBAUD Christiane	
GUILLERME Martine	
GUILLOU Marie-Christine	
HOUSSAYE Denise	
JEHANNO Anne	
KERYJAOUEN Isa	
LE BODIC Caroline	
LE LUHERNE Ludivine	
LE MOUËL Claire	
LE PAHUN Didier	
LECOMTE DUROUIL Myriam	
LEGENDRE Sandrine	
LOUIS Yves	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

MAILLOT Paulette	
MOUACI Madani	
NEAR Eric	
PASQUIER Marie Jo	
QUINTIN Nadine	
QUISTREBERT Luc	
REBOUT Khadija	
ROUAULT Jean-Claude	
SEBILLE Christian	
STEVANT Gilbert	
THEBAUT Yoann	
VALIENTE Sullivan	
VERNEY Yann	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Affiché le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par Le Président (1),
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024




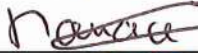








Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A Theix-Noyalo, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

ANTOINE Francis	A -
CATREVAUX Danielle	Cature
CELARD Alain	
COET Hélène	
DELOURME Stephanie	Delorme
EL ADIB Ikram	
GROYER Benoît	970
GUILBAUD Christiane	Christiane Guilbaud
GUILLERME Martine	Martine Guillorme
GUILLOU Marie-Christine	M. Guillou
HOUSSAYE Denise	Houssaye
JEHANNO Anne	
KERYJAOUEN Isa	
LE BODIC Caroline	
LE FLOCH Anne-Marie	Le Floch
LE LUHERNE Ludivine	
LE MOUËL Claire	
LE PAHUN Didier	
LECOMTE DUROUIL Myriam	
LEGENBRE Sandrine	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

LOUIS Yves	
MAILLOT Paulette	
MOUACI Madani	
PASQUIER Marie Jo	
QUINTIN Nadine	
QUISTREBERT Luc	
REBOUT Khadija	
ROUAULT Jean-Claude	
SEBILLE Christian	
STEVANT Gilbert	
THEBAUT Yoann	
VALIENTE Sullivan	
VERNEY Yann	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célarid à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 034/2024 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, prévoit que les résultats d'un exercice budgétaire sont affectés après leur constatation, dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Considérant l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal,

Constatant que le compte administratif de 2023 présente les résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2023	11 046 925,43
B	Dépenses de fonctionnement 2023	8 895 169,04
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	2 151 756,39
D	Résultat de clôture 2022 reporté	5 704 215,00
E = C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2023 (Excédent)	7 855 971,39

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2023	3 041 896,29
G	Dépenses d'investissement 2023	4 746 397,27
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-1 704 500,98
I	Résultat de clôture 2022 reporté	-866 212,17
J = H+I	Résultat de clôture de la section investissement 2023 (Déficit)	-2 570 713,15
K	Restes à réaliser 2023 en recettes	545 778,50
L	Restes à réaliser 2023 en dépenses	1 025 598,45
M = K-L	Solde des restes à réaliser 2023	-479 819,95

N = J+ M	Besoin de financement de la section investissement	-3 050 533,10
-----------------	---	----------------------

II – Affectation des résultats

Après avoir constaté ces résultats, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat cumulé de la section fonctionnement, d'un montant de 7 855 971,39 € comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023		Montants en euros
O	Au financement du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette à émettre à l'article 1068 du budget 2024)	3 050 534,39
P = E-O	En report à nouveau en section fonctionnement (à reporter à la ligne 002 du budget principal 2024)	4 805 437,00
Q = E	TOTAL	7 855 971,39

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyalo) des membres présents et représentés

AFFECTE au budget primitif 2024, en réserve en section investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé un montant de 3 050 534,39€ ;

AFFECTE en section fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », un montant de 4 805 437,00 € ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebent, Mme Rebut M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 035/2024 - BUDGET PRINCIPAL 2024- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

M. QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Après le vote du compte administratif et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2023, le conseil municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget principal de l'exercice 2024 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « budget supplémentaire ».

Le budget supplémentaire est donc tout d'abord **un acte de report** qui permet d'intégrer dans le budget de l'année les résultats définitifs de l'année précédentes dégagés par le Compte Administratif.

Le résultat de la section de fonctionnement arrêtée au 31 décembre 2023 s'établit à 7 855 971,39 €

Le résultat de la section d'investissement quant à lui est déficitaire de 2 570 713,15 € et est repris en dépenses de la section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »

Au 31 décembre 2023, des dépenses étaient engagées à hauteur de 1 025 598,45 € et des recettes d'investissement étaient également engagées à hauteur de 545 778,50 €

Il en résulte un besoin de financement de la section d'investissement de 3 050 533, 10 €.

Vu l'exposé ci-dessous et considérant l'affectation des résultats de l'exercice 2023 votés, les résultats à reprendre dans le budget 2024 sont les suivants :

• Dépenses d'investissement reportées	1 025 598,45 €
• Recettes d'investissement reportées	545 778,50 €
• Capitalisation de l'excédent de fonctionnement (cpte 1068)	3 050 534,39 €
• Report du déficit d'investissement 2023 (cpte 001)	2 570 713,15 €

- Report de l'excédent de fonctionnement 2023 (cpte 002) 4 805 437,00 €

Outre la reprise des résultats, le budget supplémentaire est aussi **un acte d'ajustement** : comme une décision modificative, il permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes, votées lors du budget primitif afin de tenir compte de nouvelles informations.

Ainsi **en fonctionnement**, il faut tenir compte des éléments suivants :

1- Les recettes de fonctionnement

- La communication des bases d'imposition prévisionnelles par la Direction des Finances Publiques permet d'ajuster les prévisions de recettes fiscales issues des impôts locaux. Le produit attendu des 3 taxes (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) s'élève à 4 639 521 € et est supérieur de 87 521 € à celui de 4 552 000 € prévu au budget primitif.

- Par ailleurs, la dotation de solidarité communautaire prévue à 330 000 € au budget primitif 2024 doit être réduite de 30 000 €, suivant les derniers éléments communiqués par GMVA dans le cadre de la révision des critères de répartition de l'enveloppe de la DSC pour 2024.

La prévision d'augmentation des recettes de fonctionnement s'élève à 57 521 €.

En incluant le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le montant des recettes supplémentaires s'élève à 4 862 958 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2024	BS	BP+BS
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 805 437,00	4 805 437,00
731	73111	Impôts directs locaux	4 552 000,00	87 521,00	4 639 521,00
73	73212	Dotation de solidarité communautaire	330 000,00	-30 000,00	300 000,00
		TOTAL		4 862 958,00	

1- Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions d'augmentation des recettes de fonctionnement issus du résultat de fonctionnement 2023 reporté (4 805 437 €) d'une part et des nouvelles recettes de fonctionnement issues du budget 2024 (57 521 €) d'autre part permettent de dégager un autofinancement supplémentaire à 4 862 958 €.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2024	BS	BP+BS
023	023	Virement à la section d'investissement	1 188 013,00	4 862 958,00	6 050 971,00
		TOTAL		4 862 958,00	

En investissement, outre la reprise des dépenses et des recettes engagées au 31 décembre 2023, à hauteur de 1 025 598,45 € pour les dépenses et de 545 778,50 € pour les recettes, des ajustements peuvent être opérés pour tenir compte de la prévision d'engagement des dépenses suite au résultat de consultations lancées :

1- Les dépenses d'investissement

- C'est notamment le cas pour l'opération 58- aménagement d'une piste d'athlétisme pour laquelle il est proposé d'abonder de 75 000 € la prévision budgétaire ;
- Il convient également d'abonder de 9 000,00 € TTC les crédits inscrits à l'opération n°56 « aménagement du parking stabilisé de la Landière ».

Par ailleurs, il est également proposé d'abonder de 1 012 144,29 € les crédits prévus à l'article 2111 « terrains nus », afin de prévoir la constitution de réserves foncières dans le cadre du développement d'opérations de construction de logements sociaux.

En additionnant ces nouvelles dépenses (1 096 144,29 € TTC) et les dépenses engagées en 2023 et reportées sur l'exercice 2024 (1 025 598,45 €), au résultat déficitaire d'investissement 2023 reporté (2 570 713,15 € TTC), le total de la section d'investissement de ce budget supplémentaire est alors de 4 692 455,89 € TTC.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2024	BS	BP+DM
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	2 570 713,15	2 570 713,15
21	2111	Terrains nus	7 000,00	1 012 144,29	1 019 144,29
56	2315	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	54 000,00	9 000,00	63 000,00
58	2312	Immobilisations corporelles en cours - agencements et aménagements de terrains	798 000,00	75 000,00	873 000,00
Dépenses d'investissement engagées au 31/12/2023 et reportées sur l'exercice 2024			0,00	1 025 598,45	1 025 598,45
TOTAL				4 692 455,89	

2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement de ce budget supplémentaire sont tout d'abord liées aux résultats de l'exercice 2023, avec :

- Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2023 capitalisé (art 1068): 3 050 534,39 €
 - Le virement de la section de fonctionnement supplémentaire (chap.021) 4 862 958,00€
 - Le report des recettes engagées au 31/12/2023 : 545 778,50 €
- 8 459 270 ,89€

Il en résulte la possibilité de supprimer en totalité le besoin d'emprunt, qui avait été prévu au budget primitif 2024 à hauteur de 3 766 815,00 €, le portant ainsi à 0 € après vote de ce budget supplémentaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre/ Opération	Nature	libellé comptable M57	BP 2024	BS	BP+DM
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 050 534,39	3 050 534,39
16	1641	Emprunts en euros	3 766 815,00	-3 766 815,00	0,00
021	021	Virement de la section fonctionnement	1 188 013,00	4 862 958,00	6 050 971,00
Recettes d'investissement engagées au 31/12/2023 et reportées sur l'exercice 2024			0,00	545 778,50	545 778,50
TOTAL				4 692 455,89	

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyal) des membres présents et représentés

APPROUVE la proposition de budget supplémentaire du budget principal 2024, conformément aux ajustements de crédits présentés ci-dessus et détaillés en annexe ;

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF

PRECISE que le montant total de la section de fonctionnement du budget principal est augmenté de 4 862 958 €, passant de 10 890 761 à 15 753 719 €, et le montant de la section d'investissement est augmenté de 4 692 455,89 €, passant de 6 555 828 € à 11 248 283,89 €

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

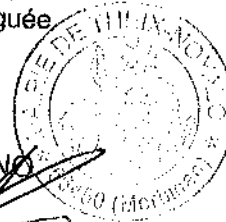
Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Affiché le 05/04/2024

Commune : COMMUNE DE THEIX-NOYALO (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005595200010

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VANNES

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE THEIX-NOYALO (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	31
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	36
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	60
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	66
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	71

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le Sans Objet
 ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	
B3.2 - Etalement des provisions	
B4 - Etat des charges transférées	
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	
B6 - Prêts	
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	
B7.3 - Etat des emprunts garantis	
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
B7.8 - Autres engagements donnés	
B7.9 - Autres engagements reçus	
B8 - Subventions versées	
B9 - Etat du personnel	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures 74

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	8 642

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1 077,10

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 053,31
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 242,08
3 Dépenses d'équipement brut / population	807,86
4 Encours de dette / population (2) (3)	760,84
5 DGF / population	83,51
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	58,08 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	94,19 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	65,04 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	61,25 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	15,20 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	(3) 0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	1 096 144,29	4 146 677,39
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 025 598,45	545 778,50
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 2 570 713,15	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		4 692 455,89	4 692 455,89
		+	+
		+	+
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	4 862 958,00	57 521,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 4 805 437,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		4 862 958,00	4 862 958,00
		+	+
		+	+
TOTAL DU BUDGET (5)		9 555 413,89	9 555 413,89

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
01-2018	CREATION D'UN POLE CULTUREL	40	-16 730,89
01-2022	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	32	3 590 000,00
01-2021	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PLU	43	-9 136,00
TOTAL			3 564 133,11

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		3 564 133,11
----------------------	--	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	224 700,00	71 306,41	0,00	0,00	296 006,41
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	186 882,00	95 607,21	0,00	0,00	282 489,21
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	840 793,00	604 981,16	1 012 144,29	1 012 144,29	2 457 918,45
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 733 900,00	252 468,67	84 000,00	84 000,00	4 070 368,67
Total des dépenses d'équipement		4 986 275,00	1 024 363,45	1 096 144,29	1 096 144,29	7 106 782,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	190 363,00	0,00	0,00	0,00	190 363,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 008 000,00	0,00	0,00	0,00	1 008 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 199 363,00	0,00	0,00	0,00	1 199 363,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	156 000,00	1 235,00	0,00	0,00	157 235,00
Total des dépenses réelles d'investissement		6 341 638,00	1 025 598,45	1 096 144,29	1 096 144,29	8 463 380,74

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	214 190,00		0,00	0,00	214 190,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		214 190,00		0,00	0,00	214 190,00

TOTAL	6 555 828,00	1 025 598,45	1 096 144,29	1 096 144,29	8 677 570,74
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 570 713,15
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 248 283,89
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	345 000,00	428 528,22	0,00	0,00	773 528,22
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	3 766 815,00	0,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 111 815,00	428 528,22	-3 766 815,00	-3 766 815,00	773 528,22
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	3 050 534,39	3 050 534,39	3 050 534,39
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500 000,00	0,00	3 050 534,39	3 050 534,39	3 550 534,39
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	156 000,00	117 250,28	0,00	0,00	273 250,28
Total des recettes réelles d'investissement		4 767 815,00	545 778,50	-716 280,61	-716 280,61	4 597 312,89

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 188 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00	6 050 971,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 788 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00	6 650 971,00

TOTAL	6 555 828,00	545 778,50	4 146 677,39	4 146 677,39	11 248 283,89
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 248 283,89
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

6 436 781,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 796 364,00	0,00	0,00	0,00	2 796 364,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 286 572,00	0,00	0,00	0,00	5 286 572,00
014	Atténuations de produits	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	751 812,00	0,00	0,00	0,00	751 812,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 949 748,00	0,00	0,00	0,00	8 949 748,00
66	Charges financières	143 000,00	0,00	0,00	0,00	143 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 102 748,00	0,00	0,00	0,00	9 102 748,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 188 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00	6 050 971,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 788 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00	6 650 971,00

TOTAL	10 890 761,00	0,00	4 862 958,00	4 862 958,00	15 753 719,00
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 753 719,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	88 683,00	0,00	0,00	0,00	88 683,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 812 239,00	0,00	0,00	0,00	1 812 239,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 752 059,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	1 722 059,00
731	Fiscalité locale	5 137 130,00	0,00	87 521,00	87 521,00	5 224 651,00
74	Dotations et participations (4)	1 765 175,00	0,00	0,00	0,00	1 765 175,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	121 285,00	0,00	0,00	0,00	121 285,00
Total des recettes de gestion courante		10 676 571,00	0,00	57 521,00	57 521,00	10 734 092,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 676 571,00	0,00	57 521,00	57 521,00	10 734 092,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	214 190,00		0,00	0,00	214 190,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		214 190,00		0,00	0,00	214 190,00

TOTAL	10 890 761,00	0,00	57 521,00	57 521,00	10 948 282,00
--------------	----------------------	-------------	------------------	------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 805 437,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 753 719,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	6 436 781,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	691 701,98		691 701,98
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	8 862,00	0,00	8 862,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	69 440,00	0,00	69 440,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 350 503,76	0,00	1 350 503,76
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 235,00	0,00	1 235,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 121 742,74	0,00	2 121 742,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 570 713,15
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 692 455,89
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 862 958,00	4 862 958,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	4 862 958,00	4 862 958,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 862 958,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	428 528,22	0,00	428 528,22
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-3 766 815,00	0,00	-3 766 815,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	117 250,28	0,00	117 250,28
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 862 958,00	4 862 958,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-3 221 036,50	4 862 958,00	1 641 921,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

3 050 534,39

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

4 692 455,89

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-30 000,00		-30 000,00
731	Fiscalité locale	87 521,00		87 521,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		57 521,00	0,00	57 521,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

4 805 437,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

4 862 958,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 555 828,00	1 025 598,45	3 564 133,11	1 096 144,29	1 096 144,29	0,00	1 096 144,29	2 121 742,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	97 700,00	8 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 862,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	186 882,00	69 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 440,00
21	Immobilisations corporelles	591 893,00	338 359,47	0,00	1 012 144,29	1 012 144,29	0,00	1 012 144,29	1 350 503,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	4 109 800,00	607 701,98	3 564 133,11	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	691 701,98
Total des dépenses d'équipement		4 986 275,00	1 024 363,45	3 564 133,11	1 096 144,29	1 096 144,29	0,00	1 096 144,29	2 120 507,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	190 363,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 008 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 199 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	156 000,00	1 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235,00
Total des dépenses réelles		6 341 638,00	1 025 598,45	3 564 133,11	1 096 144,29	1 096 144,29	0,00	1 096 144,29	2 121 742,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	214 190,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		214 190,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9) 2 570 713,15

Total des dépenses d'investissement cumulées 4 692 455,89

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		6 555 828,00	545 778,50	1 096 143,00	1 096 143,00	1 641 921,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	345 000,00	428 528,22	0,00	0,00	428 528,22
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	3 766 815,00	0,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 111 815,00	428 528,22	-3 766 815,00	-3 766 815,00	-3 338 286,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	156 000,00	117 250,28	0,00	0,00	117 250,28
Total des recettes réelles		4 767 815,00	545 778,50	-3 766 815,00	-3 766 815,00	-3 221 036,50
021	Virement de la section de fonctionnement	1 188 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00	4 862 958,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 788 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00	4 862 958,00

Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	3 050 534,39
---------------------------------------	---------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	4 692 455,89
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 555 828,00	1 025 598,45	3 564 133,11	1 096 144,29	1 096 144,29	0,00	1 096 144,29	2 121 742,74
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	97 700,00	8 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 862,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	2 880,00		0,00	0,00	0,00	0,00	2 880,00
2031	Frais d'études	40 000,00	5 982,00		0,00	0,00	0,00	0,00	5 982,00
2051	Concessions, droits similaires	57 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	186 882,00	69 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 440,00
204114	Voirie	0,00	69 440,00		0,00	0,00	0,00	0,00	69 440,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attributions compensation investissement	186 882,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	591 893,00	338 359,47	0,00	1 012 144,29	1 012 144,29	0,00	1 012 144,29	1 350 503,76
2111	Terrains nus	7 000,00	0,00		1 012 144,29	1 012 144,29	0,00	1 012 144,29	1 012 144,29
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	50 000,00	3 938,77		0,00	0,00	0,00	0,00	3 938,77
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	193 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	1 599,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 599,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	38 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	313 860,58		0,00	0,00	0,00	0,00	313 860,58
21568	Autre matériel, outillage incendie	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	1 841,64		0,00	0,00	0,00	0,00	1 841,64

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
			I			II			III = I + II
21578	Autre matériel technique	10 360,00	1 163,80		0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,80
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	500,00		0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
21828	Autres matériels de transport	88 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	54 244,00	2 160,54		0,00	0,00	0,00	0,00	2 160,54
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	22 397,00	5 261,23		0,00	0,00	0,00	0,00	5 261,23
2185	Matériel de téléphonie	8 881,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	77 911,00	8 033,91		0,00	0,00	0,00	0,00	8 033,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	4 109 800,00	607 701,98	3 564 133,11	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00	691 701,98
Total des dépenses d'équipement		4 986 275,00	1 024 363,45	3 564 133,11	1 096 144,29	1 096 144,29	0,00	1 096 144,29	2 120 507,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	190 363,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	190 363,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 008 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 008 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information hors AP	TOTAL (RAR N-1 Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses financières		1 199 363,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	156 000,00	1 235,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 235,00
4541102	TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE POUR ENTRETIEN D'UN TERRAIN IMPASSE PR	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458101	TRAVAUX EAUX PLUVIALES SUR OPERATION DE REQUALIFICATION DE LA RU	0,00	1 235,00		0,00	0,00	0,00	0,00	1 235,00
458102	TRAVAUX EAUX PLUVIALES RUE DU LANDY ET RUE DES LAVANDIERES	130 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458103	TRAVAUX EAUX PLUVIALES RUE DU BARRON ET LE SAINDO	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458104	TRAVAUX EAUX PLUVIALES VILLAGE DE CLEISSE	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		6 341 638,00	1 025 598,45	3 564 133,11	1 096 144,29	1 096 144,29	0,00	1 096 144,29	2 121 742,74
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	214 190,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	214 190,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	22 646,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	206,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139148	Subv. transf. Autres communes	638,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	572,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	3 016,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13935	Amendes radars automatiques et de police	230,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	186 882,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 / Vote)
			I			II			III = I + II
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		214 190,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
31	VOIRIE COMMUNALE		1 277 672,08	11 337,82	0,00	0,00	0,00	0,00
32	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
32	REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE	01-2022	1 463 212,50	23 135,41	0,00	0,00	0,00	0,00
34	PROJET PETIT PLAISANCE	02-2022	371 303,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
35	EGLISE THEIX		295 696,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
36	REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE		4 735,34	4 443,94	0,00	0,00	0,00	0,00
37	TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE		163 396,08	33 308,71	0,00	0,00	0,00	0,00
38	ADAP		83 186,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
40	POLE CULTUREL	01-2018	6 090 536,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
41	AMENAGEMENT DE LA RUE DU MOUSTOIR		431 032,00	111 536,08	0,00	0,00	0,00	0,00
43	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME	01-2021	29 120,85	12 189,00	0,00	0,00	0,00	0,00
44	AMENAGEMENT CENTRE-BOURG DE NOYALO		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	AMENAGEMENT DE L'ALLEE DU LANDY		0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	AMENAGEMENT DU CIMETIERE SAINT-VINCENT		68 646,49	29 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	TRAVAUX SUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		333 007,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
49	AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE		11 544,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
50	TRAVAUX SUR L'HOTEL DE VILLE		64 487,57	530,05	0,00	0,00	0,00	0,00
51	TRAVAUX SUR LES SALLES PIERRE DOSSE		2 429,74	153 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	VOIES VERTES - AMENAGEMENT FONCIER		34 527,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
53	AMENAGEMENT DE BRURAL		58 894,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
54	AMENAGEMENT VILLAGE DE CLEISSE		112 070,07	38 510,39	0,00	0,00	0,00	0,00
55	AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL		877 001,39	2 077,01	0,00	0,00	0,00	0,00
56	AMENAGEMENT DU PARKING STABILISE DE LA LANDIERE		3 390,79	155 948,03	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00
57	AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAVANDIERES		0,00	3 223,54	0,00	0,00	0,00	0,00
58	AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLETISME		8 880,00	27 120,00	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00
59	REFECTION DE LA ROUTE DU GRAVE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Publié le	Pour	Pour
						l'assemblée	information	information
						ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF	Credits geres dans le cadre d'une AP	Credits geres hors AP
60	REFECTION DE LA ROUTE DE LENFLOY		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			11 784 771,19	607 701,98	84 000,00	84 000,00	0,00	84 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 01-2022****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	1 463 212,50	a 23 135,41	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	133 679,81	23 135,41	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	133 509,99	23 135,41	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	169,82	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 329 532,69	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	198 347,88	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	495 138,39	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	356 885,89	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	279 160,53	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		20 938,25	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	20 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	12 000,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	8 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	938,25	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	31,07	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	395,68	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	511,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-23 135,41**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : PROJET PETIT PLAISANCE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 02-2022

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	371 303,86	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	160 042,68	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	158 342,52	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 700,16	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	201 167,74	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	201 167,74	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	10 093,44	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	10 093,44	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 40
LIBELLE : POLE CULTUREL
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 01-2018

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	6 090 536,46	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	456 850,67	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	451 026,41	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	3 484,26	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	2 340,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	218 947,65	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	2 076,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	1 887,93	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	26 456,88	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	41 321,53	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	140 203,07	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	7 002,24	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	5 414 738,14	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	5 410 639,36	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	4 098,78	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 142 913,02	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	2 062 788,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	75 882,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 201 906,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	160 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	375 000,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	250 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	595,50	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	595,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	79 529,52	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	79 529,52	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	
--------------------------------------	--

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
LIBELLE : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 01-2021

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	29 120,85	a 12 189,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	29 120,85	12 189,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	28 832,53	12 189,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	288,32	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		12 000,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	12 000,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	12 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-12 189,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 31
LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 277 672,08	a 11 337,82	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 788,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 788,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	6 873,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	6 873,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	74 107,64	4 464,82	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	53 226,32	4 330,26	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	134,56	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 881,32	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 201 776,44	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 201 776,44	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		107 531,93	c 3 576,07	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	91 533,98	3 576,07	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	17 954,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	13 987,98	3 576,07	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	16 392,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	43 200,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	15 997,95	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	15 997,95	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-7 761,75**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : REQUALIFICATION DU CENTRE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 35
LIBELLE : EGLISE THEIX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		295 696,37	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 735,57	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	16 365,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	370,57	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	278 960,80	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	278 960,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		121 808,60	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	121 808,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	63 447,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 361,60	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	54 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 36
LIBELLE : REPRISE CONCESSIONS CIMETIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 735,34	a 4 443,94	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 735,34	4 443,94	0,00	0,00
2116	Cimetières	4 735,34	4 443,94	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-4 443,94**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 37
LIBELLE : TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		163 396,08	a 33 308,71	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 140,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	46 140,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	56 574,19	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 596,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	51 978,19	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	60 681,89	33 308,71	0,00	0,00
2313	Constructions	60 681,89	33 308,71	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 55 782,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	55 782,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	55 782,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**22 473,29**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 38
LIBELLE : ADAP
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		83 186,13	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	41 458,90	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	389,40	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 374,61	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	29 694,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	41 727,23	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	4 474,80	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	18 123,07	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	19 129,36	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		26 276,54	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	7 147,18	0,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	7 147,18	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	19 129,36	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	19 129,36	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 41
LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA RUE DU MOUSTOIR
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		431 032,00	a 111 536,08	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	23 090,79	19 294,21	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	23 090,79	19 294,21	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 873,91	71 513,87	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	60 708,71	71 513,87	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	4 165,20	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	343 067,30	20 728,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	343 067,30	20 728,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		86 218,00	c 39 753,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	86 218,00	39 753,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	75 415,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	11 409,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	28 344,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	10 803,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-71 783,08**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 43
LIBELLE : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 44
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE-BOURG DE NOYALO
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 45
LIBELLE : AMENAGEMENT DE L'ALLEE DU LANDY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 750,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	750,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	750,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-750,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47
LIBELLE : AMENAGEMENT DU CIMETIERE SAINT-VINCENT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		68 646,49	a 29 958,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	68 646,49	29 958,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	68 646,49	29 958,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-29 958,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48
LIBELLE : TRAVAUX SUR LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		333 007,70	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	333 007,70	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	290 421,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	42 586,70	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 49
LIBELLE : AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE MEDIATHEQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		11 544,61	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 544,61	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	11 544,61	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		725,50	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	725,50	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	725,50	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 50
LIBELLE : TRAVAUX SUR L'HOTEL DE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		64 487,57	a 530,05	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 487,57	530,05	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	64 487,57	530,05	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		8 056,75	c 2 752,25	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 056,75	2 752,25	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 056,75	2 752,25	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**2 222,20**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51
LIBELLE : TRAVAUX SUR LES SALLES PIERRE DOSSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 429,74	a 153 634,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 219,94	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 219,94	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 209,80	153 634,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 209,80	153 634,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 15 182,20	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	15 182,20	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	15 182,20	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-138 451,80**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52
LIBELLE : VOIES VERTES - AMENAGEMENT FONCIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		34 527,15	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	34 527,15	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	34 527,15	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		8 631,60	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	8 631,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	8 631,60	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 53
LIBELLE : AMENAGEMENT DE BRURAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		58 894,01	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 844,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 844,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	211,61	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	211,61	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	55 838,40	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	55 838,40	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 54
LIBELLE : AMENAGEMENT VILLAGE DE CLEISSE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		112 070,07	a 38 510,39	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	112 070,07	38 510,39	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	112 070,07	38 510,39	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		5 700,00	c 7 119,20	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	5 700,00	7 119,20	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	7 119,20	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	5 700,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-31 391,19**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 55
LIBELLE : AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		877 001,39	a 2 077,01	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	42 172,52	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	41 704,33	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	468,19	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	789 293,31	2 077,01	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	775 793,31	2 077,01	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	13 500,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	45 535,56	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	45 535,56	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		261 512,80	c 138 632,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	261 512,80	138 632,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	142 880,80	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	118 632,00	118 632,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	20 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**136 554,99**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 56
LIBELLE : AMENAGEMENT DU PARKING STABILISE DE LA LANDIERE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 390,79	a 155 948,03	9 000,00	b 9 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 390,79	155 948,03	9 000,00	9 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 390,79	155 948,03	9 000,00	9 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-164 948,03**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 57
LIBELLE : AMENAGEMENT DE LA RUE DES LAVANDIERES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 3 223,54	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 223,54	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	3 223,54	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-3 223,54**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 58
LIBELLE : AMENAGEMENT D'UNE PISTE D'ATHLETISME
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 880,00	a 27 120,00	75 000,00	b 75 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 880,00	27 120,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 880,00	27 120,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	75 000,00	75 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-102 120,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 59
LIBELLE : REFECTION DE LA ROUTE DU GRAVE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 60
LIBELLE : REFECTION DE LA ROUTE DE LENFLOY
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		6 555 828,00	545 778,50	1 096 143,00	1 096 143,00	1 641 921,50
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	345 000,00	428 528,22	0,00	0,00	428 528,22
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	1 392,00	0,00	0,00	1 392,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	55 782,00	0,00	0,00	55 782,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	42 135,15	0,00	0,00	42 135,15
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	195 000,00	147 802,00	0,00	0,00	147 802,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	147 041,00	0,00	0,00	147 041,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	23 576,07	0,00	0,00	23 576,07
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	10 800,00	0,00	0,00	10 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	3 766 815,00	0,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00
1641	Emprunts en euros	3 766 815,00	0,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00	-3 766 815,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 111 815,00	428 528,22	-3 766 815,00	-3 766 815,00	-3 338 286,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières		500 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	156 000,00	117 250,28	0,00	0,00		117 250,28
Total des recettes réelles		4 767 815,00	545 778,50	-3 766 815,00	-3 766 815,00		-3 221 036,50
021	Virement de la section de fonctionnement	1 188 013,00		4 862 958,00	4 862 958,00		4 862 958,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	600 000,00		0,00	0,00		0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00		0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	5 734,00		0,00	0,00		0,00
28031	Frais d'études	21 569,00		0,00	0,00		0,00
28033	Frais d'insertion	771,00		0,00	0,00		0,00
2804114	Voirie	744,00		0,00	0,00		0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	780,00		0,00	0,00		0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	1 053,00		0,00	0,00		0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	1 049,00		0,00	0,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 071,00		0,00	0,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	0,00		0,00	0,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 667,00		0,00	0,00		0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	137,00		0,00	0,00		0,00
28046	Attributions compensation investissement	186 882,00		0,00	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	37 669,00		0,00	0,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	6 515,00		0,00	0,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 503,00		0,00	0,00		0,00
281321	Immeubles de rapport	11 896,00		0,00	0,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00		0,00	0,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	4 228,00		0,00	0,00		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	8 888,00		0,00	0,00		0,00
281578	Autre matériel technique	2 011,00		0,00	0,00		0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	32 299,00		0,00	0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	64 470,00		0,00	0,00		0,00
281831	Matériel informatique scolaire	15 315,00		0,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	55 728,00		0,00	0,00		0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 703,00		0,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	29 599,00		0,00	0,00		0,00
28185	Matériel de téléphonie	978,00		0,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	100 044,00		0,00	0,00		0,00
4818	Charges à étaler	2 697,00		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	0,00		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
Total des recettes d'ordre	1 788 013,00	I	4 862 958,00	II	III = I + II 4 862 958,00

Publié le 05/04/2024
ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 890 761,00	0,00	0,00	4 862 958,00	4 862 958,00	0,00	4 862 958,00	4 862 958,00
011	Charges à caractère général (4)	2 796 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	5 286 572,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	115 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	751 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 949 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	143 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 102 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 188 013,00			4 862 958,00	4 862 958,00		4 862 958,00	4 862 958,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 788 013,00			4 862 958,00	4 862 958,00		4 862 958,00	4 862 958,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6) **0,00**

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 4 862 958,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		10 890 761,00	0,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00
013	Atténuations de charges (3)	88 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 812 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 752 059,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
731	Fiscalité locale	5 137 130,00	0,00	87 521,00	87 521,00	87 521,00
74	Dotations et participations (3)	1 765 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	121 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 676 571,00	0,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 676 571,00	0,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	214 190,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		214 190,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**4 805 437,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****4 862 958,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 890 761,00	0,00	0,00	4 862 958,00	4 862 958,00	0,00	4 862 958,00	4 862 958,00
011	Charges à caractère général (5)	2 796 364,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6023	Fournitures de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	27 320,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	338 955,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	152 285,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	10 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	44 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	718 290,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 730,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	35 230,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	64 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	17 991,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	60 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	56 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	2 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	24 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	28 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	36 740,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	38 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	164 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	67 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	19 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	28 384,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	104 806,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	54 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	TOTAL	
								Publié le	Pour
617	Etudes et recherches	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	56 145,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	36 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	14 605,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	28 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	32 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	18 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	12 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	23 155,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	6 826,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	77 910,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	426,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	7 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	197 716,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	33 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	5 930,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	5 286 572,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	14 295,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	35 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	34 887,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	13 998,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	69 632,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Publié le	Pour	TOTAL
								ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 425 243,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	65 250,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64113	NBI	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64118	Autres indemnités	436 607,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64131	Rémunérations	556 013,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64138	Primes et autres indemnités	80 923,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6417	Rémunérations des apprentis	42 649,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	522 504,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	811 850,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 315,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	115 000,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	406,00	0,00		0,00	0,00				0,00
64731	Allocations chômage versées directement	5 000,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	11 500,00	0,00		0,00	0,00				0,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 500,00	0,00		0,00	0,00				0,00
014	Atténuations de produits	115 000,00	0,00		0,00	0,00				0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	115 000,00	0,00		0,00	0,00				0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	751 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
65138	Autres secours	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65311	Indemnités de fonction	103 744,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65313	Cotisations de retraite	9 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65316	Frais de représentation du maire	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
65568	Autres contributions	203 510,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
6558	Autres contributions obligatoires	226 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	800,00	0,00		0,00	0,00	0,00			0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						Vote) III = I + II
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	62 987,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	1 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	90 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 721,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	31 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65861	Frais de personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		8 949 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	143 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	143 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6681	Indemnités rbt anticipé emprunt à risque	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		153 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		9 102 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 188 013,00			4 862 958,00	4 862 958,00		4 862 958,00	4 862 958,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	TOTAL
			I						Vote)
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	597 303,00			0,00	0,00		0,00	0,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	2 697,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 788 013,00			4 862 958,00	4 862 958,00		4 862 958,00	4 862 958,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		10 890 761,00	0,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00
013	Atténuations de charges (4)	88 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	88 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 812 239,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	539 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	584 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	369 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	57 139,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 752 059,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
73211	Attribution de compensation	1 422 059,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	330 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
731	Fiscalité locale	5 137 130,00	0,00	87 521,00	87 521,00	87 521,00
73111	Impôts directs locaux	4 552 000,00	0,00	87 521,00	87 521,00	87 521,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	7 130,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté	Publié	Assemblée	Total
			I		II	III = I + II		
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 765 175,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	578 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	143 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	47 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	592 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	308 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	121 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	103 385,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75882	Reprise de réserve - Surplus de DMTO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	12 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 676 571,00	0,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 676 571,00	0,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00	57 521,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	214 190,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	186 882,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	27 308,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Voté	Publié	Assemblée	Total
			I		II	III = I + II		
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		214 190,00		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire (1),

A , le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

--	--

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Affiché le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0 25

Contre : 0

Abstentions : 0 7

Date de convocation : 12/03/2024

Présenté par Le Président (1),
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session Ordinaire
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ANTOINE Francis	A.
CATREVAUX Danielle	Catreaux
CELARD Alain	
COET Hélène	Coet
DELOURME Stephanie	Delourme
EL ADIB Ikram	
GROYER Benoît	Groyer
GUILBAUD Christiane	Guilbaud
GUILLERME Martine	Guillerme
GUILLOU Marie-Christine	Guillou
HOUSSAYE Denise	Houssaye
JEHANNO Anne	Jeanno
KERYJAOUEN Isa	Keryjaouen
LE BODIC Caroline	Le Bodic
LE FLOCH Anne-Marie	Le Floch
LE LUHERNE Ludivine	Le Luherne
LE MOUËL Claire	Le Mouël
LE PAHUN Didier	Le Pahun
LECOMTE DUROUIL Myriam	Le Comte Durouil
LEGENDRE Sandrine	Legendre

V – ARRETE ET SIGNATURES

Publié le

V

ARRETE ET SIGNATURES

ID : 056-200055952-20240402-2024_035_DEL-BF

LOUIS Yves	
MAILLOT Paulette	
MOUACI Madani	
PASQUIER Marie Jo	
QUINTIN Nadine	
QUISTREBERT Luc	
REBOUT Khadija	
ROUAULT Jean-Claude	
SEBILLE Christian	
STEVANT Gilbert	
THEBAUT Yoann	
VALIENTE Sullivan	
VERNEY Yann	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Theix-Noyalo, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°FIN 036/2024 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA GREE DU LOC
COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023**

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

L'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal « *entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs* ».

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les budget primitif de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent ; le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ; qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; et statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à la majorité (un vote contre M. Stevant) des membres présents et représentés

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe La Grée du Loc dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée Theix-Noyal, le 2 avril 2024

(Signature)
Anne JEHANNO

Le Maire,

Christian SEBILLE

LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DENIS L ANGE
M THIERRY PETIT
M Gildas LE BRIS

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 02/01/2023
DU 03/01/2023 AU 01/11/2023
DU 02/11/2023 AU 21/02/2024

Population 8625
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	27
1 Balance des comptes	Etat III-1 28

[2 Situation des valeurs inactives](#) Etat III-2 31

[4EME PARTIE : Page des signatures](#) 32

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024_036_DEL-DE

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	71,83
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	71,83
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	8,86
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	8,86
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Stocks	228,55	Autres dettes non financières	147,69
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	147,69
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	228,55	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	156,55
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,16
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	228,55	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	228,55

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)					

BILAN (en Euros)

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

ACTIF	NOTE	Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS		228 545,56		228 545,56	228 086,50
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		228 545,56		228 545,56	228 086,50
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		228 545,56		228 545,56	228 086,50

BILAN (en Euros)

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations			
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		71 828,33	31 828,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			40 000,00
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		71 828,33	71 828,33

BILAN (en Euros)

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		8 863,82	14 506,60
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		8 863,82	14 506,60
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		147 688,63	141 751,57
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		147 688,63	141 751,57
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		156 552,45	156 258,17
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		164,78	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		228 545,56	228 086,50

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée	0,46	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	0,46	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	0,46	
Charges de personnel		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	0,46	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	0,46	
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	0,46	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée		459,06		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		459,06		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		459,06		
Charges de personnel				
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses				
Dont charges sociales				
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)				
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions				
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		459,06		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)				
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		459,06		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		459,06		
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		459,06		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		459,06		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)				

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024_036_DEL-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Envoyé en préfecture le 04/04/2024
 Reçu en préfecture le 04/04/2024
 Publié le
 ID : 056-200055952-20240402-2024_036_DEL-DE

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	447 781,40	300 844,83	748 626,23
Titres de recette émis (b)	228 086,50	229 004,62	457 091,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	228 086,50	229 004,62	457 091,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	447 781,40	300 844,83	748 626,23
Mandats émis (f)	234 188,34	229 004,62	463 192,96
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	234 188,34	229 004,62	463 192,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	6 101,84		6 101,84

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT LA GREE DU LOCH THEIX- NOYA					
Investissement	-213 579,90		-6 101,84		-219 681,74
Fonctionnement	71 828,33				71 828,33
Sous-Total	-141 751,57		-6 101,84		-147 853,41
TOTAL II	-141 751,57		-6 101,84		-147 853,41
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-141 751,57		-6 101,84		-147 853,41

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	5 650,00		5 650,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 650,00		5 650,00
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 650,00		5 650,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 551,50		228 551,50
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	228 551,50		228 551,50
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	213 579,90		213 579,90
TOTAL GENERAL		447 781,40		447 781,40

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	5 650,00	5 642,78		5 642,78	7,22
SOUS-TOTAL	5 650,00	5 642,78		5 642,78	7,22
TOTAL	5 650,00	5 642,78		5 642,78	7,22
040	228 551,50	228 545,56		228 545,56	5,94
TOTAL	228 551,50	228 545,56		228 545,56	5,94
001	213 579,90				213 579,90
TOTAL GENERAL	447 781,40	234 188,34		234 188,34	213 593,06

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	147 866,57		147 866,57
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	147 866,57		147 866,57
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	147 866,57		147 866,57
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	71 828,33		71 828,33
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 086,50		228 086,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	299 914,83		299 914,83
TOTAL GENERAL		447 781,40		447 781,40

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	147 866,57				147 866,57
SOUS-TOTAL	147 866,57				147 866,57
TOTAL	147 866,57				147 866,57
021	71 828,33				71 828,33
040	228 086,50	228 086,50		228 086,50	
TOTAL	299 914,83	228 086,50		228 086,50	71 828,33
TOTAL GENERAL	447 781,40	228 086,50		228 086,50	219 694,90

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
66	CHARGES FINANCIÈRES	465,00		465,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	465,00		465,00
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	71 828,33		71 828,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 086,50		228 086,50
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	465,00		465,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	300 379,83		300 379,83
TOTAL GENERAL		300 844,83		300 844,83

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
66	465,00	459,06		459,06	5,94
TOTAL	465,00	459,06		459,06	5,94
023	71 828,33				71 828,33
042	228 086,50	228 086,50		228 086,50	
043	465,00	459,06		459,06	5,94
TOTAL	300 379,83	228 545,56		228 545,56	71 834,27
TOTAL GENERAL	300 844,83	229 004,62		229 004,62	71 840,21

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 551,50		228 551,50
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	465,00		465,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	229 016,50		229 016,50
002	Résultat de fonctionnement reporté	71 828,33		71 828,33
TOTAL GENERAL		300 844,83		300 844,83

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
042	228 551,50	228 545,56		228 545,56	5,94
043	465,00	459,06		459,06	5,94
TOTAL	229 016,50	229 004,62		229 004,62	11,88
002	71 828,33				71 828,33
TOTAL GENERAL	300 844,83	229 004,62		229 004,62	71 840,21

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	5 642,78		5 642,78
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	5 642,78		5 642,78
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 642,78		5 642,78
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 642,78		5 642,78
3354	Études et prestations de services	228 545,56		228 545,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 545,56		228 545,56
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	228 545,56		228 545,56
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	234 188,34		234 188,34

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3354	Études et prestations de services	228 086,50		228 086,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 086,50		228 086,50
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	228 086,50		228 086,50
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	228 086,50		228 086,50

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

LOCH THEIX-NOYA

Reçu en préfecture le 04/04/2024

ETAT : II-4 -

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_036_DEL-DE

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66111	Intérêts réglés à l'échéance	459,06		459,06
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	459,06		459,06
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	459,06		459,06
7133	Variation des en-cours de production de biens.	228 086,50		228 086,50
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 086,50		228 086,50
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	459,06		459,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	459,06		459,06
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	228 545,56		228 545,56
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	229 004,62		229 004,62

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7133	Variation des en-cours de production de biens.	228 545,56		228 545,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	228 545,56		228 545,56
796	Transferts de charges financières	459,06		459,06
SOUS-TOTAL OPERATION n° 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	459,06		459,06
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	229 004,62		229 004,62
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	229 004,62		229 004,62

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau (solde créditeur)		31 828,33		40 000,00				71 828,33		71 828,33
11	Sous Total compte 11		31 828,33		40 000,00				71 828,33		71 828,33
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		40 000,00	40 000,00				40 000,00	40 000,00		0,00
12	Sous Total compte 12		40 000,00	40 000,00				40 000,00	40 000,00		0,00
1641	Emprunts en euros		14 506,60			5 642,78		5 642,78	14 506,60		8 863,82
164	Sous Total compte 164		14 506,60			5 642,78		5 642,78	14 506,60		8 863,82
16	Sous Total compte 16		14 506,60			5 642,78		5 642,78	14 506,60		8 863,82
	Total classe 1		86 334,93	40 000,00	40 000,00	5 642,78		45 642,78	126 334,93		80 692,15
3354	Études et prestations de services	228 086,50				228 545,56	228 086,50	456 632,06	228 086,50	228 545,56	
335	Sous Total compte 335	228 086,50				228 545,56	228 086,50	456 632,06	228 086,50	228 545,56	
33	Sous Total compte 33	228 086,50				228 545,56	228 086,50	456 632,06	228 086,50	228 545,56	
	Total classe 3	228 086,50				228 545,56	228 086,50	456 632,06	228 086,50	228 545,56	
4511	Compte de rattachement avec... (à subdiv		141 751,57	164,78	6 101,84			164,78	147 853,41		147 688,63
451	Sous Total compte 451		141 751,57	164,78	6 101,84			164,78	147 853,41		147 688,63
45	Sous Total compte 45		141 751,57	164,78	6 101,84			164,78	147 853,41		147 688,63
47138	Autres				164,78				164,78		164,78
4713	Sous Total compte 4713				164,78				164,78		164,78
471	Sous Total compte 471				164,78				164,78		164,78
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			6 101,84	6 101,84			6 101,84	6 101,84		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4721	Sous Total compte 4721			6 101,84	6 101,84			6 101,84	6 101,84		0,00
472	Sous Total compte 472			6 101,84	6 101,84			6 101,84	6 101,84		0,00
47	Sous Total compte 47			6 101,84	6 266,62			6 101,84	6 266,62		164,78
	Total classe 4		141 751,57	6 266,62	12 368,46			6 266,62	154 120,03		147 853,41
580	Opérations d'ordre budgétaires			457 091,12	457 091,12			457 091,12	457 091,12		0,00
58	Sous Total compte 58			457 091,12	457 091,12			457 091,12	457 091,12		0,00
	Total classe 5			457 091,12	457 091,12			457 091,12	457 091,12		0,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours					459,06		459,06		459,06	
60	Sous Total compte 60					459,06		459,06		459,06	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					459,06		459,06		459,06	
6611	Sous Total compte 6611					459,06		459,06		459,06	
661	Sous Total compte 661					459,06		459,06		459,06	
66	Sous Total compte 66					459,06		459,06		459,06	
	Total classe 6					918,12		918,12		918,12	
7133	Variation des en-cours de production de					228 086,50	228 545,56	228 086,50	228 545,56		459,06
713	Sous Total compte 713					228 086,50	228 545,56	228 086,50	228 545,56		459,06
71	Sous Total compte 71					228 086,50	228 545,56	228 086,50	228 545,56		459,06
796	Transferts de charges financières						459,06		459,06		459,06
79	Sous Total compte 79						459,06		459,06		459,06

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					228 086,50	229 004,62	228 086,50	229 004,62		918,12
	Total général	228 086,50	228 086,50	503 357,74	509 459,58	463 192,96	457 091,12	1 194 637,20	1 194 637,20	229 463,68	229 463,68

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT			CREDIT			SOLDES		
	Nature des valeurs inactives	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861									
Portefeuille									
NEANT									
Sous Total compte 861									
862									
Correspondant									
NEANT									
Sous Total compte 862									
863									
Prise en charge titre et valeur									
NEANT									
Sous Total compte 863									
TOTAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_036_DEL-DE

Exercice 2023

Page des signatures

22502 - LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

MARTIN Karine (1018728147-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

A DDFIP DU MORBIHAN, le 22/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **LOT LA GREE DU LOCH THEIX-NOYA** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

LE BRIS Gildas (1002278432-0), CSC des Finances Publiques de 2ème catégorie

A VANNES, le 26/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebent, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 31

2024-03-28- N°FIN 037/2024 - BUDGET ANNEXE DE LA GREE DU LOC - COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Le compte administratif est établi à partir de la comptabilité du maire, ordonnateur. Il constitue le bilan financier de l'ordonnateur et présente les résultats de l'exécution du budget.

L'article L. 2121-31 alinéa 1 du code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le maire.

Compte administratif 2023 du budget annexe lotissement « La Grée du Loc »

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2023	229 004,62
B	Dépenses de fonctionnement 2023	229 004,62
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	0,00
D	Résultat de clôture 2023 reporté	71 828,33
E = C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2023 (Excédent)	71 828,33

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2023	228 086,50
G	Dépenses d'investissement 2023	234 188,34
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-6 101,84
I	Résultat de clôture 2022 reporté	-213 579,90
J = H+I	Résultat de clôture de la section investissement 2023 (Déficit)	-219 681,74

Vu le compte de gestion du budget annexe de la Grée du Loc de l'exercice 2023, dressé par le comptable public ;

Vu l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Monsieur Le Maire ayant provisoirement quitté la salle, ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyalo) des membres présents et représentés

ELIT M. Luc QUISTREBERT comme président de séance pour le présent bordereau ;

ADOPTE le compte administratif du budget annexe de la Grée du Loc de la commune pour l'exercice 2023 ;

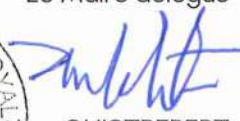
DONNE POUVOIR au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2024

Pour Le Maire,
Le Maire délégué




Luc QUISTREBERT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE THEIX-NOYALO (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE THEIX-NOYALO

Numéro SIRET : 20005595200069

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VANNES

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : LOTISSEMENT LA GREE DU LOCH DE THEIX NOYALO (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	22
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	23
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	24
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	26
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	29
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	31

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	33
A1.01 - Opérations non ventilables	35
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	36
A2.01 - Opérations non ventilables	38
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	39
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	43
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	
B3.2 - Etalement des provisions	
B4 - Etat des charges transférées	
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	
B6 - Prêts	
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	
B7.3 - Etat des emprunts garantis	
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
B7.8 - Autres engagements donnés	
B7.9 - Autres engagements reçus	
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	
B9 - Etat du personnel	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	
B13 - Opérations liées aux cessions	
B14 - Etat des travaux en régie	
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
C2.1 - Situation des AP	Sans Objet
C2.2 - Situation des AE	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	44
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	46

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
affectés, les dotations et participations
ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des gr
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	8 386

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,05
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	463 192,96	457 091,12	-141 751,57	A1 -147 853,41
Investissement	234 188,34	228 086,50	(2) -213 579,90	A2 -219 681,74
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	229 004,62	229 004,62	(3) 71 828,33	A3 71 828,33

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	-147 853,41
Investissement	A2 + B2	-219 681,74
Fonctionnement	A3 + B3	71 828,33

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	229 004,62	G	229 004,62
	Section d'investissement	B	234 188,34	H	228 086,50
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	71 828,33
	Report en section d'investissement (001)	D	213 579,90	J	0,00
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	676 772,86	= G + H + I + J	528 919,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	229 004,62	= G + I + K	300 832,95
	Section d'investissement	= B + D + F	447 768,24	= H + J + L	228 086,50
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	676 772,86	= G + H + I + J + K + L	528 919,45

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 642,78	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		5 642,78	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 5 642,78	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	228 545,56	228 086,50
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 228 545,56	IV 228 086,50

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	234 188,34	II + IV	228 086,50
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	213 579,90	VI	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	447 768,24	II + IV + VI + VII	228 086,50
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-219 681,74		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	0,00	Total recettes de gestion des services	0,00
66 Charges financières	459,06	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 459,06	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 0,00

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	228 086,50	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	228 545,56
043 Opérations ordre intérieur de la section	459,06	043 Opérations ordre intérieur de la section	459,06
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 228 545,56	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 229 004,62

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 229 004,62	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 229 004,62
---	---------------------------	---	---------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 71 828,33

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 229 004,62	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 300 832,95
---	-------------------------------	---	--------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	71 828,33
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 642,78	0,00	5 642,78
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		228 545,56	228 545,56
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 642,78	228 545,56	234 188,34

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

213 579,90

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		459,06	459,06
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	459,06	0,00	459,06
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		228 086,50	228 086,50
Dépenses de fonctionnement – Total		459,06	228 545,56	229 004,62

Pour information D 002 Résultat négatif reporté

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		228 086,50	228 086,50
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	228 086,50	228 086,50

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		228 545,56	228 545,56
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		459,06	459,06
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	229 004,62	229 004,62

Pour information R002 Résultat positif reporté	71 828,33
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		234 201,50	234 188,34	0,00	13,16	0,00	234 188,34
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 650,00	5 642,78	0,00	7,22		5 642,78
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 650,00	5 642,78	0,00	7,22	0,00	5 642,78
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 650,00	5 642,78	0,00	7,22	0,00	5 642,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	228 551,50	228 545,56		5,94		228 545,56
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		228 551,50	228 545,56		5,94		228 545,56
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		213 579,90					
Total des dépenses d'investissement cumulées		447 781,40	447 768,24	0,00	13,16	0,00	234 188,34

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	71 828,33			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	228 086,50	228 086,50		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		299 914,83	228 086,50		71 828,33
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		0,00			
Total des recettes d'investissement cumulées		447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		234 201,50	234 188,34	0,00	13,16	0,00	234 188,34
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 650,00	5 642,78	0,00	7,22		5 642,78
1641	Emprunts en euros	5 650,00	5 642,78	0,00	7,22		5 642,78
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 650,00	5 642,78	0,00	7,22	0,00	5 642,78
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 650,00	5 642,78	0,00	7,22	0,00	5 642,78
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	228 551,50	228 545,56		5,94		228 545,56
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	228 551,50	228 545,56		5,94		228 545,56
3354	Etudes et prestations de services	228 551,50	228 545,56		5,94		228 545,56
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		228 551,50	228 545,56		5,94		228 545,56

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
1641	Emprunts en euros	147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		147 866,57	0,00	0,00	147 866,57
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	71 828,33	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	228 086,50	228 086,50		0,00
3354	<i>Etudes et prestations de services</i>	228 086,50	228 086,50		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		299 914,83	228 086,50		71 828,33

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le
ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		300 844,83	229 004,62	0,00	0,00	71 840,21	0,00	229 004,62
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	465,00	459,06	0,00	0,00	5,94		459,06
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		465,00	459,06	0,00	0,00	5,94		459,06
Total des dépenses réelles		465,00	459,06	0,00	0,00	5,94	0,00	459,06
023	Virement à la section d'investissement	71 828,33	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	228 086,50	228 086,50			0,00		228 086,50
043	Opérations ordre intérieur de la section	465,00	459,06			5,94		459,06
Total des dépenses d'ordre		300 379,83	228 545,56			71 834,27		228 545,56
Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00						
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		300 844,83	229 004,62	0,00	0,00	71 840,21	0,00	229 004,62

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		229 016,50	229 004,62	0,00	0,00	11,88
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	228 551,50	228 545,56			5,94
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	465,00	459,06			5,94
Total des recettes d'ordre		229 016,50	229 004,62			11,88

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	71 828,33					
---	------------------	--	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	300 844,83	300 832,95	0,00	0,00	11,88
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	--------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		300 844,83	229 004,62	0,00	0,00	71 840,21	0,00	229 004,62
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	465,00	459,06	0,00	0,00	5,94		459,06
66111	Intérêts réglés à l'échéance	465,00	459,06	0,00	0,00	5,94		459,06
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		465,00	459,06	0,00	0,00	5,94		459,06
Total des dépenses réelles		465,00	459,06	0,00	0,00	5,94	0,00	459,06
023	Virement à la section d'investissement	71 828,33						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	228 086,50	228 086,50			0,00		228 086,50
7133	Variat° en-cours de production biens	228 086,50	228 086,50			0,00		228 086,50
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	465,00	459,06			5,94		459,06
608	Frais sur terrains en cours aménagement	465,00	459,06			5,94		459,06
Total des dépenses d'ordre		300 379,83	228 545,56			71 834,27		228 545,56

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
--------------------------------	------

<p>Envoyé en préfecture le 04/04/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 04/04/2024</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF</p>

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		229 016,50	229 004,62	0,00	0,00	11,88
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	228 551,50	228 545,56			5,94
7133	Variat° en-cours de production biens	228 551,50	228 545,56			5,94
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	465,00	459,06			5,94
796	Transferts charges financières	465,00	459,06			5,94
Total des recettes d'ordre		229 016,50	229 004,62			11,88

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		5 642,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 642,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		5 642,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 642,78
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		5 642,78
1641	Emprunts en euros	5 642,78
RECETTES		0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		459,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	459,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		459,06
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		459,06
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		229 004,62
608	Frais sur terrains en cours aménagement	459,06
66111	Intérêts réglés à l'échéance	459,06
7133	Variat ^o en-cours de production biens	228 086,50
RECETTES		229 004,62
7133	Variat ^o en-cours de production biens	228 545,56
796	Transferts charges financières	459,06

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					70 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					70 000,00									
00037312717	STE CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN	01/04/2010		15/07/2010	70 000,00	F		3,700	3,757		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

COMMUNE DE THEIX-NOYALO - LOTISSEMENT LA GREE DU LOCH DE THEIX NOYALO - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					70 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 863,82					5 642,78	459,06	0,00	69,24
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 863,82					5 642,78	459,06	0,00	69,24
00037312717		0,00	A-1	8 863,82	1,33	F	3,757		5 642,78	459,06	0,00	69,24
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 863,82					5 642,78	459,06	0,00	69,24

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.5

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	447 781,40	447 768,24	0,00	13,16
RECETTES	447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	300 844,83	229 004,62	0,00	71 840,21
RECETTES	300 844,83	300 832,95	0,00	11,88

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	447 781,40	447 768,24	0,00	13,16
RECETTES	447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	300 844,83	229 004,62	0,00	71 840,21
RECETTES	300 844,83	300 832,95	0,00	11,88

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	447 781,40	447 768,24	0,00	13,16
RECETTES	447 781,40	228 086,50	0,00	219 694,90
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	300 844,83	229 004,62	0,00	71 840,21
RECETTES	300 844,83	300 832,95	0,00	11,88
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	748 626,23	676 772,86	0,00	71 853,37
TOTAL GENERAL DES RECETTES	748 626,23	528 919,45	0,00	219 706,78

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Theix-Noyalo, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ANTOINE Francis	
CATREVAUX Danielle	
CELARD Alain	
COET Hélène	
DELOURME Stephanie	
EL ADIB Ikram	
GROYER Benoît	
GUILBAUD Christiane	
GUILLERME Martine	
GUILLOU Marie-Christine	
HOUSSAYE Denise	
JEHANNO Anne	
KERYJAOUEN Isa	
LE BODIC Caroline	
LE LUHERNE Ludivine	
LE MOUËL Claire	
LE PAHUN Didier	
LECOMTE DUROUIL Myriam	
LEGENDRE Sandrine	
LOUIS Yves	

V – ARRETE ET SIGNATURES

Publié le

V

ARRETE ET SIGNATURES

ID : 056-200055952-20240402-2024_037_DEL-BF

MAILLOT Paulette	
MOUACI Madani	
NEAR Eric	
PASQUIER Marie Jo	
QUINTIN Nadine	
QUISTREBERT Luc	
REBOUT Khadija	
ROUAULT Jean-Claude	
SEBILLE Christian	
STEVANT Gilbert	
THEBAUT Yoann	
VALIENTE Sullivan	
VERNEY Yann	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Affiché le 05/04/2024

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7









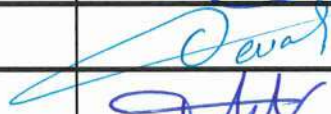



Date de convocation : 12/03/2024

Présenté par Le Président (1),
A Theix-Noyal, le 28/03/2024Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A Theix-Noyal, le 28/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

ANTOINE Francis	
CATREVAUX Danielle	
CELARD Alain	
COET Hélène	
DELOURME Stephanie	
EL ADIB Ikram	
GROYER Benoît	
GUILBAUD Christiane	
GUILLERME Martine	
GUILLOU Marie-Christine	
HOUSSAYE Denise	
JEHANNO Anne	
KERYJAOUEN Isa	
LE BODIC Caroline	
LE FLOCH Anne-Marie	
LE LUHERNE Ludivine	
LE MOUËL Claire	
LE PAHUN Didier	
LECOMTE DUROUIL Myriam	
LEGENDRE Sandrine	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

LOUIS Yves	
MAILLOT Paulette	
MOUACI Madani	
PASQUIER Marie Jo	
QUINTIN Nadine	
QUISTREBERT Luc	
REBOUT Khadija	
ROUAULT Jean-Claude	
SEBILLE Christian	
STEVANT Gilbert	
THEBAUT Yoann	
VALIENTE Sullivan	
VERNEY Yann	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guillbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louts à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°FIN 038/2024 - BUDGET ANNEXE LA GREE DU LOCH - AFFECTATION DES
RÉSULTATS 2023**

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Par délibération du 25 janvier dernier, le conseil municipal a approuvé la reprise anticipée des résultats de l'année 2023, à inscrire au budget primitif 2024 du budget annexe de la Grée du Loc.

L'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales, prévoit que les résultats d'un exercice budgétaire sont affectés après leur constatation, dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Considérant l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe la Grée du Loch,

Constatant que le compte administratif de 2023 présente des résultats suivants :

I – Constatation des résultats

SECTION DE FONCTIONNEMENT		Montants en euros
A	Recettes de fonctionnement 2023	229 004,62
B	Dépenses de fonctionnement 2023	229 004,62
C = A-B	Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	0,00
D	Résultat de clôture 2023 reporté	71 828,33
E = C+D	Résultat de clôture de la section fonctionnement 2023 (Excédent)	71 828,33

SECTION D'INVESTISSEMENT		Montants en euros
F	Recettes d'investissement 2023	228 086,50
G	Dépenses d'investissement 2023	234 188,34
H = F-G	Résultat d'investissement de l'exercice 2023	-6 101,84
I	Résultat de clôture 2022 reporté	-213 579,90
J = H+I	Résultat de clôture de la section investissement 2023 (Déficit)	-219 681,74

En rapprochant les deux sections on constate donc :

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2023		Montants en euros
K	Excédent de fonctionnement 2023	71 828,33
L	Déficit d'investissement 2023	-219 681,74
M = K+L	SOLDE GLOBAL DE CLÔTURE 2023	-147 853,41

II – Affectation des résultats

Les terrains aménagés n'ayant pas vocation à être intégrés dans le patrimoine immobilisé de la commune puisqu'ils ont vocation à être vendus, la comptabilité de stock fait principalement intervenir la section de fonctionnement, et par conséquent tout résultat excédentaire de la section fonctionnement doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant (compte 002- résultat de fonctionnement reporté).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyal) des membres présents et représentés

AFFECTE au budget primitif 2024, en section fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté », un montant de 71 828,33 € ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 039/2024 - BILAN DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS 2023

Madame CATREVAUX expose le bordereau suivant

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année, à une délibération du conseil municipal.

BILAN DES CESSIONS

Aucune cession n'a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

BILAN DES ACQUISITIONS :

Nature	Date de l'acte	Vendeur	Lieu	Référence cadastrales		surfaces en m²	prix total	Frais d'acte
terrain	11/09/2023	Monsieur OILLIC Joseph et Madame LE GALLIC Anne-Marie	veiguen	AR	101	2 770	0,00 €	303,57 €
Local à usage commercial	05/05/2023	Société LOSTI	rue des sports	AC	50 - 51	71,50	170 000,00 €	3 285,89 €
Bâtiment artisanal	23/11/2023	SCI MLP	rue des vanniers	AB	19	300	280 000,00 €	10 421,00 €
TOTAL						3 142	450 000,00 €	14 010,46 €

Ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, prend acte

APPROUVE le bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières opérées par la commune de Theix-Noyal en 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne BERTHIAUX

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 040/2024 - TRANSFORMATION DES INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME EXISTANTES : PISTE AIRES DE SAUTS ET DE LANCERS- APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame DELOURME expose le bordereau suivant

La commune a décidé d'engager une politique en faveur de l'amélioration et de l'aménagement de ses équipements sportifs.

Dans ce cadre, il a été décidé de réaliser la restructuration des installations d'athlétisme existantes au complexe sportif de Brestivan. Le coût prévisionnel de l'ensemble de cette opération s'élève à 754 981 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
Prestations intellectuelles	38 191	AIDES PUBLIQUES	76,83%	572 490
Maîtrise d'œuvre - sté OSMOSE (taux de 5.45%)	36 141	ÉTAT - DETR	7,15%	64 000
Coordonnateur SPS- Sté ATAE	2 050	AGENCE NATIONALE DU SPORT- Plan 5000 équipements - Génération 2024	20,00%	150 996
Travaux	695 560	DÉPARTEMENT DU MORBIHAN - PST 2024	18,68%	141 000
Travaux préparatoires, démolition, démontage, terrassements, réseaux	129 514	GMVA - FDC équipement sportif	30,00%	226 494
Bardurallan	82 643			
Infrastructure sportive	362 286			
Équipements sportifs	45 724			
Circulation	22 354			
Seitures et traitement des abords	5 288			
Traitement du sol	47 750			
Divers	21 230			
Annonces et insertions	364			
Marge pour imprévus 3%	20 867	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	24,17%	182 491
TOTAL DÉPENSES	754 981	TOTAL RECETTES	100,00%	754 981

Ce projet est susceptible de bénéficier de différents soutiens financiers. C'est pourquoi, par décision n°2024/004 du 24 janvier 2024, modifiée par décision n°2024/009 du 16 février 2024, établies en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de différents financeurs que sont :

- L'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ;
- L'agence Nationale du Sport au titre du « plan 5000 équipements- Génération 2024 »
- Le Département au titre du dispositif « Programme de Solidarité Territoriale 2024 »
- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours sport octroyé en faveur de la réalisation d'équipement sportif ;

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la réalisation du projet relatif à la transformation des installations d'athlétisme existantes au complexe sportif de Brestivan, dont le coût global est estimé à 754 981 € HT ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guillbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanna, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Célard à Madame Quintin
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Absent : 1
Nombre de pouvoirs : 2
Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 041/2024 - AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX- APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire expose le bordereau suivant

La commune a décidé de poursuivre son programme d'amélioration énergétique de ses bâtiments.

Dans ce cadre, il a été décidé d'engager en 2024, des travaux d'amélioration énergétique portant sur le remplacement des luminaires existants par des luminaires Leds à l'école Marie Curie ainsi qu'à l'Hôtel de Ville et sur l'installation d'un système de gestion technique centralisé au complexe sportif de Brestivan. Le coût prévisionnel de l'ensemble de cette opération s'élève à 118 469,00 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES	Montant en € HT	RECETTES	Taux %	Montant en €
Travaux d'amélioration énergétique - école Marie Curie	88 640	AIDES PUBLIQUES	35,00%	41 464
Remplacement des luminaires existants par des luminaires Leds	88 640	ÉTAT - DETR	35,00%	41 464
Travaux d'amélioration énergétique - Hôtel de ville	22 677			
Remplacement des luminaires existants par des luminaires Leds	22 677			
Installation d'un système de gestion technique au complexe de Brestivan	7 152			
Installation de la GTC	7 152	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	65,00%	77 005
TOTAL DÉPENSES	118 469	TOTAL RECETTES	100,00%	118 469

Ce projet est susceptible de bénéficier du soutien financier de l'État. C'est pourquoi, par décision n°2024/005 du 24 janvier 2024, établie en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ;

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la réalisation du projet relatif à l'amélioration énergétique des bâtiments communaux ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

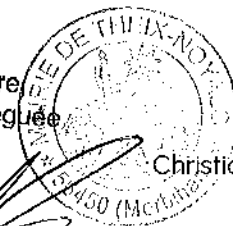
DONNE POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyalo, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Le Maire,

Christian SEBILLE

Anné JEMANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absents : M. Sebille, Maire, M. Thebaut, Mme Le Bodic, Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 29

Absent : 1

Ne prend pas part au vote : 3

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 27

2024-03-28- N°FIN 042/2024 - VOTE DES SUBVENTIONS 2024 POUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Monsieur THEBAUT expose le bordereau suivant aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2024, présentés par les associations et examinés par la Commission Organisation et Ressources réunie le 19 mars dernier.

Il est rappelé aux membres du Conseil que ces dossiers ont été examinés conformément aux critères de subventions adoptés par l'assemblée lors du conseil municipal du 14 septembre 2022.

Nom de l'association	Avis Commission	Décision du Conseil Municipal
associations sportives		
AVENIR DE THEIX BOXE	1200 €	1200 €
THEIX NOYALO SÉNÉ BASKET CLUB	3830 €	3830 €
THEIX TENNIS CLUB	3000 €	3000 €
AVENIR DE THEIX FOOTBALL	5150 €	5150 €
ATHLÉ THEIX	3600 €	3600 €
HPV THEIX	3910 €	3910 €
JUDO CLUB DE THEIX	1000 €	1000 €
BADMINTON CLUB THEIX NOYALO	2430 €	2430 €
ESPRIT DANSE	2420 €	2420 €
UNIVERS DE LA DANSE	1000 €	1000 €
TILT THEATRE	520 €	520 €
RHUYS RUGBY CLUB	500 €	500 €
Sous-total Sports	28560,00 €	28560,00 €

Nom de l'association	Avis Commission	Décision Conseil Municipal
SUBVENTIONS HORS CRITERES		
DE CŒUR EN CŒUR	500 €	500 €
AFRO BREIZH CARAIBE	500 €	500 €
LUD'OUEST	2000	2000
TOTAL	3000,00 €	3000,00 €

Nom de l'association	Info Commission	Décision Conseil Municipal
SUBVENTIONS ANNUELLE SUR BASE CONVENTIONNEMENT		
UNACITA (pluriannuelle)	350,00 €	350,00 €
PROTECTION BERGES ET CULTURES (pluriannuelle)	500,00 €	500,00 €
COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES (COS) (Pluriannuelle)	22 800,00 €	22 800,00 €
ARTS ET LOISIRS (Pluriannuelle)	22 000,00 €	22 000,00 €
THEIX-SAHLENBURG - marché de Noël (Pluriannuelle)	3 000,00 €	3 000,00 €
CLOWN HORS-PISTE	6 000,00 €	6 000,00 €
TOTAL	54 650,00 €	54 650,00 €

Nom de l'association	Avis Commission selon critères	Décision Conseil Municipal
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
AFRO BREIZH	500,00 €	500,00
TOTAL	500,00 €	500,00 €

Nom de l'association	Info Commission	Décision Conseil Municipal
SUBVENTIONS VIA UNE COTISATION ANNUELLE		
COMITE UNICEF	150,00 €	150,00
PREVENTION ROUTIERE	300,00 €	300,00
TOTAL	450,00 €	450,00 €

Nom de l'association	Avis Commission	Décision Conseil Municipal
AUTRES DEMANDES		
Course REDADEC	350,00 €	350,00 €
SPA	150,00 €	150,00 €
TOTAL	500,00 €	150,00 €

TOTAL GENERAL 2024	87 660,00 €	87 310,00 €
---------------------------	--------------------	--------------------

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Monsieur le Maire, Monsieur Thebaut, et Mme Le Bodic ne prennent pas part au vote car ils ont de la famille ou sont membres d'une association subventionnée

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

D'ATTRIBUER et de VERSER une subvention aux associations conformément aux montants inscrits dans le tableau annexé à la présente délibération.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Commune,

DE DONNER pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Affiché le : 05/04/2024

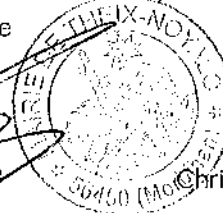


Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,

Anne JEHANNO



Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adlb

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 043/2024 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC L'ASSOCIATION LUDOUEST POUR L'ANNEE 2024

Monsieur Thébaut expose le bordereau

En 2024 est prévu dans le cadre de la saison culturelle et d'animations municipales 2024/2025 l'organisation d'un festival ludique et festif tout public où est mis à l'honneur le jeu et l'imaginaire. Le jeu. « **LudOuest** », appelé « **Les 24 heures du jeu** » jusqu'à sa 16ème édition, est l'un des plus grands et des plus anciens festivals du jeu et de l'imaginaire en Bretagne ! L'évènement convie joueurs, associations, éditeurs et créateurs de jeu qui le souhaitent, à venir participer à une aventure ludique sur un week-end non-stop.

Cette manifestation est organisée les 26 et 27 octobre 2024.

Pour cette occasion, il est ainsi proposé l'accompagnement financier, matériel et humain de la commune tel qu'il est décrit dans la présente convention.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération,

Affiché le : 05/04/2024



Pour le Maire A Theix-Noyal, le 2 avril 2024
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Anne JEHANNO

Christian SEBILLE



CONVENTION DE PARTENARIAT FESTIVAL LUDOUEST 2024

Entre les soussignés :

La ville de Theix-Noyalou

Adresse : Place du Général de Gaulle - 56450 Theix-Noyalou

Représentée par Monsieur Christian SEBILLE, Maire de Theix-Noyalou,

Ci-après dénommée « **le partenaire** »,

Et

L'association organisatrice de la manifestation : **LUDOUEST**

Représentée par Madame Odile BIGOTTE, agissant en qualité de présidente

Ci-après dénommée « **l'organisateur** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

En 2024, un festival ludique et festif tout public met à l'honneur le jeu et l'imaginaire. Le Festival « **LudOuest** », appelé « **Les 24 heures du jeu** » jusqu'à sa 16ème édition, est l'un des plus grands et des plus anciens festivals du jeu et de l'imaginaire en Bretagne !

L'évènement convie joueurs, associations, éditeurs et créateurs de jeu qui le souhaitent, à venir participer à une aventure ludique, sur un week-end, en non-stop.

Par la présente convention, l'association s'engage à réaliser cette manifestation, et plus particulièrement un temps fort sur le territoire de la commune de Theix-Noyalou, les 26 et 27 octobre 2024

Pour cette occasion, le partenaire – la ville de Theix-Noyalou – met à disposition de l'organisateur des moyens financiers, matériels ainsi que des lieux municipaux pour contribuer à l'organisation et au bon déroulement de la manifestation.

Article 2 - Durée

La présente convention s'appliquera pour tout ce qui concerne le temps fort de la manifestation décrite à l'article 1, prévu les 26 et 27 octobre 2024 sur la commune de Theix-Noyalou.

Article 3 - Obligations du partenaire

Le partenaire s'engage, dans la limite de ses moyens techniques et budgétaires disponibles, à accorder des prestations en nature à titre gratuit à l'organisateur pour le bon déroulement de la manifestation.

Ces prestations se matérialisent comme suit :

3 - 1 Contributions directes

Le partenaire s'engage à apporter à l'organisateur une participation pour l'aider à la réalisation du temps fort sur Theix-Noyalo.

Cette prise en charge s'élève, pour l'année 2024, par une subvention de 1000 € de fonctionnement annuel auquel s'ajoute une subvention exceptionnelle de 1000 € dans le cadre de l'organisation du 20^{ème} anniversaire de l'association.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur la totalité de cette somme sera restituée à la municipalité.

3 - 2 Prestations en nature

Le partenaire s'engage, dans la limite de ses moyens techniques et budgétaires disponibles, à accorder des prestations en nature à titre gratuit à l'association.

Ces prestations se matérialisent comme suit :

A. Contributions techniques et logistiques

La mise à disposition, dans la limite du matériel disponible, du matériel et des équipements utiles au bon déroulement de la manifestation, incluant, scène, praticables, barrières, barnums, tables, chaises.

Le partenaire mettra à disposition de l'organisateur tous les moyens d'accès à tous ces lieux durant toute la durée du festival de jeux y compris pendant les phases de montage et démontage (clés, badges, codes, etc ...).

Les moyens d'accès comprennent notamment les parkings qui doivent être libres et disponibles pour pouvoir accueillir le public du festival.

Un responsable technique, en lien avec la Mairie, sera chargé de suivre, d'accompagner et de faciliter la bonne marche du Festival. Ce responsable sera désigné au moins 1 mois avant la date du Festival, il sera joignable pendant le festival.

B. Contributions concernant la communication

Le partenaire s'engage à fournir une aide sur la communication de l'événement, notamment en diffusant les supports de communication fournis par l'organisateur et en assurant une communication nourrie de l'événement auprès de ses réseaux habituels (programmations numérique ou papier, affichage, banderoles, bulletin municipal, et autres ...).

C. Mise à disposition de lieux extérieurs municipaux et de salles municipales

Le partenaire s'engage à accorder à l'organisateur la gratuité des salles municipales nécessaires à la réalisation des activités prévues par la présente convention et à en assurer la réservation aux dates du projet, et ce pour la durée totale de l'événement.

Cela représente une aide indirecte s'élevant à environ 3200 € TTC

Il est rappelé à l'organisateur que ces lieux ne sont en aucun cas des locaux à sommeil.

Ainsi les salles et locaux municipaux suivants seront mis gratuitement à la disposition de l'organisateur

- Salle Pierre Dosse : du vendredi 25 octobre 18 h 00 au lundi 28 octobre inclus
- Salle HERMINE : du vendredi 25 octobre 18 h 00 au lundi 28 octobre inclus
- Salle Omnisports : du vendredi 25 octobre 18 h 00 au lundi 28 octobre inclus
- Espaces extérieurs : du vendredi 25 octobre à partir de 10 h au lundi 28 octobre inclus

Article 4 - Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à réaliser la manifestation telle que décrite à l'Article 1. Il assurera, notamment, la coordination générale de la manifestation et la bonne organisation logistique et technique des deux journées d'animations.

L'organisateur s'engage à restituer les lieux qui seront mis à sa disposition dans l'état dans lequel ceux-ci lui auront été prêtés. Toute perte ou dégradation sera facturée à l'organisateur à l'issue de la manifestation.

L'organisateur s'engage à ne rien démonter, déplacer dans les salles sans l'accord préalable du partenaire.

L'organisateur s'engage à remettre au partenaire un dossier de sécurité **trois mois** avant la date de l'événement.

L'organisateur s'engage à avoir un technicien habilitation électrique durant le festival. Une copie de cette habilitation sera fournie avec le dossier de sécurité.

L'organisateur est responsable de la sécurité lors de l'accueil du public.

L'organisateur s'assurera que les décors mis en place sont classés au feu. L'organisateur fournira les attestations adéquates avec le dossier de sécurité.

L'organisateur veillera à la libre utilisation et à la bonne visibilité des moyens de secours et issues de secours.

L'organisateur veillera au respect des directives relatives à la prévention des risques d'attentats en lien avec la ville de Theix-Noyalé.

La ville de Theix-Noyalé ne saurait être tenue responsable en cas de non-disponibilité de matériel à la date de réception de la fiche de réservation.

L'organisateur assurera également la conception et la fabrication des supports de communication nécessaires à la promotion de l'événement, incluant création graphique, réalisation des affiches et de la maquette du programme et communication sur le site internet de l'association. Le logo de la ville partenaire devra apparaître.

L'organisateur s'engage à fournir au partenaire le visuel et les textes nécessaires à la communication de l'événement pour le 30 juin

Par ailleurs, le partenaire s'engage à fournir à l'organisateur l'ensemble des informations qui lui seront nécessaires pour communiquer sur le partenariat (logo, texte de présentation,).

L'organisateur établira un fléchage routier jusqu'au parking du festival. Un rendez-vous spécifique entre les deux parties aura lieu avant l'été afin d'établir conjointement les modalités de fléchage. Ce fléchage et toute autre décoration (ballons...) seront enlevés par l'organisateur à l'issue de la manifestation.

L'organisateur s'engage à prendre contact avec les services de GMVA pour la mise à disposition d'un kit tri déchets.

A l'issue de la manifestation, l'organisateur présentera un bilan d'activité et financier de l'événement.

Article 5 - Assurance

L'organisateur déclare être assuré pour tous les risques que peuvent occasionner des représentations de spectacles en tous lieux.

Article 6 - Litige

La présente convention est régie par le droit français.

La Ville de Theix-Noyal et l'association Ludouest s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

À défaut de conciliation, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à Theix-Noyal, en deux exemplaires, le 29 mars 2024

La ville de Theix-Noyal

Le Maire
Christian SEBILLE

L'association LUDOUEST,

La Présidente de l'association
Odile BIGOTTE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guillbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Guistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Vallente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 044/2024 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CLOWNS HORS PISTE POUR LES ANNEES 2024-2025 et 2026.

Monsieur THEBAUT expose le bordereau suivant

L'association CLOWNS HORS PISTE propose depuis de nombreuses années une manifestation artistique et festive tout public mettant à l'honneur le Clown-théâtre.

Cette manifestation est organisée sur le territoire de Vannes Agglomération, et un temps fort se déroule sur Theix-Noyal au cours du mois de novembre de chaque année.

Pour cette occasion, il est ainsi proposé l'accompagnement financier, matériel et humain de la commune tel qu'il est décrit dans la présente convention.

Il est également précisé que des places gratuites seront mises à disposition de la mairie pour le CCAS (4 par spectacles).

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Affiché le : 05/04/2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

ANDRÉ JEHANNO

Christian SEBILLE



CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2025-2026 Festival de Théâtre – CLOWN HORS PISTE

Entre les soussignés :

La ville de Theix-Noyalou

Adresse : Place du Général de Gaulle - 56450 Theix-Noyalou

Représentée par Monsieur Christian SEBILLE, Maire de Theix-Noyalou,

Ci-après dénommée « **le partenaire** »,

Et

L'association clown hors piste

Organisatrice de la manifestation : **Clown hors piste**

Siège social : Espace Lucette Marquet 1 impasse Kercroix 56450 Theix-Noyalou

Représentée par Anne JEURIS, agissant en qualité de présidente

Ci-après dénommée « **l'organisateur** »,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Chaque année, une manifestation artistique et festive tout public mettant à l'honneur le Clown-théâtre est organisée sur le territoire de Vannes Agglomération. « *Clown hors-piste* ».

Par la présente convention, l'association Clown Hors Piste s'engage à réaliser cette manifestation, et plus particulièrement un temps fort de trois jours sur le territoire de la commune de Theix-Noyalou en novembre de chaque année.

Pour cette occasion, le partenaire – la ville de Theix-Noyalou – met à disposition de l'organisateur des moyens financiers, matériels ainsi que des lieux municipaux pour contribuer à l'organisation et au bon déroulement de la manifestation.

Article 2 - Durée

La présente convention est d'application pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le temps fort « Clown Hors Piste » se déroulera chaque année en novembre.

Les dates de la manifestation seront arrêtées conjointement entre les organisateurs et la ville de Theix-Noyal avant le 31 mars de chaque année concernée soit 31 mars 2024 pour 2024, 31 mars 2025 pour 2025 et 31 mars 2026 pour 2026.

La présente convention ne saurait être renouvelée tacitement. A la fin de la période triennale de nouvelles négociations, pour son renouvellement, devront être engagées.

Article 3 - Obligations du partenaire

Le partenaire s'engage, dans la limite de ses moyens techniques et budgétaires disponibles, à accorder des prestations en nature à titre gratuit à l'organisateur pour le bon déroulement de la manifestation.

Ces prestations se matérialisent comme suit :

3 - 1 Contributions directes

Le partenaire s'engage à apporter à l'organisateur une participation pour l'aider à la réalisation du temps fort sur Theix-Noyal.

Cette prise en charge s'élève, pour chaque année, à une subvention de 6 000 € comprenant l'achat d'un spectacle offert aux écoles et à l'Ehpad le vendredi du festival.

Pour ce spectacle la SACEM/SACD sera réglée par la municipalité sur présentation des éléments déclaratifs par l'association (nom, adresse de la compagnie, titre du spectacle, liste SACEM, prix d'achat du spectacle).

La Municipalité versera un premier acompte de subvention de 1500 € au 30 septembre de l'année du festival.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur la totalité de cette somme sera restituée à la municipalité.

3 - 2 Prestations en nature

Le partenaire s'engage, dans la limite de ses moyens techniques et budgétaires disponibles, à accorder des prestations en nature à titre gratuit à l'association Clown Hors Piste.

Ces prestations se matérialisent comme suit :

A. Contributions techniques et logistiques

La mise à disposition, dans la limite du matériel disponible, du matériel et des équipements utiles au bon déroulement des spectacles, incluant, scène, praticables, barrières, barnums, tables, chaises.

Par ailleurs il sera mis à disposition dans l'OMS les matériels suivants : accès WI-FI, 3 boîtiers électriques de 3500 W environ, 4 tourets électriques.

Les prestations techniques autres que celles énumérées ci-dessus nécessaires au bon déroulement des spectacles seront à la charge de l'association.

Le partenaire mettra à disposition de l'organisateur tous les moyens d'accès à tous ces lieux durant toute la durée du festival, y compris pendant les phases de montage et démontage (clés, badges, codes, etc ...).

Les moyens d'accès comprennent notamment les parkings qui doivent être libres et disponibles pour pouvoir accueillir le public du festival.

Un responsable technique, en lien avec la Mairie, sera chargé de suivre, d'accompagner et de faciliter la bonne marche du Festival. Ce responsable sera désigné au moins 1 mois avant la date du Festival, il sera joignable pendant le festival.

Le partenaire s'engage également à fournir à l'organisateur une aide pour rechercher des hébergements chez l'habitant pour les artistes invités sur la période du festival par le biais des outils de communication de la commune (site internet).

B. Contributions concernant la communication

Le partenaire s'engage à fournir une aide sur la communication de l'événement, notamment en diffusant les supports de communication fournis par l'organisateur et en assurant une communication nourrie de l'événement auprès de ses réseaux habituels (programmations numérique ou papier, affichage, banderoles, bulletin municipal, et autres ...).

C. Mise à disposition de lieux extérieurs municipaux et de salles municipales

Le partenaire s'engage à accorder à l'organisateur la gratuité des salles municipales nécessaires à la réalisation des activités prévues par la présente convention et à en assurer la réservation aux dates du projet, et ce pour la durée totale de l'événement.

Cela représente une aide indirecte s'élevant à environ 5000 € TTC

Il est rappelé à l'organisateur que ces lieux ne sont en aucun cas des locaux à sommeil.

Ainsi les salles et locaux municipaux suivants seront mis gratuitement à la disposition de l'organisateur - Salle Pierre Dosse : du mercredi **précédent le Festival à partir de 9h** au lundi suivant inclus

- Salle OMS : du mercredi **précédent le Festival à partir de 9h** jusqu'au lundi suivant inclus.

- Locaux de l'ALSH : du vendredi **précédent le Festival à partir de 20h** jusqu'au dimanche inclus

Il est bien entendu que les locaux mis à disposition devront être rendus propres et rangés.

Article 4 - Obligations de l'organisateur

L'organisateur s'engage à réaliser la manifestation « *Clown Hors Piste* » telle que décrite à l'Article 1. Il assurera, notamment, la programmation artistique, la coordination générale de la manifestation et la bonne organisation logistique et technique de chaque représentation.

L'organisateur s'engage à restituer les lieux qui seront mis à sa disposition dans l'état dans lequel ceux-ci lui auront été prêtés. Toute perte ou dégradation sera facturée à l'organisateur à l'issue de la manifestation.

L'organisateur s'engage à ne rien démonter, déplacer dans les salles sans l'accord préalable du partenaire.

L'organisateur s'engage à remettre au partenaire un dossier de sécurité **trois mois** avant la date de l'événement.

L'organisateur s'engage à avoir un technicien habilitation électrique durant le festival. Une copie de cette habilitation sera fournie avec le dossier de sécurité.

L'organisateur est responsable de la sécurité lors de l'accueil du public. Il s'assurera de la présence d'un SIAP 1 lors des spectacles. Une copie du diplôme sera fournie avec le dossier de sécurité.

L'organisateur s'assurera que les décors mis en place sont classés au feu. L'organisateur fournira les attestations adéquates avec le dossier de sécurité.

L'organisateur veillera à la libre utilisation et à la bonne visibilité des moyens de secours et issues de secours.

L'organisateur veillera au respect des directives relatives à la prévention des risques d'attentats en lien avec la ville de Theix-Noyalo.

La ville de Theix-Noyalo ne saurait être tenue responsable en cas de non-disponibilité de matériel à la date de réception de la fiche de réservation.

L'organisateur assurera également la conception et la fabrication des supports de communication nécessaires à la promotion de l'événement, incluant création graphique, réalisation des affiches et de la maquette du programme et communication sur le site internet de l'association.

Le logo de la ville devra apparaître sur les supports proposés par l'organisateur.

L'organisateur s'engage à fournir au partenaire le visuel et les textes nécessaires à la communication de l'événement pour le 30 juin

Par ailleurs, le partenaire s'engage à fournir à l'organisateur l'ensemble des informations qui lui seront nécessaires pour communiquer sur le partenariat (logo, texte de présentation,).

L'organisateur établira un fléchage routier jusqu'au parking du festival. Un rendez-vous spécifique entre les deux parties aura lieu avant l'été afin d'établir conjointement les modalités de fléchage. Ce fléchage et toute autre décoration (ballons...) seront enlevés par l'organisateur à l'issue de la manifestation.

L'organisateur s'engage à prendre contact avec les services de GMVA pour la mise à disposition d'un kit tri déchets.

Enfin, il est convenu entre les parties que la recette de billetterie réalisée à cette occasion revient en totalité à l'organisateur (en est exclu le spectacle scolaire et de l'EHPAD prévu le vendredi).

A l'issue de la manifestation, l'organisateur présentera un bilan d'activité et financier de l'événement.

Des places gratuites seront mises à disposition de la mairie pour le CCAS (4 par spectacles).

Elles seront mises à disposition auprès du CCAS 15 jours avant le commencement du festival.

Article 5 - Assurance

L'organisateur déclare être assuré pour tous les risques que peuvent occasionner des représentations de spectacles en tous lieux (Assurance et n° de contrat MAIF 3702198 D).

Article 6 - Litige

La présente convention est régie par le droit français.

La Ville de Theix-Noyal et l'association Clown Hors Piste s'efforceront de régler à l'amiable tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

À défaut de conciliation, tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à Theix-Noyal, en deux exemplaires, le 29 mars 2024

La ville de Theix-Noyal

Le Maire

Christian SEBILLE

L'association Clown Hors Piste,

La Présidente de l'association

Madame Anne JEURIS

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°FIN 045/2024 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DANSERIEN RUIZ

Monsieur Thébaut expose le bordereau suivant

Il est proposé au Conseil Municipal d'accompagner financièrement l'association DANSERIEN RUIZ qui véhicule les couleurs régionales (BZH) et locales (drapeau et bannières) à travers toute la France.

Cette association qui prône la mise en lumière des danses, musiques, costumes et traditions organisera deux déplacements à Toulouse (15/16 juin 2024) et Valenciennes (10 au 22 septembre 2024) pour participer à des animations festives bretonnes.

25 personnes de l'association se déplaceront à chaque fois. De plus lors de ces manifestations, elle intégrera de nouvelles recrues dont deux jeunes theixnoyalais.

Pour ces raisons il est proposé à l'assemblée d'accompagner l'association dans ces manifestations et de lui verser pour l'exercice 2024 une subvention exceptionnelle de 500 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le bordereau suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association DANSERIEN RHUYS au titre de l'exercice 2024.

DE DONNER pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite des dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Christian SEBILLE

Anne JEHANNO



[Handwritten signature]

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°SCO 046/2024 - RECONDUCTION DES RYTHMES SCOLAIRES A QUATRE JOURS

Madame KERYJAOUEN expose le bordereau suivant

Le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet au directeur d'académie des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'écoles d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2018, les écoles publiques de la collectivité bénéficient d'une dérogation concernant les rythmes scolaires, en effet, les heures d'enseignement sont réparties sur quatre jours à hauteur de six heures par jour. Cette dérogation peut être maintenue, seulement après un nouvel avis des différentes instances (conseils d'école et conseil municipal).

Dans la perspective de la rentrée de septembre 2024 et à l'unanimité avec le corps enseignant, il convient de proposer un maintien des rythmes scolaires actuels.

Vu les articles D.521-10 à D.521-12 du Code de l'éducation

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération du 3 février 2014 relative à l'application de la réforme des rythmes scolaires,

Vu la délibération du 29 janvier 2018 relative à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les avis des conseils des écoles du Tilleul et de Marie Curie.

Vu la commission Vie Locale en date du 21 mars 2024.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le maintien des rythmes scolaires regroupés à quatre jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune ;

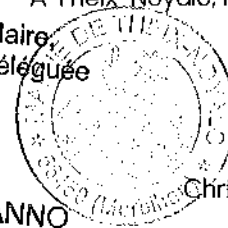
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,



Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Vallente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°SCO 047/2024 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ELEVES DE L'ECOLE SAINTE-CECILE – EXERCICE BUDGETAIRE 2024

Madame KERYJAOUEN expose le bordereau suivant

L'école Sainte-Cécile a signé avec l'Etat un contrat d'association.

La collectivité de Theix-Noyal et l'école Sainte-Cécile ont signé une convention de prise en charge communale des dépenses de fonctionnement le 28/04/2016.

Le contrat d'association implique pour la commune la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public. Le conseil municipal a ainsi décidé de participer aux dépenses de fonctionnement pour les élèves domiciliés sur la commune de Theix-Noyal.

Compte-tenu des particularités du fonctionnement de l'école du Tilleul, qui ne comprend que trois classes, le calcul ne prend en compte que les dépenses de l'école Marie Curie.

Pour l'année 2023, le coût d'un élève à l'école Marie Curie s'établit à :

- 399 € pour un élève de l'école élémentaire,
- 1 481 € pour un élève de l'école maternelle.

Au 1^{er} septembre 2023, sont scolarisés à l'école Sainte-Cécile :

- 169 élèves theixnoyalais en classes élémentaires,
- 97 élèves theixnoyalais en classes maternelles, concernés par la scolarisation obligatoire à trois ans (loi du 26 juillet 2019).

Par conséquent, le montant de la participation communale au titre du contrat d'association est fixé à :

- 67 431 € pour les élèves de l'école élémentaire,
- 143 657 € pour les élèves de l'école maternelle.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

FIXE le montant de la participation communale au titre du contrat d'association à 67 431 € pour les élèves de l'école élémentaire et à 143 657 € pour les élèves de l'école maternelle, soit une somme globale de 211 088 €.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

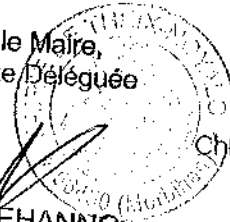
Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Christian SEBILLE

Anne DEHANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°SCO 048/2024 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTES - ÉCOLE SAINTE-CECILE - 2024

Madame KERYJAOUEN expose le bordereau suivant

Pour cette année 2024, l'école Sainte-Cécile souhaite mettre en œuvre un projet de classe découverte pour les élèves de CM2 en Auvergne. Ce séjour est prévu du 17 au 21 juin 2024.

Il est proposé de soutenir ce projet, comme les années précédentes, à hauteur de 100€ par enfant theixnoyalais, scolarisé en CM2, soit pour 34 élèves éligibles, c'est-à-dire un total de 3 400€.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à la majorité (une voix contre Mme Le Mouel) des membres présents et représentés.

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3 400€ pour la classe de découverte pour l'école Sainte-Cécile pour l'exercice budgétaire 2024.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Lé Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°SCO 049/2024 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « BOURSE Bafa »

Madame KERYJAOUEN expose le bordereau suivant

Romane LAISSE s'est engagée dans le processus de formation Bafa.

Afin de promouvoir, valoriser et accompagner les initiatives des jeunes theixnoyalais âgés de 16 à 25 ans, la municipalité a mis en place un fonds d'aide spécifique leur permettant de financer une partie de leur brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa).

Le Bafa est un diplôme qui permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs.

Les sessions de formation conduisant à la délivrance du Bafa sont organisées par des organismes de formation habilités par décision du ministre chargé de la jeunesse.

Pour obtenir le Bafa, le jeune âgé de 16 ans doit suivre deux sessions théoriques et un stage pratique.

Romane LAISSE a suivi une session de formation initiale et a réalisé un engagement bénévole de 30 h au sein de l'Association En Arben.

Elle a débuté son stage pratique durant les vacances de Noël, du 02 au 05 janvier 2024, puis, elle a finalisé son stage durant les congés de Février, soit du 26 février au 08 mars 2024 au sein de Planète Récréée.

Elle remplit les conditions pour bénéficier de la bourse.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ATTRIBUE à Romane LAISSE une aide de 200€.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_049_DEL-DE

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,



Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guillbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasqueler, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Vallente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°ACVIE 050/2024 - CONVENTION OPERATIONNELLE QUADRIPARTITE ETAT/ EPF/ GMVA/ COMMUNE DE THEIX-NOYALO RELATIVE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR UNE COMMUNE CARENCEE AU TITRE DE LA LOI SRU

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Les communes de plus de 3500 habitants doivent, au titre de l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain (SRU), comptabiliser 20% de leur parc de résidences principales en logements locatifs sociaux.

Cet objectif n'ayant pas été atteint en termes quantitatif et qualitatif au regard notamment de l'article L302-8 du code de la construction et de l'habitation, la carence de la commune de Theix-Noyal a été constatée par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2023.

Conformément à la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion n°2009-323, l'Etat engage donc une action foncière avec pour objectif la réalisation de logements locatifs sociaux sur la commune de Theix-Noyal.

Cette loi a introduit une nouvelle disposition, attribuant automatiquement à l'État la compétence du droit de préemption dans les communes faisant l'objet d'un constat de carence (article L210-1 du code de l'urbanisme).

Afin de permettre l'application opérationnelle de cette loi et sécuriser les transactions notariales, l'article L210-1 du code de l'urbanisme permet à l'Etat de déléguer son droit de préemption à un établissement public foncier (EPF) créé en application des articles L. 321-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Monsieur le Préfet du Morbihan a délégué, en date du 29 décembre 2023, l'exercice du droit de préemption urbain à l'EPF Bretagne sur l'ensemble des terrains, bâtis ou non bâtis, affectés au logement (au sens du droit des sols) ainsi que ceux visés dans une convention entre le Préfet et un organisme de logement social, en vue de la construction ou l'acquisition de logements locatifs sociaux conformément à l'article L 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

Aussi, la présente convention opérationnelle « SRU » a pour objet de déterminer les engagements de toutes les parties quant à l'exercice du droit de préemption pour la réalisation de logements locatifs sociaux et d'organiser le traitement et le suivi des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

Elle concerne notamment :

- ⇒ La durée de portage des biens : de 3 à 5 ans
- ⇒ L'enveloppe financière dédiée par l'EPF Bretagne : 1 000 000 €
- ⇒ Les objectifs de production de logements locatifs sociaux par opération : 100% dont au minimum 30% de logement locatifs sociaux de type PLAI et au maximum 30% de logements locatifs sociaux de type PLS
- ⇒ Les modalités de collaboration entre les services

Pour la Commune de Theix-Noyal, il s'agira notamment de :

- Recevoir, pré-instruire les DIA et les transmettre avec l'appréciation de la Commune à l'EPF
- Donner un avis sur l'opportunité d'une préemption
- Solliciter les bailleurs sociaux sur l'opportunité de préempter
- Gérer et surveiller les biens acquis par l'EPF
- Se porter garante de leur rachat auprès de l'EPF

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'EPF Bretagne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et suivants,

Vu les articles L. 210-1 et L.321-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu les articles L 302-5 et L302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu le projet de convention opérationnelle quadripartite « SRU » annexé à la présente délibération ;

Considérant le déficit en logements locatifs sociaux de la commune de Theix-Noyal s'élevait au titre du bilan triennal 2020-2022 à 85 logements,

Considérant l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2023 prononçant la carence pour la commune de Theix-Noyal,

Considérant l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2023 portant délégation de l'exercice du droit de préemption au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur la commune de Theix-Noyal,

Considérant que l'arrêté de carence prononcé sur la Commune de Theix-Noyal, membre de GMVA, et la délégation de l'exercice du droit de préemption par l'Etat à l'EPF impliquent d'organiser le circuit des DIA et la sollicitation des bailleurs en vue d'atteindre les objectifs de production de logements locatifs sociaux fixés à la Commune,

Considérant que, pour y parvenir, la Commune de Theix-Noyal, GMVA, l'EPF Bretagne et les services de l'Etat ont entrepris une démarche partenariale afin de mettre en place, au sein d'une convention opérationnelle quadripartite « SRU », un dispositif répondant aux attentes et contraintes de chacun

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyal) des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_050_DEL-DE

APPROUVE la convention opérationnelle quadripartite annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des documents et pièces relatives à ce dossier

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Christian SEBILLE

Anne DEHANNO

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_050_DEL-DE

CONVENTION OPERATIONNELLE QUADRIPARTITE

Affiché le 05/04/2024

Etat / Golfe du Morbihan Vannes Agglomération / Commune de Theix-Noyallo / EPFB

Commune carencée au titre de la loi SRU

Entre

L'Etat représenté par le Préfet du Morbihan Monsieur Pascal BOLOT

désigné ci-après par le terme « Etat »

d'une part,

Et

L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE, établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, dont le siège est situé 72 boulevard Albert 1er - CS 90721 - 35207 Rennes Cedex 2, créé par décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 modifié par les décrets n°2014-1735 du 29 décembre 2014, et n°2018-31 du 19 janvier 2018, identifié au SIREN sous le numéro 514 185 792 et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Rennes,

Représenté par Madame Carole CONTAMINE, Directrice Générale dudit établissement, fonction à laquelle elle a été nommée suivant arrêté ministériel du 26 décembre 2019, agissant en vertu de la délibération n°B-XX du Bureau en date du 12 mars 2024 approuvée par Monsieur le Préfet de Région le XX XXXX 2024,

désigné ci-après par le terme « EPFB »

Et

La commune de Theix-Noyallo, dont le siège est situé Rue de Nantes, 56450 THEIX, identifiée au SIREN sous le numéro 200 055 952,

Représentée par son Maire, Monsieur Christian SEBILLE, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération du conseil municipal en date du XXXXXXXX,

désignée ci-après par le terme « la commune »

Et

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, dont le siège est situé Parc d'Innovation Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler – CS 70206 – 56 006 Vannes Cedex, identifiée au SIREN sous le numéro 200 067 932, représentée par son Président, M. David ROBO, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération du Conseil Communautaire en date du XXXXXXXX,

désignée ci-après par le terme « l'EPCI »

d'autre part.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_050_DEL-DE

Document de travail

Préambule

La commune de Theix-Noyalo doit se mettre en conformité avec l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU). En ce sens, elle devait disposer de 85 logements locatifs sociaux supplémentaires sur son territoire sur la période 2020-2022.

Cet objectif n'ayant pas été atteint en termes quantitatif et qualitatif au regard notamment de l'article L302-8 du code de la construction et de l'habitation, la carence de la commune de Theix-Noyalo a été constatée par arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2023.

Conformément à la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion n°2009-323, l'Etat engage donc une action foncière avec pour objectif la réalisation de logements locatifs sociaux sur la commune de Theix-Noyalo.

En effet, cette loi a introduit une nouvelle disposition, attribuant automatiquement à l'État la compétence du droit de préemption dans les communes faisant l'objet d'un constat de carence (article L210-1 du code de l'urbanisme). Sont visés les terrains, bâtis ou non bâtis, affectés au logement (au sens du droit des sols) ainsi que ceux visés dans une convention entre le Préfet et un organisme de logement social, en vue de la construction ou l'acquisition de logements locatifs sociaux conformément à l'article L 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Une circulaire du 21 février 2012 « relative à l'exercice du droit de préemption dans les communes ayant fait l'objet d'un constat de carence au titre de l'article L.302-9-1 du CCH » est venue préciser le champ d'application, la durée ainsi que les modalités pratiques de ce transfert rendu de fait immédiatement applicable.

Afin de permettre l'application opérationnelle de cette loi et sécuriser les transactions notariales, l'article L210-1 du code de l'urbanisme permet à l'Etat de déléguer son droit de préemption à un établissement public foncier créé en application des articles L. 321-1 et suivants du code de l'urbanisme.

L'Etat sollicite donc sur ce fondement l'EPFB pour intervenir par préemption sur le territoire de la commune de Theix-Noyalo avec pour objectif d'acquérir les biens nécessaires à la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux permettant à la commune de rattraper son retard en matière de production de logements locatifs sociaux.

De tels objectifs correspondent bien aux priorités et aux modalités d'intervention de l'EPFB ainsi qu'aux orientations de la commune de Theix-Noyalo et de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

L'Etat, l'EPFB, la commune et l'EPCI ont donc convenu de s'associer pour conduire une politique foncière sur le périmètre défini ci-après, dans le cadre d'une convention opérationnelle.

SOMMAIRE

Préambule	3
Article 1er – Objet de la convention.....	5
Article 2 –Périmètre de délégation du droit de préemption par l’Etat à l’EPFB	5
Article 3 – Durée de la convention	5
Article 4 - Durée de portage des biens acquis par l’EPFB.....	5
Article 5 – Enveloppe financière engagée par l’EPFB.....	6
Article 6 – Objectifs de production de logements locatifs sociaux	6
Article 7 - Missions complémentaires	6
Article 8 - Modalités de collaboration entre les services	7
Article 10 – Jouissance et gestion des biens acquis	9
Article 11 - Assurance	11
Article 12 – Définition du programme et des modalités de mise en œuvre	11
Article 13 - Engagement de rachat des biens acquis.....	11
Article 14 - Choix des opérateurs	11
Article 15 -Taux d’actualisation	11
Article 16 - Conditions juridiques de la revente.....	12
Article 17 - Détermination du prix de cession.....	12
Article 18 - Paiement du prix lors de la revente.....	15
Article 19 - Pénalité en cas de non-respect des engagements relatifs au projet.....	15
Article 20– Dispositifs de suivi.....	15
Article 21 – Modifications	15
Article 22 – Résiliation.....	15
Article 23 – Contentieux.....	16

Cela étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer :

- Les conditions et modalités selon lesquelles l'EPFB pourra acquérir par délégation de l'exercice du droit de préemption (en application de l'article L210-1 du code de l'urbanisme) les parcelles nécessaires à la réalisation de logements locatifs sociaux sur le périmètre d'intervention défini à l'article 2.
- Les engagements de l'Etat,
- Les engagements de la commune de Theix-Noyal
- Les engagements de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

L'Etat et l'EPFB ont précisé dans une convention cadre signée le 07 décembre 2023, les conditions de transfert du droit de préemption détenu par le préfet en application de la loi n° 2009-323 et transféré à l'EPFB par arrêté préfectoral du 29 décembre 2023. La présente convention vient décliner cette convention cadre.

Article 2 –Périmètre de délégation du droit de préemption par l'Etat à l'EPFB

Par arrêté en date du 29 décembre 2023 M. Le Préfet du Morbihan a délégué à l'EPFB l'exercice du droit de préemption sur la commune de Theix-Noyal dans le cadre de l'arrêté de carence en date du 15 décembre 2023.

Le périmètre d'intervention de l'EPFB correspond à l'ensemble des parcelles du territoire de la commune de Theix-Noyal, bâties ou non bâties, affectées au logement ou destinées à être affectées à une opération ayant fait l'objet d'une convention prévue à l'article L 302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée correspondant à la durée d'application de l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2023 portant constat de carence sur la commune de Theix-Noyal pris sur la base du bilan triennal 2020-2022.

La levée de l'état de carence de la commune de Theix-Noyal par arrêté préfectoral mettra fin à la présente convention sans attendre son terme.

Si la commune de Theix-Noyal fait l'objet d'un nouvel arrêté de carence pris en application des dispositions de l'article L.302-9-1 du code de la construction et de l'habitation à l'issue de la période triennale 2023-2025, ce nouvel arrêté de carence nécessitera un nouvel arrêté de délégation du droit de préemption au profit de l'EPFB et la signature d'une nouvelle convention opérationnelle.

Article 4 - Durée de portage des biens acquis par l'EPFB

La durée de portage des biens acquis par l'EPFB s'achève au terme d'un délai de trois ans à compter de leur date d'acquisition. Cette durée pourra être portée à 5 ans pour certains biens, de manière exceptionnelle, sur décision du Bureau de l'EPF et après accord du représentant de l'Etat dans le département.

Dans les cas où la période de portage contractuelle est amenée à dépasser le terme de la présente convention, celle-ci continue alors à produire tous ses effets, notamment juridiques et financiers, sur les biens concernés et acquis par l'EPFB, et ce jusqu'à leur cession.

Dans le cas où des reventes n'auraient pas encore abouti alors même que des actes ou des compromis de vente auraient été dressés soit parce que l'ensemble des conditions suspensives n'a pas été levé, soit parce que le paiement intégral du prix n'a pas encore eu lieu, la présente convention continuera à produire tous ses effets, même après le terme prévu et ce, uniquement pour ces reventes et jusqu'à complet paiement du prix.

De même, si une procédure (de préemption, de fixation du prix ou contentieux quelconque, notamment administratif) est encore en cours au moment où la présente convention cesse, l'EPFB poursuivra lesdites procédures, en concertation avec la commune et l'EPCI, afin de ne pas en perdre les bénéfices.

Article 5 – Enveloppe financière engagée par l'EPFB

Le montant de l'engagement financier de l'EPFB au titre de la présente convention est plafonné à 1 000 000€ sur la durée de la convention. Sur accord du Bureau de l'EPFB et à titre exceptionnel, ce montant pourra être dépassé.

Cette enveloppe est destinée au financement de l'ensemble des dépenses liées à la maîtrise foncière, notamment le paiement :

- des prix d'acquisition et des frais annexes,
- des indemnités liées aux évictions,
- des prestations de tiers liées aux études, travaux et opérations.
- des dépenses engendrées par la gestion des biens (impôts fonciers, sécurisation éventuelle des sites...).

Article 6 – Objectifs de production de logements locatifs sociaux

6.1 - La mission conduite par l'EPFB sur le périmètre défini à l'article 2, consiste à mettre en œuvre l'exercice du droit de préemption en vue d'acquérir les biens nécessaires à la réalisation d'opérations de logements locatifs sociaux permettant à la commune de rattraper son retard en matière de production de logements locatifs sociaux selon les objectifs définis pour la période triennale 2017- 2019.

Dès lors que les conditions de faisabilité économique de l'opération le permettent, les biens acquis par l'EPFB sur les communes ayant fait l'objet d'un arrêté portant constat de carence devront donner lieu à la réalisation de programmes de logements comportant un taux de 100 % de logements locatifs sociaux, dont :

- au minimum 30 % de logements locatifs sociaux de type PLAI,
- au maximum 30 % de logements locatifs sociaux de type PLS, ce maximum étant ramené à 20 % si la part des logements locatifs sociaux sur la commune est inférieure à 10 % du total des résidences principales et que la commune n'est pas couverte par un programme local de l'habitat.

6.2- En cas de déséquilibre financier manifeste de l'opération empêchant la réalisation d'une opération à vocation unique sociale ou lorsque la taille de l'opération et le contexte du quartier imposeront d'y introduire une mixité sociale ou fonctionnelle, il pourra être envisagé de réaliser des opérations mixtes (logement social et privé ou commerces/services).

Dans ce cas :

6.2.a : la part de logements visée dans le programme devra représenter au minimum de 75 % de la surface de plancher, dont minimum 50 % en logements locatifs sociaux.

6.2.b : Par ailleurs, dans la part du programme consacrée aux logements locatifs sociaux, il faudra :

- au minimum 30 % de logements locatifs sociaux de type PLAI,
- au maximum 30 % de logements locatifs sociaux de type PLS, ce maximum étant ramené à 20 % si la part des logements locatifs sociaux sur la commune est inférieure à 10 % du total des résidences principales et que la commune n'est pas couverte par un programme local de l'habitat.

Il ne pourra être dérogé à ces exigences que de manière exceptionnelle si leur application, au regard notamment de la taille de l'opération, serait de nature à entraîner un déséquilibre important de la répartition territoriale de logements locatifs sociaux sur la commune. Cette dérogation sera laissée à l'appréciation du représentant de l'État dans le département, après avis consultatif de la commune et de l'EPCI.

Le droit de préemption de l'EPFB sera activé prioritairement dans l'enveloppe urbaine, proche des commodités, sur les zones constructibles, urbaines ou à urbaniser des documents d'urbanisme dédiées aux logements ou à une vocation mixte intégrant du logement.

L'intervention de l'EPFB dans les hameaux et sur les parcelles identifiées comme agricoles au Registre Parcellaire Graphique (RPG) devra donc être évitée.

Article 7 - Missions complémentaires

Après accord de la commune, les biens situés à proximité immédiate des biens préemptés pourront faire l'objet d'une acquisition par l'EPFB par voie amiable afin d'élargir l'assiette foncière.

Dans cette hypothèse, les dispositions de la présente convention s'appliqueront sur l'assiette foncière élargie.

Dans le cadre de son intervention, l'EPFB pourra également, si nécessaire :

- mener toute étude et diagnostic technique lié aux acquisitions foncières (études pré opérationnelles, études pollution, étude d'impact agricole, référentiel foncier, diagnostics avant démolition...).
- assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification foncière des biens acquis (démolition, dépollution, travaux de mise en sécurité, travaux conservatoires etc.), **à l'exclusion de travaux d'aménagement.**
- solliciter le concours de toute personne dont l'intervention se révélera nécessaire : géomètre, notaire, ingénierie d'études, huissier, avocat, etc. Le cas échéant, il pourra également faire appel aux services techniques des collectivités.

Article 8 - Modalités de collaboration entre les services

Les modalités de collaboration entre les services de l'Etat, les services de l'EPFB et les services communaux et intercommunaux pour l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur le territoire communal seront désormais régies de la façon suivante :

La procédure de préemption commence à courir à compter du jour « J » de réception de la DIA en mairie.

La procédure dure 2 mois à compter du jour « J » mais peut être cependant allongée pour respecter un délai minimal de 30 jours après la visite le cas échéant.

J Réception DIA par la Commune
<p style="text-align: center;">J + 8</p> <p>La Commune pré-instruit la DIA et la transmet à l'EPFB par voie électronique avec la fiche d'instruction qui indique:</p> <ul style="list-style-type: none"> → la recevabilité de la DIA (éventuel retour à opérer par l'EPFB) → la réglementation applicable (urbanisme ou autre) → son appréciation en première approche sur l'opportunité de préempter <p>La Commune transmet pour information à l'EPCI les DIA (+fiche) incluses dans les périmètres prioritaires d'intervention s'ils existent (toutes les DIA sinon)</p>
<p style="text-align: center;">J + 15</p> <p>La Commune, fera savoir à l'EPFB et à l'Etat l'intérêt de préempter ou pas le bien pour y réaliser des logements locatifs sociaux. Elle en informera parallèlement l'EPCI.</p>
Si les parties sont d'accord pour considérer que la DIA présente un intérêt
<p style="text-align: center;">J + 15</p> <p>Sur les DIA jugées intéressantes, la commune sollicite un bailleur social. Le bailleur social peut dès lors effectuer une visite extérieure depuis le domaine public. L'EPFB sollicite les services de France Domaine et fait le cas échéant une demande de documents et de visite en LRAR au titre de l'article L 213-2 du Code de l'Urbanisme)</p>
<p>Le délai de la procédure est suspendu par l'accusé réception de la demande de visite (en théorie équivalent à « J+13 » si les intéressés accusent réception de la demande 3 jours après l'envoi). Il recommence à courir à compter du jour « V » du refus de la visite ou de la visite elle-même (Article L 213-2 du CU). Les intéressés disposent en effet d'un délai de 8 jours pour accepter ou refuser la visite qui, le cas échéant, doit ensuite intervenir dans un délai de 15 jours calendaires hors samedi, dimanche et jours fériés (Article D. 213-13-2 et D. 213-13-3 CU).</p>

V
Visite de site avec France Domaine, l'EPFB, la Commune, l'EPCI, l'Etat et le bailleur social si besoin (ou refus de la visite soit expresse soit tacite 8 jours après réception du recommandé de la demande)
V+15
L'EPFB transmet son avis motivé (1ers éléments financiers, termes de référence, prix ...) à la Commune, l'EPCI, au bailleur et à l'Etat
V+20
La commune réceptionne l'avis du bailleur social et transmet immédiatement cet avis à l'ensemble des partenaires
<i>Si l'avis des partenaires est positif</i>
V+20
Réception de l'avis France Domaine par l'EPFB
V+30
La Commune et l'EPCI adressent à l'EPFB leur avis écrit définitif sur l'opportunité de préempter et à quel prix
V+35
L'Etat confirme à l'ensemble des partenaires sa volonté de préempter et à quel prix à l'EPFB par courrier et/ou mail au plus tard 5 jours avant la date limite de notification de la préemption. A défaut, l'EPFB n'interviendra pas
V+40
L'EPFB notifie sa décision de préemption préalablement déposée en préfecture au propriétaire(s), son mandataire et acquéreur(s) évincé(s)
V+50 au plus tard
L'EPFB adresse une copie de la décision de préemption à l'Etat ainsi qu'à la Commune (pour affichage) et l'EPCI

* En cas de désaccord manifeste des parties sur les analyses menées, l'Etat se réserve la capacité à demander la mise en œuvre du droit de préemption via une convention signée avec un bailleur social au titre de l'article L 302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Les adresses utilisées sont les suivantes :

- Pour l'EPFB :
 - pour l'envoi des DIA par la commune : le dépôt des DIA sera à réaliser dans un espace partagé en ligne mis à disposition et administré par l'EPFB à destination des personnes habilitées au sein de chaque collectivité, de l'État et de l'EPFB ;
 - Puis pour le reste de la procédure : un contact référent sera identifié au sein de l'EPFB ; une adresse générique est créée (SRUtheix@epfbretagne.fr) ;
- Pour l'ETAT :
 - carole.ducasse@morbihan.gouv.fr
 - christine.berquez@morbihan.gouv.fr
 - audrey.gatignol@morbihan.gouv.fr
 - jean-mathieu.houppes@morbihan.gouv.fr
- Pour la commune :
 - g.boehm@theix-noyalo.fr
 - k.burban@theix-noyalo.fr
 - a.plantard@theix-noyalo.fr
- Pour l'EPCI : urba@gmvagglo.bzh et habitat.public@gmvagglo.bzh

Demande unique de documents et demande de visite au titre de l'article L213-2 du code de l'urbanisme :

L'EPFB, effectuera le cas échéant la demande unique de documents et la demande de visite telles que mentionnées à l'article L213-2 du code de l'urbanisme. Avant toute notification, ces demandes feront l'objet d'échanges entre le titulaire et le délégataire du droit de préemption afin d'en préciser le contenu.

Article 9 – Condition d'acquisition par l'EPFB

L'EPFB, sous réserve des dispositions réglementaires qui lui sont applicables, s'engage à procéder à l'acquisition des biens et droits immobiliers nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention, par exercice du droit de préemption qui lui est délégué conformément aux dispositions de l'article L. 210-1 du

code de l'urbanisme. Il pourra compléter ces acquisitions par tout autre mode d'acquisition, négociation amiable, expropriation, procédures spécifiques, si ces acquisitions conduisent à une plus grande satisfaction des objectifs poursuivis par la présente convention.

Les acquisitions effectuées par l'EPFB se dérouleront à un prix maximum correspondant à l'estimation du service du Domaine de la direction immobilière de l'État (ou de tout organisme qui y serait substitué) ou le cas échéant fixé par le juge de l'Expropriation. En cas d'absence d'avis de France Domaine (bien inférieur au seuil minimal de consultation, absence de réponse dans le délai d'un mois...), l'EPFB pourra acquérir à un prix librement déterminé par lui, ce prix devant être inférieur au seuil minimal de consultation, sauf cas d'absence de réponse de France Domaine au bout d'un mois dans le cadre d'une préemption.

Dans tous les cas, l'EPFB avertira les signataires aux présentes des prix et conditions qu'il propose au propriétaire.

Il est à noter que les biens ainsi acquis et portés par l'EPFB dans le cadre de la présente convention le sont au titre de réserve foncière en vertu des dispositions de l'article L. 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques pour le compte de la collectivité.

Article 10 – Jouissance et gestion des biens acquis

Sauf disposition contraire justifiée par la nature ou l'état particulier du bien et dont l'EPFB informerait la commune, les biens sont remis en l'état à la commune après sécurisation éventuelle par l'EPFB. La commune en a la jouissance dès que l'EPFB en devient propriétaire. Cette remise en gestion autorise la commune à utiliser le bien dès lors que son état le permet, sous sa responsabilité exclusive et sous réserve que cela ne retarde en aucun cas la mise en œuvre du projet.

La gestion est entendue de manière très large et porte notamment (et sans que cette liste soit exhaustive) sur :

- la gestion courante qui comprend notamment la surveillance, l'entretien des biens, les mesures conservatoires le cas échéant : travaux de sécurisation, fermeture de sites, déclaration auprès des autorités de police en cas d'occupation illégale (squat), etc. ;
- relations avec d'éventuels locataires ou occupant, perception des loyers et redevances, récupérations de charges, etc.

La commune désignera auprès de ses services un interlocuteur chargé de la gestion et en informera l'EPFB. La commune visitera les biens périodiquement, au moins une fois par trimestre pour les biens non occupés, une fois par an pour les biens occupés et après chaque événement climatique exceptionnel. La Commune informera sous huit jours maximum l'EPFB des événements particuliers comme les atteintes aux biens, occupations illégales (squat), contentieux, interventions sur le bien...

L'EPFB acquittera les impôts et charges de toutes natures dus au titre de propriétaire de l'immeuble ainsi que les éventuelles charges de copropriété. Ces sommes seront récupérées sur le prix de revente.

> Biens occupés au moment de l'acquisition

Gestion des locations et occupations

Sauf accord contraire, la commune assure directement la gestion des biens occupés. Elle perçoit les loyers et charges et assure le paiement des charges d'entretien et de fonctionnement afférentes au bien dont l'EPFB est propriétaire. Elle assure les relations avec les locataires et occupants, les réparations courantes à la charge du propriétaire.

Cessation des locations et occupations

Sauf avis contraire de la commune, l'EPFB se charge de la libération des biens. L'EPFB appliquera les dispositions en vigueur (légalles ou contractuelles) selon la nature des baux ou des conventions d'occupation en place, pour donner congés aux locataires ou occupants. L'EPFB mettra tout en œuvre, dans la limite des dispositions légales, pour libérer le bien de toute location ou occupation au jour de son utilisation définitive pour le projet de la commune.

En particulier, la commune et l'EPFB se concerteront afin d'engager les libérations en tenant compte des droits des locataires occupants et du calendrier de réalisation de l'opération.

Des indemnités d'éviction pourront être dues aux locataires ou occupants pour assurer la réalisation des travaux et permettre l'engagement opérationnel du projet retenu par la commune. Elles seront prises en charge par l'EPFB et intégrées dans le prix de revient du bien.

> Mises en locations

Si la commune a en charge la gestion des biens portés, elle pourra accorder des locations ou mises à disposition à des tiers. Elle devra alors s'assurer que les biens qu'elle souhaite faire occuper sont dans un état locatif conforme à la réglementation en vigueur. Elle informera immédiatement l'EPFB de ces mises en location ou à disposition.

Les éventuelles occupations ne pourront être consenties que sous les formes suivantes :

- Pour les immeubles à usage d'habitation : les locations seront placées sous l'égide de l'article 40 V de la loi du 6 juillet 1989 (ou tout autre disposition qui s'y substituerait) qui dispose que « *Les articles 10, 15, à l'exception des treizième à vingt-troisième alinéas du I, 17 et 17-2 ne sont pas applicables aux logements donnés en location à titre exceptionnel et transitoire par les collectivités locales.*
- Pour les autres immeubles, y compris les terres agricoles : les biens ne pourront faire l'objet que de "concessions temporaires" au sens de l'article L 221-2 du Code de l'Urbanisme (ou tout autre disposition qui s'y substituerait) qui indique que les immeubles acquis pour la constitution de réserves foncières "... *ne peuvent faire l'objet que de concessions temporaires qui ne confèrent au preneur aucun droit de renouvellement et aucun droit à se maintenir dans les lieux lorsque l'immeuble est repris en vue de son utilisation définitive*".

La durée d'occupation sera strictement limitée à la durée de portage, afin de ne retarder en aucun cas la mise en œuvre du projet.

Dans cette hypothèse, la commune fera son affaire personnelle des contrats nécessaires (eau, électricité, gaz, entretien des parties communes, maintenance des ascenseurs, extincteurs, etc.).

Si, par exception, la gestion était confiée à l'EPFB, celui-ci bénéficierait alors des mêmes droits et obligations que ceux définis ci-dessus. Si l'EPFB décide de louer ou de mettre à disposition les biens, il encaissera les loyers correspondants qui viendront en déduction du prix de revente, conformément à l'article 17) de la présente convention.

> Dispositions spécifiques aux biens non bâtis

La Commune est tenue à la surveillance et à l'entretien du bien. Il s'agit notamment de :

- s'assurer de l'efficacité des dispositifs sécurisant les accès ;
- vérifier l'état des clôtures et les réparer le cas échéant ;
- débroussailler, faucher ou tondre régulièrement les espaces végétalisés : à cet égard, la commune s'engage à effectuer ces actions dans le cadre de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- élaguer les arbres présentant un danger ou empiètement sur les terrains voisins ou sur la voie publique, couper et évacuer les arbres morts ou malades ;
- conserver le bien en état de propreté.

> Dispositions spécifiques aux biens bâtis à démolir

La Commune fera preuve d'une grande vigilance et visitera régulièrement le bien afin d'éviter toute dégradation, pollution ou occupation illégale qui pourrait porter atteinte à la sécurité du bâtiment, de bâtiments voisins ou de tiers ou retarder les travaux. Au besoin elle prendra, après accord de l'EPFB, les mesures conservatoires appropriées quand celles-ci revêtiront un caractère d'urgence et se fera rembourser de ses dépenses par l'EPFB si la revente du bien intervient au profit d'une autre personne que la commune.

> Dispositions spécifiques aux biens bâtis à conserver

Si l'état du bien l'exige, l'EPFB en tant que propriétaire, procédera aux travaux dits de grosses réparations définies par l'article 606 du Code Civil afin de préserver l'immeuble dans l'attente de sa réhabilitation. La Commune visitant le bien au moins une fois par an s'engage à prévenir rapidement l'EPFB de toute réparation entrant dans ce cadre.

Article 11 - Assurance

L'EPFB n'assure que sa garantie en responsabilité civile concernant les biens en portage non-bâti ou dont le bâti est destiné à la démolition.

Il assure également la garantie dommages aux biens pour les biens bâtis destinés à la réhabilitation ou dont la destination n'est pas déterminée au moment de l'acquisition. Aussi, lors de chaque acquisition, il appartient à la commune d'informer l'EPFB sur la destination réservée au bien. Par ailleurs, la commune pouvant être gestionnaire du bien, elle informera l'EPFB de toute occupation qu'elle effectuera dans les lieux ou de toute location, gratuite ou non, qu'elle concéderait à un tiers et vérifiera que son locataire s'assure en conséquence.

Article 12 – Définition du programme et des modalités de mise en œuvre

La commune, tiendra informés les partenaires des projets de développement et des programmes portant sur les différents sites et secteurs visés à l'article 2, ainsi que leurs conditions de faisabilité et de mise en œuvre.

Ces projets s'inscriront en pleine cohérence avec les objectifs quantitatifs mais aussi qualitatifs définis à l'article 6 de la présente convention.

Les partenaires entameront toutes démarches utiles à l'avancement effectif des projets pour la réalisation desquels sont effectués des acquisitions au titre de la présente convention.

Les partenaires s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les autorisations d'urbanisme nécessaires sur les fonciers acquis par l'EPFB

Dans l'instruction des demandes de financements et d'agrément, en neuf comme en acquisition amélioration, déposées par des opérateurs de logements sociaux sur des emprises acquises par l'EPFB, l'EPCI, en tant que délégataire des aides à la pierre, s'engage à porter à la connaissance des services instructeurs et des décideurs le caractère de communes carencées et à accorder une priorité sous réserve des moyens alloués.

L'Etat s'engage à soutenir la programmation prioritaire des demandes de financements et d'agrément en neuf comme en acquisition amélioration déposées par des opérateurs de logements sociaux sur les communes concernées

En cas de signature d'une convention relevant de l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation, l'Etat s'assurera de la participation financière de la commune de Theix-Noyal au financement du logement social.

Article 13 - Engagement de rachat des biens acquis

La commune s'engage à trouver un opérateur qui rachètera les biens acquis par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au plus tard au terme de leur durée maximum de portage et au prix calculé selon les modalités de la présente convention en vue d'y réaliser un programme conforme aux objectifs définis à l'article 6 de la présente convention.

A défaut pour la commune d'avoir trouvé un opérateur au terme de leur durée de portage, celle-ci s'engage à racheter les biens acquis par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne au prix calculé selon les modalités de la présente convention en vue d'y réaliser un programme conforme aux objectifs définis à l'article 6 de la présente convention.

Pour permettre le rachat par l'opérateur ou à défaut par la commune, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne adressera à la commune, dans des délais compatibles avec la préparation de son budget, un courrier l'avisant des cessions arrivant à échéance et le montant prévisionnel de la cession.

Article 14 - Choix des opérateurs

La commune procédera au choix de ses opérateurs dans le respect de la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne la désignation des concessionnaires chargés d'opérations d'aménagement.

Article 15 -Taux d'actualisation

Les biens acquis par l'EPFB pour le compte de la commune feront l'objet d'un taux d'actualisation fixé à 0 % par an du montant des acquisitions hors frais.

Sauf avenant justifié par des conditions particulières prolongeant la durée de portage, toute absence de rachat par la Collectivité, à la fin de la durée de portage prévue, donnera lieu à l'application d'un taux d'actualisation égal à 5 % par an du prix d'achat du bien.

A la fin du portage, les frais liés au taux d'actualisation constitueront un élément identifié du prix de revente, afin d'obtenir un taux de revient actualisé, et seront inclus dans le titre de recette visant au règlement du prix de vente.

Article 16 - Conditions juridiques de la revente

La revente des biens acquis par l'EPFB devra respecter les dispositions légales et réglementaires se rapportant à ses modes d'acquisition.

L'opérateur désigné ou la commune prendront les biens dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance, jouiront et supporteront d'éventuelles servitudes actives comme passives.

Les cessions auront lieu par acte notarié au profit de de l'opérateur désigné ou de la commune. Les frais afférents seront supportés par l'acquéreur. Exceptionnellement, l'EPFB pourra avoir recours aux actes administratifs mais n'assurera pas leur rédaction.

Toute cession pourra comporter des clauses permettant de garantir le respect par l'acquéreur des objectifs partagés définis en préambule de la présente convention. Ces clauses pourront être accompagnées de tout document, annexé à l'acte de vente, formalisant le projet et les engagements pris dans les présentes (respect de la mixité sociale, densité minimum, etc.).

Tous les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Article 17 - Détermination du prix de cession

Le prix de cession correspond au prix de revient pour la durée de portage prenant en compte l'ensemble des coûts connus et des dépenses susceptibles d'intervenir d'ici la date de cession.

➤ Principes de calcul

Le prix de cession correspond au prix de revient comprenant :

- le prix d'acquisition du bien ;
- les frais annexes (notaire, géomètre, avocat, expert, commission d'agence, etc.) ;
- le cas échéant, les frais de libération (indemnité d'éviction des locataires et titulaires de droits, etc.) ;
- les coûts de gestion supportés par l'EPF Bretagne en tant que propriétaire (dont impôts liés aux biens acquis, réparations, entretien, sécurisation...)
- les dépenses de remise en état des sols (diagnostics techniques, déconstruction, dépollution, travaux, etc.) y compris les frais de maîtrise d'œuvre ;
- le coût des diagnostics techniques et études liés au site ;
- les sommes éventuellement dues au titre du taux d'actualisation.

L'EPF Bretagne indique que compte tenu de sa qualité d'assujetti à la TVA, il soumettra la revente (ou les reventes fractionnées) des biens acquis dans le cadre de la présente convention, au régime de la TVA applicable au moment de la revente. Cette TVA sera ajoutée au prix de revente que la Collectivité ou son mandataire s'engage à payer.

➤ Déductions

Seront déduites du prix de revient, lorsqu'elles existent :

- les subventions reçues par l'EPF Bretagne pour la réalisation du projet ; à cet égard, dans le cas où la Collectivité percevrait directement des subventions en vue de l'acquisition des biens objet de la présente convention, la Collectivité pourra les reverser dès perception à l'EPF Bretagne ;
- les recettes locatives perçues par l'EPF Bretagne pendant la durée de portage ;
- les recettes autres que locatives.

➤ Dispositif de minoration foncière

Afin d'encourager les opérations en renouvellement urbain, deux dispositifs de minoration du prix de revient des biens portés peuvent être proposés par l'EPFB Bretagne. Ils ont vocation à provoquer un effet levier pour faciliter les opérations sur des sites de renouvellement urbain (friches, dents creuses, milieux bâtis...) confrontés à des difficultés opérationnelles particulières.

Le premier dispositif (dit « Travaux ») consiste en un abattement appliqué sur le coût des travaux effectués par l'EPFB (en aucun cas la minoration ne peut s'appliquer à des travaux effectués par un autre maître d'ouvrage), ainsi qu'aux prestations intellectuelles et techniques afférentes (maîtrise d'œuvre, diagnostics techniques, CSPS, contrôles techniques...).

Les travaux concernés sont les suivants :

- la démolition et le désamiantage des bâtiments ;
 - la mise en compatibilité des sols :
 - sur site, pour rendre les sols compatibles avec le projet envisagé ou empêcher une migration hors site,
 - éventuellement hors site, notamment pour faire face à ses obligations en tant que propriétaire sur la durée du portage ;
- La réhabilitation d'un terrain est toujours définie au cas par cas et envisagée en lien avec les acteurs concernés (collectivités, aménageur...), dans un souci d'efficience globale du projet ;
- les travaux conservatoires sur le bâti permettant de conserver les constructions existantes en l'état (clos et couvert), lorsque cela est pertinent pour la poursuite du projet, ces travaux consistent notamment dans la conservation du bon état de la structure et dans les grosses réparations au sens de l'article 606 du Code Civil ainsi que suite à un dommage ;
 - le curage et le désamiantage préalables à une réhabilitation ;
 - Les travaux de mise en sécurité (clôture, vidéo-surveillance, etc.)

Par contre la réhabilitation du bâti, en tant que telle et en vue du projet d'aménagement et/ou de construction, relève du porteur de projet, ne peut pas être sous maîtrise d'ouvrage EPFB et n'est donc pas incluse dans le dispositif de minoration.

Afin de faciliter la sortie des projets comportant des coûts de remise en état des biens significatifs, la part du prix de revient correspondant à ces travaux pourra être minorée à hauteur de 60%.

Dans tous les cas, l'économie générale du projet devra être respectée et la mise en œuvre de la minoration ne devra pas conduire à une moindre optimisation de l'opération.

Ce premier dispositif s'applique aux opérations destinées à la réalisation de constructions dont le programme global comporte au minimum 50 % de la surface de plancher consacrée à de l'habitat et/ou des activités économiques. **En cela, et sous cette réserve, il s'applique notamment aux opérations de restructurations de zones d'activité économique**

Il peut éventuellement s'appliquer à des opérations dérogeant aux critères habituels d'intervention de l'EPFB, dans le cadre de dispositifs approuvés par le Conseil d'administration de l'EPFB en matière de redynamisation des centralités (notamment les "Appels à candidatures 2017 et 2019 Dynamisme des centralités en Bretagne" ou "Action Cœur de ville" ou "Petites Villes de Demain" ou dans le cadre du contrat de Plan Etat-Région (CPER 2021-2027). Il a également vocation à faciliter la production de logements locatifs sociaux.

Par contre, il ne s'applique pas aux opérations liées aux risques (PPRI, PPRT...) ni aux opérations de préservation des espaces naturels et/ou agricoles, nature en ville ou trame verte et bleue.

Le second dispositif (dit « Réhabilitation de bâti ») consiste en un abattement sur le prix de revient.

Afin de favoriser, dans les opérations les plus complexes, la préservation des bâtis existants et leur réhabilitation ou transformation pour de nouveaux usages, **le prix de revient sera minoré d'un forfait de**

150 euros HT/m² (cent cinquante euros hors taxes par mètre carré) s'appliquent à la surface de plancher des bâtiments réhabilités pour une vocation d'usage majoritaire habitat ou pour une vocation majoritaire locaux d'activités ou commerces.

La maîtrise d'ouvrage des travaux par l'EPFB n'est plus exigée pour ce dispositif, l'EPFB ne pouvant statutairement procéder à de tels travaux (hors curage/désamiantage).

Les opérations à dominante habitat pourront prétendre à ce dispositif. Au sein des opérations « développement économique », seules les opérations concourant au maintien et à l'implantation d'activités économiques ou de commerces dans le tissu urbain, et notamment dans un objectif de redynamisation des centres-bourgs/centres-villes, sont concernées par le présent dispositif.

Les opérations de restructuration de zones d'activités ou opérations équivalentes en sont exclues.

Ces deux dispositifs de minoration sont cumulables dans le cadre d'un double plafond :

Le montant de la minoration ne pourra excéder 60% du déficit foncier de l'opération. Ce déficit est entendu comme la différence entre les dépenses foncières supportées par l'EPFB (acquisition, coûts de gestion, travaux...) et le montant auquel l'opérateur est prêt à racheter le bien dans le cadre du projet de la Collectivité. Ces recettes foncières sont estimées en lien avec la Collectivité et objectivées sur la base d'une grille de lecture permettant à l'EPFB de comparer les pratiques des différents territoires. Pour les opérations pour lesquelles les collectivités ont à supporter des dépenses d'aménagement avant revente à un opérateur ou utilisateur, un forfait aménagement de 20€/m² foncier (vingt euros par mètre carré de foncier) pourra être introduit dans les dépenses prises en compte dans le calcul du déficit foncier.

Par ailleurs, **au-delà d'un montant de minoration de 500 000€, le bureau sera en droit de réinterroger l'opportunité et les modalités de calcul et d'application du dispositif.**

Les études de maîtrise d'œuvre, le coût réel des acquisitions et des travaux, l'évolution éventuelle du projet de la Collectivité et du marché immobilier sont cependant de nature à remettre en question le principe même et/ou le montant de ladite minoration qui fera l'objet d'un dispositif de suivi comme indiqué ci-dessous.

Suivi dans le temps de la minoration :

Une première estimation de la minoration potentielle du prix de revient est établie en collaboration avec la Collectivité à partir des éléments prévisionnels disponibles (bilan, compte à rebours, estimation du coût des acquisitions et des travaux, etc.). A ce stade, il ne s'agit en aucun cas d'un engagement ferme et définitif de l'EPFB.

Cette estimation est ensuite régulièrement révisée tout au long de la convention, notamment dans le cadre du dispositif de suivi prévu à l'article 2.5 qui sera l'occasion de revenir sur l'avancement du portage foncier et sur le projet de la Collectivité.

Ainsi, les éléments pouvant conduire à une réévaluation du montant de la minoration foncière (coût des travaux, surfaces plancher réhabilitées, pourcentage de LLS...) ou du déficit foncier qui plafonne cette minoration (précision des coûts d'acquisitions, de travaux et des recettes, changement de périmètre, modification des réglementations et documents d'urbanisme, etc.) seront pris en compte.

C'est au moment de la cession que la minoration (premier ou second dispositif ou cumul des deux) sera éventuellement appliquée (en diminution du prix de revient) et le calcul du déficit foncier fiabilisé. Le prix de revient du bien porté par l'EPFB (dont le montant des travaux) sera connu à ce stade. Le montant des recettes attendues pourra être précisé, voire arrêté, selon l'avancement du projet de la Collectivité et les éléments dont elle dispose. L'EPFB évaluera si possible ces recettes sur la base des éléments suivants :

- permis de construire ou d'aménager ;

- offre de l'opérateur faisant mention des charges foncières au vu des différentes typologies de logements, adossée à un bilan ;
- plan de financement du bailleur social ;
- éventuellement, recettes de loyers escomptées dans un délai cohérent au regard de la nature de l'activité pour un exercice de capitalisation des loyers ;
- etc.

A défaut, la Collectivité aura un délai de 5 ans à compter de la cession pour produire ces pièces.

Dans tous les cas, l'économie générale du projet devra être respectée.

Par ailleurs, l'application de la minoration au moment de la revente fera l'objet d'une "clause de retour à meilleure fortune" dans l'acte de revente, à la charge de l'opérateur ou de la Collectivité maître d'ouvrage du projet.

Ainsi, en cas de non-respect des critères de la convention et/ou si, suite à la réalisation effective du projet, il s'avère que le déficit foncier est moins important que prévu, (voire a disparu, notamment en raison de recettes foncières plus fortes), remettant en cause le plafond de 60 % évoqué ci-dessus, **l'EPFB sera en droit de réclamer à la Collectivité ou à l'opérateur le trop-perçu de minoration voire la totalité de son montant.**

Article 18 - Paiement du prix lors de la revente

Le paiement du prix tel que déterminé ci-dessus aura lieu au moment de la cession, sous réserve toutefois, pour les personnes morales de droit public, de l'application des règles de comptabilité publique (paiement après publication aux hypothèques ou sur production d'une attestation notariale) et d'un éventuel différé de paiement qui serait accordé par l'EPFB.

Article 19 - Pénalité en cas de non-respect des engagements relatifs au projet

Si, de sa propre initiative, et en accord express de l'Etat, l'opérateur, ou à défaut la commune, ne réalise pas, sur les emprises portées par l'EPF au titre de la présente convention, une opération répondant aux critères définis à l'article 6 de la présente convention, il sera redevable envers l'EPFB d'une pénalité fixée forfaitairement à 10 % du prix de revient hors taxes de revient des biens portés.

La conformité du projet réalisé à l'engagement pris sera vérifiée au vu de tout document permettant d'apprécier les conditions de réalisation effectives de l'opération.

Article 20 – Dispositifs de suivi

L'EPFB effectuera un compte rendu annuel à l'Etat, l'EPCI et à la commune de Theix-Noyalo des suites des préemptions et acquisitions engagées.

L'EPFB mettra sur son site internet les délibérations de son bureau et les décisions de préemption prises par la Directrice Générale, afférentes à la présente convention.

L'Etat effectuera les démarches légales de publicité et d'affichage de la convention, et de l'arrêté général déléguant le droit de préemption à l'EPFB.

L'Etat veillera à l'affichage par la commune de Theix-Noyalo des décisions de préemption prises, dans le cadre de la convention, par la Directrice Générale de l'EPFB.

Les parties cocontractantes conviennent en outre de mettre en place un dispositif de suivi régulier de la mise en œuvre de la présente convention opérationnelle.

Article 21 – Modifications

La présente convention pourra faire l'objet, par voie d'avenant, d'ajustements ou de modifications qui s'avèreraient nécessaires à la bonne mise en œuvre du dispositif conventionnel.

Article 22 – Résiliation

La présente convention ne peut être résiliée que d'un commun accord entre les parties, d'une part, et par le Préfet pour l'Etat, par son Bureau pour l'EPFB et par leurs assemblées délibérantes respectives pour la commune et l'EPCI.

La présente convention sera résiliée de fait si l'arrêté de délégation du droit de préemption par l'Etat est retiré.

Pour les biens dont la période de portage contractuelle dépasserait la date de cette résiliation, la présente convention continuera à produire tous ses effets, notamment juridiques et financiers, sur les biens concernés jusqu'à leur cession, intervenant au maximum au terme de la durée de portage prévue par les présentes.

Dans le cas où des reventes n'auraient pas encore abouti, alors même que des actes ou des compromis de vente auraient été dressés, soit parce que l'ensemble des conditions suspensives n'a pas été levé, soit parce que le paiement intégral du prix n'a pas encore eu lieu, la présente convention continuera à produire tous ses effets, même après le terme prévu et ce, uniquement pour ces reventes et jusqu'à complet paiement du prix.

De même, si une procédure (de préemption, de fixation du prix ou contentieux quelconque, notamment administratif) est encore en cours au moment où la présente convention cesse, l'EPFB poursuivra lesdites procédures, en concertation avec la commune et l'EPCI, afin de ne pas en perdre les bénéfices.

Dans l'hypothèse d'une résiliation, l'EPFB fera parvenir un bilan de l'exécution de la présente convention à l'ensemble de ses signataires.

Article 23 – Contentieux

A l'occasion de toute contestation ou tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Rennes.

Fait à le..... en cinq exemplaires originaux

Pour l'Etat
Le Préfet du Morbihan
M. Pascal BOLOT

Pour la commune de Theix-Noyal
Le Maire,
M. Christian SEBILLE

**Pour l'Etablissement Public
Foncier de Bretagne**
La Directrice Générale
Mme Carole CONTAMINE

**Pour Golfe du Morbihan
Vannes Agglomération**
Le Président,
M. David ROBO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°JUR 051/2024 - AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU SCOT DE GMVA

Madame CATREVAUX expose le bordereau suivant

Conformément à l'article L.143-33 du code de l'urbanisme, GMVA transmet aux communes membres, pour avis, le projet de modification n°1 du SCOT.

Cette modification du SCOT fait suite à deux jugements du tribunal administratif de Rennes du 27 octobre 2022 prononçant une annulation partielle du SCOT approuvé le 13 février 2020.

Le tribunal administratif a enjoint la communauté d'agglomération d'engager, cette procédure permettant de régulariser des illégalités affectant le SCOT, liées à la loi littorale.

Aussi, cette modification vient :

Retirer 5 secteurs déjà urbanisés de la liste des SDU

- Kerhouët Saint Maur , Kerbiboul, à Sarzeau ;
- Gouézan à Saint- Gildas de Rhuys ; La Belle Etoile et la Lande de Cano à Séné

Inscrire 6 nouveaux villages

- Kerbiboul, Kergorange, le Domaine des Grèves de Suscinio à Sarzeau ;
- Gouézan à Saint- Gildas de Rhuys ; La Belle Etoile et la Lande de Cano à Séné

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE donne un avis favorable à la modification N°1 du SCOT de GMVA

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_051_DEL-DE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la bonne exécution de la présente décision

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

**2024-03-28- N°JUR 052/2024 - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU
PLU DE THEIX**

Madame CATREVAUX expose le bordereau suivant

1-CONTEXTE ET OBJET DE LA MODIFICATION DU PLU

La commune de Theix–Noyal dispose de 2 plans locaux d'urbanisme

Depuis son approbation le 27 septembre 2010, le PLU de Theix a été modifié à 5 reprises.

La nouvelle modification prescrite par un arrêté n°2023/33 du maire en date du 1/08/2023 poursuit deux objectifs

- **Élargir les destinations possibles au sein de la zone 1AUe du PLU et d'en changer sa dénomination. Cela implique de modifier le règlement écrit, le règlement graphique et l'OAP Petit Plaisance sur la partie Nord**

La commune souhaite développer sur la parcelle AK 25 un pôle un pôle sportif et associatif.

La parcelle du projet est l'actuelle friche industrielle à Plaisance, d'une surface de 16 083 m².

La commune souhaite faire de ce site une vitrine sportive de la ville.

Aussi, sur une emprise d'environ 9800 m², le site accueillera un équipement sportif communal d'environ 1300 m² comprenant salle de danse, mur d'escalade, dojo et salle de boxe, d'une salle de réunion et enfin d'espaces de stockages associatifs. En parallèle du bâti, des aménagements extérieurs sont prévus dans l'opération

La commune souhaite également accueillir sur l'emprise foncière restante (4600 m²) d'autres équipements sportifs complémentaires réalisés par des porteurs de projets privés

Toutefois, cette parcelle est classée au plan local d'urbanisme en vigueur en zone 1AUe « destinée spécifiquement à l'accueil des constructions et installations nécessaires aux

équipements publics, aux services publics ou d'intérêt général et de toutes installations et occupations nécessaires à leur fonctionnement (logements...). Il s'applique au secteur dit de « La Cimenterie » riverain de la RD 7 ».

La modification simplifiée du PLU permet donc d'élargir le champ des destinations autorisées sur ce secteur et de lui attribuer un nouveau zonage.

- **Favoriser la réalisation de logements sociaux dans les opérations privées en modifiant la disposition de l'article 2 des zones U relatif à la production de logements sociaux dans les opérations de moins de 20 logements**

La commune de Theix-Noyal est soumise aux obligations issues de la loi SRU en termes de production de production de logements sociaux depuis 2012

Le taux de logements sociaux est aujourd'hui de 12,8% au sein de ses résidences principales. L'objectif étant de 20%, la dynamique de rattrapage reste encore à parfaire.

Aussi, dans le cadre de ses engagements avec l'Etat et GMVA la commune mobilise des outils afin de favoriser la réalisation de logements sociaux

Dans cet objectif, le PLU actuel impose dans les zones U que 28% au moins de la surface plancher des opérations de construction ou d'aménagement à partir d'un seuil minimal de 20 logements soient affectés aux logements sociaux

Le constat a été fait que nombre d'opérateurs privés développent des projets inférieurs à 20 logements pour ne pas être contraints à cette obligation de réalisation de logements sociaux

Ainsi, le projet de modification simplifiée du PLU vise à modifier ces dispositions pour favoriser la réalisation de logement social pour les opérations inférieures à 20 logements

Ainsi, il est proposé la rédaction suivante :

En zone U toute opération d'aménagement ou toute construction comportant 5 logements et plus ou au moins 400 m² de surface plancher à usage d'habitation devra destiner au moins 30% du nombre de lots réalisés dans l'opération d'aménagements, ou 30% de la surface de plancher totale affectée à l'habitat de l'opération, aux logements sociaux et assimilés au titre de l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation

Ces obligations s'entendent en termes de pourcentage du nombre de lots en cas de permis d'aménager, ou de pourcentage de surface plancher affectée à l'habitat dans le cas de permis de construire portant sur la création de bâtiments collectifs ou semi- collectifs, ou de permis groupés

2-LA CONCERTATION

L'article L.153-40 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification et notamment les modalités d'ouverture d'enquête publique ou de mise à disposition du dossier auprès du public et de notification aux personnes publiques associées

-Les Avis des personnes publiques associées

Le projet de modification du PLU simplifiée a été notifié, en date du 7 août 2023, aux personnes publiques associées. Cinq d'entre elles ont formulé un avis

- Monsieur le Préfet du Morbihan, avis favorable le 9/10/2023
- Monsieur le Président de Vannes Agglomération avis favorable le 15/09/2023

- Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture du Morbihan, avis favorable le 20/09/2023
- Monsieur le Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, pas de remarque, le 28/08/2023
- Monsieur le président du PNR Golfe du Morbihan, pas de remarque LE 30/08/2023

Le projet de modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme de Theix a été soumis le 7 août 2023, à l'avis conforme de l'autorité environnementale portant sur la nécessité ou non d'accompagner le dossier de modification d'une procédure d'évaluation environnementale au titre de l'examen au cas par cas.

La MRAe de Bretagne n'ayant pas apporté de réponse à l'issue du délai de 2 mois est réputée avoir émis un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale (information confirmée le 9 octobre 2023)

3-LA MISE A DISPOSITION

Par délibération du 18 octobre 2023, le conseil municipal a défini les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée :

- Mise à disposition du dossier de modification simplifiée en mairie du 2 novembre 2023 au 4 décembre 2023 inclus- consultable aux jours et heures d'ouvertures de la mairie
- Mise à disposition d'un registre en mairie permettant au public de formuler ses observations
- Mise en ligne du dossier de modification simplifiée sur le site internet de la commune sur la période concernée
- Possibilité de transmettre les observations durant la période susmentionnée par lettre adressée à l'attention de M. le Maire, place du Général de Gaulle, 56450 THEIX-NOYALO, ou par courrier à l'adresse suivante : mairie@theix-noyalo.fr

Un avis a été publié dans le Ouest France le 24 octobre 2023 et sur le site internet de la commune dès juin 2023.

Le dossier et le registre ont été tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune du 2 novembre 2023 au 4 décembre 2023. Ils ont également été accessibles en version numérique par la mise à disposition du public d'un ordinateur.

Aucune observation n'a été formulée

De ce fait aux vues de la délibération du conseil municipal du 18 octobre 2023 définissant les modalités de la mise à disposition du projet de modification simplifiée et de l'avis des personnes publiques associées, il est proposé à l'assemblée d'approuver la modification du PLU telle qu'elle est ci-dessus présentée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité (7 abstentions du groupe Avec Vous, Continuons Theix-Noyal) des membres présents et représentés,

DECIDE d'approuver la modification n°7 du PLU de THEIX telles qu'elle est annexée à la présente,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département conformément aux articles R.153-20 et suivants du code de l'urbanisme

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE

PRECISE enfin que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité prévues à l'article L.153-25 du code de l'urbanisme

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée



Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

**COMMUNE DE THEIX-NOYALO
DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

PLAN LOCAL D'URBANISME - THEIX

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

<i>Arrêté le :</i>	<i>Approuvé le :</i>	DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7
1^{er} février 2010	27 septembre 2010	
<p>Mis à jour le 20 août 2012</p> <p>Mis à jour le 26 octobre 2012</p> <p>Mis à jour le 13 mars 2015</p> <p>Modifié le 14 décembre 2015 (Modification n°1)</p> <p>Modifié le 17 octobre 2016 (Modification n°2 simplifiée)</p> <p>Modifié le 17 septembre 2018 (modification n°3)</p> <p>Modifié le 27 janvier 2020 (Modification n°4)</p> <p>Modifié le 21 septembre 2023</p>		Dossier pour approbation
<p>Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2024</p> <p>Le Maire,</p> <p>Christian SEBILLE</p>		

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

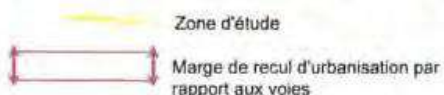
Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

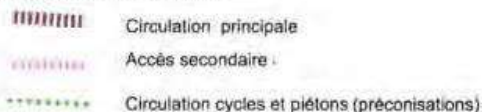
ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION EN VIGUEUR

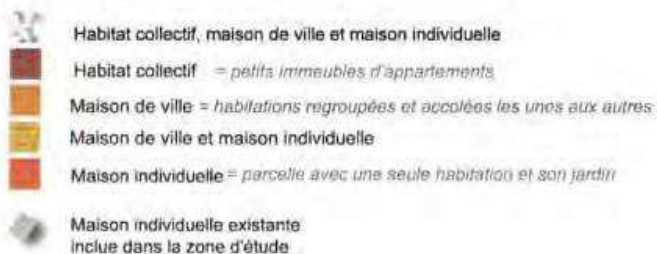
LÉGENDE DES PLANS (À L'EXCEPTION DE L'OAP N°1)



CIRCULATIONS & ACCÈS À CRÉER



NATURE DU BÂTI URBAIN FUTUR



ESPACES À AMÉNAGER



ESPACES BOISÉS & HAIES BOCAGÈRES



L'ensemble des opérations respecteront les orientations

des opérations finalisées

et validées par le PLH.

30% au moins de la surface de plancher totale des opérations de construction à partir d'un seuil minimal de 20 logements seront affectés aux logements sociaux.

Le fractionnement des opérations ne peut se faire que lorsque l'opération comporte au moins 20 logements.

Afin de réaliser le parcours résidentiel des jeunes ménages, il est préconisé dans les opérations la prise en compte de lots dont la surface est inférieure à 350 m² afin que ceux-ci puissent bénéficier d'aide à l'accession prévue au PLH 2010-2015.

Sur l'ensemble de la commune

Les orientations d'aménagement répondent aux objectifs fixés dans le cadre du PLH :

- 40% logements collectifs
- 20% logements individuel groupé
- 40% logements individuel pur

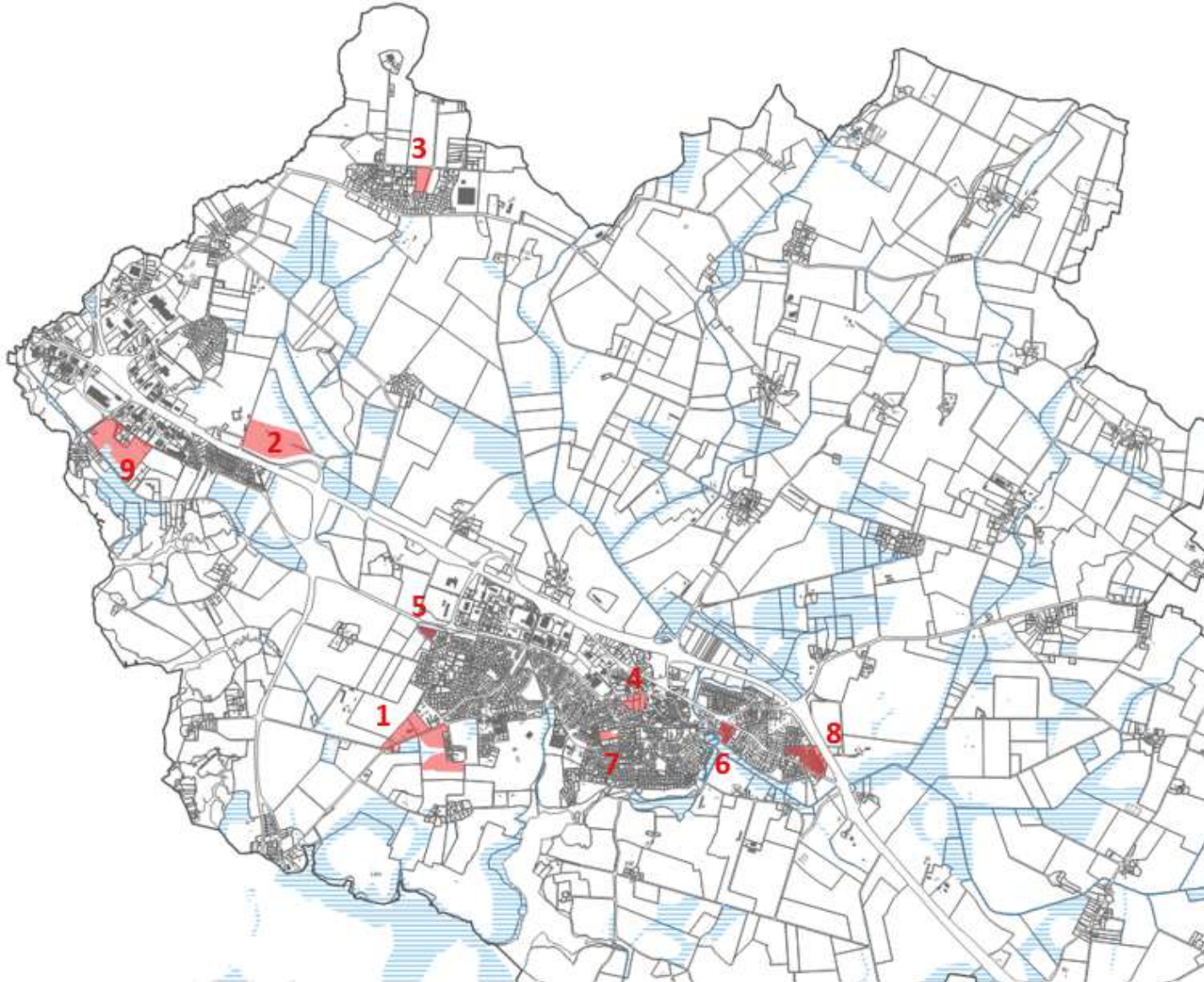
Densité retenue par catégories de logements :

- 38 lgts/ha pour le collectif
- 16 lgts/ha pour l'individuel groupé
- 11 lgts/ha pour l'individuel pur

Remarque générale sur les orientations d'aménagement : (principe de compatibilité)

- N'ont pas de caractère prescriptif ;
- > le principe de desserte ;
- > l'implantation des zones bâties ;

LOCALISATION DES ZONES ÉTUDIÉES



1. PLAISANCE

Superficie totale : 8,8 ha
Densité minimale : 35 logements/ha

2. ZONE D'ACTIVITÉS ATLANTHEIX ST-LÉONARD / EST-

Superficie totale : 8,5 ha

3. SECTEUR DE TALHOUET

Superficie totale : 1,8 ha
Densité minimale : 13 logements/ha

4. SECTEUR RUE DES SPORTS

Superficie totale : 1,5 ha
Densité minimale : 22 logements/ha

5. RUE BÉZIT (AU SUD DU LANDY)

Superficie totale : 0,7 ha
Densité minimale : 13 logements/ha

6. LE MOUSTOIR-RUE DES POÊTES

Superficie totale : 1,3 ha
Densité minimale : 30 logements/ha

7. RUE DE BRURAL/ RUE JEAN ROMIEU

Superficie totale : 0,7 ha
Densité minimale : 11 logements/ha

8. PONT DELVING

Superficie totale : 3,5 ha
Densité minimale : 35 logements/ha

9. SECTEUR DE SAINT-GOUSTAN

Superficie totale : 7,8 ha

SECTEURS D'EXTENSION ET DE DENSIFICATION URBAINE

SECTEUR D'AMENAGEMENT PLAISANCE

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE

PARTI D'AMENAGEMENT :

- Créer un **véritable quartier** sur 4,8 ha et produire 170 logements à l'échelle du secteur.
- Un quartier répondant à des **objectifs environnementaux forts** par la qualité de son aménagement.
- Un quartier s'articulant autour d'un **noyau fédérateur** (l'ancienne cimenterie et le bois humide).
- Proposer **une offre diversifiée et innovante de logements**.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

CIRCULATION VOIRIE LIAISONS DOUCES	<ul style="list-style-type: none">● Aménager 2 points de connexion sécurisés sur la route de Noyal (RD 7) : 1 nouveau indiqué sur la pièce graphique et un à reconfigurer (voie de desserte existante du hameau de Brestivan).● Mettre en valeur de la nouvelle entrée de ville sur la RD 7 en la marquant par un traitement viaire et paysager fort.● Depuis l'entrée de ville, la RD 7 sera réaménagée pour maîtriser la circulation automobile et modérer la vitesse des véhicules. Les circulations douces (piétons/vélos) devront faire l'objet d'un aménagement adapté.● Respecter un maillage de voies hiérarchisé au sein du projet.● Aménager un réseau de cheminements doux reliant à la fois les espaces publics et les entités de quartier. Ces liaisons douces qu'ils soient cyclables et/ou piétons devront être accompagné d'un aménagement paysager soigné qui correspondra aux ambiances paysagère du site.● Respecter le tracé indicatif figurant sur la pièce graphique du cheminement doux principal connectant le centre bourg, le nouveau quartier et la RD 7.
ESPACES PUBLICS EQUIPEMENTS	<ul style="list-style-type: none">● Les aménagements collectifs seront conçus dans un esprit de protection et de mise en valeur du milieu. Ces espaces seront aménagés de manière soignée et les éléments végétaux devront participer à cette ambiance.● Création d'une armature verte composée d'espaces publics reliés les uns aux autres à partir du cœur de quartier et s'appuyant sur le maillage bocager.● Le site de l'ancienne cimenterie sera dédié à un pôle d'équipements sportifs.
FORME URBAINE ET HABITAT	<ul style="list-style-type: none">● Respecter un objectif de densité moyenne de 35 logements/hectare et produire environ 170 logements à l'échelle du site.● Développer une offre de formes bâties et urbaines variée : petits collectifs, logements groupés et logements individuels. Cette offre répondra aux objectifs de mixité sociale, d'innovation et de qualité environnementale.● Les constructions devront être pensées dans une logique d'économie du foncier et présenter des formes urbaines compactes.● Privilégier une architecture bioclimatique à haute performance énergétique, ayant recours aux énergies renouvelables. A ce titre, l'orientation des bâtiments devra être au cœur des partis pris architecturaux en privilégiant notamment une orientation sud afin que les nouvelles constructions puissent profiter des apports solaires.● Compte tenu de l'importance de l'opération, la diversification architecturale est encouragée afin de recréer une ambiance village, dont la trame d'espace public devra être adaptée à cet esprit.● L'organisation spatiale de l'habitat respectera un gradient de la densité du cœur du projet d'aménagement « Plaisance » vers les franges : les immeubles collectifs et semi-collectifs (3 niveaux habitables maximum) seront préférentiellement implantés au cœur du secteur d'aménagement. Autour de ce secteur dense, le bâti s'organisera en habitat individuel dense à intermédiaire (maisons individuelles (terrains à bâtir) et maisons individuelles groupées).● L'opération sera réalisée en 3 phases équivalentes en nombre de logements, en commençant par une urbanisation d'abord par le nord du secteur puis vers le sud afin de respecter et d'appliquer les principes de la loi littoral.
INSERTION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE	<ul style="list-style-type: none">● Le bocage et les boisements présents sur le site seront conservés selon les indications reportées sur la pièce graphique.● Les plantations seront principalement issues de la flore locale.● Les zones humides seront conservées et feront l'objet d'aménagements pérennisant leur existence.● Le long de voies, des noues de transit ou fils d'eau seront aménagés pour récupérer les eaux de ruissellement et les acheminer vers des bassins de rétentions et les zones humides.● Les espaces de stationnement (dont les stationnements mutualisés) seront plantés et aménagés de préférence avec des matériaux perméables afin de favoriser l'infiltration de l'eau.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE

SECTEURS D'EXTENSION ET DE DENSIFICATION URBAINE

Projet d'aménagement du secteur Plaisance



OAP DU SECTEUR PLAISANCE

Limite de l'UDAP

Habitat collectif

Habitat individuel dense à intermédiaire

Pôle d'équipements sportifs

Espace public à dominante végétale

Espace naturel

Voie de desserte

Principaux cheminements doux (principe)

Boisements et haies bocagères existants à conserver, créer et valoriser

Aire de retournement

Traitement sécuritaire des intersections

Aire de stationnement

Nota : toutes les dispositions arrêtées dans le tableau et le schéma d'intention d'aménagement ci-dessus sont des dispositions soumises à compatibilité dont l'esprit doit être respecté |

SECTEURS D'EXTENSION ET DE DENSIFICATION URBAINE**ZONE D'ACTIVITÉS ATLANTHEIX-ST-LÉONARD/ EST-****Orientations
d'aménagement :**

- > L'urbanisation de ce secteur vise à permettre l'extension du parc d'activité de Saint-Léonard Atlantheix.
- > Cette extension du parc d'activité qui caractérise l'entrée Est de l'agglomération vannetaise, sans discontinuité jusqu'au Pouffanc, ne fait apparaître aucune rupture d'urbanisation jusqu'à Vannes.
- > Un emplacement réservé à l'accès de la zone à l'ouest ;
- > Entrée unique à l'ouest ;
- > Une voie d'accès principale afin de desservir correctement l'ensemble de la zone ;
- > Activités artisanales à privilégier sur le secteur, dont la nature et les spécificités seront déclinés dans le cadre du permis d'aménager ;
- > Implantation des bâtiments sur les espaces actuellement peu ou non boisés et le long des futures voies d'accès ; conserver au mieux les arbres existants autour des bâtiments et des espaces de stockage ;
- > Le boisement de pins dense est à conserver, ainsi qu'à reconstituer et compléter en limite de la zone (à l'ouest et au sud côté route) ;
- > Traitement végétal en limites de parcelles d'activités et le long des voies d'accès ;
- > Cette importante présence du végétal est indispensable à la conservation de l'identité du site. Elle garantit une meilleure intégration des futurs bâtiments.

Échelle 1/2000°

0 50 100 150 mètres

SECTEURS D'EXTENSION ET DE DENSIFICATION URBAINE

SECTEUR DE TALHOUET

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE



Orientations d'aménagement :

- > Création d'un bouclage de voirie avec les voies existantes ;
- > S'appuyer sur la trame boisée existante ;
- > Favoriser l'insertion de la zone urbanisée avec le bâti existant ;
- > Habitat de type maison individuelle et groupée.
- > En cas de fractionnement de l'opération, la répartition des catégories de logements est prévue par unité foncière d'au moins un hectare. Le fractionnement des opérations ne peut se faire que lorsque l'opération comporte au moins 20 logements.

SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

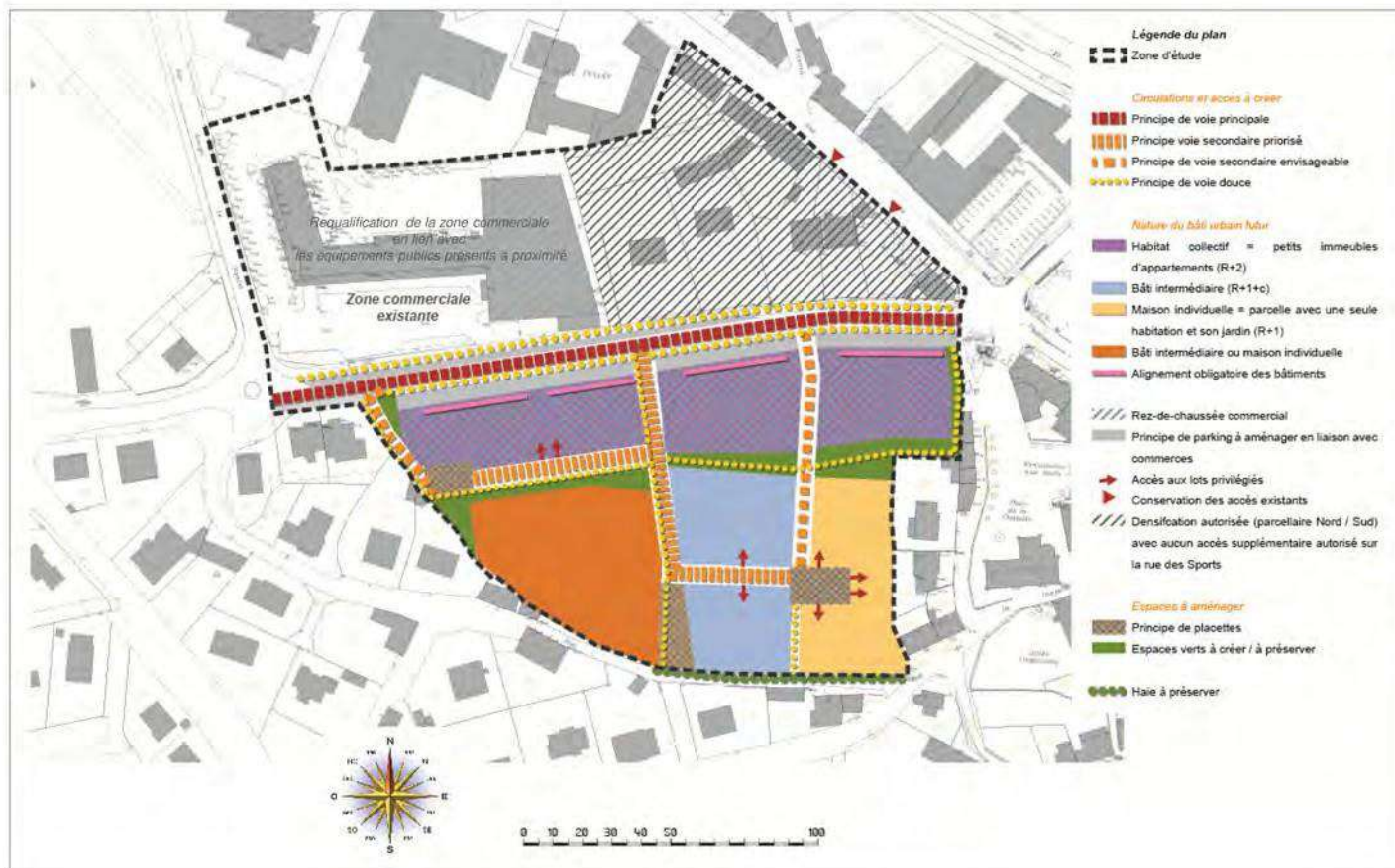
SECTEUR RUE DES SPORTS

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE



Orientations d'aménagement :

> Des voies d'accès desservent les différents logements et communiquent avec les rues au nord et au sud du secteur ;

> Le bâti s'organise le long des cheminements (rues, accès voiture, cheminement piéton) ;

> La zone favorise la diversité des habitations : habitat collectif (au nord), maisons individuelles (à l'ouest et à l'est), maisons de ville accolées (au centre et au sud) ; par conséquent la densité urbaine y est variable ;

> Le choix d'implanter surtout des maisons de ville tient à la volonté de rester en continuité avec la configuration urbaine du centre ancien ;

> Les cheminements piétons traversent des espaces communs plantés (voies aménagées entre les bâtiments, végétalisées et exclusivement piétonnes) ;

> L'implantation des futures habitations doit tenir compte des nombreux arbres déjà présents sur le site. Il convient d'en conserver le plus grand nombre ou de les replanter afin de les intégrer aux espaces communs ;

SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

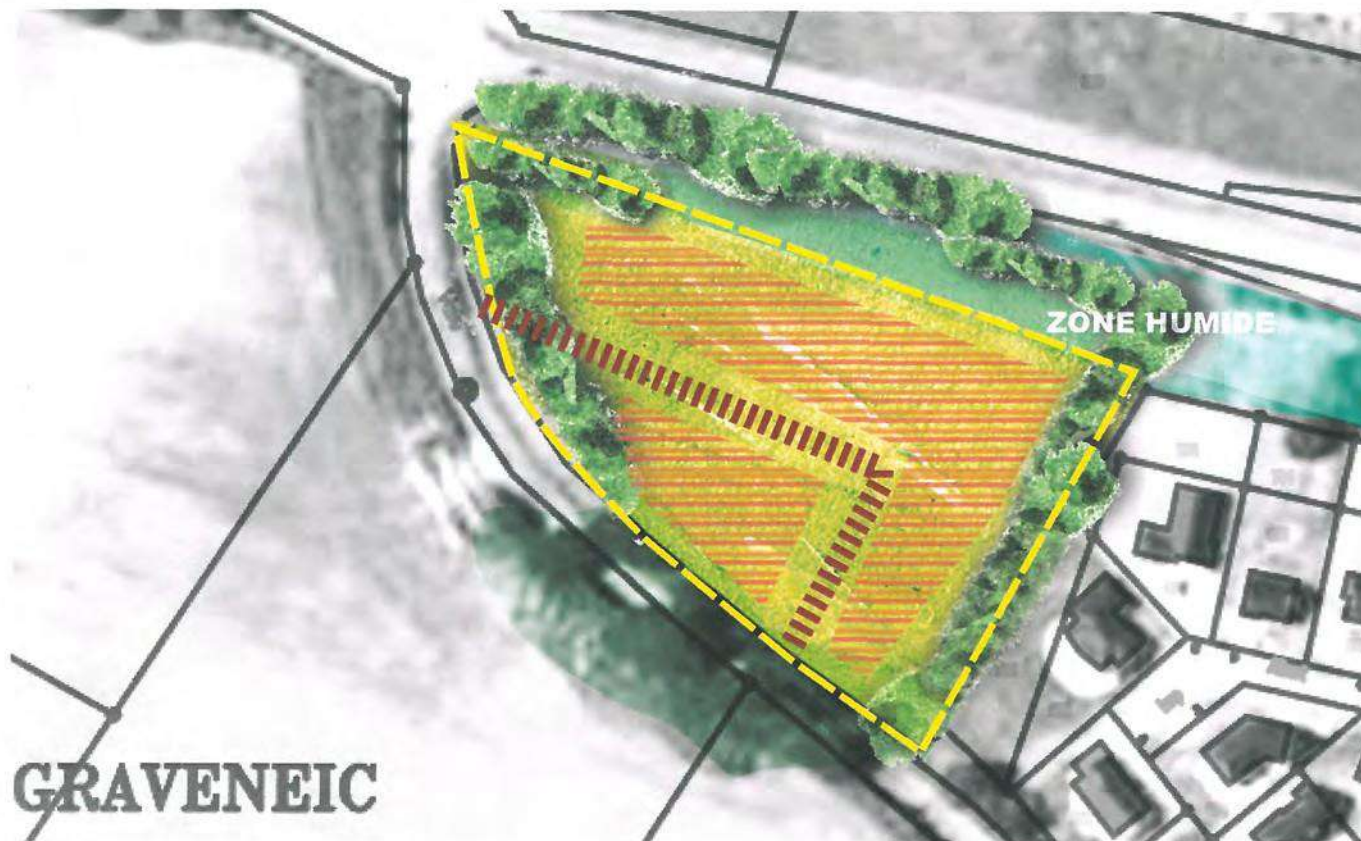
RUE BÉZIT (AU SUD DU LANDY)

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

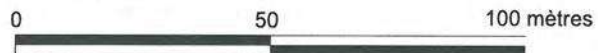
Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE



Échelle 1/1000°



Orientations d'aménagement :

- > Un principe de voie principale est défini afin de desservir la zone ;
- > Le bâti (habitations individuelles et maisons de ville) s'organise principalement le long de cette voie ;
- > Les haies existantes sont à conserver et à conforter. L'écran végétal au nord permettra d'isoler la zone d'activités au nord de l'allée du Landy de la zone d'habitation créée.
- > Une zone humide est à préserver au nord ; il y est proscrit de construire ;

SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

LE MOUSTOIR-RUE DES POÈTES

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE



Orientations d'aménagement :

> Un principe de voies de circulation principale s'accroche aux voies existantes (la voie d'accès vient raccrocher les deux rues du Moustoir et des Poètes) ;

> Le futur bâti s'organise le long des cheminements à créer; leur disposition permet de dégager de larges espaces communs (parking, square, aire de jeux pour enfants, espaces végétalisés) et de conforter l'urbanisation du centre traditionnel ;

> Les circulations douces (piéton-cycle) relient les habitations aux rues environnantes, traversant les différents espaces aménagés ;

> La zone favorise la diversité des habitations : habitat collectif individuel et maisons de ville accolées ; cette densité urbaine permet de libérer des espaces communs ;

> L'implantation des futures habitations doit tenir compte des nombreux arbres et haies boisées existants, qu'il convient de conserver au mieux et d'intégrer dans les espaces communs ;

> En cas de fractionnement de l'opération , la répartition des catégories de logements est prévue par unité foncière d'au moins 0,5 ha. La localisation des zones bâties est purement indicative. Le fractionnement des opérations ne peut se faire que lorsque l'opération comporte au moins 20 logements.

Échelle 1/1000°



SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

RUE DE BRURAL/ RUE JEAN ROMIEU

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE



Orientations d'aménagement :

- > Une nouvelle voie dessert la zone. Elle s'accroche aux rues existantes et à la future zone d'habitation.
- > Le bâti (maisons individuelles) s'organise le long de cette voie ;
- > La voie de desserte principale traverse un petit espace commun aménagé et planté. Ce dernier constitue une aération dans le tissu urbain ;
- > Pour toute parcelle faisant l'objet de division, une mutualisation des accès sera prévue sur la rue de Brural.

Échelle 1/1000°

0 50 100 mètres

SECTEURS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

PONT DELVING



Échelle 1/2000°

0 50 100 150 mètres

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-20005952-20240402-2024_052_DEL-DE

Orientations d'aménagement :

- > La zone présente trois accès (un au nord et deux autres au sud) ;
- > Elle est délimitée par les haies bocagères existantes à conserver et par la création d'autres haies boisées ; elles permettent d'intégrer la future zone urbaine dans son environnement urbain et rural ; elles assurent un recul et une protection phonique contre les nuisances qui peuvent être causées par la route Nationale à l'Est (zone de recul de 75 mètres) ;
- > Le bâti s'organise autour des cheminements et voies de desserte. On distingue : du collectif au nord et des habitations individuelles sur le reste de la zone.
- > Le réseau de haies boisées crée une trame végétale qui organise le parcellaire ;
- > La zone favorise la diversité des habitations : habitat collectif (au Nord-Ouest) et maisons individuelles (au coeur),
- > Au croisement des cheminements, au coeur de la zone, près des logements collectifs, un espace public peut ici s'ouvrir aux habitants (placette, espace de jeux, etc.) ;
- > Une aire de retournement pour les bus est à prendre en compte au sud de la zone ;
- > Un emplacement pour un bassin de rétention des eaux pluviales et de ruissellement est prévu à l'extrémité Sud-Est de la zone) ;
- > L'aménagement prévu se fera en cohérence avec l'application de la loi Barnier (prise en compte des nuisances: aménagements paysagers)
- > En cas de fractionnement de l'opération, la répartition des catégories de logements est prévue à l'unité foncière de l'opération (au minimum 1 hectare). La localisation des zones bâties est purement indicative. Le fractionnement des opérations ne peut se faire que lorsque l'opération comporte au moins 20 logements.

ZONE DE REQUALIFICATION PAYSAGÈRE SECTEUR DE SAINT GOUSTAN

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_052_DEL-DE



Orientations d'aménagement :

> Les maisons existantes construites au sein du périmètre de la zone sont conservées ; le futur bâtiment sera implanté dans leur continuité. Mis à part ce dernier, seules quelques constructions légères pourront être intégrées dans l'espace de loisirs ;

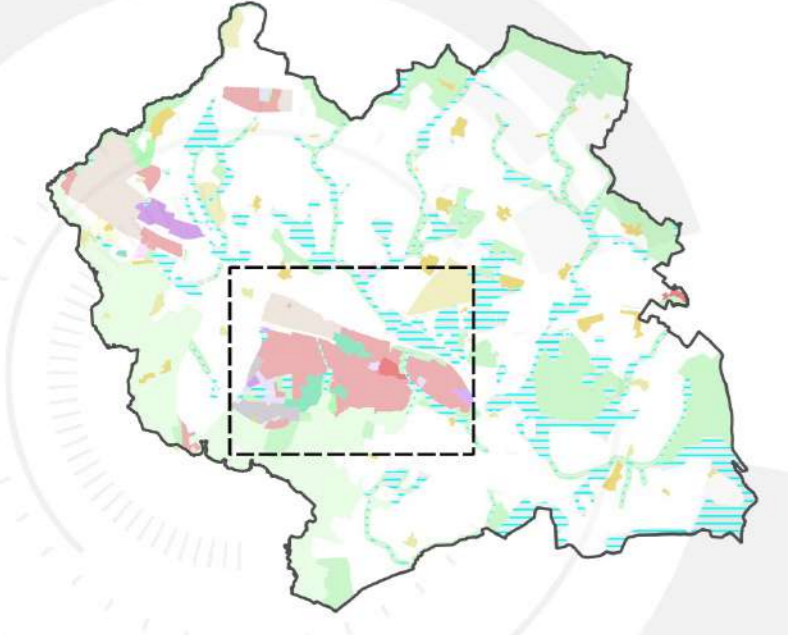
> Les circulations piétonnes à créer sur la zone, traversent ou longent les boisements. Ils suivent un tracé amorcé par le revêtement de sol mis en oeuvre lors des précédents travaux sur la zone, et qui se prolonge par un sentier dessiné par de fréquents piétinements ;

> La conservation des boisements et haies existantes, garantit la qualité paysagère de l'espace de loisirs et préserve la zone naturelle au Sud ;

> Des plantations sont à prévoir (au Nord-Ouest), et autour de la partie construite, afin de mieux isoler le site de son environnement, d'en souligner les limites et d'y intégrer discrètement le bâti ;

Échelle 1/2000°

0 50 100 150 mètres




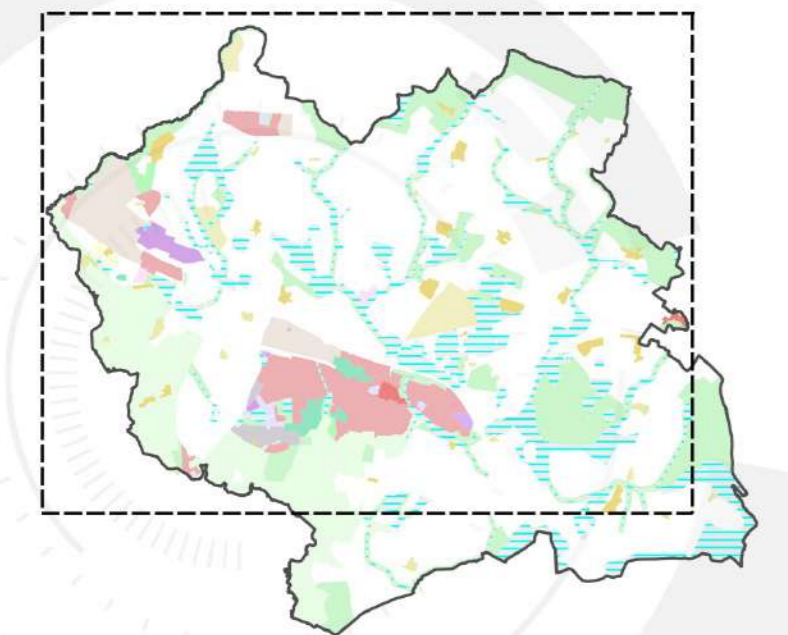
Elaboration du PLU 27/09/2010
Modification n°1 14/12/2015
Modification n°2 simplifiée 17/10/2016
Modification n°3 17/09/2018
Modification n°4 27/01/2020
Modification n°5 21/09/2023
Modification n°7 simplifiée 28/03/2024

Échelle 1:3000



- Zonage**
- Limite du zonage
 - UA
 - UAa
 - UB
 - UBa
 - UE
 - UEs
 - Uli
 - Uva
 - 1AUa
 - 1AUD
 - 1ALU
 - 1ALUa
 - 1ALUp
 - 2AU
 - A
 - Ai
 - Aia
 - N
 - Nds
 - NH
 - NHP
 - NLa
 - NLD
 - NLC
 - Nzh
- Haies répertoriées à préserver ou à planter (Art. L. 123-1 du CU)
 - Bâtiment remarquable repéré au titre de l'Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme
 - Bâtiments agricoles pouvant changer de destination
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé
 - Espaces boisés classés au titre de l'art. L. 123-1 Alinéa 7 du Code de l'urbanisme à créer
 - Interdiction : toute plantation ou opération de culture (agricole ou autre) susceptible de nuire au confinement des déchets et à l'intégrité de la couverture mise en place
 - Jardins familiaux
 - Marge de recul par rapport aux voies
 - Secteurs de commerce protégé : activités commerciales ou artisanales implantées le long du linéaire identifié
 - Atlas des zones inondables
 - Espace proche du rivage
 - Plans d'eau
 - Zone de présomption de prescriptions archéologiques
 - Zone de protection des cours d'eau
 - Zones humides





Elaboration du PLU : 27/09/2010
Modification n°1 : 14/12/2015
Modification n°2 simplifiée : 17/09/2016
Modification n°3 : 17/09/2018
Modification n°4 : 27/01/2020
Modification n°6 : 21/09/2023
Modification n°7 simplifiée : 28/03/2024

Échelle : 18 000




CITADIA
L'INTELLIGENCE DES TERRITOIRES

DGFiP Cadastre® 2022

Plan n° 1/3

- ### Zonage
- Limite du zonage
 - UA
 - UAa
 - UB
 - UBa
 - UE
 - UEs
 - Ui
 - Uva
 - 1AUa
 - 1AUD
 - 1ALU
 - 1ALUs
 - 1ALUp
 - 2AU
 - A
 - AI
 - Aia
 - N
 - Nds
 - NH
 - NHp
 - NLa
 - NLD
 - NLC
 - Nzh
- Hales répertoriées à préserver ou à planter (Art. L. 123-1 du CU)
 - Bâtiment remarquable repéré au titre de l'Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme
 - Bâtiments agricoles pouvant changer de destination
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé
 - Espaces boisés classés au titre de l'art. L. 123-1 Alinéa 7 du Code de l'Urbanisme à créer
 - Interdiction : toute plantation ou opération de culture (agricole ou autre) susceptible de nuire au confinement des déchets et à l'intégrité de la couverture mise en place
 - Jardins familiaux
 - Marge de recul par rapport aux voies
 - Secteurs de commerce protégé : activités commerciales ou artisanales implantées le long du linéaire identifié
 - Atlas des zones inondables
 - Espace proche du rivage
 - Plans d'eau
 - Zone de présomption de prescriptions archéologiques
 - Zone de protection des cours d'eau
 - Zones humides



Theix Noyal

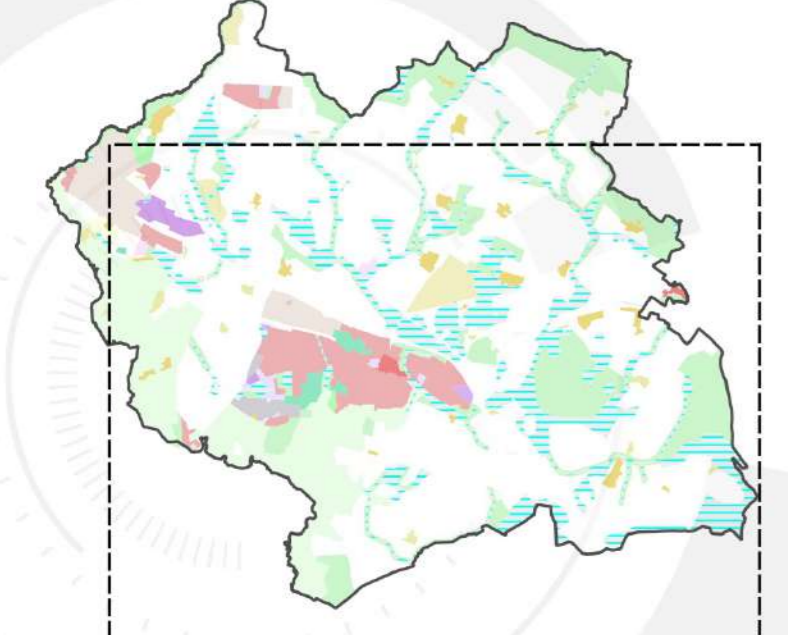
Morhain (56)

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Theix

Règlement graphique

Sud




Elaboration du PLU : 27/09/2010
Modification n°1 : 14/12/2015
Modification n°2 simplifiée : 17/10/2016
Modification n°3 : 17/09/2018
Modification n°4 : 27/01/2020
Modification n°6 : 21/09/2023
Modification n°7 simplifiée : 28/03/2024

Échelle : 18 000



DGFiP Cadastre® 2022
Plan n° 2/3

- #### Zonage
- Limite du zonage
 - UA
 - UAa
 - UB
 - UBa
 - UE
 - UEs
 - UI
 - Uva
 - 1AUa
 - 1AUB
 - 1ALU
 - 1ALUS
 - 1ALUp
 - ZAU
 - A
 - AI
 - Aia
 - N
 - Nds
 - NH
 - NHp
 - NLa
 - NLD
 - NLc
 - Nzh
- Haies répertoriées à préserver ou à planter (Art. L. 123-1 du CU)
 - Bâtiment remarquable repéré au titre de l'Art. L. 123-1 du code de l'urbanisme
 - ▲ Bâtiments agricoles pouvant changer de destination
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé
 - Espaces boisés classés au titre de l'art. L. 123-1 Alinéa 7 du Code de l'Urbanisme à créer
 - Interdiction : toute plantation ou opération de culture (agricole ou autre) susceptible de nuire au confinement des déchets et à l'intégrité de la couverture mise en place
 - Jardins familiaux
 - Marge de recul par rapport aux voies
 - Secteurs de commerce protégé : activités commerciales ou artisanales implantées le long du linéaire identifié
 - Atlas des zones inondables
 - Espace proche du rivage
 - Plans d'eau
 - Zone de présomption de prescriptions archéologiques
 - Zone de protection des cours d'eau
 - Zones humides



**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°ACVIE 053/2024 - ECHANGE FONCIER AVEC SOULTE ENTRE LA COMMUNE ET LES CONSORTS OILLIC

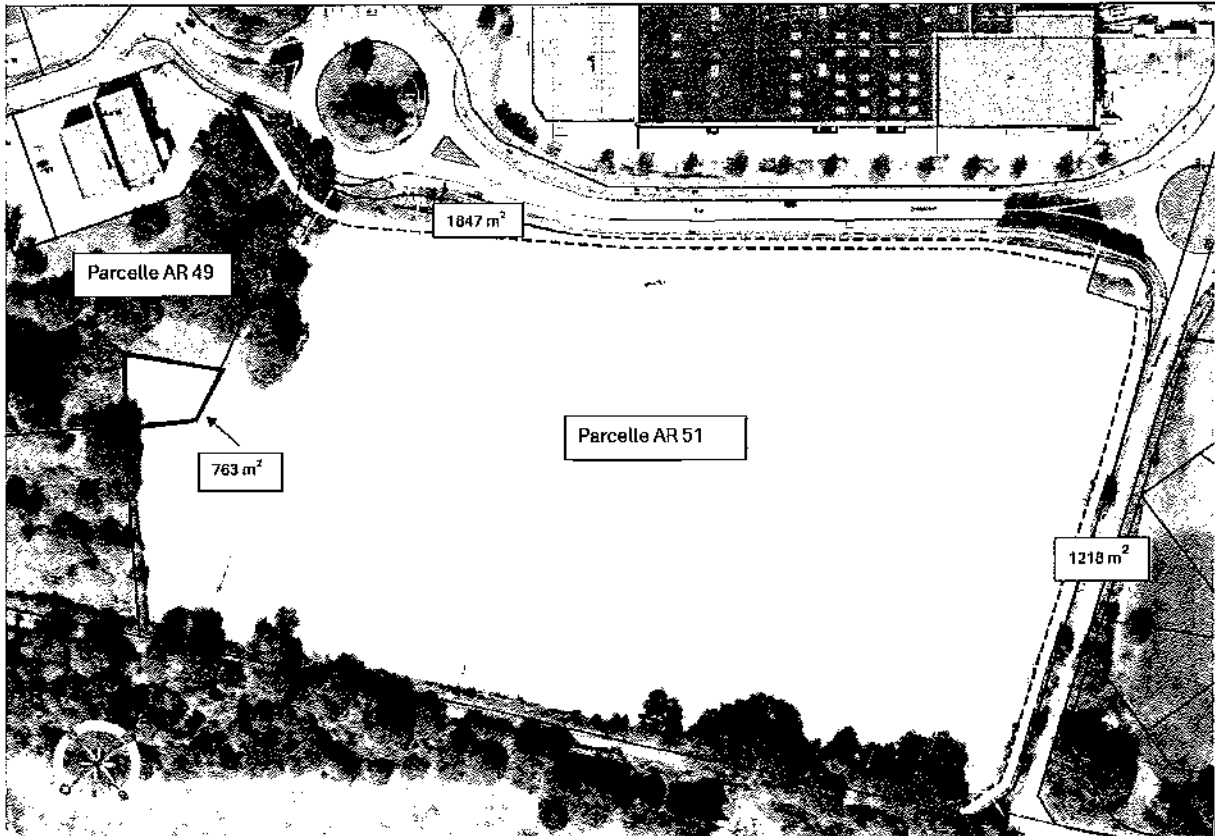
Madame CATREVAUX expose le bordereau suivant

La commune est propriétaire de la parcelle AR 49 située rue de la Bourdonnais, au Sud de la ZA d'Atlantheix et classée en zone Agricole au PLU

Les consorts OILLIC sont propriétaires de la parcelle AR 51 située rue de la Bourdonnais et jouxtant la parcelle AR 49, également classée en zone agricole au PLU.

La parcelle AR 51 permettrait la réalisation d'une liaison douce de type voie verte favorisant et encourageant les déplacements alternatifs entre Vannes et Theix, via les zones commerciales . Aussi, la commune a sollicité les consorts OILLIC en vue de procéder à un échange consistant pour la commune à

- Acquérir une emprise de 3065 m² sur la parcelle AR 51 correspondant à l'emprise nécessaire pour réaliser une liaison douce
- Céder une emprise de 763 m² de la parcelle AR 49 correspondant à une surface déjà utilisée par l'exploitant agricole de la parcelle AR 51



Cet échange interviendra moyennant le versement par la commune au profit des consorts OILLIC d'une soulte de 1151 €, montant correspondant à la différence des valeurs vénales des terrains échangés.

Vu l'avis de France Domaine

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE L'échange foncier aux conditions précitées, moyennant le versement d'une soulte de 1151 euros auprès des consorts OILLIC

DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la bonne réalisation de cette cession

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Anne JEHANNO

Christian SEBILLE

Direction Générale des Finances Publiques

Le 19/03/2024

Direction départementale des Finances Publiques du Morbihan

Pôle d'évaluation domaniale

35 Boulevard de la Paix – BP 510
56 019 VANNES CEDEX

Courriel : ddfip56.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances
publiques du Morbihan

POUR NOUS JOINDRE

à

Affaire suivie par : Élisabeth Ruffinel

Courriel : elisabeth.ruffinel@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 18 86 26 15

Monsieur le Maire
de la commune de Theix-Noyal

Réf DS: 16559528

Réf OSE : 2024-56251-16139

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(https://collectivites-locales.gouv.fr\)](https://collectivites-locales.gouv.fr)



Nature du bien : Emprise à prélever sur des terres agricoles

Adresse du bien : Rue de la Bourdonnais, 56 450 Theix-Noyal

Valeur : **336,24 €** pour la parcelle AR 49 et **886,56 €** pour la parcelle AR 51., assortie d'une marge d'appréciation de 10 %

(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la valeur »)

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Aurélie PLANTARD

courriel : a.plantard@theix-noyallo.fr

téléphone : 02 97 43 63 96

2 - DATES

de consultation :	28/02/24
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	28/02/24

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

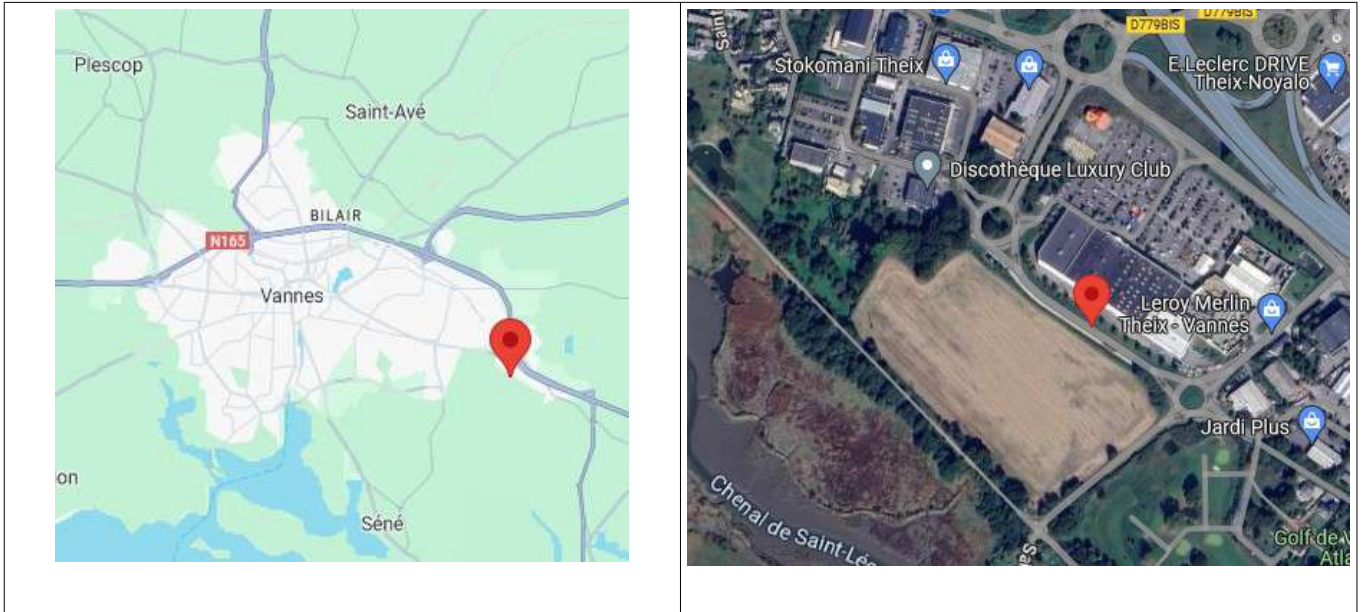
Nature de l'opération : Il s'agit de céder une emprise de 763 m² de la parcelle AR 49p en échange d'une emprise de 1 847 m² de la parcelle AR 51 en vue de la réalisation de pistes cyclable et piétonne.

Prix négocié : 0,50 €/m².

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Les parcelles à estimer se situent sur la commune de Theix-Noyal, dans du département du Morbihan, à environ 10 kilomètres de Vannes.



4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Les terrains se trouvent en zone agricole de la commune, proche d'une zone industrielle.

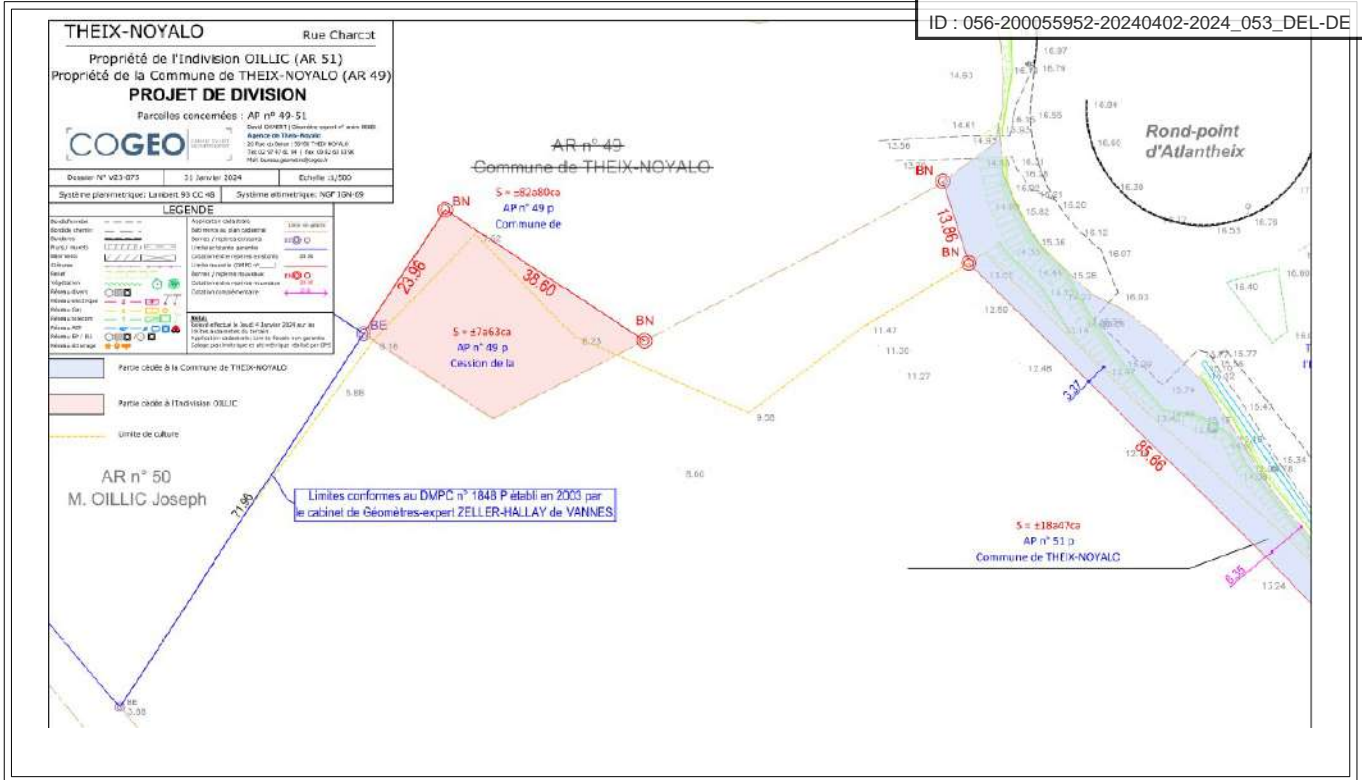
4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieu-dit	Superficie en m ²	Zonage	Nature réelle
Theix-Noyal	AR 51	Rue de la Bourdonnais	1847	A	Terres
Theix-Noyal	AR 49p	Rue de la Bourdonnais	763	A	Pré
Totale de l'assiette en m ²			2 610 m ²		

4.4. Descriptif du non bâti





5 – SITUATION JURIDIQUE

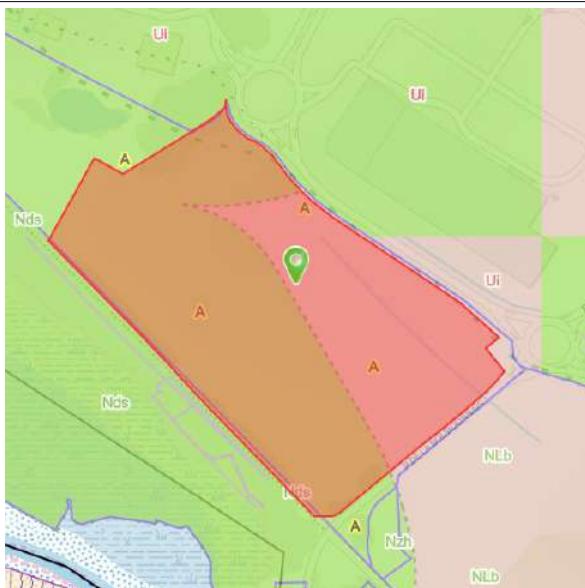
5.1. Propriété de l'immeuble : Commune de Theix-Noyalo.

5.2. Conditions d'occupation : Libre d'occupation.

6 - URBANISME

6.1. Règles actuelles : Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Theix-Noyalo, dont la dernière procédure a été approuvée le 21/09/2023.

Plan de zonage



Zone classée A : Secteur à protéger en raison du potentiel économique des terres agricoles.

7 - MÉTHODE-S D'ÉVALUATION MISE-S EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

- **Sources :** Recherches effectuées sur les applications internes à la DGFIP (base de données patrimoniales, applications pour géolocaliser les transactions avec des critères similaires) et la base de données interne au service.
- **Critères de recherche :** La recherche porte sur des mutations à titre onéreux de bandes de terrains en zone agricole, sur les cinq dernières années, et situés dans un rayon proche du bien évalué.
- **Termes de comparaison concernant les terrains agricoles :**

Bien non bâtis – Bandes de terrains en zone agricole – Valeur vénale									
N°1	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Surface du terrain (m ²)	Prix total €	Prix €/m ²	Zonage	Description
1	231/D//1491	Saint-Nolff	Lambroise	16/08/22	22	10,00 €	0,45 €	Ah	Bande de parcelle de terrain
2	231/AN//51	Saint-Nolff	Les Landes de Kerhon	04/03/19	1301	500,00 €	0,38 €	Ah	Chemin acquis par la commune
3	247/ZC//158	Sulniac	Le Pre Tenin	22/06/22	50	30,00 €	0,60 €	Aa	Bande de parcelle de terrain
							Moyenne	0,48 €	
							Médiane	0,45 €	

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

1) Analyse des bandes de terrains en zone agricole

L'étude de marché permet d'observer un prix moyen de 0,48 €/m² et un prix médian de 0,45 €/m² avec une fourchette de prix allant de 0,38 €/m² à 0,60 €/m².

Les terrains évalués se trouvent en zone agricoles et seront utilisés afin de créer des chemins doux, c'est-à-dire des pistes cyclables et piétonnes.

La recherche de termes de comparaison s'est concentrée sur les chemins et les bandes de terrains qui, de par leur configuration, peuvent être assimilées à des voies.

À cet égard, deux références de bandes de terrain et une référence de chemin communal dans une zone agricole ont été relevées dans les communes voisines de Theix-Noyal.

Ces termes affichent un prix au mètre carré uniforme. Par conséquent, le prix au mètre carré a été retenu.

2) Somme de la valeur vénale :

Compte tenu du fait que ce sera un échange, la valeur de chacune des parcelles a été calculée distinctement comme ci-dessous :

Nature du bien	Superficie en m ²	Prix au €/m ²	Valeur vénale
Parcelle AR 49 en zone agricole	763	0,48 €	366,24 €
Parcelle AR 51 en zone agricole	1847	0,48 €	886,56 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE, MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **336,24 €** pour la parcelle AR 49 et **886,56 €** pour la parcelle AR 51.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à **330 €** pour la parcelle AR 49 et la valeur maximale d'acquisition à **975 €** pour la parcelle AR 51.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de **18 mois**.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_053_DEL-DE

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait é d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur départemental des Finances
publiques et par délégation,



Fabienne Auffret

Inspectrice Principale des Finances publiques

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillerme, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Vallente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°ACVIE 054/2024 - CESSION DE LA PARCELLE AV 149-RUE AGNES DE LA BARRE DE NANTEUIL- SAINT LEONARD A GMVA - MODIFICATIF

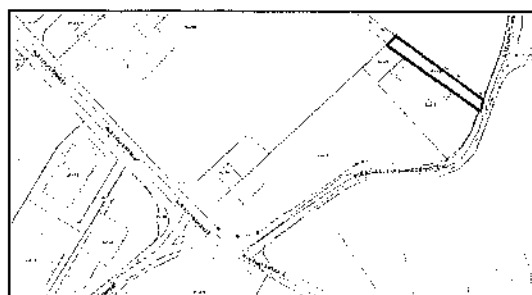
Madame CATREVAUX expose le bordereau suivant

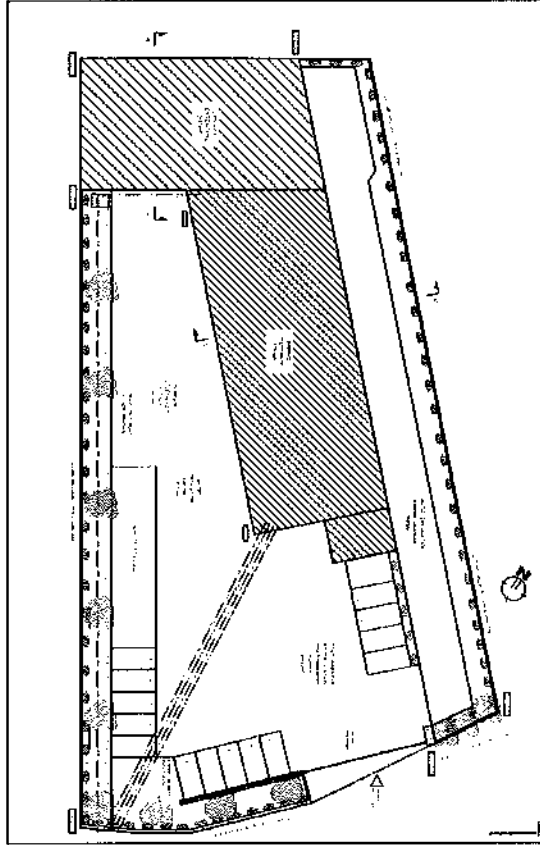
Ce bordereau a déjà été proposé à l'assemblée lors de la séance du 1^{er} février 2023 (ACVIE 2023-010) et avait été, après avis des domaines en date du 18/08/2022, entériné par le conseil municipal.

Pour mémoire il est rappelé que la SAS OCEAN CONSTRUCTIONS située dans la zone d'activité de Saint Léonard Nord, rue Agnès de la Barre de Nanteuil souhaite acquérir la parcelle AV 149 d'une surface de 588 m² jouxtant sa propriété. Cette acquisition permettrait à cette société de construire un nouveau bâtiment et de développer son activité

La parcelle AV 149 est située dans le périmètre retenu du transfert des zones d'activité économiques à Golfe Morbihan Vannes Agglomération. Aussi, dans ce cadre il y a lieu de procéder à la cession de cette parcelle à GMVA qui vendra à la SAS OCEANE CONSTRUCTIONS.

Lors de la rédaction de l'acte notarié de cession de cette parcelle, les notaires ont souhaité que soit inscrit, et ceci afin de protéger les arbres situés en limite Nord de cette parcelle, une servitude non aedificandi dans les actes de cessions. Ainsi, cette emprise foncière aura vocation à desservir l'extension uniquement.





Fort de ces explications il est proposé au conseil municipal d'annuler la délibération prise le 1^{er} février 2023 et de la remplacer par celle-ci qui inscrit une servitude non aedificandi sur la parcelle cédée.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

ANNULE la délibération du 1^{er} février 2023 ACVIE 2023-010

AUTORISE la vente de la parcelle AV 149 au prix de 60€/M² soit 35 280 € nets vendeur à GMVA,

ACCEPTE DE GREVER cette parcelle d'une servitude non aedificandi

DIT que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à la bonne réalisation de cette cession

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Anné JEHANNO

Christian SEBILLE

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, . Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouël, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Célard à Madame Quintin

Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madame El Adib

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 30

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 2

Votants : 32

2024-03-28- N°ACVIE 055/2024 - CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES – DEPOSE DE CANDELABRES ET RESEAUX ALLEE DU LANDY

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Dans le cadre de la requalification de l'allée du Landy, il est envisagé de procéder à l'effacement d'une partie du réseau d'éclairage public, installé sur supports béton. Les 4 lanternes LED récupérées seront réinstallées en rénovation, rue de Nantes.

Dans ce cadre, il est proposé la signature d'une convention technique et financière avec Morbihan Energies qui se définit comme suit :

Opération 56251C2022013 – Dépose candélabres et réseau allée du Landy		Montant HT	Montant TVA (taux 20%)	Montant TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	3 890,00 €	778,00 €	4 668,00 €
Montant plafonné HT de l'opération	B= 3 890 €			
Contribution de MORBIHAN ENERGIES	C = 30% de B	1 167,00 €		1 167,00 €
Contribution du demandeur	A-C	2 723,00 €	778,00 €	3 501,00 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

D'APPROUVER la convention de financement à intervenir avec le syndicat MORBIHAN ENERGIES, pour les travaux relatifs à la dépose de candélabres et réseau allée du Landy.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_055_DEL-DE

DE DONNER POUVOIR au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024



Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,

Christian SEBILLE

Anne JEHANNO

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heure trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyal, légalement convoqués le vingt mars 2024 se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sébille, Maire et M. Antoine, Mme Catrevaux, Mme Coët, Mme Delourme, , Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Guillaume, M. Groyer, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, Mme Le Mouél, M. Le Pahun, Mme Maillot, M. Mouaci, Mme Pasquier, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente, M. Verney

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Célard à Madame Quintin
Monsieur Louis à Monsieur Thébaut

Absente : Madarne El Adlb

Secrétaire de séance : Monsieur Thébaut

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
Absent : 1
Nombre de pouvoirs : 2
Votants : 32

2024-03-28- N°JUR 056/2024 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre comptes des décisions municipales prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal (article L.2122-22 du CGCT).

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées ci-après.

Il est également rendu compte des marchés conclus sur le fondement des délégations accordées.

Il est donc rendu compte ci-après

- Des décisions
- Des marchés passés après procédure adaptée

2024-001 – 15 janvier 2024	Convention de mise à disposition d'une salle municipale pour le CNFPT – action de formation professionnelle	Art. L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-002 – 19 janvier 2024	Accord-cadre n°2020-07 – acquisition de matériel informatique – avenant n°7	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-003 – 23 janvier 2024	Contrat de location du presbytère avec le recteur Monsieur AIRAULT	Art. L 2122-22 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-004 – 24 janvier 2024	Transformation des installations d'athlétismes existantes : piste et aires de saut – demande de subventions	Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-005 – 24 janvier 2024	Travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments communaux – demande de subvention	Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-006 – 29 janvier 2024	Marché relatif à l'acquisition d'une épaveuse - attribution	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-008 – 6 février 2024	Marché 2023-06 – lot n°1 – assurance dommage aux biens et risques annexes – avenant n°1	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID : 056-200055952-20240402-2024_056_DEL-DE

2024-009 – 16 février 2024	Annule et remplace le 2024-004	Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-010 – 19 février 2024	Accord-cadre n°2023-015 – lot n°1 – impression des publications	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-011 – 20 février 2024	Travaux d'amélioration du revêtement sur la voie verte entre les villages de Kerrec et de Kerjudel – demande de subvention	Art. L 2122-22 alinéa 26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-012 – 6 mars 2024	Marché 2024-01 – transformation des installations d'athlétisme existantes – attribution du marché	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-013 – 6 mars 2024	Marché relatif aux travaux d'installation d'un système de contrôle d'accès dans bâtiments communaux – attribution	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
2024-014 – 6 mars 2024	Marché 2023-05 – marché de maîtrise d'œuvre portant sur la transformation des installations d'athlétisme existantes : piste et aires de saut – avenant n°1	Art. L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Affiché le : 05/04/2024

A Theix-Noyal, le 2 avril 2024

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée

Le Maire,



Mme DEHANNO

Christian SEBILLE